



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 13 mai 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 mars 2015, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 1er avril 2015, à 8 h 30

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 avril 2015, à 8 h 30

10.007 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 avril 2015, à 8 h 30

10.008 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 avril 2015, à 8 h 30

10.009 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 avril 2015, à 11 h 30

10.010 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 avril 2015, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1156947001

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 306 587,40 \$, taxes incluses (contrat de 894 919,41 \$ et incidences de 411 667,99 \$) - Appel d'offres public 15-44001 (8 soumissionnaires)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156620002

Accorder 3 contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, pour les secteurs OUEST, CENTRE et EST, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14268 (1 soumissionnaire)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1150423002

Conclure avec Dumoulin & Associés Réparation de béton limitée une entente-cadre d'une durée maximale de 36 mois, pour effectuer divers travaux d'injection et de réparation de fissures dans le béton, ainsi que la réparation de joints de dilatation, dans les diverses installations de la direction de l'eau potable du Service de l'eau - Appel d'offres public 10162 (4 soumissionnaires) - Dépense totale : 1 632 300,37 \$, taxes incluses (Contrat : 1 551 359,86 \$ + incidences : 80 940,51 \$)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1156135002

Conclure une entente-cadre avec Outdoor Outfits pour la fourniture de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique pour les policiers du SPVM, les pompiers du SIM et pour les agents de sécurité de la Ville de Montréal, pour une de 36 mois avec 2 options de prolongation de 12 mois - Appel d'offres public 14-13910 (4 soumissionnaires) (Montant estimé: 512 924,17 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1154472006

Accorder un contrat à PES Canada inc. pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 195 170,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14311 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151658003

Accorder un contrat à Solotech Inc. pour l'acquisition et l'installation d'équipements multimédia au Stade de soccer de Montréal - Somme maximale de 249 631,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14010 (2 soumissionnaires)

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1155331004

Conclure avec Transelec/Common inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de services d'interventions diverses en signalisation routière - Appel d'offres public 15-13770 (4 soumissionnaires) - (Montant estimé : 425 830,61 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1154119001

Conclure avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour piscines pour les chlorinateurs de marque Pulsar - Contrat de gré à gré (Fournisseur unique) (Montant estimé : 221 579,82 \$)

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1155085001

Autoriser la prolongation de l'entente cadre pour une période d'environ 5 mois et autoriser une dépense additionnelle de 819 340 \$ dans le cadre de l'entente collective conclue avec Corporate Express Canada Inc. (Staples Advantage) (CG09 0387) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 147 076 \$ à 14 966 416 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.011 Contrat de construction

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1154332003

Accorder un contrat à L.M.L. Paysagiste et frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer/football du Complexe sportif Claude-Robillard - Autoriser une dépense de 653 803,15 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 14-6693 (3 soumissionnaires)

20.012 Contrat de construction

CM Lachine, Direction des travaux publics - 1152421008

Accorder un contrat à la firme Sintra inc pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue entre les rues Acadia et Victoria et sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38e et la 46e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 780 113,56 \$, taxes incluses (contrat : 3 780 113,56 \$ + incidences : 0 \$) - Appel d'offres public LAC-PUB-1503 (17 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1154822023

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de planage de rue, rehaussement de la chaussée, reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR) et approuver le remplacement d'un tronçon de la rue Pontoise, présent dans le contrat, par un autre tronçon de la même rue et de longueur équivalente - Arrondissements: Saint-Léonard et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 4 223 722,28 \$ (contrat: 4 013 722,28 \$ + incidences: 210 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 320301 (10 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1154822022

Accorder un contrat à Charex inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de fosses de plantation, reconstruction de la chaussée, travaux d'éclairage et mise aux normes des feux de circulation dans la rue Clément, entre l'avenue Lafleur et la rue des Oblats et dans la rue des Oblats, entre Clément et terrasse des Oblats, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 3 975 128,06 \$ (contrat: 3 319 680,91 \$ + incidences: 655 447,15 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 281001 (9 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822025

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans les arrondissements de Lachine et Saint-Laurent - Dépense totale de 2 068 731,74 \$ (contrat: 1 991 731,74 \$ + incidences: 77 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 320401 (10 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822027

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans les arrondissements de Verdun, de LaSalle et du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 249 336,69 \$ (contrat: 5 043 036,69 \$ + incidences: 206 300,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 320501 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1154139003

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Sanguinet entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 200 000,00 \$ (contrat: 1 125 000,00 \$ + incidences: 75 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 323101 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.018 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334006

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la mise à niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement Lachine pour une somme maximale de 1 333 194,05 \$, taxes incluses - Dépenses totales de 1 448 169,05 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5005-EC-143-02-06B (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.019 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1150423001

Accorder un contrat à Socomec Industriel Inc., pour la réfection des canaux intermédiaires à l'usine d'eau potable Atwater - Dépense totale de 1 939 657,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10177 - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.020 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1153775002

Autoriser une dépense additionnelle de 531 707 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 dans le cadre du contrat accordé à Coffrage Alliance (CG14 0341) majorant ainsi le montant total du contrat de 5 848 778 \$, à 6 380 485 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.021 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145350004

Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 18 et divers projets, pour une somme maximale de 547 597,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13979 - (9 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.022 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145350003

Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 282 691,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13955 - (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 4 février 2015, 8 h 30, à l'article 20.007

20.023 Contrat de services professionnels

CE Lachine, Direction des travaux publics - 1152421018

Accorder un contrat de services professionnels à CIMA + s.e.n.c., pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 6e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke ainsi que la rue Saint-Antoine entre la 13e et 16e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 111 295,80 \$, taxes incluses (contrat : 111 295,80 \$ + incidences : 0 \$), financé à 80% par la Ville Centre (89 036,64 \$) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (22 259,16 \$) - Appel d'offres public LAC-PUB-1504 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.024 Contrat de services professionnels

CE Service des ressources humaines - 1151292001

Autoriser une dépense additionnelle de 17 821 \$ dans le cadre du contrat accordé à l'École des hautes études commerciales (HEC) (DG151292001) pour répondre à la demande de formations destinées aux professionnels généraux dans le cadre du mandat du Comité mixte de développement professionnel (CMDP) majorant ainsi le montant total du contrat de 45 990 \$ à 63 811 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda # 1 à cette fin

20.025 Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1154240004

Accorder un contrat de services professionnels à Publicis Canada inc. pour la consultation des citoyens (dans le cadre de la Ville intelligente) dans trois grands parcs dans le but de recueillir les besoins et suggestions des usagers pour une somme maximale de 81 116,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 15-14297 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.026 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1150504008

Autoriser une dépense additionnelle de 290 597,85 \$ taxes incluses pour services professionnels supplémentaires - Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Plania/Dessau (CG11 0351) de 290 597,85 \$ majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 794,53 \$ à 2 079 392,38 \$ taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 22 avril 2015, 8 h 30, à l'article 20.032

20.027 Contrat de services professionnels

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1154332002

De modifier la résolution CE15 0644 en remplaçant le texte du premier paragraphe par le texte suivant : Approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, DÉOM + Paré Experts-conseils inc. et MLC Associés inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le projet d'aménagement du noeud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, le pavillon d'accueil et l'aménagement paysager, pour une somme maximale de 85 058,51 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 15-14278, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

20.028 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.029 Entente

CE Service de la culture - 1150879001

Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2015 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles

20.030 EntenteCM Service de la diversité sociale et des sports - 1154251001

Approuver le projet de protocole d'entente entre le Ministre responsable de la région montréalaise et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière de 400 000 \$ à la Ville de Montréal, pour l'année 2015 dans le cadre du projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses du même montant / Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour le projet Valorisation jeunesse - Place à la relève 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.031 EntenteCM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1151508001

Approuver les dix protocoles de soutien technique estimés à 1 558 000 \$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion des festivals et événements culturels suivants: Les FrancoFolies de Montréal du 11 au 20 juin, La Fête nationale le 23 juin, Le Festival International de Jazz de Montréal du 26 juin au 5 juillet, Montréal complètement cirque du 2 au 12 juillet, Le Festival Juste pour rire du 11 au 25 juillet, Mondial des jeux les 11 et 12 juillet, Festival International Nuits d'Afrique du 15 au 19 juillet, Festival Zoofest du 23 au 25 juillet, Présence autochtone/Terres en vues 30 juillet au 2 août et le Festival Mode & Design du 17 au 22 août 2015

20.032 Immeuble - AcquisitionCM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141368008

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Teresa Miele, pour fins de vente, un terrain vacant situé entre la 4e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables

20.033 Immeuble - AcquisitionCM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141368011

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Succession André Tessier, à des fins de revente, un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables

20.034 Immeuble - AcquisitionCE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1156896003

Acquérir, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, les lots 2 789 457, 2 789 458, 2 789 459, 2 789 462 et 2 789 463 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

20.035 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1156896004

Acquérir, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, les lots 2 785 459, 2 785 462, 2 789 493, 2 789 500, 2 789 501, 2 789 502, 2 789 503 et 2 789 504 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

20.036 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1156896005

Acquérir, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, les lots 2 789 706, 2 789 707, 2 789 708, 2 789 769, 2 789 770, 2 789 771, 2 789 776, 2 789 797, 2 789 798 et 2 789 799 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

20.037 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1156896008

Acquérir, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, les lots 2 789 830, 2 789 831, 2 789 832, 2 789 836, 2 789 837, 2 789 838, 2 955 274, 2 955 275 et 2 955 278 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

20.038 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1156896007

Acquérir, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, les lots 1 999 065, 1 999 089, 1 999 117 du cadastre du Québec identifiés comme rues au cadastre, et ce, à des fins de rues, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

20.039 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1156896009

Acquérir, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, le lot 1 938 888 du cadastre du Québec identifié comme ruelle au cadastre, et ce, à des fins de ruelle publique, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

20.040 Obligations contractuelles

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156462001

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Les Transports R.N.B. inc. le 19 mai 2011, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 18 143 247, d'un terrain situé dans l'îlot formé par les rues Brock, Angers et Dunn, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

20.041 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1150302001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 486,64 \$ à 60 organismes, pour l'année 2015, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2015

20.042 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1154407001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 311 500 \$ à 29 organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2015 de l'Entente MCC/Ville 2015-2016

20.043 Subvention - Contribution financière

CE Service du développement économique - 1156352003

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 \$ à l'École de technologie supérieure pour les 24 heures de l'innovation dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie de développement économique 2011- 2017

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

20.044 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1155917003

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$ soit 60 365 \$ en 2015, 119 135 \$ en 2016 et 77 166 \$ en 2017 à Vivre St-Michel en santé pour un total de 256 666 \$ et transférer la somme de 160 000 \$ soit 80 000 \$ en 2016 et 80 000 \$ en 2017 au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour réaliser le projet « Art urbain et aménagement de parcs dans Saint-Michel » dans le secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Saint-Michel, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

20.045 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1156331001

Accorder un soutien financier non récurrent dans le cadre d'un projet pilote pour la réalisation de murales, totalisant la somme de 192 350,00 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel / Approuver les projets de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 100 000 \$ /Autoriser un virement budgétaire de 96 175 \$ en provenance du budget 2015 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture

20.046 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1156794002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux 3 organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour l'année 2015, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.047 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la concertation des arrondissements - 1152685003

Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, totalisant la somme de 161 750 \$ en provenance du budget de fonctionnement / Approuver les projets de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1156486001

Autoriser une compensation d'un montant de 1 368 949,92 \$, non taxable, au CUSM, représentant la portion de la Ville de Montréal prévue dans la convention signée entre la Ville et le CUSM (CG07 0448), pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le MTQ dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de l'eau - 1151158003

Approuver la programmation révisée des travaux de compétence locale soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service de l'eau - 1151158004

Approuver la programmation révisée des travaux de compétence d'agglomération soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541023

Accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, relativement à l'exécution des travaux pour le remplacement de pavés-unis sur l'avenue Duluth entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541019

Accepter l'offre de services de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

30.006 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843009

Ratifier la dépense relative au déplacement, les 25 et 26 avril 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Washington (États-Unis) - Montant : 1 484,05 \$

30.007 Administration - Nomination de membres

CE Outremont, Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489016

Nommer des membres au Comité de gestion du régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

30.008 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la culture - 1150014002

Autoriser la réception d'une contribution financière de 13 359 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la diffusion du spectacle Ssst! de la Compagnie Florschütz & Döhnert dans le cadre du Programme d'accueil de spectacles étrangers / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

30.009 Budget - Autorisation de dépense

CE Service du greffe - 1150843007

Autoriser une dépense de 344,93 \$, taxes incluses, représentant l'achat d'un billet en vue de la participation de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, dans le cadre de la tenue des 94e Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront du 21 au 23 mai 2015, à Montréal.

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 29 avril 2015, 8 h 30, à l'article 30.008

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CG Service des infrastructures voirie et transports, Direction des transports - 1150032003

Autoriser une appropriation de 1 400 739 \$ de la réserve de voirie locale et de 185 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.011 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843010

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, et de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part à la Rencontre annuelle de METROPOLIS qui se tiendra à Buenos Aires (Argentine), du 18 au 21 mai 2015. Montant estimé : 9 558,00 \$

30.012 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150090001

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 17 au 20 mai 2015, à Paris, afin de participer à la rencontre internationale ayant pour thème «Végétaliser le bâti dans les villes denses : un nouveau modèle urbain?». Montant estimé : 2 315,57 \$

30.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1151361002

Adopter le projet de règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2015)

40.002 Règlement - Emprunt

CM Service de la concertation des arrondissements - 1152685002

Adopter un projet de règlement autorisant le financement de 900 000 \$ pour financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (QI)

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1154527002

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624027

Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624028

Prendre connaissance du Rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa quatrième année d'activité

60.004 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1151079004

Prendre connaissance du rapport annuel 2014 de l'Office de consultation publique de Montréal

60.005 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1151079005

Prendre connaissance du rapport de la consultation tenue par l'OCPM sur le secteur d'emplois du Plateau Est

60.006 Dépôt

CM Conseil Jeunesse - 1155179002

Prendre connaissance du rapport d'activités 2014 du Conseil jeunesse de Montréal

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	39
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	25
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	16

CE : 10.002

2015/05/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2015/05/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 25 mars 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Denis Coderre, Maire

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0507

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

CE15 0508

Il est

RÉSOLU :

de mandater le directeur général afin d'élaborer un programme de réfection des terrains sportifs à la suite du dépôt du Plan d'intervention des terrains sportifs et du plein air urbain en 2015.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1151353005

CE15 0509

Vu la résolution CA15 30 03 0051 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 10 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, de terminer de la phase de la planification du projet de la construction de la maison de la culture et de la rénovation de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies;
- 2 - d'autoriser, l'affectation d'un gestionnaire immobilier et d'un concepteur des aménagements-immeubles, ou l'équivalent, totalisant 1,5 années-personnes en apports de services internes et externes au Service de la gestion et planification immobilière, section Gestion immobilière / Arrondissements.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1143179001

CE15 0510

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM .

Adopté à l'unanimité.

20.001 1146706003

CE15 0511

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requise en lien avec les travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX / Sherbrooke.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1156919001

CE15 0512

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un système de relève automatisé pour les compteurs d'eau;
- 2 - d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1150184001

CE15 0513

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Site Intégration Plus inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de la mise à jour du logiciel Prowatch, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 213 575 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13588 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1146782001

CE15 0514

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de t-shirts pour le Service de sécurité incendie de Montréal ;
- 2 - d'accorder à PETITES MAINS le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14001 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155281001

CE15 0515

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation des contrats octroyés à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réparation des terrains sportifs, pour une somme de 109 932,16 \$, taxes incluses, et à l'entreprise Du vert au rouge inc. (anciennement connue sous le nom de « À la main verte ») pour la fourniture des services de tonte de gazon, de verdissage et d'entretien courant, pour une somme de 69 674,85 \$, taxes incluses, au complexe sportif Claude-Robillard et à l'aréna Michel-Normandin, et ce, pour une période de douze mois à compter du 1^{er} avril 2015 jusqu'au 31 mars 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1151543001

CE15 0516

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 10 880,25 \$, taxes incluses, pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses, paroi ouest, entre les planchers nos 5 et 7 au lieu d'enfouissement technique (LET) à Montréal-Est dans le cadre du contrat accordé à Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc.) (CE14 1061), majorant ainsi le montant total du contrat de 113 704,67 \$ à 124 584,92 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1153334003

CE15 0517

Vu la résolution CA15 08 0119 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales pour l'année 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 453 702,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-002;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1156673007

CE15 0518

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) et la Ville de Montréal pour des activités de recherche reliées à la régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156264001

CE15 0519

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la réalisation de la 16^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 30 mars 2015;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1150242001

CE15 0520

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel AGC Communications, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en matière de concertation dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 395 877,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14183 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1156707002

CE15 0521

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction des transports et le Service de la culture afin de développer le projet iMap, un système d'orientation et d'acheminement des piétons, jusqu'au stade d'avant-projet définitif;
- 2 - de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), une dérogation à l'application de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de services professionnels au lauréat du concours de design industriel et graphique visant le développement du volet physique d'iMap;
- 3 - de mandater le directeur général de la Ville pour signer la lettre demandant cette dérogation.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1142612002

CE15 0522

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement de la somme de 24 000 € (±32 823,80 \$ CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2015, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1154834002

CE15 0523

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de toute élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration du Bureau de taxi de Montréal après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1153430003

CE15 0524

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur la subvention à l'acquisition d'une propriété (03-168), l'ordonnance no 6 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier afin de hausser le prix d'achat maximum permis de 50 000 \$ pour les bâtiments résidentiels unifamiliaux, et de 25 000 \$ pour les bâtiments résidentiels de 2 logements hors sol, portant le prix d'achat permis à un maximum respectif de 475 000 \$ et de 450 000 \$, pour le volet « bâtiment résidentiel existant » du Programme acquisition d'une propriété. Le prix d'achat maximum permis pour les bâtiments résidentiels de 3 logements hors sol demeurerait inchangé à 490 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1156918001

CE15 0525

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un ajustement à la structure du Service de l'Espace pour la vie et de procéder à la création et à l'abolition des postes s'y rattachant afin de nommer les personnes suivantes :

- Mme Rachel Léger, à titre de directrice du Biodôme dans la classe salariale FM 11;
- Mme Anne Charpentier, à titre de directrice de l'Insectarium dans la classe salariale FM 10;
- M. Pierre Lacombe, à titre de directeur du Planétarium dans la classe salariale FM 10.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1150177001

CE15 0526

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le nouveau modèle organisationnel du Service des technologies de l'information;
- 2 - d'autoriser la création des postes de direction et leur comblement, la création des postes de chef de division et leur comblement permanent ainsi que les abolitions de postes visés.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1150283001

Levée de la séance à 9 h 07

70.001

Les résolutions CE15 0507 à CE15 0526 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 1er avril 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint – Développement
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0527

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} avril 2015, en y retirant l'article 20.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0528

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0529

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance des travaux en lien avec le réaménagement du quartier Griffintown.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1156708002

CE15 0530

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'appels d'offres publics relatifs aux services professionnels visant l'ingénierie, l'estimation, la surveillance et l'assistance technique en vue du parachèvement des travaux de construction d'infrastructures souterraines, de rues, de parcs, de feux de circulation, de lampadaires, de bassins de rétention et d'aménagement de surface sur le site du Campus d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1156310001

CE15 0531

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat gré à gré aux Services documentaires multimédias (SDM) inc., fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique Repère pour les bibliothèques, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 92 661,51 \$, taxes incluses, et ce, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 26 septembre 2014;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1153315002

CE15 0532

Vu la résolution CA15 16 0086 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 2 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un contrat de services professionnels à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour effectuer la caractérisation environnementale, l'étude géotechnique, la réalisation des plans et devis, le contrôle qualitatif des matériaux et travaux, la surveillance environnementale, la gestion et la surveillance des travaux de réfection routière et de renouvellement des réseaux d'eau dans l'arrondissement Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 085,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP01 / 01 - 15;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155078008

CE15 0533

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie financière, à M. Jacques Drolet et Mme Guylaine Pronovost, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain adjacent à la propriété sise au 13943, rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, constitué du lot 1 156 781 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1144396005

CE15 0534

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie financière, à Mme Monique Clément, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13930-13934, 48^e Avenue, et le terrain vacant ayant front sur la 48^e Avenue, constitués des lots 1 156 800 et 1 156 801 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1144396006

CE15 0535

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie financière, à M. Victor Croteau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1118-1122, 48^e Avenue, constitué du lot 1 156 790 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144396007

CE15 0536

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie financière, à M. Jean-Claude Harvey, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1092, 48^e Avenue, constitué du lot 1 156 789 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144396008

CE15 0537

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans considération monétaire, à Mme Martine Paradis et M. Yvan Bruneau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1032, 48^e Avenue, constitué du lot 1 156 785 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144396009

CE15 0538

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie financière, à M. Camille Carbonneau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1006, 48^e Avenue, constitué du lot 1 156 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144396010

CE15 0539

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans considération monétaire, à Mme Lise Desjardins, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1156-1158, 48^e Avenue, constitué du lot 1 156 792 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144396011

CE15 0540

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie financière, à M. Mario Beaudry, tous les droits, les titres et intérêts, qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13933, rue Victoria, constitué du lot 1 156 780 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1144396012

CE15 0541

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans considération monétaire, à Mme Amélie Plourde et M. Kevin Bouchard, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1192, 48^e Avenue, constitué du lot 1 156 796 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1144396013

CE15 0542

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans considération monétaire, à Mme Elaine Desmarais, tous les droits, les titres et intérêts, qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13907, rue Victoria, constitué du lot 1 156 778 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1144396014

CE15 0543

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2015 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Contributions 2015
Association des galeries d'art contemporain (AGAC)	Foire Papier 15	30 000 \$
Mondial des Jeux	Mondial des Jeux - 2 ^e édition	10 000 \$
Total		40 000 \$

- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1151197003

CE15 0544

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Directeur de la Direction des transports à agir au nom de la Ville de Montréal dans le cadre du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire piloté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1154368004

CE15 0545

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le paiement de 10 000 € (approximativement 13 800 \$) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour 2014-2015, pour sa participation à la Commission de la culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1146369003

CE15 0546

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques à l'égard du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, pour analyser la possibilité d'y construire un centre de traitement des matières recyclables selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1155941001

CE15 0547

Le maire informe les membres de sa participation à l'événement et, en conséquence, déclare cet intérêt.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 31 mai 2015, de 8 h 30 à 16 h 30;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–St-Michel–Parc-Extension, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest, de LaSalle, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1151005002

CE15 0548

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à déposer à la Cour d'appel une requête pour permission d'en appeler du jugement de la Cour supérieure rendu le 3 mars 2015 par l'honorable Claude Champagne, j.c.s., dans le dossier de révision judiciaire opposant la Ville de Montréal à la Fraternité des policiers et policières de Montréal, grief de Georges Poirier.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1154184001

CE15 0549

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de compilation des redditions de compte élaborées par les arrondissements pour l'année 2013 relatives à l'application du *Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout* (11-010).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1145979001

CE15 0550

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1151353006

Levée de la séance à 10 h 15

70.001

Les résolutions CE15 0527 à CE15 0550 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Harout Chitilian
Vice-président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 8 avril 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0551

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 avril 2015, en y retirant les articles 12.001 à 12.015, 20.040, 20.045 à 20.047 et 30.002, et en y ajoutant l'article 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0552

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0553

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 0554

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction de la Passerelle Lapierre (structure 81-5516 - projet 11-10) .

Adopté à l'unanimité.

20.001 1150541012

CE15 0555

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1156919002

CE15 0556

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour trois projets distincts, soit les travaux de mise en oeuvre du secteur Papineau sud, les travaux d'aménagement du secteur Papineau sud et le rehaussement des puits de captage, piézomètres et infrastructures.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154956001

CE15 0557

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture de vêtements de pluie pour les policiers et les brigadiers scolaires du Service de police et pour d'autres employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Martin et Lévesque inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13605 et au tableau des prix joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1146135005

CE15 0558

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 383 081,93 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 25 février et 17 mars 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146075008

CE15 0559

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour l'acquisition de cinq licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 24 et 25 février 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1150206001

CE15 0560

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, LV Construction, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de service de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, du Ruisseau-De Montigny et de l'Île-de-la-Visitation, pour une période de 36 mois, aux prix de la soumission modifiée, soit pour une somme maximale de 167 870,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6734;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1156710002

CE15 0561

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Techno Feu inc., fournisseur unique, pour la fourniture de pièces de carrosserie pour un camion autopompe de marque E-One, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 112 498,84 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 27 février 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1153838004

CE15 0562

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Informatique Pro-Contact inc, firme ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la maintenance des serveurs Hewlett-Packard (HP) de l'environnement technologique du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour une période de 9 mois, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 janvier 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 81 823,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14130 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1150206002

CE15 0563

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Le Circuit Ford Lincoln Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de soixante-dix véhicules de marque Ford, modèle Police Interceptor, année 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 163 450,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14162 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser le paiement d'un montant de 186 195,10 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1154472003

CE15 0564

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres en biens et services, d'une durée de quarante-huit mois suite à l'octroi des contrats ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, pour l'exécution de travaux de carottage dans les chaussées;

- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats # 1 et # 2, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13966 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel, pour les montants indiqués en regard de leur nom;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>
Contrat # 1	Les Services exp inc.	80 529,64 \$
Contrat # 2	Groupe ABS inc.	170 617,75 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1143855006

CE15 0565

Vu la résolution CA15 08 0115 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale additionnelle de 234 574,64 \$, taxes incluses, pour la section 5 correspondant à la collecte et le transport des matières organiques durant trente-deux (32) semaines du Volet 1, déchets domestiques/bacs, résidus encombrants valorisables, fournitures bacs et matières organiques, dans le cadre du contrat à Entreprise Sanitaire F. A Ltée (CA14 08 0738), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 481 885,39 \$ à 7 716 460,03 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1150818005

CE15 0566

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur unique, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 5 mars 2015 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1152414003

CE15 0567

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois supplémentaires, pour la fourniture de manteaux de cuir pour le Service de sécurité incendie de Montréal ;
- 2 - d'accorder à Collection La Marque inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14018 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1153051001

CE15 0568

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes du modèle Toyota Prius C;
- 2 - d'accorder à Auto Métivier inc. (Lévis Toyota), plus bas soumissionnaire conforme pour l'article no 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13736 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans avec une option de renouvellement pour une période supplémentaire de deux ans, pour la fourniture sur demande d'automobiles sous-compactes du modèle Ford Fiesta;
- 2 - d'accorder à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article no 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13736 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1153447001

CE15 0569

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 328 393,82 \$ pour la fabrication et la livraison de 120 postes de prêt libre-service pour le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Summum Granit inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 292 686,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14237;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1140810005

CE15 0570

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de ratifier une dépense de 142 000 \$ pour défrayer les coûts afférents aux services de signaleurs du CP requis pour la reconstruction d'un pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie, au sud du boulevard De Maisonneuve et au nord de la rue Crowley, dans le cadre du contrat 1137 (lots C et 5B) (CM12 0387) - Projet CUSM - Site Glen), majorant ainsi le budget des incidences de 325 000 \$ à 467 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1156708001

CE15 0571

Vu la résolution CA15 0078 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel--Parc-Extension en date du 10 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 424 758,11 \$, taxes incluses, représentant la contribution de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) de 78,32 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs dans l'avenue des Érables, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents;

- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 611 109,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286901;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1154822001

CE15 0572

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 424 881,89 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, la réfection de la chaussée là où requis, les travaux d'éclairage et de mise aux normes des feux de circulation dans l'avenue Sainte-Croix, entre le chemin de la Côte-de-Liesse et le viaduc du CN, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Excavation Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 320 470,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 251301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1154822005

CE15 0573

Vu la résolution CA15 22 0078 du conseil d'arrondissement Le Sud-Ouest en date du 10 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 045 175,57 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible, de réaménagement de surface et d'éclairage sur les rues Montfort et St-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Unigertec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 974 136,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211430;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1154665001

CE15 0574

Vu la résolution CA15 090042 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic--Cartierville en date du 9 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 400 172,29 \$, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire, de la chaussée et de trottoirs, là où requis, ainsi que la construction d'un îlot central et de nouvelles saillies sur la rue De Martigny, entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic--Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Allia Infrastructures Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 297 065,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2015-001;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1156355001

CE15 0575

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense supplémentaire de 71 339, 47 \$, taxes incluses, pour la réalisation des trottoirs abaissés dans le cadre des travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) (CG14 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 530 635,45 \$ à 1 601 974,92 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1146140008

CE15 0576

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 882 295,08 \$, taxes incluses, pour le désamiantage et des travaux divers à la caserne de pompiers n° 26, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Sutura inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 808 785,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5751;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1153456001

CE15 0577

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 157 263,81 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de déconstruction de deux immeubles situés au 6564 et 6572, avenue Durocher dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation René St-Pierre inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 139 790,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5764;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1155364002

CE15 0578

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Keleny inc. (CG13 0078), afin de modifier le tarif applicable pour les services d'interprétation du langage gestuel dans le cadre des activités de la Cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1143080002

CE15 0579

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les conventions de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée, auxquelles intervient la Ville de Montréal, et par lesquelles Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels numéro 13097, 14329, 14343, 14345 et 14378 (CG14 0250), (CG15 0013), (CE15 0053), selon les termes et conditions stipulés aux conventions.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1153456002

CE15 0580

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services EXP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'implantation d'un système de gestion de la forêt urbaine et son suivi, pour une somme maximale de 55 417,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14216, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1156620003

CE15 0581

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver les deux (2) projets d'ententes suivants entre la Ville et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique :
 - projet d'entente relative à la construction d'un passage inférieur concernant la construction d'un nouveau pont ferroviaire situé approximativement au point milliaire CFCP 5.84 de l'embranchement Outremont dans la Ville de Montréal, Québec; et
 - projet d'entente relative au franchissement et à l'entretien d'un passage inférieur concernant le pont ferroviaire situé approximativement au point milliaire CFCP 5.84 de l'embranchement Outremont dans la Ville de Montréal, Québec;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 55 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés à l'« entente relative à la construction d'un passage inférieur »;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1154021003

CE15 0582

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. relative à l'utilisation de la carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles, jusqu'au 31 décembre 2019;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées, à signer ladite entente et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense dont le montant estimé est de 1 029 048,93 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1143334004

CE15 0583

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal pour coordonner la réalisation des travaux visant la sécurisation des ancrages des monuments funéraires contenant des éléments métalliques situés au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, pour une somme maximale de 75 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser la réception d'une subvention de 58 500 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant, pour un montant de 58 500 \$;
- 4 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1150504001

CE15 0584

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 46 149 700 \$, dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités, aux termes et conditions mentionnés au projet de protocole d'entente (Dossier 525398), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 l) dudit projet de protocole, telles que décrites ci-après :
 - "Le Bénéficiaire s'engage à :
(...)
5 l) : assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et leurs représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux décrits à l'annexe B";
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1151158002

CE15 0585

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 789 480 à 2 789 491 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques, afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1156896001

CE15 0586

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 789 464 à 2 789 467, 2 789 469 à 2 789 474 et 2 789 476 à 2 789 479 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1156896002

CE15 0587

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 501 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à M. Philippe Starna et Mme Karyne Gamelin, aux fins d'assemblage résidentiel, une ruelle constituée du lot 5 501 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 41,7 mètres carrés, située au nord-est de la rue Joffre et au nord-ouest de l'avenue Pierre-de-Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour le prix de 3 650 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1144396003

CE15 0588

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 4410122 Canada inc. un immeuble situé entre les rues Jean-D'Estrées et Saint-Félix, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 5 338 658,35 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - de verser la somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, au ministre des Finances du Québec;

- 4 - d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1141368002

CE15 0589

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à Mme Carolyn Belso et M. Éric Langlais, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 75,2 mètres carrés, situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 8 100 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1146462005

CE15 0590

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Monsieur Jan Krolczyk, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 25,3 mètres carrés, constitué du lot 5 092 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de l'avenue Sainte-Croix et au nord de la rue Cartier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 1 770 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1146462006

CE15 0591

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Diversité Artistique Montréal, à des fins administratives, un local d'une superficie d'environ 80,01 mètres carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de renouvellement du contrat de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1154069001

CE15 0592

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., à des fins administratives, pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} mai 2015, un local additionnel d'une superficie de 130,06 mètres carrés, situé au 6^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, moyennant un loyer total de 291 044,36 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés dans la convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2016 et les suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1154069003

CE15 0593

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal crée en faveur de la Ville une servitude réelle et perpétuelle pour l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement du chemin Rockland sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 396,8 mètres carrés, telle que délimitée par les lettres A, B, C, D, E et A sur le plan n° 11-00047-D-6B accompagnant la description technique, préparée le 2 mars 2015, par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 00047-6 et le numéro 1 909 de ses minutes;

Adopté à l'unanimité.

20.041 1140783005

CE15 0594

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 110 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo) pour l'année 2015;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1150679007

CE15 0595

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie (aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1154683002

CE15 0596

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 000 \$ à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en soutien à la Journée des approvisionneurs municipaux (JAM 2015, 21 mai) tenue dans le cadre des Assises annuelles de l'UMQ qui ont lieu à Montréal, du 21 au 23 mai 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1150088001

CE15 0597

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 374 317,50 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la plantation globale de 23 550 arbres et la coordination des efforts de plantation sur le domaine privé pour la période du 15 avril 2015 au 31 décembre 2016, dans le cadre du projet de Plan d'action canopée de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1156620005

CE15 0598

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville et la Corporation du Théâtre Outremont (CM15 0173), à l'effet de modifier le calendrier des paiements afin de l'harmoniser avec l'exercice financier de l'organisme.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1150014001

CE15 0599

Vu la résolution CA15 14 0072 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 10 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le compte de la compagnie Vidéotron S.E.N.C.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1156445001

CE15 0600

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer en vertu du *Règlement régissant la cuisine de rue*, les personnes suivantes à titre de membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature conformément aux dispositions de ce règlement :
 - Monsieur Jean-Paul Grappe;
 - Madame Christine Plante;
 - Monsieur Pasquale Vari;
 - Monsieur Maxime Gagné;
- 2 - d'autoriser la rémunération des membres du comité de sélection, tel que prévu dans ledit règlement, de l'ordre d'environ de 2 700 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156255005

CE15 0601

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - Troisième partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1150679008

CE15 0602

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1154309002

CE15 0603

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Hénault et le boulevard Sainte-Gertrude, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1143496015

CE15 0604

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement intérieur du Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156369001

CE15 0605

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1152839002

CE15 0606

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro 14-011 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1153894002

CE15 0607

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro RCG 14-004 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1153894001

CE15 0608

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte de matières organiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1150695001

CE15 0609

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la création d'un poste permanent de directeur transports et d'un poste permanent de directeur infrastructures au Service des infrastructures, de la voirie et des transports;
- 2 - de confirmer Mme Chantal Aylwin (790886000) à titre de directrice de la direction des infrastructures;

3 - d'approuver un virement budgétaire en 2015 de 210 000 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration (29% de compétence d'agglomération et 71% de compétence locale) vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145900001

CE15 0610

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'entériner l'entente de fin d'emploi convenue entre la Société du parc Jean-Drapeau et Monsieur Daniel Blier.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1156101001

CE15 0611

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal la publication Coup d'œil 2014 Montréal métropole culturelle qui souligne les réalisations en lien avec la mise en œuvre du Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1154505001

CE15 0612

Il est

RÉSOLU :

de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 28 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1151041004

CE15 0613

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2014 relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval

Adopté à l'unanimité.

60.003 1155271001

Levée de la séance à 10 h 32

70.001

Les résolutions CE15 0551 à CE15 0613 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 avril 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0614

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 avril 2015, en y retirant les articles 12.003, 12.006, 20.002, 20.018, 20.035 et 20.048.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0615

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0616

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 0617

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'intérêt international en vue d'implanter un système de véhicules en libre-service (VLS) électriques.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1154156001

CE15 0618

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

Adopté à l'unanimité.

12.002 1142701078

CE15 0619

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter, tel que soumis, le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau d'une durée de cinq ans (2015-2019);
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2015 du Service de la diversité sociale et des sports, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 55 000 \$ en 2016, de 60 000 \$ en 2017, de 65 000 \$ en 2018 et 70 000 \$ en 2019;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.004 1156817001

CE15 0620

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'officialiser le gentilé des citoyens de la Ville de Montréal sous ses formes masculine et féminine : « Montréalais » et « Montréalaise ».

Adopté à l'unanimité.

12.005 1144521011

CE15 0621

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres visant l'achat d'espaces publicitaires dans les journaux afin de publier les avis publics et les avis signifiés de la Ville pour une période de trois ans plus une option d'un an.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1154949001

CE15 0622

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de quarante-huit mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat, pour la fourniture sur demande de travaux de forages reliés à différents projets de réfection d'infrastructures routières de la Ville;
- 2 - d'accorder le contrat 3 à Groupe ABS inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 407 931,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13756;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, pour la fourniture sur demande de travaux de forages reliés à différents projets de réfection d'infrastructures routières de la Ville;
- 2 - d'accorder les contrats 1 et 2 aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13756, pour les montants maximum suivants:

Firme	Montant du contrat (taxes incluses)
Contrat 1: Solmatech inc.	703 399,80 \$
Contrat 2: Groupe ABS inc.	681 083,16 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1143855008

CE15 0623

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 12 mois, avec Modellium inc., pour l'amélioration de l'application GPlus déjà en utilisation auprès du Service de l'évaluation foncière, en développant des fonctionnalités permettant d'améliorer l'utilisation de l'outil et son intégration complète aux processus de travail du SEF, pour une somme maximale de 95 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 11 novembre 2014 ;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SEF, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1143722001

CE15 0624

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal ;
- 2 - d'accorder à Chemise Empire Ltée le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13497 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155281002

CE15 0625

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 951 981,92 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'un système d'éclairage et l'aménagement d'une nouvelle fosse de plantation dans la rue Dickson côté est, de la rue Pierre-Bédard au boulevard Rosemont, et la reconstruction d'un escalier de béton et le réaménagement du talus, entre les rues Dickson et Alfred-Duranleau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 821 181,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 303301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1154822002

CE15 0626

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 911 128,02 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction du système d'éclairage et de mise aux normes des feux de circulation du boulevard Métropolitain direction est, entre la rue Jean-Talon et environ 150 mètres à l'ouest de l'avenue Jean Desprez, et du boulevard Métropolitain direction ouest, entre le boulevard Bourget et le boulevard du Golf, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Pierre Brossard (1981) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 835 873,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289202;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1154822008

CE15 0627

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 254 604,92 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Gouin Ouest et la rue Thimens, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 038 604,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 282001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1154822006

CE15 0628

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 945 655 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres du garage des ateliers municipaux Viau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Potosi Construction inc. (9229-2010 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 870 003 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5752;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1151029005

CE15 0629

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 112 667,92 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de bordures, de planage et de revêtement bitumineux dans le boulevard Métropolitain (côté nord), de la rue de la Salette à un point à l'est du boulevard Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 054 067,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310501;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1154822011

CE15 0630

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 191 374,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 124 124,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320801;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1154822014

CE15 0631

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 702 484,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe de la maison Smith, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 602 484,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5744;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1150660001

CE15 0632

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 300 393,01 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 240 393,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5713;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1150660002

CE15 0633

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 343 636,37 \$, taxes incluses, pour la conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice situé au 2060 Dickson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 065 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5753;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1151029006

CE15 0634

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 734 254,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de chaussée et de trottoirs, de planage et de revêtement bitumineux, de réaménagement géométrique, d'éclairage et des feux de circulation dans la rue Lapierre, de la rue Cordner au boulevard De la Vérendrye, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction DJL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 626 554,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 230102 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1154822013

CE15 0635

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 097 715, 64 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et de travaux d'aménagement paysager et d'éclairage dans l'avenue Mountain Sights, de la rue Buchan à un point au nord de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 497 715,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 209203 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1154822012

CE15 0636

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 391 834,80 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Bureau d'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à MDM Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 375 508,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5712;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1150652001

CE15 0637

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 368 216,50 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 250 416,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1154822018

CE15 0638

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour une durée de deux ans pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 176 021,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5063-EC-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1153334004

CE15 0639

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 126 050,06 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 750 mm sur le site de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs et travaux à divers endroits des arrondissements de Lachine et de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 722 688,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10120 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1156933001

CE15 0640

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 580 957,48 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 31 et du 7070 Casgrain, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Rubin et Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 444 530,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13896 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143456005

CE15 0641

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 742 899,09 \$, taxes incluses, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 159 763,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14081 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1155015002

CE15 0642

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13942 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Les Services exp. inc.	1 046 444,96 \$
Les Consultants S.M. inc.	857 426,06 \$
CIMA+ S.E.N.C.	694 161,56 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1150752001

CE15 0643

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat par lequel LVM, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis (contrat 1), s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de main d'œuvre en surveillance de chantier, pour une somme maximale de 214 727,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1556;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'accorder un contrat par lequel Infrastructel, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis (contrat 2), s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de main d'œuvre en surveillance de chantier, pour une somme maximale de 220 797,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1556;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1156850001

CE15 0644

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le projet d'aménagement du nœud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, le pavillon d'accueil et l'aménagement paysager, pour une somme maximale de 85 058,51 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 15-14278, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1154332002

CE15 0645

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Qualitas inc., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour l'auscultation des chaussées sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 633 296,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14169;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1150762001

CE15 0646

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à loi, la prolongation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires, selon les mêmes termes et conditions stipulés à l'entente actuelle (CG12 0269);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1156871001

CE15 0647

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente de co-exploitation du site radio fréquence par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal, pour une période de 30 mois, à compter du 1^{er} juin 2015, le droit d'utiliser conjointement avec la Ville, les équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri équipements de celle-ci, situé sur le toit d'un édifice, moyennant un remboursement des frais d'exploitation de 27 548,47 \$, non taxables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1154565007

CE15 0648

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 27 322 220 M\$ dans le cadre du volet Grandes Villes du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la réalisation d'une usine de production d'oxygène pour le projet de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux termes et conditions stipulés au protocole d'entente, et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 n) dudit protocole;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

- 3 - de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1143334030

CE15 0649

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Thérèse Jacques, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain situé du côté ouest de la rue Hickson, au nord de la rue Gertrude, d'une superficie de 281,1 mètres carrés, constitué des lots 1 153 719 et 1 153 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, pour le prix de 70 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1141233006

CE15 0650

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme a but non lucratif Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 283,5 mètres carrés, dans l'arrondissement de Villeroy-Saint-Michel-Parc-Extension, pour la somme de 30 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1154962001

CE15 0651

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'entreprise 9307-3146 Québec inc. à entamer des travaux de préparation du sol et d'excavation pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé au quadrant sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation;
- 2 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1156037003

CE15 0652

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain aux fins de réaménagement de la rue Clément, constitué d'une partie du lot 1 930 518 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Clément et au nord de l'avenue Lafleur, dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 36 792 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1156337001

CE15 0653

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la convention de cession par laquelle la Ville de Montréal cède partiellement à la Société de transport de Montréal (STM), laquelle accepte, les droits détenus par la Ville aux termes du permis entre Sa Majesté La Reine du Chef du Canada et la Ville pour une période de 30 mois, à compter du 1^{er} juin 2015, afin que la STM puisse utiliser, conjointement avec la Ville, des espaces dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice, sans contrepartie monétaire et aux clauses et conditions stipulées à la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1154565006

CE15 0654

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'intervention de la Ville à un projet d'acte de servitude de non-construction relativement à un terrain, d'une superficie de 1 215,4 mètres carrés, situé entre les rues Le Ber et Marc-Cantin, au nord de la rue Bourgeoys, constitué d'une parcelle du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à être publié par son propriétaire, soit Les Cours Pointe Saint-Charles inc., considérant que la Ville est bénéficiaire d'une hypothèque sur ce terrain.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1141368005

CE15 0655

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier total de 90 000 \$ à Concours musical international de Montréal, soit 30 000 \$ en 2015, 30 000 \$ en 2016 et 30 000 \$ en 2017, dans le cadre d'une entente de partenariat;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 30 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture et autoriser un ajustement de 30 000 \$ de la base budgétaire du Service de la culture pour 2016 et 2017;
- 3 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1156369002

CE15 0656

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 307 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la réalisation de projets novateurs en patinage artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2015, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications :

Projet	Organisme	Contribution financière	Premier versement 75 %	Deuxième versement 25 %
<i>Exprime-toi marionnette</i>	Gestion multisports St-Léonard	6 100 \$	4 575 \$	1 525 \$
<i>Le pouvoir de l'art</i>	La Maison des familles de Mercier-Est	5 500 \$	4 125 \$	1 375 \$
<i>Danse ta vie</i>	Association pour le développement jeunesse de Loyola	5 000 \$	3 750 \$	1 250 \$
<i>Les empreintes paternelles : On construit l'animal de nos rêves</i>	Association des familles du Centre-Sud	6 500 \$	4 875 \$	1 625 \$
<i>Cout métrage d'horreur à la Maison des jeunes</i>	La maison des jeunes de Pointe-St-Charles inc.	8 000 \$	6 000 \$	2 000 \$
<i>Création de jeux de société</i>	Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.	1 580 \$	1 185 \$	395 \$
<i>Création d'une pièce de théâtre sur les relations parent/enfant</i>	Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est	7 500 \$	5 625 \$	1 875 \$
<i>Regards croisés sur Rousselot</i>	Coopérative de solidarité Mosaïques	6 000 \$	4 500 \$	1 500 \$
<i>Atelier murale</i>	Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc.	4 127 \$	3 095,25 \$	1 031,75 \$
<i>(Ré)enchanter la Ville; ateliers de sculptures architecturales</i>	Centre culturel Georges Vanier	12 000 \$	9 000 \$	3 000 \$
<i>Ateliers d'art et d'expression libre</i>	Centre le Beau Voyage inc.	5 000 \$	3 750 \$	1 250 \$
	TOTAL	67 307 \$	50 480,25 \$	16 826,75 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1151696001

CE15 0657

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 250 000 \$, composé d'une somme de 50 000 \$ en provenance de l'Axe II de l'Entente de développement culturel 2015-2016 et de 200 000 \$ financée par le ministère de la Culture et des Communications, au Centre du Cinéma parallèle inc. à être versé en totalité en 2015, soit en deux versements égaux de 125 000 \$, pour la réalisation du plan d'action 2015-2016 du Cinéma Excentris;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser une augmentation équivalente de 200 000 \$ aux budgets respectifs des revenus et des dépenses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1154639001

CE15 0658

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 170 000 \$, composé d'une somme de 20 000 \$ en provenance de l'Axe I de l'Entente de développement culturel et d'une somme de 150 000 \$ financée par le ministère de la Culture et des Communications, au Centre des arts de la scène Pauline-Julien, à être versé en totalité en 2015, soit en deux versements égaux de 85 000\$, pour la réalisation de son plan d'action 2015;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser une augmentation équivalente de 20 000 \$ aux budgets respectifs des revenus et des dépenses;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1154639002

CE15 0659

La conseillère Manon Gauthier faisant partie du conseil d'administration du musée, elle déclare cet intérêt et s'abstient de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, aux fins de l'exploitation du musée dont la contribution totale est de 5 390 600 \$ pour 2014, de 5 640 600 \$ en 2015 et de 5 890 600 \$ en 2016;
- 2- d'accorder un soutien financier de 5 640 600 \$ pour l'année 2015 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière ;
- 3- d'autoriser à cette fin un virement budgétaire 142 200 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale pour compléter la contribution de 2015 ;
- 4- d'ajuster la base budgétaire des dépenses de contributions de la Ville pour la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'année 2016;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1144248004

CE15 0660

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 40 000 \$ à l'organisme AlterGo, assumé par la Ville de Montréal (Ville centre), pour soutenir le volet concertation en loisir ainsi qu'un soutien en biens et services d'une valeur de 254 652 \$ également assumé par la Ville de Montréal (Ville centre) pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo pour les années 2015 à 2018 inclusivement;
- 2 - d'accorder un soutien financier annuel de 60 000 \$ à l'organisme AlterGo, assumé par l'agglomération, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo pour les années 2015 à 2018 inclusivement;
- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, pour une durée de quatre ans (2015-2018), établissant les modalités et conditions du versement de ces soutiens financiers et du prêt de ses installations et de son matériel;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1141543002

CE15 0661

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 75 000 \$ à la Fondation du Startup de Montréal pour l'organisation des éditions 2015, 2016 et 2017 du Festival international du Startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.044 1156334001

CE15 0662

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ en deux versements à l'organisme AlterGo, soit un premier de 43 500 \$ et un deuxième de 6 500 \$, pour l'année 2015, pour le développement et la coordination d'un programme de soutien aux organismes PANAM reconnus;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1151696002

CE15 0663

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 400 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. pour l'organisation des éditions 2015, 2016, 2017 et 2018 de la Conférence de Montréal dans le cadre du budget régulier et de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1151084001

CE15 0664

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers pour une somme maximale totalisant 213 435 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en fonction de chacun d'eux à la suite de l'appel d'offres de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Branchons les PME	Branchons les PME de l'Est de Montréal	89 910 \$
SERIC Coopérative de solidarité	Innovation écoénergétique dans le secteur industriel de l'Est de Montréal	123 525 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1156352002

CE15 0665

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier total de 180 000 \$, pour les années 2015 à 2017, à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) afin qu'elle offre une formation à 45 PME participantes au « Parcours Innovation PME Montréal », durant la période 2015-2017, dans le cadre de l'entente financière de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1150881002

CE15 0666

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 84 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (MosaïC HEC) pour la formation en innovation et créativité de 90 PME participant au projet « Parcours Innovation PME Montréal », dans le cadre du protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (MosaïC HEC) établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1150881001

CE15 0667

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour le déplacement des infrastructures de son réseau de distribution sur la rue Bonneau et sur la rue de La Commune, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, pour une somme maximale de 173 048,56 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le chef de division du portefeuille de projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, monsieur Alain Trudeau, à signer la demande de modification au réseau de distribution de Gaz Métro pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1154139002

CE15 0668

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'annuler l'appel public de propositions lancé le 15 avril 2014 pour la vente d'un terrain situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.-A.-Desroches et l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve constitué des lots 1 508 427, 5 336 685 et 5 545 289 (ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (CE14 0436);
- 2 - d'approuver le lancement d'un appel public de soumissions ainsi que le cahier pour ce faire pour la vente de ce terrain;

- 3 - de mandater le Service de l'approvisionnement pour gérer le processus d'appel public de soumissions, selon les exigences établies dans le cahier d'appel public de soumissions.

de recommander au conseil municipal :

- 4 - d'abroger la résolution CM13 0591 en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1141368004

CE15 0669

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'abroger la résolution CG14 0524 par laquelle le conseil d'agglomération, à sa séance du 27 novembre 2014, décrétait l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain aux fins de création d'un parc, constitué du lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville, sur le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques d'annuler toutes procédures d'expropriation;
- 3 - d'annuler la dépense budgétée de 3,6 M\$, plus les taxes applicables, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1153778001

CE15 0670

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant, tels que décrits dans le tableau joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1154631003

CE15 0671

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal aux 94^e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 21, 22 et 23 mai 2015 pour une somme de 35 000 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1154784009

CE15 0672

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2015-2016;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2015 du Service de la culture, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 200 000 \$ à compter de 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150026001

CE15 0673

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Claude-Henri Grignon et ce, conformément aux modalités détaillées au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1154073002

CE15 0674

Il est

RÉSOLU :

Il est recommandé de renouveler, pour une période de trois (3) ans, le mandat des commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

Bruno Bergeron
Nicole Brodeur
Viateur Chénard
Irène Cinq-Mars
Ariane Émond
Judy Gold
Hélène Laperrière
Luba Serge

et de nommer commissaires supplémentaires , pour une période de trois ans, les personnes suivantes:

Maryse Alcindor
Isabelle Beaulieu
Pierre-Constantin Charles
Anne Lagacé Dowson
Danielle Landry
Francine Simard
Arlindo Vieira

et de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1151079003

CE15 0675

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal :

- madame Hélène Messier, en remplacement de madame Carole David;
- monsieur Eric Fournier, en remplacement de monsieur Michel de La Chenelière
- monsieur Francis Guimond, en remplacement de M. Aref Salem.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1156369003

CE15 0676

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Yasmina Soussi, en remplacement de Mme Julie Cunningham, comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1154233002

CE15 0677

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 288 852,91 \$ pour rembourser à la Ville de Westmount la quote-part du coût de la réfection complète de la toiture de la caserne de pompiers 76 et du poste de quartier 12;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1154565003

CE15 0678

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du PTI 2015-2017 relativement au financement requis dans le cadre de l'entente de cession générale des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 Est du métro vers Laval par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), le tout conformément à l'article 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

30.009 1156213005

CE15 0679

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 411 000 \$, en provenance des dépenses de contingences vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour payer les réparations des camions d'incendie visés par une contamination interne du moteur, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1151081001

CE15 0680

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une appropriation de 870 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour la mise aux normes des feux de circulation et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1150032001

CE15 0681

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une appropriation de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1150032002

CE15 0682

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Racette et l'avenue Georges-Pichet, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1143496014

CE15 0683

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1154265001

CE15 0684

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156032001

CE15 0685

Il est

RÉSOLU :

Adopté à l'unanimité.

40.004 1156347014

CE15 0686

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, l'ordonnance no 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier, autorisant la vente de produits glacés et de bouteilles de jus par triporteurs par le Centre de la montagne inc. - Les amis de la montagne, dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 15 avril au 15 octobre 2015, 2016 et 2017, entre 8 heures et 22 heures.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1150504010

CE15 0687

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ afin de financer l'achat d'appareils scientifiques servant à l'analyse des métaux dans l'eau potable, les eaux usées, et les eaux de surface et les solides, de financer les travaux de remplacement de plusieurs installations d'échantillonnage de la qualité de l'air et de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes et l'entretien des écocentres existants », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1156941001

CE15 0688

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1150390001

CE15 0689

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1150390002

CE15 0690

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont («PDUES»), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1155950001

CE15 0691

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-153 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 13 365 906 \$ pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.010 1156213002

CE15 0692

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-154 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 300 000 000 \$ pour le financement de la deuxième phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 2), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.011 1156213003

CE15 0693

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-155 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 20 893 589 \$ pour financer l'implantation du projet « Extra Connecte » au transport adapté, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.012 1156213004

CE15 0694

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'attribuer les toponymes suivants dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles :

- de nommer « parc du Bien-Être-de-la-Jeunesse », le parc situé sur le lot 1 876 230 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- de nommer « parc Marie-Barbier », le parc situé sur le lot 1 875 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- de renommer « rue François-La Bernarde », la place François-La Bernarde située sur le lot 1 875 319 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Ce changement de toponyme ayant un impact sur des occupants de la rue et afin d'assurer que les nouvelles informations toponymiques puissent être compilées dans les différents systèmes de repérage, il entrera en vigueur en vigueur trois mois après l'adoption de la présente résolution;

Le tout tel qu'indiqué sur les plans joints au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1156767001

CE15 0695

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de retirer le toponyme « parc Emma-Bourbonnais » sur le lot 1 371 003 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, tel qu'indiqué au plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1156767002

CE15 0696

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le document d'accompagnement indiquant la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.015 1152622003

CE15 0697

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission permanente sur l'inspecteur général (14-013) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1153430007

CE15 0698

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « plage Jean-Doré » la plage publique du parc Jean-Drapeau localisée sur l'île Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1154521002

CE15 0699

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Luc Martel à titre de directeur - Soutien conseil à la gestion au Service des ressources humaines dans la classe salariale FM10 (106 380 \$ - 132 9820 \$ - 159 580 \$) pour un mandat à durée indéterminée, à compter du 1^{er} juin 2015, conformément aux conditions de travail en vigueur et aux articles concernés.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1155981001

CE15 0700

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation ayant pour objet l'examen public *Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal.*

Adopté à l'unanimité.

60.001 1151155001

CE15 0701

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal l'avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2008-2012 « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1154233001

CE15 0702

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal la brochure intitulée : Engagées pour Montréal, 42 élues à votre service, produite par le Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1154233003

CE15 0703

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé : « J'entreprends ma ville » portant sur l'entrepreneuriat jeunesse.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1155179001

CE15 0704

Il est

RÉSOLU :

1- de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 20 mars 2015, sur la recevabilité d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056) ;

de plus :

après avoir salué l'initiative du citoyen et indiqué son accord avec la tenue d'une consultation publique sur le sujet proposé dans la requête du citoyen en vertu du droit d'initiative reconnu par la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* :

2- de mandater le Service de l'environnement pour préparer un dossier décisionnel visant à ce que le comité exécutif puisse officiellement mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation sur ce sujet. Conséquemment, il ne sera pas nécessaire de procéder aux étapes subséquentes prévues par la procédure du droit d'initiative.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1153599001

Levée de la séance à 11 h 30

70.001

Les résolutions CE15 0614 à CE15 0704 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 22 avril 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0705

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 avril 2015, en y retirant les articles 20.027, 20.032, 20.041 et 30.013.

Adopté à l'unanimité.

CE15 0706

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0707

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 0708

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les orientations du plan concept de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1144240016

CE15 0709

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le document intitulé « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal — Plan d'action 2015-2018 ».

Adopté à l'unanimité.

12.002 1140744004

CE15 0710

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services de gré à gré, entre la Ville et D-Trois-Pierres, relativement à l'entretien et à la remise en culture des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche, à titre gratuit, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Cultiver l'espoir ».

Adopté à l'unanimité.

20.001 1144240013

CE15 0711

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Osisoft, LLC, détenteur des droits exclusifs du logiciel PI (Plant information), pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour de ce logiciel, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 60 747,97\$ CDN, conformément à l'offre de service de cette firme datée du 26 février 2015;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1153438004

CE15 0712

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat-cadre de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la fourniture de services de communications relatifs aux liens 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 3 ans, avec l'option de renouvellement, pour une somme maximale de 138 792,76 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1150659001

CE15 0713

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Béton Bolduc inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une durée de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13999;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1151009008

CE15 0714

Vu la résolution CA15 29 0091 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Rebutis Solides Canadiens inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 114 860,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public AO 15-14172 (1242-TP1502);

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1153903006

CE15 0715

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture sur demande de serveurs d'entreprise et stockage ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13726 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

Firme	Description (articles, groupes, etc.)	Montant estimé (5 ans)
PCD Solutions inc.	Serveurs d'entreprise et stockage	3 538 011,04 \$
ESI technologies inc.	Stockage	1 022 174,99 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1155954002

CE15 0716

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec Korth Group Ltd., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4, comme arme de service, et de pistolets de formation aux policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 369 643,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14178;
- 2 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1153997001

CE15 0717

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Motorola Solutions Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2^e niveau, pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements, de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13812 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1155035004

CE15 0718

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de soixante mois, à compter du 16 mai 2015, pour la fourniture sur demande de produits d'entretien;
- 2 - d'accorder à Produits Sany inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13951 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156134001

CE15 0719

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Hypertec Systèmes inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture de trente et un appareils portables convertibles Panasonic CF-19 MK6 et équipements connexes et trois ans d'entretien, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 147 166 ,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13796;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1140206014

CE15 0720

Vu la résolution CA15 210064 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal.

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 186 349,63 \$, taxes incluses, représentant 85,48 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des rues Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à la compagnie Sintra inc. (Montréal-Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 3 618 881,80 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public S15-002;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1156459004

CE15 0721

Vu la résolution CA15 210069 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 24 439,50 \$, taxes incluses, pour des travaux électriques et le remplacement du raccordement électrique des Serres Municipales dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages Chenail inc pour la reconstruction du boulevard LaSalle (aqueduc - pluvial – chaussée), entre la rue Bannantyne et le 7000, boulevard LaSalle, majorant ainsi le montant total de la dépense de 1 841 771,91 \$ à 1 866 241,41 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1156459007

CE15 0722

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 824 013,33 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée, de trottoirs, de travaux d'éclairage et de modifications au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans la rue Guy, de la rue Sainte-Catherine à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 054 013,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304801 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1154822017

CE15 0723

Vu la résolution CA15 29 0084 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 274 917,54 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, le remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, de pavage, de bordures et de travaux connexes sur la 16^e Avenue, 18^e Avenue, 10^e Rue et 13^e Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Duroking construction 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission soit pour une somme maximale de 3 089 544,85 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-15-05;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financière inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1156765005

CE15 0724

Vu la résolution CA15 29 0086 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 037 443,39 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, le remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, le pavage et les travaux connexes sur les rues du Bosquet, Pinewood, entre la rue du Bosquet et le 4230, rue Pinewood, et Thorndale, entre les rues Oakwood et Acres, dans l'arrondissement de Pierrefonds Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Duroking Construction 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission soit pour une somme maximale de 1 922 116,41 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-15-09;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1156765006

CE15 0725

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet de relocalisation temporaire de la cour de services Le Sud-Ouest, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 503 486,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5760;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1155951001

CE15 0726

Vu la résolution CA15 29 0049 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro en date du 2 mars 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 494 968,23 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, le remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, le pavage, les bordures et les travaux connexes sur les rues Apple Blossom, entre Maher et Arnold, Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Duroking Construction 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission, soit pour une somme maximale de 4 280 922,12 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-15-04;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1156765004

CE15 0727

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 13 737 873,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23^e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 167 373,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 282901;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1154822007

CE15 0728

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 11 840 000,22 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (Secteur Ouest), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 665 000,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322001 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1154822010

CE15 0729

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 11 604 938,58 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage (Secteur Est), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 424 938,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322002 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1154822009

CE15 0730

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 491 513,99 \$, taxes incluses, pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux, la reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR 2015), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 363 413,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1154822016

CE15 0731

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 11 812 338,79 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans la rue Ontario, de l'avenue Lorimier à la rue d'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 678 287,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256903 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1154822015

CE15 0732

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 55 457 316,97 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à HMI Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 53 593 205,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10160;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1146019008

CE15 0733

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder à NMP Golf Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'aménagement du Secteur nord - Phase 1 du parc Jarry, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 134 591,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6685;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1156316002

CE15 0734

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard, en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 434 395,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6686 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1154332001

CE15 0735

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 036 592,82 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réaménagement de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri, entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 2 856 592,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322601;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1154139001

CE15 0736

Vu la résolution CA15 210067 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 103 400,16 \$, taxes incluses, représentant 82 % du coût total du contrat pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour le projet de réfection des rues Godin et Riverview (S15-006);

- 2- d'accorder à G&S Consultants S.E.N.C. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 126 036,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S15-006;
- 3- d'autoriser le maire d'arrondissement de Verdun ou, en son absence, le maire suppléant de cet arrondissement et la secrétaire du conseil de cet arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1156459003

CE15 0737

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 90 456,59 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14051 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1152961001

CE15 0738

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines) ;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 360 504,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14265 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines) ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Consultants Legico-CHP inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 381 831,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14265 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1151861001

CE15 0739

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 484 548,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de Réaménagement du secteur ouest de la clairière située dans le parc du Mont-Royal de 8 876 425,75 \$ à 9 360 974,55 \$ taxes incluses;
- 2 - d'autoriser l'augmentation du contrat accordé à Super Excavation inc. (CG14 0196) de 644 463,87 \$, le majorant ainsi de 8 069 477,95 \$ à 8 713 941,82 \$;
- 3 - d'autoriser le retrait des travaux non requis du contrat forfaitaire de 146 073, 43 \$ vers les travaux contingents et supplémentaires;
- 4 - d'autoriser le transfert des incidences de 159 915,07 \$ vers le contrat pour le paiement des travaux supplémentaires;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1150504007

CE15 0740

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 754 338,41 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14002 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1145350006

CE15 0741

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la tenue des activités d'accueil entourant le Relais de la flamme des Jeux panaméricains TORONTO 2015.
- 2 - d'autoriser la signature de la lettre d'entente avec le Comité d'organisation de Toronto pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (TO2015).

Adopté à l'unanimité.

20.034 1150679005

CE15 0742

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au sud-ouest de la rue Dalhousie et au nord-ouest de la rue Ottawa, constitué du lot 1 179 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 8 325,1 mètres carrés, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 28 053 900 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1154435001

CE15 0743

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de renouvellement de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à des fins artistiques, à titre gratuit, à Montréal Arts Interculturels, pour une période de 2 ans 6 mois et 20 jours, à compter du 12 juin 2015, les locaux 103, 223, 428 et 430, d'une superficie totale de 1 130,06 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée, au 2^e étage et au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1154069002

CE15 0744

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 179 500 \$, aux 37 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements – 2015, et au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJETS	PÉRIODES PRÉVUES 2015	MONTANTS 2015
Alchimie, Créations et culture	Orientalys	23 au 26 juillet	15 000 \$
Arc-en-ciel d'Afrique	Massimadi	17 au 28 février	3 000 \$
Association de la Communauté noire de Côte-des-Neiges	Festival international de Steelpan de Montréal	4 et 5 juillet	1 000 \$
Association culturelle St-Volodymyr de Montréal	Festival Ukrainien de Montréal	11 au 13 septembre	4 500 \$
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Festival de la Petite-Bourgogne	12 septembre	3 500 \$
Association Rocode	Festival du film Roumain de Montréal	10 au 15 novembre	1 000 \$
Carrefour de liaison et d'aide multiethnique (CLAM)	Diversi-Été	08 août	1 000 \$
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	Journées africaines	23 et 24 mai 2015	5 000 \$
Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	Festival interculturel de Pointe Saint-Charles	7 et 8 août	1 000 \$
Centre culturel Kabir	Festival des films de l'Asie du sud	Sept ou oct.	1 000 \$
Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)	Cent ans de présence afrocaribéenne	21 février au 21 mars	1 000 \$
Comité international pour la promotion du Créole et de l'alphabétisation (KEPKAA)	Fête de la paix de Saint-Pierre	19 septembre	3 000 \$
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	Mois du Créole à Montréal	du 1er au 31 octobre	5 000 \$
Communauté Sépharade unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal 2015	29 novembre au 12 décembre	7 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	Semaine Italienne de Montréal	7 au 16 août	25 000 \$

Festival Accès Asie	Célébration du patrimoine asiatique	du 1er au 24 mai	9 000 \$
Festival de contes Il était une fois	Festilou	10 au 17 mai	2 000 \$
Festival Flamenco Montréal	Festival Flamenco Montréal	4 au 12 septembre	5 000 \$
Festival International de Tango de Montréal	Festival International de Tango de Montréal	11 au 16 août	3 000 \$
Festival Polonais à Montréal	Festival Polonais à Montréal	8 et 9 août	3 000 \$
FIP Le Festival international de percussion	Festival International de percussions	3 au 12 juillet	10 000 \$
Folklore Canada International	Spectacle Montréal International 2015	19 septembre - 14 et 15 novembre	2 500 \$
Fondation Fabienne Colas (FIFBM)	Festival international du film Black de Montréal	22 au 27 septembre	15 000 \$
Fondation Fabienne Colas (Haïti en folie)	Haiti en folie	23 au 26 juillet	10 000 \$
Fondation LatinArte	Festival LatinArte	du 17 septembre au 17 octobre	5 000 \$
La Maison des Familles de Mercier-Est	Fête des familles	30 mai	1 000 \$
L'Île de Cuba / La isla de Cuba	Festival international Cubaneando	25 et 26 juillet	3 000 \$
Matsuri Japon	Matsuri Japon	15 août	1 500 \$
Mon resto Saint-Michel	Festival des Nations	18 juillet	4 000 \$
Musée des maîtres et artisans du Québec	Nos cultures, notre richesse	24 mai	1 000 \$
Patrimoine funéraire Montréal	La Fête des Morts	31 octobre au 30 novembre	1 000 \$
Playmas Montréal cultural association inc.	Taste of Caribbean - Un goût des caraïbes	26 au 28 juin	6 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Festival des arts urbains Hip Hop You Don't Stop	18 et 19 septembre	4 500 \$
Service des loisirs St-Jacques	Fête des voisins aux Habitations Jeanne-Mance	7 juin	1 000 \$
Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories 2015 - Rituels de fertilité	octobre ou novembre	3 000 \$
Société Québécoise d'Ensemble-claviers	Les Saisons Russes de Montréal	12 au 14 juin	1 000 \$
Table de concertation sur la culture de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	Carnaval Estival de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	7, 8, 9 et 15 août	6 000 \$
Tohu, cité des arts du Cirques	La Falla	13 au 15 août	5 000 \$

2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1150679004

CE15 0745

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver la répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement provenant du gouvernement du Québec et de la Ville;

- 2 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 931 197,79 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2015-2016, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin d'assurer la continuité des services en matière de développement économique local;

Organismes	Contributions
SODEC RDP-PAT-ME	1 038 850,90 \$
SDÉVM	2 321 042,57 \$
CLD Ouest-de-l'Île	1 019 355,97 \$
CLD Centre-Ouest	667 065,10 \$
CDEC Ahuntsic-Cartierville	488 216,67 \$
CDEC Rosemont-Petite-Patrie	1 396 666,58 \$
TOTAL	6 931 197,79 \$

- 3 - d'approuver les 6 projets de convention entre la Ville et ces organismes établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1155175002

CE15 0746

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand Prix Cycliste de Montréal, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2019;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1140679004

CE15 0747

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de reconnaître Concertation Montréal comme interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional et comme l'organisme à but non lucratif auquel l'agglomération entend confier des pouvoirs, tel que prévu à dans le projet de loi n°28;

- 2 - de verser à Concertation Montréal une contribution financière jusqu'à un maximum de 400 000 \$, au besoin et sur présentation de pièces justificatives, afin d'assumer le manque à gagner entre la date de dissolution de la CRÉ de Montréal et la signature de la nouvelle entente avec le conseil d'agglomération;
- 3 - de mandater les élus municipaux membres du comité de transition chargé de la liquidation de la CRÉ à procéder au transfert vers Concertation Montréal, sous réserve que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorise ledit transfert.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1154784008

CE15 0748

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le versement d'une contribution maximale de 1,6 M\$ à l'organisme à but non lucratif Habitation 21, pour son projet d'habitation sis sur la rue Ottawa dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, dans le cadre du réaménagement de l'échangeur Turcot et du remplacement des logements abordables du 780 rue St-Rémi;
- 2 - de ne procéder au versement de cette contribution que dans l'éventualité où le coût de réalisation du projet excéderait l'enveloppe de 14,5 M \$ garantie par le ministère des Transports du Québec à ce projet d'habitation.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1150634002

CE15 0749

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de ville compétent, pour une période de 10 ans, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, en matière d'abattage d'arbres lorsqu'il s'agit de frênes dans le contexte de l'adoption du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146620016

CE15 0750

Vu la résolution CA15 210081 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la réalisation du projet d'aménagement de mesures particulières et temporaires visant le rétablissement des conditions biologiques du ruisseau des Hérons, dans l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1152192004

CE15 0751

Vu la résolution CA15 12099 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de l'arrondissement d'Anjou de prendre en charge la réalisation de certains projets de voirie sur le réseau artériel de son territoire, dont ceux concernant les travaux sur les boulevards des Galeries-d'Anjou, des Sciences et Bourget, dans le cadre du programme PRR local, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150351002

CE15 0752

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux arrondissements les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissage et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, et ce, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1156316005

CE15 0753

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier une dépense de 2 790,75 \$ relative au déplacement, du 13 au 18 mars 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Miami;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1150843004

CE15 0754

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier une dépense de 1 067,63 \$ relative au déplacement, les 24 et 25 mars 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Toronto;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1150843005

CE15 0755

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 1 138,26 \$ relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 30 avril au 1^{er} mai 2015, à Winnipeg (Manitoba), afin de participer à la 47^e édition annuelle du congrès national sur le logement et l'itinérance organisé par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1154310002

CE15 0756

Vu la résolution CA15 30 04 0088 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2015 en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'un revenu supplémentaire de 29 684,50 \$ en provenance de la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1151163002

CE15 0757

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'adopter un budget supplémentaire de 236 648 000 \$ au PTI 2015-2017, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2014, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document joint au dossier décisionnel;
- 2 - de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1155337001

CE15 0758

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter un budget supplémentaire de 21 105 000 \$ au PTI 2015-2017, provenant du report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2014, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, du Sud-Ouest et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, selon le document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel;

- 2 - de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1155337002

CE15 0759

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2014 de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2014 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3 - d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 71 954,0 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et autoriser les transferts aux arrondissements;
- 4 - d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 6 089,2 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques pour le fonds de stabilisation des taux de redevances;
- 5 - d'adopter l'affectation du surplus aux dossiers suivants (en milliers de dollars) :

Mise en place du bureau de l'inspecteur général	275,0 \$
Assainissement du site du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles	5 000,0 \$
Élections municipales de 2017	4 000,0 \$
Entente sur le développement culturel (MCCC)	993,5 \$
Contamination fongique au Pavillon La Fontaine (CE14 1782)	79,9 \$
Fonds de dynamisation des rues commerciales	1 690,3 \$
Renflouement du fonds d'énergie.	1 381 \$
Fonds de location à long terme de véhicules	674,4 \$
TOTAL	14 094,1 \$

- 6 - d'adopter l'affectation des surplus cumulés d'un montant de 15 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal pour l'équilibre budgétaire 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1155205001

CE15 0760

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter l'affectation du surplus au dossier suivant (en milliers de dollars) :

- Service du matériel roulant et des ateliers –
Diagnostic et réparation des moteurs diesel du parc
des véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal
- TOTAL : 291,4 \$

Adopté à l'unanimité.

30.012 1155205002

CE15 0761

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine)

Adopté à l'unanimité.

30.014 1153430002

CE15 0762

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 et des prévisions budgétaires 2015, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2015 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1153430009

CE15 0763

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de demander au ministre de la Justice de désigner monsieur Denis Coderre, maire de la Ville de Montréal, pour agir à titre de « célébrant compétent » pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1153430006

CE15 0764

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- que la Société du parc Jean-Drapeau recoure aux services de la Ville notamment pour la gestion de projets, l'approvisionnement, les services juridiques, les finances, conformément à l'article 8 de la convention intervenue en 1996 entre la Ville de Montréal et la Société du parc des Îles, maintenant la Société du parc Jean-Drapeau;
- 2- que, considérant les irrégularités constatées par l'Inspecteur général dans les processus d'octroi de certains contrats dans son rapport de mars 2015 et ses recommandations ainsi que les recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général, il est exigé que la Société du parc Jean-Drapeau résilie certains contrats;
- 3- que la SPJD n'accorde plus de contrats de gré à gré à l'organisme sans but lucratif, Quartier international de Montréal (QIM).

Adopté à l'unanimité.

30.017 1150215001

CE15 0765

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété (14-035), l'ordonnance no 1 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier afin de hausser le prix d'achat maximum permis de 50 000 \$ pour les bâtiments résidentiels unifamiliaux, et de 25 000 \$ pour les bâtiments résidentiels de 2 logements hors sol, portant le prix d'achat permis à un maximum respectif de 450 000 \$ et de 475 000 \$, pour le volet « bâtiment résidentiel existant » du Programme acquisition d'une propriété. Le prix d'achat maximum permis pour les bâtiments résidentiels de 3 logements hors sol demeurerait inchangé à 490 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1156918002

CE15 0766

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal »;
- 4- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 5- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1146620009

CE15 0767

Vu la résolution CA15 210092 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement régissant l'établissement des salons de coiffure - #1607 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1155291004

CE15 0768

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire (RCG 07-030) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1153592001

CE15 0769

Vu la résolution CA15 25 0154 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la modification de la liste des « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour y inscrire le bâtiment situé au 3980, rue Saint-Denis (Presbytère Saint-Jude) sous la désignation « Les édifices commerciaux ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1140437006

CE15 0770

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1153820002

CE15 0771

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1142640043

CE15 0772

Il est

RÉSOLU :

Il est recommandé d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares » et de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue d'une consultation publique portant sur ce projet.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1156347027

CE15 0773

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1153430008

CE15 0774

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de désigner M^e Emmanuel Tani-Moore pour agir à titre de greffier-adjoint de la Ville - Service du greffe.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1150132001

CE15 0775

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer Mme Francine Laverdière au poste de directrice - budget, planification financière et fiscale au Service des finances, dans la classe salariale FM11 (116 030 \$ - 145 040 \$ - 174 050 \$) pour un mandat à durée indéterminée, à compter du 27 avril 2015, conformément aux conditions de travail en vigueur et articles concernés;
- 2- de nommer Mme Sylvie Monette au poste de directrice - conseil et soutien financiers au Service des finances, dans la classe FM11 (116 030 \$ - 145 040 \$ - 174 050 \$) pour un mandat à durée indéterminée, à compter du 19 mai 2015, conformément aux conditions de travail en vigueur et articles concernés, et autoriser le directeur du Services des finances et trésorier de la Ville à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1154506001

CE15 0776

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de créer le poste temporaire de Directeur de projets - Société du parc Jean-Drapeau et d'approuver l'embauche de M. Sylvain Daniel, à compter des présentes, au salaire annuel de 150 000 \$, dans la fourchette salariale FM 10, de le prêter à la Société du Parc Jean-Drapeau, et d'autoriser le directeur général de la Ville à signer ce contrat de travail, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1154636001

CE15 0777

Vu la résolution CA15 30 04 0077 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Plan directeur pour la revitalisation du boulevard Gouin sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 2- d'assurer la mise en oeuvre du plan en priorisant des investissements dans le cadre du PTI 2016-2018 et années subséquentes de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1154810004

CE15 0778

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport de vérification de la 1^{ère} étape du processus d'évaluation des compétences pour professionnels et cadres conseils - Tests en ligne (TEL).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1151040001

CE15 0779

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'analyse du Service de la diversité sociale et des sports relative à l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Portrait médiatique de l'intégration économique des immigrants dans la métropole ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153881002

CE15 0780

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.004 1153496003

CE15 0781

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal trois règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de sa 28^e édition tenue les 23, 24 et 25 janvier 2015, portant respectivement sur les stationnements et la mobilité urbaine, la responsabilisation environnementale, et la préservation du patrimoine religieux.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1150148001

CE15 0782

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1153592005

CE15 0783

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1153592006

CE15 0784

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport Reddition de comptes financière 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.008 1153592003

CE15 0785

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport Reddition de comptes financière 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.009 1153592004

CE15 0786

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155954002 - Conclure avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., des ententes-cadres d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 – (7 soumissionnaires) (PCD Solutions inc. : 3 538 011,04 \$ - ESI Technologies inc: 1 022 174,99 \$).

Adopté à l'unanimité.

60.010 1153624019

CE15 0787

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153997001 - Conclure avec Korth Group Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14178 (deux soumissionnaires conformes).

Adopté à l'unanimité.

60.011 1153624017

CE15 0788

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155035004 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs (TDU) et accessoires, de services de maintenance 2e niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour le lot 9, pour une somme maximale de 2 606 901,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-13812 (2 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.012 1153624018

CE15 0789

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156134001 - Conclure avec la firme Produits Sany inc., une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de soixante (60) mois suite à l'appel d'offres public 15-13951 (montant estimé à 4 213 149.69\$ - 6 soum.).

Adopté à l'unanimité.

60.013 1153624020

CE15 0790

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156765004 - Accorder un contrat à Duroking construction 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur les rues Apple Blossom (entre Maher et Arnold), Maher, Arnold, Grove, Monteray, Omega, Vincent, Valley, Brian et Molson, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Dépense totale de 4 494 968,23 \$, taxes incluses (contrat 4 280 922,12 \$ + incidences 214 046,11 \$) - Appel d'offres public ST-15-04 (11 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.014 1153624016

CE15 0791

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822007 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, comprenant la reconstruction de la chaussée (dalles courtes goujonnées), d'éclairage et de feux de circulation sur la rue Hickmore, de la 23e Avenue à la Montée de Liesse et sur la Montée de Liesse, de la rue Hickmore aux bretelles situées au nord de l'A-520. Arrondissement: Saint-Laurent. Dépense totale de 13 737 873,30 \$ (contrat: 13 167 373,30 \$ + incidences: 570 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 282901 - 3 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.015 1153624013

CE15 0792

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822010 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest. Dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat UX-15253 :11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.016 1153624023

CE15 0793

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822009 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est. Dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat UX-15252 : 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.017 1153624024

CE15 0794

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822016 - Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR 2015). Arrondissement: Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 2 491 513,99 \$ (contrat: 2 363 413,99 \$ + incidences: 128 100,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320001 - 11 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.018 1153624014

CE15 0795

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage, de signalisation lumineuse et de modification du réseau de la CSEM, dans la rue Ontario, de l'avenue De Lorimier à la rue D'Iberville (Projet de développement Pôle Frontenac, phase II). Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 11 812 338,79 \$ (contrat: 10 678 287,89 \$ + incidences: 1 134 050,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256903 - 8 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.019 1153624025

CE15 0796

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146019008 - Accorder un contrat à HMI Construction inc. pour l'exécution des travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du projet de modernisation des usines - Dépense totale de 55 457 316,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10160 - 3 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.020 1153624021

CE15 0797

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316002 - Accorder un contrat à NMP Golf Construction Inc., pour l'aménagement du secteur nord - Phase 1 du parc Jarry pour une dépense totale de 3 134 591,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-6685) - (10 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.021 1153624015

CE15 0798

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154332001 - Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour réaliser les travaux de réfection de la piste d'athlétisme extérieure et des aménagements périphériques au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Autoriser une dépense de 3 354 195,77 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public n° 14-6686 - 11 soumissions.

Adopté à l'unanimité.

60.022 1153624012

CE15 0799

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154139001 - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 3 036 592,82 \$ (contrat: 2 856 592,82\$ + incidences: 180 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322601 - 2 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.023 1153624026

CE15 0800

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145350006 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.024 1153624022

Levée de la séance à 11 h 45

70.001

Les résolutions CE15 0705 à CE15 0800 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le jeudi 23 avril 2015 à 11 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE15 0801

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 23 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0802

Vu la résolution CA15 240194 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 14 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur » / Arrondissement de Ville-Marie » de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, par l'agrandissement d'un secteur de limite de hauteur de « 25 m » existant à l'ouest de la rue Amherst et au sud de la rue Ontario pour y intégrer l'îlot compris entre les rues Amherst, Sherbrooke, Wolfe et du Square-Amherst et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

2- d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les limites de hauteur » / Arrondissement de Ville-Marie » de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, par l'agrandissement d'un secteur de limite de hauteur de « 25 m » existant à l'ouest de la rue Amherst et au sud de la rue Ontario pour y intégrer l'îlot compris entre les rues Amherst, Sherbrooke, Wolfe et du Square-Amherst;

3- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1155289001

Levée de la séance à 11 h 40

70.001

Les résolutions CE15 0801 et CE15 0802 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 avril 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0803

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 avril 2015, en y retirant les articles 30.008, 30.011, 30.012, 30.013 et 40.001, et en y ajoutant l'article 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0804

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviât située au Complexe environnemental Saint-Michel;
- 2 - d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1155891001

CE15 0805

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux pompes de marque Netzsch, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 93 433,28 \$, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme datée du 4 mars 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1153438003

CE15 0806

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Motos Daytona inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de huit motocyclettes de marque BMW 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 224 227,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14239 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154472005

CE15 0807

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels à François Morin Relations Publiques inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour accompagner la Ville dans la planification et la mise en œuvre d'une démarche de concertation auprès des parties prenantes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 733,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14306;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.004 1155174001

CE15 0808

Vu la résolution CA15 0900666 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 13 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre des programmes de réfection routière (PRR) et de construction d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir et de réaménagement géométrique dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 131 358,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2015-006 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1156624001

CE15 0809

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 488 248,30 \$, taxes incluses, pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 27 et travaux divers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva Architectes et MLC Associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 424 563,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13978 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145350005

CE15 0810

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 193 200 \$ aux seize organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de seize projets dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2015 de l'Entente MCC Ville 2012-2015:

Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles	10 000 \$
Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve	15 000 \$
Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal	15 000 \$
Conseil du patrimoine religieux du Québec	5 000 \$
Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et du Musée Marguerite-Bourgeoys	15 000 \$
Fondation Héritage Montréal	15 000 \$
L'Écomusée de la maison du Fier-Monde	15 000 \$
Maison Saint-Gabriel	13 000 \$
Musée des Ondes Emile Berliner	12 000 \$
Patrimoine funéraire Montréal	4 000 \$
Radio centre-ville Saint-Louis	12 000 \$
Société du Château Dufresne inc.	17 200 \$
Société historique Cavelier-de-LaSalle	9 000 \$
Société historique de Rivière-des-Prairies	13 000 \$
Société historique de Saint-Henri	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	8 000 \$
Total des soutiens accordés	193 200 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1150015001

CE15 0811

Il est

RÉSOLU :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, et ce, à même le budget de fonctionnement :

Organismes	Montant 2015
Bibliothèque et centre d'informatique Atwater	20 700 \$
La bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega (anciennement Atwater)	31 700 \$

2. d'approuver les deux projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'autoriser la directrice des Bibliothèques, du Service de la culture, à signer lesdits projets de protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1155890001

CE15 0812

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement d'un plan de classification informatique pour la gestion documentaire, pour une somme maximale de 357 391,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13718 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144822054

CE15 0813

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au National Zero Waste Council.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150704001

CE15 0814

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, de messieurs Julien Delisle et Pablo Deslisle, des dons de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 26 949 \$;
- 2 - d'autoriser l'émission, par le Service des finances, de reçus officiels aux fins d'impôt aux donateurs, pour un montant total de 26 949 \$, conformément aux règles fiscales applicables;
- 3 - d'approuver les projets de convention de donation des collections d'insectes de M. Julien Delisle ayant une valeur de 23 799 \$, et de M. Pablo Deslisle ayant une valeur de 3 150 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1153426002

CE15 0815

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter le Plan de développement en art public pour le Quartier des spectacles;
- 2 - de mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public pour le Quartier des spectacles.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150552001

CE15 0816

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 13 586,26 \$ relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, au Congrès annuel et salon professionnel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton;
- 2 - d'appuyer l'élection de MM. Michel Bissonnet et Maurice Cohen et de Mme Marie-Ève Brunet à titre de membres du Conseil national d'administration de la FCM pour l'année 2015-2016 et d'assumer les coûts reliés à leur participation aux différentes réunions;
- 3 - d'accorder des avances de fonds aux montants de 2 930,44 \$ à M. Claude Dauphin, de 3 243,92 \$ à M. Michel Bissonnet, de 2 848,09 \$ à M. Maurice Cohen et de 1 339,81 \$ à Mme Marie-Ève Brunet.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1154784010

CE15 0817

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 6 119,07 \$, relative au déplacement, du 6 au 11 avril 2015, à Séoul (Corée du Sud), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de participer au Congrès mondial 2015 du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI - Local Governments for Sustainability);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1150843008

CE15 0818

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 737,23 \$ relative au déplacement, du 29 au 31 mars 2015, à Lafayette (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de participer au 80^e Bureau exécutif de l'Association internationale des maires francophones (AIMF);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1150843006

CE15 0819

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 31 700 \$, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2015, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre autres finalistes;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1151608001

CE15 0820

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant l'adhésion à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2015;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation 2015 à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles au montant de 13 184 € (17 579,55 \$ CDN);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1153065001

CE15 0821

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 239 098 \$ pour 2015, en provenance des dépenses imprévues d'administration vers la Direction générale;
- 2 - d'accorder un ajustement de 133 647 \$ à la base budgétaire de la Direction générale pour les années subséquentes, soit 2016, 2017 et 2018. De plus, un montant supplémentaire de 300 000 \$ pour les autres familles de dépenses est à prévoir pour l'année 2016 seulement;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1154196001

CE15 0822

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Danièle Henkel à titre de membre du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau pour un mandat d'une durée de trois ans à compter du 29 avril 2015, et de la désigner comme présidente du conseil d'administration de la Société.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1150120001

CE15 0823

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'entériner l'accord de principe entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP, section locale 301, relatif à la modification du Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal en ce qui a trait à l'exonération de la cotisation salariale durant la période d'invalidité de courte durée;
- 2- d'autoriser le Directeur des relations de travail et du soutien conseil à la gestion à signer l'entente;
- 3- sous réserve de l'adoption du Règlement du Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal, d'approuver et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1150314001

CE15 0824

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'entériner le protocole d'entente de prêt de services à intervenir entre la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) et M. Ronald Cyr, et d'approuver la nomination de M. Ronald Cyr à titre de directeur général de la SDJP, à compter des présentes, selon les termes et conditions prévus au protocole, sous réserve d'une recommandation positive à cet effet du conseil d'administration de la SPJD.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1154262002

Levée de la séance à 12 h 12

70.001

Les résolutions CE15 0803 à CE15 0824 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 20.001
2015/05/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1156947001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 306 587.40 \$, taxes incluses (contrat de 894 919.41 \$ et incidences de 411 667.99 \$) . Appel d'offres public # 15-44001 (8 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 894 919.41\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 15-44001.
2. d'autoriser pour cette fin une dépense maximale de 1 306 587.40\$, incluant taxes et incidences.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-04 12:43

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156947001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 306 587.40 \$, taxes incluses (contrat de 894 919.41 \$ et incidences de 411 667.99 \$) . Appel d'offres public # 15-44001 (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situés sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait des intersections du réseau artériel ainsi que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel (avant 2015) comprenait 1716 intersections munies de feu de circulation. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% des feux de circulation du réseau artériel de l'époque.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local (d'avant 2015) n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017.

Au premier janvier 2015, 552 des 1083 intersections visées dans le projet MAN2 étaient complétées, soit 51% de ce programme.

Le contrat visé par le présent dossier est le premier d'une série de 5 qui seront octroyés en 2015.

L'appel d'offres a été lancé le 2 février 2015 pour une période de 24 jours calendaires. Il a été publié dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 24 août 2015.

Aucun addenda n'a été publié.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0157 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44004 (7 soum.)

CM15 0319 - 24 mars 2015 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Système Urbain inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 336 646,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44005 (5 soum.)

CM14 1255 - 16 décembre 2014 - Accorder un contrat à Construction NRC Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 312 357,71 \$ - Appel d'offres public 14-44003 (7 soum.)

CM14 1011 - 27 octobre 2014 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 720 719,90 \$ - Appel d'offres public 14-44002 (5 soum.)

CM14 1012 - 27 octobre 2014 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 752 696,38 \$ - Appel d'offres public 14-44001 (7 soum.)

CE13 1543 - 25 septembre 2013 - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

CE13 1389 - 11 septembre 2013 - Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011

CE13 1002 - 03 juillet 2013 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010;

CE13 0745 - 29 mai 2013 - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010;

CE13 0744 - 29 mai 2013 - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001;

CE13 0746 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003;

CE13 0742 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004;

CE13 0743 - 29 mai 2013 - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008;

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du

Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CG12 0076 - 22 mars 2012 - approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes;

CM12 0286 - 16 mars 2012 -Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses;

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium Tecsalt-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Ce contrat vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes ainsi que d'autres projets d'ajout ou de modification de feux tels que le remplacement des contrôleurs, l'ajout de systèmes de feux sonores, l'ajout de signaux et de détection pour les cyclistes, etc., à 50 intersections du réseau artériel de la Ville équipées de feux de circulation.

Les travaux électriques aux feux de circulation consistent essentiellement :

- 1) à remplacer le mobilier existant;
- 2) à remplacer ou à relocaliser le contrôleur de feux;
- 3) à ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
- 4) à remplacer les éléments de la signalisation lumineuse qui sont trouvés non conformes par rapport à:
 - leur hauteur (trop haute ou trop basse);
 - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles);
 - leurs caractéristiques (tête de feux de 200 mm, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.);
 - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout-rouge);
 - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

Les intersections touchées par ce présent contrat sont énumérées en pièce jointe.

La quantité ainsi que la sélection des intersections à traiter peuvent changer en fonction de

l'envergure des travaux et elles seront déterminées en fonction de l'avancement de la réalisation des plans de construction.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes doit être réalisée d'ici 2017 afin de répondre à l'échéance imposée par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes entre autres des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à une série de contrats de petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Bruneau Électrique Inc.	813 563.10\$	81 356.31\$	894 919.41\$
Constructions NRC Inc.	850 470.08\$	85 047.01\$	935 517.08\$
Installume Inc.	860 010.17\$	86 001.02\$	946 011.19\$
Systèmes Urbains Inc.	941 677.44\$	94 167.74\$	1 035 845.19\$
Néolect Inc	960 843.09\$	96 084.31\$	1 056 927.39\$
Pierre Brossard (1991) Ltée.	1 048 530.95\$	104 853.10\$	1 153 384.05\$
Girard & Girard Inc.	1 088 150.99\$	108 815.10\$	1 196 966.09\$
Michel Guimont.	1 100 732.67\$	110 073.27\$	1 210 805.94\$
Dernière estimation réalisée	1 075 085.24\$	107 508.52\$	1 182 593.76\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 053 797.00\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			17.75%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			315 886.53\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			35.30%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-287 674.35\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-24.32%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			40 597.67\$
			4.54%

$\frac{\text{Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\%)}}{((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100}$
--

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de -24.32 %. L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrats (biens et services)

Appel d'offres public : # 15-44001

Titre : Travaux de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (50 intersections). – Arrondissement : Tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

Date de lancement : 2 février 2015

Date d'ouverture : 25 février 2015

Les totalité des preneurs de cahier de charge (8) ont déposé une soumission.

Soumissionnaires : (8)

- Bruneau Électrique Inc.
- Construction NRC Inc.
- Installume Inc.
- Systèmes Urbains Inc.
- Néoelect Inc.
- Pierre Brossard (1991) Ltée
- Girard & Girard Inc.
- Michel Guimont.

Adjudicataire recommandé :

L'appel d'offres public #15-44001 a été lancé le 2 février 2015 pour une période de 24 jours en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Les soumissions étaient valides pour une durée de 180 jours.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Bruneau Électrique Inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Bruneau Électrique Inc

Montant de l'offre :

707 600.00\$ + TPS (5 %) 35 380.00\$ + TVQ (9,975 %) 70 583.109\$ = 813 563.10\$
813 563.10\$ + contingences (10%) 81 356.31\$ = 894 919.41\$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Il est recommandé d'accorder à la compagnie Bruneau Électrique Inc. un (1) contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, d'une durée de dix-huit (18) mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division de

l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 894 919.41\$ taxes et contingences incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public # 15-44001.

Ce contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ni d'un décret adopté en lien avec cette loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Bruneau Électrique Inc. est de 894 919.41\$ (incluant taxes et contingences de 10%). Les frais de contingence sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

Des incidences de 411 667.99\$ doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèvera donc à $894\,919.41\$ + 411\,667.99 = 1\,306\,587.40 \$$.

Les frais incidents demandés permettront de couvrir l'achat de matériaux (potences, fûts, montages, lanternes, etc.) et les frais reliés aux branchements électriques sur le réseau d'Hydro-Québec.

Achat de matériaux (coût moyen):

6 800 \$ par intersection X 50 intersections = 340 000 \$

Branchements Hydro-Québec (coût fixe):

361 \$ par intersection X 50 intersections = 18 050 \$

Total: 358 050 \$

$358\,050 \$ + \text{TPS (5 \%)} 17\,902.50 \$ + \text{TVQ (9,975 \%)} 35\,715.49 \$ = 411\,667.99 \$$

Ce montant représente 50.60% de la soumission.

La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre, étant donné que ces 50 intersections sont situées sur le réseau artériel de la ville de Montréal en dehors du périmètre délimité du centre-ville.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Le projet visé est **59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic.**

Les montants, taxes, contingences et incidences incluses, des dépenses liées à ce contrat seront répartis ainsi:

Année Travaux Incidences Totaux

2015 298 306.47 \$ 137 222.66 \$ 435 529.13 \$

2016 596 612.94 \$ 274 445.32 \$ 871 058.26 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux

normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du gouvernement du Québec d'ici à l'an 2017, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Approbation du Comité exécutif: 13 mai 2015
- Approbation du Conseil municipal: 25 mai 2015
- Octroi de contrats: Juin 2015
- Réalisation des travaux: Juin 2015 à novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chheng BUN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

Le : 2015-04-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-05-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-05-04



Dossier # : 1156620002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, pour les secteurs OUEST, CENTRE et EST, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14268 - Un seul soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder trois contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée, pour les secteurs OUEST, CENTRE et EST, le seul soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, au prix de la soumission, soit pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14268;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-30 19:46

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156620002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, pour les secteurs OUEST, CENTRE et EST, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14268 - Un seul soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville le 19 juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 75 millions de frênes en Amérique du Nord. Le 18 avril 2012, un plan d'action a été adopté par le comité exécutif afin de ralentir sa dispersion et réduire ses impacts sur la forêt urbaine montréalaise (CE12 0555). La réalisation de ce plan d'action est gérée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Malgré l'efficacité du plan de lutte employé contre l'agrile du frêne à Montréal, l'agrile progresse lentement mais sûrement sur le territoire montréalais. À la lumière des résultats de la campagne de dépistage par écorçages de branches, réalisée à la fin de l'année 2014, nous pouvons affirmer la présence de l'insecte dans les 19 arrondissements de Montréal. L'agrile du frêne a également été détecté dans certains parcs du réseau des grands parcs, soit notamment: les parcs Angrignon, Jarry, La Fontaine, Maisonneuve et de la Promenade-Bellerive.

En date du 1er mars 2015, 571 frênes publics ont été déclarés infestés par l'agrile du frêne en 2014. Le SGPVMR recommande l'injection de plus de 13 000 frênes, situés dans un rayon de 300 mètres en périphérie des frênes infestés, afin de diminuer radicalement les populations d'insectes à ces endroits et ainsi ralentir la vitesse de dispersion de l'infestation. Parallèlement, reconnaissant la nécessité de protéger les frênes à long terme, la présente administration a alloué des crédits pour la continuité du programme de conservation des frênes publics à l'échelle des 19 arrondissements. Ainsi, environ 6 000 frênes supplémentaires pourront être traités selon les critères de sélection retenus par chaque arrondissement. En plus de protéger des frênes, ces traitements supplémentaires serviront à ralentir davantage la mortalité des frênes qui ne seront pas protégés par des injections de

TreeAzin™ sur le territoire.

Un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges a été mené. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, l'appel d'offres a paru dans le quotidien La Presse et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres de la SÉAO et sur celui de la Ville de Montréal le 4 mars 2015. La durée de la publication sur le site de la SÉAO a été de 19 jours soit du 4 au 23 mars 2015. L'ouverture des soumissions a été faite le 23 mars à 14h00. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide jusqu'au 21 juillet 2015. Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0307 - 23 mars 2015 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre de gré à gré avec Bioforest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin™ (CM13 0431), pour une durée de 12 mois.

CM14 0610 - 16 juin 2014 - Accorder un contrat au Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - (1 soum.).

CE14 0667 - 23 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 2 645 000 \$ en provenance du service des Finances vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir la lutte à l'agrile du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1060 - 31 juillet 2013 - Approuver le projet de convention visant le partenariat entre l'organisme à but non lucratif Arbres Canada et la Ville de Montréal afin de traiter, par des injections de biopesticides, des frênes jugés exceptionnels contre l'agrile du frêne dans 12 arrondissements en échange d'actions de visibilité pour cet organisme.

CE13 0939 - 19 juin 2013 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 \$ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

CM13 0431 - 27 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 \$, taxes incluses.

CE12 1311 - 8 août 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 19 300,67 \$, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin™ et l'achat de boîtes d'injection système Ecoject de 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 68 610,37 \$ à 87 911,04 taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0970 - 13 juin 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 951,62 \$, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de boîtes d'injection système Ecojet 8 ml, 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 62 658,75 \$ à 68 610,37 \$ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0548 - 18 avril 2012 - Accorder un contrat à la firme BioForest Technologies Inc.

pour la fourniture de 100 litres de l'insecticide TreeAzin™, pour une somme maximale de 62 658,75 \$ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste principalement et non de façon limitative à :
Exécuter des travaux, ayant pour but de protéger des frênes montréalais et diminuer les populations d'agrile du frêne, tels que :

- les services d'injection de frênes sur le domaine public;
- le marquage de l'arbre une fois les travaux d'injection complétés;
- les travaux correctifs liés aux blessures et/ou dommages causés aux arbres;
- le transport hors des sites d'injection des résidus indésirables.

L'appel d'offres public 15-14268 prévoit l'octroi de trois contrats de services d'injection de frênes sur le domaine public dans les 19 arrondissements et certains grands parcs urbains selon un regroupement d'arrondissements en trois secteurs soit: OUEST, CENTRE et EST. Le SGPVMR est chargé de l'achat de l'insecticide TreeAzin™ qu'il fournira à l'adjudicataire au rythme des besoins à combler.

Le bordereau de soumission ne comporte pas des contingences.

Aucun montant pour des incidences n'est prévu suite à la réalisation de ces trois contrats.

La liste du SÉAO indique sept (7) preneurs de cahier de charges, soit :

1. Antidote Arboriculture Inc.
2. Bio-Contrôle Arboricole
3. Del Degan, Massé et associés
4. Le Groupe Desfor
5. Les Entreprises Forestières Amtech
6. Novafor Inc.
7. Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée

JUSTIFICATION

Des sept preneurs, une seule firme a déposé une soumission pour les secteurs OUEST, CENTRE et EST soit 14%, et 86% n'ont pas déposé de soumission. Seulement deux avis de désistement sur cinq nous ont été retournés. Les motifs de non dépôt d'une soumission sont que les conditions de l'appel d'offres ne peuvent pas être rencontrées à temps (1 cas sur 5) ou que le carnet de commande de la firme est complet pour la période visée (1 cas sur 5).

Dans les deux cas, très peu de détails étaient exprimés.

L'analyse de la seule soumission déposée pour le contrat concernant le Secteur OUEST a été jugée conforme.

Firme soumissionnaire - Secteur OUEST	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée	209 254,50 \$	0 \$	209 254,50 \$
Estimation réalisée par le SGPVMR	353 116,97 \$	0 \$	353 116,97 \$
Coût moyen des soumissions conformes (une seule soumission)			209 254,50 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)			-143 862,47 \$

Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%)	-40,7%
<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>	

L'analyse de la seule soumission déposée pour le contrat concernant le Secteur CENTRE a été jugée conforme.

Firme soumissionnaire - Secteur CENTRE	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée	237 475,11 \$	0 \$	237 475,11 \$
Estimation réalisée par le SGPVMR	317 417,23 \$	0 \$	317 417,23 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(une seule soumission)</i>			237 475,11 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			-79 942,12 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%) <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>			-25,2%

L'analyse de la seule soumission déposée pour le contrat concernant le Secteur EST a été jugée conforme.

Firme soumissionnaire - Secteur EST	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée	246 885,82 \$	0 \$	246 885,82 \$
Estimation réalisée par le SGPVMR	305 776,01 \$	0 \$	305 776,01 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(une seule soumission)</i>			246 885,82 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			-58 890,20 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%) <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>			-19,3%

En 2014, les injections de frêne sur le domaine public ont fait l'objet d'un seul contrat octroyé pour les 19 arrondissements. Une seule soumission a été reçue suite à l'appel d'offres public. Le prix unitaire obtenu, jugé compétitif sur le marché, a servi de base d'estimation pour le présent contrat.

Cette année, le contrat a été scindé en trois secteurs: OUEST, CENTRE et EST, et ce, afin d'intéresser d'autres fournisseurs. Une fois encore, une seule soumission a été reçue par un nouveau fournisseur de services. La firme ayant réalisé les injections l'année dernière nous a indiqué qu'elle avait manqué l'appel d'offres en 2015.

Par ailleurs, la seule soumission reçue pour chacun des trois secteurs est 40,7 %, 25,2 % et 19,3 % inférieure à l'estimation réalisée respectivement pour les secteurs OUEST, CENTRE

et EST. Les explications possibles pour ces écarts sont:

- 1) La volonté d'offrir un prix inférieur à celui de 2014 au détriment de l'ancien fournisseur de services;
- 2) L'écart de prix constaté entre la soumission et l'estimation peut être le résultat d'économies d'échelle pour l'entrepreneur, car le nombre de frênes à injecter en 2015 est de 50 % plus grand que celui en 2014.

Par ailleurs, la localisation sur le territoire semble influencer le prix unitaire de ces soumissions, d'où la différence de prix unitaire observée selon les trois secteurs (le prix unitaire augmentant de l'ouest vers l'est).

Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit.

Bien que la Loi permet une négociation de prix lorsqu'une seule firme est soumissionnaire, cette option n'a pas été utilisée dans le cadre du présent contrat en raison du très bon prix unitaire obtenu et aussi en raison de la priorité d'injecter les frênes dès juin 2015 pour ralentir la sévérité de l'infestation et limiter la propagation de l'insecte sur le territoire montréalais. En effet, un processus de négociation aurait fait en sorte de retarder le début des injections et compromettre sérieusement le bon déroulement des travaux selon la fenêtre d'injection possible qui est de la mi-juin à la fin août de chaque année. Enfin, l'entrepreneur a mentionné être en mesure d'assurer le bon déroulement des trois contrats selon l'échéancier initial prévu au contrat et selon les conditions mentionnées au Cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des trois contrats de services techniques est de 693 615,43 \$ et la dépense nette est de 633 363,34 \$. Le SGPVRM est responsable de la lutte contre l'agrile du frêne. Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense proviennent du budget de fonctionnement du SGPVMR. L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances.

Les crédits de 633 363,34 \$ ont été réservés par l'engagement de gestion QVGP150421. Cette dépense est assumée entièrement par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le traitement des arbres sur les sites d'infestation vise la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole et contribuera à réduire les pertes de la canopée sur le territoire. De plus, un programme de conservation à long terme d'une partie des frênes publics des 19 arrondissements est poursuivi pour une deuxième année via ces trois contrats.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un délai d'intervention dans le traitement des frênes sur les sites d'infestation permettra à l'agrile de se propager plus rapidement sur le territoire et d'infester de nouveaux sites. Retarder l'intervention aura aussi pour conséquence d'augmenter le nombre d'abattages et de remplacements d'arbres sur une plus courte période. De plus, l'atteinte des objectifs d'accroissement de 5% de la canopée pourrait être retardée.

L'octroi de ces trois contrats doit être fait obligatoirement à la séance du conseil municipal du 25 mai 2015 afin de permettre la confirmation du début des contrats dans les jours suivant la réception de la résolution au conseil. L'adjudicataire doit recevoir une quantité très importante de TreeAzin™ de notre fournisseur au plus tard dans la deuxième semaine de juin pour la réalisation des traitements prévus la semaine suivante. La fenêtre

d'intervention pour les injections est de juin à août, inclusivement, chaque année. Le report d'une décision entraînerait l'annulation complète des injections de frênes pour l'année 2015 ce qui causerait d'importantes pertes financières et l'augmentation de la vitesse de propagation de l'insecte sur le territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de démarrage : 15 juin 2015

Début des travaux : 2015-06-23

Fin des travaux : 2015-08-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Luc TROTTIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'environnement , Direction (Émilie CHARBONNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COUTURE
Ingénieur forestier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-20

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE

Directrice

Tél :

514 872-1457

Approuvé le :

2015-04-30



Dossier # : 1150423002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Dumoulin & Associés Réparation de béton limitée une entente-cadre d'une durée maximale de 36 mois, pour effectuer divers travaux d'injection et de réparation de fissures dans le béton, ainsi que la réparation de joints de dilatation, dans les diverses installations de la direction de l'eau potable du Service de l'eau - Appel d'offres public no. 10162 (4 soumissionnaires) - Dépense totale : 1 632 300,37 \$ (Contrat : 1 551 359,86 \$ + incidences : 80 940,51 \$, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 632 300,37 \$, taxes incluses, pour divers travaux d'injection et de réparation de fissures dans le béton, ainsi que la réparation de joints de dilatation, dans les diverses installations de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois et d'accorder à Dumoulin & Associés Réparation de béton ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10162;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-05 10:11

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150423002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure avec Dumoulin & Associés Réparation de béton limitée une entente-cadre d'une durée maximale de 36 mois, pour effectuer divers travaux d'injection et de réparation de fissures dans le béton, ainsi que la réparation de joints de dilatation, dans les diverses installations de la direction de l'eau potable du Service de l'eau - Appel d'offres public no. 10162 (4 soumissionnaires) - Dépense totale : 1 632 300,37 \$ (Contrat : 1 551 359,86 \$ + incidences : 80 940,51 \$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau est responsable de 6 usines d'eau potable, de 14 réservoirs et de 11 stations de pompage. La majorité de ces installations ont été construites avant 1970. Ces installations vieillissantes sont soumises à des pressions hydrostatiques importantes ainsi qu'au cycle annuel de gel et dégel, ce qui entraîne des fissures qui causent des exfiltrations ou des infiltrations. Ces fissures doivent donc être traitées le plus tôt possible, afin de s'assurer de l'intégrité des équipements.

Dans le cadre des travaux majeurs de modernisation des usines et des réservoirs, des relevés détaillés de l'état des équipements ont permis de cibler les installations qui requièrent des travaux urgents d'injections et de réparation de fissures.

Ce type de travaux requièrent des expertises spécifiques, compte tenu qu'ils doivent être effectués dans des installations d'eau potable. Donc, tout risque de contamination de l'eau ou de dommages des équipements doit être évité. De plus, ils doivent être entrepris dans un cadre global, afin de minimiser les coûts.

À cet effet, nous désirons conclure une entente-cadre qui nous permettra de fournir un service d'étanchéisation plus flexible et rapide. Aussi, ce contrat d'une durée maximale de 3 ans, permet d'avoir un prix plus intéressant.

Un appel d'offres public n° 10 162 a été publié du 25 février 2015 au 30 mars 2015 dans le quotidien La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO). La durée de la publication a été de 34 jours, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 20 juillet 2015.

Un addenda a été émis le 18 mars 2015 afin d'aviser l'ensemble des preneurs de cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres. Cet addenda traite de questions/réponses et clarifications au descriptif des articles du bordereau. Un deuxième addenda a été émis le 23 mars 2015 afin de reporter l'ouverture de la soumission au 30 mars 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC DEP8480 - 2 mars 2015 - Octroyer un contrat de services professionnels à Consultants Legico-CHP inc. pour préparer une estimation des travaux de l'appel d'offres n°10162, Entente-cadre d'une durée maximale de 36 mois, pour effectuer divers travaux d'injections et de réparation de fissures dans le béton, ainsi que la réparation de joint de dilatation, dans les diverses installations de la direction de l'eau potable, au montant maximal de 7 670 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure une entente-cadre avec la firme Dumoulin & Associés Réparation de béton Ltée, pour une durée maximale de 36 mois, afin de réaliser des travaux d'injection de fissures et de réparation de joints de dilatation pour l'étanchéité des installations comprenant la main-d'oeuvre, les matériaux et l'équipement.

Les injections de fissures seront effectuées avec différents produits dont une résine d'uréthane ou de polyuréthane répondant aux normes NSF/ANSI-61 relative à l'eau potable. Il est également prévu d'installer des membranes d'Hypalon, au besoin, à certains endroits.

Nous prévoyons, par exemple, utiliser le contrat pour étanchéiser les cuves de contact d'ozone à l'usine Atwater et la nourrice (conduite d'alimentation des pompes) à la station de pompage McTavish, lesquelles nécessitent une attention immédiate. Les interventions majeures et d'envergures de ce type seront finalisées au PTI alors que les réparations de routine seront comptabilisées au budget de fonctionnement (BF) Les quantités d'injections ont été évaluées suite à des inspections structurales réalisées dans le cadre du suivi des infrastructures de la DEP. L'utilisation du budget de fonctionnement est requise pour des interventions mineures.

Des dépenses contingentes de 15 %, soit 202 351,29 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission, principalement à cause de la difficulté d'évaluer précisément les quantités requises puisque ces travaux seront réalisés sur des ouvrages de béton en service depuis plusieurs années.

Des dépenses incidentes de 6 %, soit 80 940,51 \$, taxes incluses, sont prévues entre autres, pour les frais de contrôle de qualité du béton par un laboratoire et aussi pour de l'assistance au chantier lors de problématique d'étanchéisation qui pourrait demander une expertise pointue.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, quatre (4) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres. Les quatre (4) entreprises ont déposé une soumission.

L'analyse de conformité des offres par la Direction de l'eau potable a permis de constater

que les quatre (4) soumissionnaires sont jugés conformes et que la soumission de Dumoulin & Associés Réparation de béton ltée est la plus basse conforme.

Également, l'analyse des soumissions a révélé que le prix soumis de 2 255 455,32 \$ taxes incluses par Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc. comporte une erreur de calcul. Le prix corrigé est de 2 255 304,74 \$.

Les montants indiqués dans le tableau d'analyse des soumissionnaires conformes sont calculés pour les trois années (2015 à 2018).

Entreprises soumissionnaires conformes	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Dumoulin & Associés Réparation de béton ltée	1 349 008,57\$	202 351,29 \$	1 551 359,86 \$
Technologie PSM Inc.	1 442 652,26 \$	216 397,84 \$	1 659 050,10 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc.	1 961 135,55 \$	294 170,18 \$	2 255 304,74 \$
Soconex Entrepreneur Général Inc	2 568 311,55 \$	385 246,73 \$	2 953 558,28 \$
Dernière estimation réalisée par la firme Consultants Legico-CHP INC.	2 062 951,69 \$	309 442,75\$	2 372 394,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 104 818,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			35,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 402 198,42 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			90,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-821 034,58 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-34,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			107 690.24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6,94 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 34.6% par rapport à l'estimé réalisé par le consultants Legico-CHP Inc. Cet écart est principalement attribuable aux articles suivants du bordereau :

- les articles d'injection de fissure sur des surfaces sans contact avec l'eau représentent un écart de 345 000 \$ soit 42 % de l'écart;
- les articles d'injection de fissure sur des surfaces qui ont contact avec l'eau représentent un écart de 140 000 \$ soit 17 % de l'écart;
- l'article concernant la prime pour travaux hors des heures normales a un écart au montant de 69 000 \$ soit 8 % de l'écart.

Les vérifications requises selon lesquelles l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Comme ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*, l'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. L'entreprise ne détient pas une telle autorisation.

La compagnie Dumoulin & Associés Réparation de béton ltée a présenté la plus basse offre conforme et nous recommandons de lui accorder le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer à l'entreprise Dumoulin et Associés Réparation de béton ltée est de 1 551 359,86 \$ taxes incluses pour les travaux d'injonction et de réparation de fissures dans le béton ainsi que de la réparation de joints de dilatation dans les diverses installations de la direction de l'eau potable. Ce montant comprend une somme de 202 351,29 \$ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale de 1 632 300,37\$ taxes incluses comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 80 940,51 \$ taxes incluses pour les incidences reliées au contrôle de qualité du béton et pour de l'assistance au chantier lors de problématique d'étanchéisation qui pourrait demander une expertise plus pointue.

La dépense de 1 632 300,37 \$ taxes incluses, représente un coût net de 1 490 507,81 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La dépense se répartit entre le budget de fonctionnement et le budget PTI de la Direction de l'eau potable de la façon suivante:

	Montant PTI (incluant les taxes)		Montant BF (incluant les taxes)		Montant Total (incluant les taxes)	Montant Total (net de ristournes)
	Travaux	Incidences	Travaux	Incidences	PTI + BF	PTI + BF
2015	129 280,07 \$	6 745,05\$	129 280,07 \$	6 745,05	272 050,24 \$	248 418,14 \$
2016	258 560,13 \$	13 490,10\$	258 559,63 \$	13 490,10\$	544 099,96 \$	496 835,79 \$
2017	258 560,18 \$	13 490,05\$	258 559,66 \$	13 490,06\$	544 099,95 \$	496 835,78 \$
2018	129 280,07 \$	6 745,05\$	129 280,05 \$	6 745,05\$	272 050,22 \$	248 418,10 \$
Total	775 680,45\$	40 470,25\$	775 679,41 \$	40 470,26	1 632 300,37 \$	1 490 507,81 \$

Les dépenses dont il est question dans ce dossier seront entièrement assumées par l'agglomération puisqu'elles concernent la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente-cadre permet la réalisation de différents correctifs pour préserver et prolonger la durée de vie des ouvrages et dans certains cas diminuer les pertes d'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 20 juillet 2015, soit la date d'échéance de la soumission, le soumissionnaire recommandé pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres public et défrayer les frais associés.

Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, certaines situations problématiques observées lors des inspections d'ouvrages ne pourront être corrigées à court terme et risqueraient de se dégrader.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mai 2015

Durée de l'entente-cadre : juin 2015 à juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Leilatou DANKASSOUA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian MARCOUX
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-22

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-04-30

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-05-04

**Dossier # : 1156135002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Outdoor Outfits pour la fourniture de manteaux trois (3) saisons et de vestes doublure thermique pour les policiers du SPVM, les pompiers du SIM et pour les agents de sécurité de la Ville de Montréal. La durée du contrat est de trente-six (36) mois avec deux options de prolongation de douze (12) mois. Appel d'offres public 14-13910 (4 soumissionnaires). Montant estimé: 512 924.17 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique pour les divers groupes d'employés de la Ville de Montréal
2. d'accorder à la firme Outdoot Outfits Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13910 et au tableau de prix annexé en pièce jointe;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-29 16:57

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156135002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Outdoor Outfits pour la fourniture de manteaux trois (3) saisons et de vestes doublure thermique pour les policiers du SPVM, les pompiers du SIM et pour les agents de sécurité de la Ville de Montréal. La durée du contrat est de trente-six (36) mois avec deux options de prolongation de douze (12) mois. Appel d'offres public 14-13910 (4 soumissionnaires). Montant estimé: 512 924.17 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de manteaux 3 saisons et vestes doublure thermique, pour le Service de police et pour d'autres groupes d'employés de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une entente d'une durée de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13910 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour chaque année prévue au contrat, des délais de livraison requis et la description des produits.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions. Suite à la demande de la Ville ce délai a été prolongé (voir la lettre d'acceptation en pièce jointe).

Les pièces vestimentaires faisant l'objet du contrat sont requises afin de répondre aux besoins de la Ville de fournir un équipement de protection à certains groupes de travailleurs, selon les conventions collectives en vigueur.

L'appel d'offres a été annoncé le 6 octobre 2014 dans le quotidien La Presse et sur le site web SÉAO. Les documents de l'appel d'offres étaient disponibles sur ce site web également. La fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 3 novembre 2014. Il y a donc eu un délai de 29 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Un addenda a été publié le 17 octobre 2014 pour le report de la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0598 du 15 mai 2013 : Conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec Les Distributeurs R. Nicholls Inc., pour la fourniture de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique pour le Service de police de la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie de Montréal et la Division de sécurité de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 12-11970 (4 soum.). Le montant total de l'entente est de 377 032.34 \$.

CE09 1232 du 29 juillet 2009 : Conclure une entente cadre d'une durée de 36 mois avec Groupe Trium inc., pour la confection et la fourniture de manteaux 3 saisons et des vestes doublure thermique souple pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 09-10990 (2 soum.). Le montant de l'entente est de 669,214.38\$.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal recherche des entreprises en mesure de fournir des manteaux 3 saisons et vestes doublure thermique pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'émission de l'entente-cadre, le tout selon les spécifications et les exigences définies aux documents d'appel d'offres 14-13910.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13910 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, le délai de livraison requis ainsi que les différents éléments propres aux spécifications des produits.

Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires.

JUSTIFICATION

Dans le cadre des annexes C1 et C2 de la Convention collective des policiers et policières, la Ville de Montréal doit fournir, selon un système de points mis en place, un équipement de travail qui inclut un manteau et une veste doublure thermique. Tous les policiers et les policières du SPVM peuvent se procurer ces articles, selon leurs besoins. Également, dans les conventions collectives des pompiers et des agents de sécurité, des manteaux et des vestes thermiques pour ces catégories d'employés sont prévus.

La conclusion d'une entente-cadre collective pour ces pièces vestimentaires permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

La stratégie adoptée pour cet appel d'offres s'inscrit dans le souci d'uniformisation de l'offre des pièces vestimentaires tout en suscitant l'intérêt de nouvelles clientèles, augmenter nos volumes par article et générer des économies d'échelle.

La stratégie d'approvisionnement a été élaborée en prenant en considération les éléments suivants:

- Offrir les modèles de manteau et veste du SPVM, sous une identification personnalisée, à d'autres corps de métier tel que les pompiers et les agents de sécurité.
- Prévoir des vêtements sans identification qui pourraient être offerts à d'autres groupes d'employés (inspecteurs d'arrondissement) qui pourraient manifester leur intérêt.
- Renouveler l'entente selon les mêmes caractéristiques de performance, étant donné la satisfaction des utilisateurs relativement au modèle et à la performance du tissu. Les équivalences de tissu sont acceptées suivant la performance recherchée et vérifiée en

laboratoire textile.

- Offrir les vêtements confectionnés sur mesures individuelles (moins de 3% du volume total) aux mêmes prix que les produits réguliers.
- Demander un délai de livraison de 4 mois pour pouvoir profiter des prix compétitifs liés à l'importation.
- Adjuger le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme suite à un appel d'offres public.
- Possibilité de prolongation de 24 mois dans les mêmes conditions.
- Durée de vie du produit de 6 ans pour le SPVM.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 14-13910

Titre : MANTEAUX 3 SAISONS ET VESTES DOUBLURE THERMIQUE SOUPLE - VILLE DE MONTRÉAL

Description et usage : Fourniture des manteaux et de vestes pour les policiers, pompiers, agents de sécurité et d'autres employés de la Ville de Montréal, pour une période de trente-six (36) mois, conformément aux documents d'appel d'offres.

Date de lancement : 6 octobre 2014

Date d'ouverture : 3 novembre 2014

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture): 27

Preneurs du cahier des charges : (12)

COMMUNICATION MARKETING TANGO INC.
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.
GROUPE TRIUM INC.
OUTDOOR OUTFITS
VINCE FEIGIN (3495019 CANADA INC.)
3M CANADA
9160-7127 QUÉBEC INC.
LINDE CANADA LTÉE
MARTIN ET LEVESQUE (1983) INC.
PRODUCTION D. LALANDE
RHINO FEROCÉ
STEDFAST INC.

Soumissionnaires : (4)

GROUPE TRIUM INC.
OUTDOOR OUTFITS
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.
3495019 CANADA INC.

Sur 12 preneurs du cahier des charges, 4 ont déposé une soumission. 8 fournisseurs se sont abstenus de soumissionner, certains ont acheté les documents sans l'intention de soumissionner et d'autres se sont abstenus pour diverses raisons. Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

Soumissions conformes	Coût de base - Total
OUTDOOR OUTFIT	512 924,17 \$
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.	591 782,07 \$
3495019 CANADA INC.	605 142,17 \$
GROUPE TRIUM INC.	702 194,30 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	733 000 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	603 010,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)	90 086,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	17,56 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	189 270,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	36,9 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	220 075,83 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	30 %

Analyse des soumissions

Conformément à l'article 11 des clauses administratives particulières, les soumissionnaires doivent fournir des échantillons de conformité de chacun des produits proposés. Les spécifications techniques des vêtements faisant l'objet du présent contrat ne limitent pas le marché et elles sont, de plus, ouvertes aux équivalences. Plusieurs fournisseurs sont en mesure de fabriquer ou distribuer ces produits.

Suite à l'étude des échantillons, l'offre de la firme OUTDOOR OUTFITS Inc. est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire. Voir le rapport d'analyse en pièce jointe.

Remarques:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat, et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, un estimé préalable de la dépense s'élevant à 733 000 \$(taxes incluses) a été effectué par le Service de l'Approvisionnement. Cette estimation a été basée sur l'historique de consommation, les prévisions fournies par le Service de police de la Ville de Montréal, par le Service de sécurité incendie et la Division de Sécurité de la Ville de Montréal, ainsi que les prix du marché de

2014.

L'analyse des prix soumis révèle un écart entre la plus basse soumission conforme, Outdoor Outfits et l'estimation interne à 30 % (en moins), ce qui signifie un prix inférieur par rapport à notre estimation. Le facteur majeur justifiant cette diminution est que le fournisseur actuel, soit Groupe Trium inc. confectionne les vêtements à Montréal alors que l'adjudicataire, soit Outdoor Outfits, fait la production en Chine, ce qui a favorisé une telle baisse de prix.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres seulement.

Les articles destinés au SPVM sont tenus en inventaire par le Service de l'approvisionnement et distribués aux employés du Service de police de la Ville de Montréal lors de la distribution annuelle. Les autres services, dont les quantités sont moins importantes, commandent directement chez le fournisseur.

Montant estimé de l'entente (36 mois) :

446 118 \$ + 22 305.90 \$ TPS (5%) + 44 500.27 \$ TVQ (9,975%) = 512 924.17 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les soumissionnaires, en signant leur soumission, acceptent et confirment le caractère d'approvisionnement équitable, conformément à la clause 19 des Instructions aux soumissionnaires. L'adjudicataire proposé a aussi confirmé les conditions de travail respectant la dite clause (voir pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces vêtements sont requis pour protéger certains groupes d'employés. Leur acquisition est faite en respect des conventions collectives en vigueur pour le personnel du SPVM, SIM et du Service de sécurité de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'octroi par les instances.
Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-23

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim

Tél : 514 868-4433

Approuvé le : 2015-04-27



Dossier # : 1154472006

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire, "PES Canada inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 195 170,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14311

IL EST RECOMMANDÉ

1. d'accorder au seul soumissionnaire, "PES Canada inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 195 170,06 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au dossier;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-04 10:42

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154472006

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire, "PES Canada inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 195 170,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14311

CONTENU

CONTEXTE

Le 30 avril 2015, le dossier décisionnel relatif à l'acquisition de soixante-dix véhicules Ford Police Interceptor 2015 (1154472003) a été présenté aux membres du conseil d'agglomération et approuvé. Ces soixante-dix véhicules seront utilisés comme véhicules d'urgence identifiés. Ils viendront remplacer autant de véhicules identifiés devant être mis au rancart pour cause de désuétude.

Afin de devenir des véhicules d'urgence identifiés, chacun de ces soixante-dix véhicules devra être spécialement aménagé, notamment par l'installation d'un gyrophare-rampe lumineuse.

Afin d'acquérir ces gyrophares-rampes lumineuses, l'appel d'offres public 15-14311 s'est tenu du 18 mars au 8 avril 2015, soit pour une période de vingt-deux jours civils, donc sept jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

Un seul fournisseur a déposé une soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0227 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à "Le Circuit Ford Lincoln Itée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de soixante-dix véhicules Ford Police Interceptor 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 2 163 450,08 \$, taxes incluses.

DA144472012 - 17 avril 2014 - Accorder un contrat à "PES Canada inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules Ford Police Interceptor 2014 en véhicules d'urgence identifiés pour la somme maximale de 63 092,53 \$, taxes incluses.

CE13 0850 - 12 juin 2013 - Accorder à "PES Canada inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules d'urgence identifiés 2014 pour la somme maximale de 186 087,04 \$, taxes incluses.

CE12 1793 - 31 octobre 2012 - Accorder à "PES Canada inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules Dodge Charger 2013 pour la somme maximale de 332 593,93 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, accorder au seul soumissionnaire, "PES Canada inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, correspondant au devis technique de l'appel d'offres public 15 -14311, pour une somme maximale de 195 170,06 \$, taxes incluses.

Un seul type de gyrophaire-rampe lumineuse est actuellement accepté par le SPVM, il s'agit du "Code 3 Defender": les autres marques et modèles ne répondant pas aux exigences du SPVM. Les deux principales exigences sont les suivantes: 1) le gyrophaire-rampe lumineuse doit être muni d'un système de photo-cellules qui réduira par lui-même l'intensité de la luminosité le soir et la nuit et 2) les lentilles rouges, bleues et claires doivent être interchangeables; les lentilles des gyrophares des véhicules de la Circulation sont claires (pour plus de discrétion) tandis que les lentilles des gyrophares des véhicules d'un poste de quartier sont rouges et bleues (pour plus de visibilité). Lorsque le SPVM procède à une rotation des véhicules, ceux de la Circulation ne peuvent aller dans un PDQ et ceux d'un PDQ ne peuvent aller à la Circulation (il est impensable d'interchanger les gyrophares d'un véhicule à l'autre car l'installation d'un gyrophaire est une tâche ardue et longue).

Toutefois, le SPVM fera l'essai prochainement de deux autres types de gyrophaire-rampe lumineuse, soit le "Justice Lightbar" et le "Liberty-II Series". Selon les fabricants, une nouvelle technologie permettrait de répondre aux deux principales exigences du SPVM. Si ces essais sont concluants et répondent en effet aux exigences, le SPVM ne sera plus dans l'obligation d'acquiescer seulement les marque et modèle "Code 3 Defender", ce qui permettra à d'autres fournisseurs de soumissionner au prochain appel d'offres et de proposer ainsi leurs produits.

JUSTIFICATION

L'acquisition, entre autres, des gyrophares-rampes lumineuses est nécessaire au Service de police de la Ville de Montréal afin de lui permettre d'aménager les véhicules Ford Police Interceptor 2015 en véhicules d'urgence identifiés.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
PES Canada inc.	195 170,06 \$	0,00 \$	195 170,06 \$
Dernière estimation réalisée	185 109,75 \$	0,00 \$	185 109,75 \$
Les taxes sont incluses dans les coûts			
Coût moyen des soumissions conformes reçues (Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			195 170,06 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	0,0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(La plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	0,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((La plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>	0,0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme – l'estimation)</i>	+ 10 060,31 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme – l'estimation) / l'estimation) X 100</i>	+ 5,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse – la plus basse)</i>	0,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	0,0 %

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « *Foire aux questions – Contrats publics* », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire "P.E.S. Canada inc." n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en étant un d'approvisionnement en biens.

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'adjudicataire "P.E.S. Canada inc." ne détient pas cette autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat de 195 170,06 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules Ford Police Interceptor 2015 en véhicules d'urgence identifiés. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisation du Service de police de la Ville de Montréal. Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de pouvoir aménager les véhicules Ford Police Interceptor 2015 en véhicules d'urgence identifiés, le Service de police de la Ville de Montréal se doit d'acquérir le matériel d'aménagement décrit au présent dossier décisionnel, soit les gyrophares-rampes lumineuses. Faute d'aménager ces véhicules, ceux-ci ne pourront servir de véhicules d'urgence identifiés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015: dossier présenté au conseil d'agglomération.

Juin 2015: préparation du bon de commande et transmission à l'adjudicataire.

Juillet 2015: réception du matériel à la Section du parc automobile du SPVM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Luc TROTTIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-23

Érik VINCENT
Chef de division
Division des ressources matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2015-05-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2015-05-01



Dossier # : 1151658003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Solotech Inc. pour l'acquisition et l'installation d'équipements multimédia au Stade de soccer de Montréal, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 631,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14010 (2 soumissions).

Le Service de la diversité sociale et des sports recommande :

1. D'accorder un contrat à l'entreprise Solotech inc. pour l'acquisition et l'installation d'équipements multimédias au Stade de soccer de Montréal, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 631,42 \$, taxes applicables incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-02 17:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151658003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Solotech Inc. pour l'acquisition et l'installation d'équipements multimédia au Stade de soccer de Montréal, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 631,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14010 (2 soumissions).

CONTENU

CONTEXTE

Le Stade de soccer de Montréal, situé sur l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Lecocq, regroupe un édifice d'envergure et un terrain de soccer extérieur. La construction est en voie d'être achevée et les opérations sont actuellement en rodage. Grandement attendu par le milieu du soccer montréalais qui compte près de 42 000 joueurs fédérés sur son territoire, le Stade a déjà commencé à accueillir des groupes de joueurs de soccer.

Le projet du Stade de soccer comporte deux phases :

1. La phase 1 implique la construction d'un bâtiment contenant un terrain synthétique de soccer, des services complémentaires, une aire de stationnement extérieur et une aire polyvalente extérieure. En achèvement au printemps 2015, la réalisation de cette phase avait débuté en juillet 2013.
2. La phase 2 implique l'aménagement d'un terrain de soccer extérieur, incluant notamment des gradins, un système d'éclairage, des clôtures, du mobilier et des plantations. La fin des travaux de cette phase est prévue à temps afin d'accueillir la FIFA à la fin du mois de mai 2015.

Le modèle d'affaires du Stade de soccer de Montréal, adopté par le comité exécutif en 2013, repose sur un mode de gestion mixte. D'une part, c'est l'Association régionale de soccer Concordia (ARSC) qui est mandatée pour effectuer la gestion des réservations des plateaux sportifs pour les activités de soccer. D'autre part, la Ville est responsable de la gestion du stade et donne des contrats notamment pour l'entretien extérieur, une partie de l'entretien courant de l'immeuble et l'entretien sanitaire. Des baux seront également signés pour la boutique et les services alimentaires.

À titre de gestionnaire du stade, la Ville doit le munir d'équipements multimédias appropriés et pleinement fonctionnels. Le système multimédia doit être en cohérence avec le symbole de créativité et d'innovation que constitue le Stade de soccer. En décembre 2014, le comité exécutif a autorisé le lancement d'un appel d'offres public à cet effet (CE14 1919). L'appel d'offres public a été lancé pour ces travaux le 30 mars 2015, via le site Internet SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) et le journal La Presse.

Deux addendas ont été publiés sur SÉAO :

N° de l'addenda	Date de publication	Portée de l'addenda
Addenda 1	31 mars 2015	Publication du bordereau de prix en format Excel
Addenda 2	2 avril 2015	Réponses aux questions

Les soumissions ont été ouvertes le 15 avril 2015. Ce sommaire est donc l'aboutissement de l'appel d'offres par la conclusion d'un contrat en matière d'acquisition et d'installation d'équipements multimédias au plus bas soumissionnaire conforme, Solotech inc. Il est nécessaire de procéder à l'octroi de ce contrat le plus rapidement possible afin que le système multimédia soit opérationnel dès l'ouverture officielle du Stade de soccer de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0376	11-03-2015	Accorder à Centre de Transition Le Sextant, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien sanitaire du Stade de soccer, pour une somme de 122 533,42 \$, taxes incluses, pour une période de treize mois.
CM14 1246	15-12-2014	Autoriser une dépense additionnelle de 2 028 976,84 \$ dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Entreprises de construction T.E.Q. de 44 109 544, 19 \$ à 46 138 521,0 3\$. Autoriser le regroupement de l'ensemble des budgets pour travaux contingents associés aux contrats de construction octroyés par la Ville.
CE14 1919	10-12-2014	Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour l'acquisition et l'installation d'équipements multimédia et pour l'acquisition et l'installation de la signalisation intérieure et extérieure pour le Stade de soccer de Montréal.
CM14 1013	27-10-2014	Approuver un projet de convention de cession entre la Ville et Entreprise de construction T.E.Q. du contrat octroyé à L.M.L. Paysagiste et Frères pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur. Autoriser une dépense additionnelle de 71 161,93 \$ dans le cadre du contrat accordé à T.E.Q., majorant ainsi le montant total du contrat de 39 667 570,12 \$ à 39 738 732,05 \$.
CM14 0597	16-06-2014	Accorder un contrat à la firme L.M.L. Paysagiste et Frères pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal. Dépense totale de 1 501 495,48 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 5691 - 3 soumissions.
CM14 0400	28-04-2014	Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal - Dépense totale de 4 249 498,19

		\$, taxes incluses - Appel d'offres public 5690 (4 soum.) / Autoriser une dépense additionnelle de 192 951 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé à Entreprise de Construction T.E.Q. (CM13 0582) de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570,12 \$, taxes incluses.
CM13 0582	17-06-2013	Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. pour la construction du Centre de soccer intérieur - Dépense totale de 39 474 619,12 \$, taxes incluses / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q.

DESCRIPTION

Les travaux à octroyer à l'adjudicataire consistent à la fourniture, l'installation, la mise en marche, la programmation et le calibrage d'équipements multimédias de sonorisation, de vidéo, de contrôle et d'éclairage pour le Stade de soccer. Les travaux se détaillent comme suit :

- Fourniture des matériaux, équipements, outillages et main-d'oeuvre nécessaires pour l'installation d'équipements;
- Exécution des travaux de manière à ce que les équipements remplissent parfaitement leurs fonctions;
- Formation du personnel du stade sur le fonctionnement des équipements;
- Assistance technique durant la période d'intégration des équipements, ainsi que le service d'entretien, sans frais, durant la période de garantie des équipements, soit 24 mois. En lien avec le mandat d'assistance technique, l'adjudicataire fournira un guide d'opération et d'entretien, ainsi que les fiches techniques pour chacun des équipements.

Le contrat est octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Ainsi, l'adjudicataire, Solotech inc. devra s'acquitter de la totalité du mandat. Le choix du plus bas soumissionnaire conforme s'est effectué selon la formule de prix unitaire en accord avec la clause «Principe du prix unitaire» des instructions au soumissionnaire - acquisition de biens et services autres que professionnels.

Dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14010, il y a eu onze (11) preneurs de cahier de charges : Applied Electronique Ltée, Bell Canada, CEV inc., Cisco Systems Canada, Groupe Viva, SC Media Canada, Solotech inc., Sono Vidéo inc., SPL Événements, Techni-Logique et XYZ Technologie culturelle inc. Deux firmes ont déposé des offres : Solotech inc. et XYZ Technologie culturelle inc.

JUSTIFICATION

Sur un total de onze (11) preneurs de cahier des charges, deux ont soumissionné (18,2 %), alors que 9 n'ont pas soumissionné (81,8 %). Les raisons de non-dépôt de soumissions des neuf (9) preneurs de cahier des charges ne sont pas connues. Suite à l'ouverture des soumissions le 15 avril 2015, le Service de l'approvisionnement a effectué la vérification administrative de ces offres. Les deux offres reçues ont été jugées conformes par le Service de l'approvisionnement. Le Service de la diversité sociale et des sports a procédé à la vérification de la conformité technique, et ce, en correspondance au cahier d'appel d'offres, ainsi que des exigences de compatibilité technologique des systèmes proposés. Ainsi, la compagnie Solotech inc., le plus bas soumissionnaire, a été jugée conforme

administrativement et techniquement.

Les résultats de l'appel d'offres sont les suivants, incluant toutes les taxes applicables :

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences	Total
Solotech inc.	249 631,42 \$	Nil	249 631,42 \$
XYZ Technologie culturelle inc.	258 985,06 \$	Nil	258 985,06 \$
Dernière estimation réalisée par une firme spécialisée en 2015	275 991,74 \$	Nil	275 991,74 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			254 308,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100</i>			1,87 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			9 353,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100</i>			3,75 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(26 360,32 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100</i>			(9,55 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			9 353,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100</i>			3,75 %

Tous les coûts indiqués comprennent les taxes applicables.

L'écart de 9,55 % (26 360,32 \$) séparant la dernière estimation et le plus bas soumissionnaire conforme entre dans les paramètres budgétaires, ainsi que ceux des politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale prévue pour ce contrat est de 249 631,42 \$ toutes taxes applicables incluses ou 227 946,76 \$ net de taxes.

La totalité des coûts sera assumée par le budget d'immobilisation du Service de la diversité sociale et des sports. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Stade de soccer de Montréal incarne la créativité montréalaise. Il constitue une figure de proue d'une nouvelle génération d'immeubles visant à réduire l'empreinte écologique et se veut exemplaire, notamment en tant que modèle de développement durable par son bâtiment certifié LEED-NC Or, gestion de l'eau et préservation des arbres.

En ce qui a trait au volet sociétal, ce projet a suivi un processus d'acceptabilité sociale en amont de sa conception. Les parties prenantes ont été consultées et leurs besoins spécifiques ont été, dans la mesure du possible, intégrés. Soulignons que des plages horaires gratuites seront réservées pour des programmes d'organismes supportant le

développement des jeunes moins bien nantis par la pratique du soccer, en collaboration avec l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le stade est une œuvre architecturale contribuant au rayonnement de Montréal, Ville UNESCO de design. Le refus ou le report de l'octroi du contrat aurait un impact négatif sur l'image du Stade de soccer qui est un symbole d'innovation et de créativité. Le système multimédia doit être pleinement fonctionnel dès l'ouverture officielle du stade à l'automne 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec le Service des communications, il n'y a pas d'opération de communication pour ce sommaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adjudicataire et l'employé de la Ville, attitré au suivi du contrat, participeront à l'élaboration d'un calendrier détaillé des travaux en respectant, le plus possible, les dates suivantes :

- Début du contrat : 13 mai 2015;
- Formation du personnel du stade sur les fonctionnalités des équipements multimédias : semaine du 10 août 2015;
- Entre mai et août 2015 : rencontre de démarrage dès l'octroi du contrat et rencontres périodiques de gestion pour coordonner la réalisation des engagements et l'état d'avancement des livrables;
- Fin des travaux : 14 août 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. De plus, ce dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Conseillère en planification
et Mario Limperis, chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-27

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division - gestion des installations
sportives

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-05-01



Dossier # : 1155331004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Transelec/Common inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de services d'interventions diverses en signalisation routière - Appel d'offres public # 15-13770 (4 soum.) - (Montant estimé : 425 830,61 \$)

Il est recommandé au Comité exécutif:

1. de conclure une entente cadre d'une durée de 36 mois à compter de son émission, pour la fourniture sur demande de service d'interventions diverses en signalisation routière;
2. d'accorder à Transelec/Common inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13770 et au tableau de prix reçus ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-29 07:00

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1155331004**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Transelec/Common inc., une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de services d'interventions diverses en signalisation routière - Appel d'offres public # 15-13770 (4 soum.) - (Montant estimé : 425 830,61 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Les services d'interventions diverses en signalisation routière sont nécessaires pour le maintien de la sécurité lors de projets d'entretien et de réfection des rues, du réseau d'aqueduc, mais également lors d'événements culturels et populaires nécessitant la fermeture de rues. Ces services permettent de dévier la circulation automobile et piétonnière de façon sécuritaire lors d'entraves sur le réseau routier montréalais. L'entente faisant l'objet du présent dossier vise principalement à combler les besoins du Service de l'eau - Direction de l'eau potable, pour les travaux d'entretien et de réparation du réseau d'aqueduc. L'entente est également disponible pour tous les arrondissements et les services corporatifs ayant un besoin pour ce service. La gestion contractuelle est assurée par le Service de l'approvisionnement.

L'entente-cadre précédente (no.753352), d'une valeur estimée à 344 148,92 \$ est en vigueur depuis le 17 mai 2012 et elle prendra fin le 16 mai 2015. Selon les dernières données disponibles, il y a eu 100% de consommation sur cette entente-cadre.

L'appel d'offres public (15-13770) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de vingt-deux (20) jours calendriers, soit du 25 février 2015 au 16 mars 2015. Les soumissions reçues sont valides pour 120 jours calendrier, soit jusqu'au 16 juillet 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA104671001 – 11 mai 2011 -Conclure avec Signalisation Routière du Québec inc., une entente cadre d'une durée de 12 mois, pour la fourniture de service d'interventions diverses en signalisation routière - Appel d'offres sur invitation 10-11284 (2 soum.)
CE12 0706 - 16 mai 2012 - Conclure avec Signalisation Routière du Québec inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de services d'interventions diverses en signalisation routière - Appel d'offres public # 12-12027 (6 soum.) - (Montant estimé : 344 148,92 \$)

DESCRIPTION

Fournir sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière principalement pour l'ensemble des services et arrondissements de la Ville de Montréal. La firme recommandée doit effectuer, lors des fermetures de la voie publique, la mise en place et l'enlèvement des dispositifs de signalisation, comportant notamment tous les panneaux indicateurs routiers, les barricades ainsi que tous les accessoires de sécurité. Ces opérations sont requises afin de sécuriser les lieux pour les travailleurs ainsi que pour les usagers de la route, le tout conformément aux normes du ministère des Transports du Québec. Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Renouvellement de l'entente pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière pour une période de 36 mois suite à l'appel d'offres public 15-13770. Cette entente cadre favorise l'efficacité, la santé et la sécurité des travailleurs et des citoyens, ainsi que le processus d'approvisionnement.

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente, on remarque une variation moyenne à la baisse de 9,1 % du prix pour les services d'interventions diverses en signalisation routière. Cet écart est expliqué par le fait que le fournisseur recommandé, Transelec/Common inc. un nouveau joueur dans le cadre de cet appel d'offres public, a soumis des prix plus compétitifs dans le but d'acquérir une nouvelle clientèle.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 477 485,91 \$, incluant les taxes, pour les 36 prochains mois. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation du Service de l'eau - Direction de l'eau potable, et du prix actuel payé par la ville avec une majoration de 2,1 %. Cette majoration représente la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) sur trois (3) ans, de mars 2012 (dépôt des soumissions de l'appel d'offres précédent) à décembre 2014, tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de décembre 2014, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en février 2015.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Transelec/Common inc.	425 830,61 \$	-	425 830,61 \$
Signalisation Routière du Québec inc.	442 472,09 \$	-	442 472,09 \$
Signalisation Como inc.	456 749,68 \$	-	456 749,68 \$
Signa+ inc.	490 103,93 \$	-	490 103,93 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	477 485,91 \$	-	477 485,91 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			453 789,08 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			6,57 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			64 273,32 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	15,09 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-51 655,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-12,13 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	16 641,48 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,91 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente cadre sans imputation budgétaire pour les services d'intervention diverses en signalisation routière pour une période de 36 mois.
Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente cadre suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 15-13770

Titre : Services d'interventions diverses en signalisation routière 2015-2018

Date de lancement : 25 février 2015

Date d'ouverture : 16 mars 2015

Preneurs de cahiers de charge : (9)

Transec/Comon inc.
Signalisation Routière du Québec inc.
Signalisation Como inc.
Signa+ inc.
Groupe de sécurité Garda SENC
Les Entreprises de Signalisation Sedge Limitée.
Les Pavage Céka inc.
Signalisation de l'Estrie
Signotech inc.

Soumissionnaires : (4)
Transec/Comon inc.
Signalisation Routière du Québec inc.
Signalisation Como inc.
Signa+ inc.

Analyse des soumissions :

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel, qui ne vise uniquement que la fourniture d'un service de signalisation sans que des travaux ne soient exécutés, n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF. Également, le secteur d'activités visé par cet appel d'offres ne fait l'objet d'aucun décret de la part de la Ville de Montréal ni du Gouvernement du Québec quant à la nécessité d'obtenir une certification de l'AMF.

L'entreprise Transec/Comon inc. détient une certification de l'AMF (numéro de client à l'autorité 2700002733)

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'entente est accordée en entier au plus bas soumissionnaire. L'offre de la firme Transec/Comon inc. est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Montant estimé de l'entente :

370 368,00 \$ + TPS: 18 518,40 \$ + TVQ: 36 944,21 \$ = 425 830,61 \$

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-28

Alexandre MUNIZ
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

El Mostafa RAKIBE
Chef de section, biens et services

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim

Tél : 514 868-4433

Approuvé le : 2015-04-28



Dossier # : 1154119001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., une entente-cadre collective de gré à gré d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour piscines pour les chlorinateurs de marque Pulsar. (Montant estimé : 221 579,82 \$) (Fournisseur unique)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente- cadre collective de gré à gré, d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de briquettes de chlore utilisées dans les chlorinateurs de marque Pulsar pour les piscines des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal ;
2. d'accorder à Aquatechno spécialistes aquatiques inc., fournisseur unique pour ce produit, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents du contrat de gré à gré 15-13561 et aux lettres de confirmation ci-jointes ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-03 07:49

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154119001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc., une entente-cadre collective de gré à gré d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour piscines pour les chlorinateurs de marque Pulsar. (Montant estimé : 221 579,82 \$) (Fournisseur unique)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre collective de gré à gré pour une période de 12 mois, pour la fourniture de briquettes de chlore pour les chlorinateurs de piscines de marque Pulsar. La firme Aquatechno spécialistes aquatiques Inc. est le fournisseur exclusif de ces produits pour la province de Québec. Nos recherches antérieures, ainsi que le lancement d'un appel d'offres public en 2009 (09-11051), ne nous avaient pas permis de trouver un produit équivalent et compatible avec les chlorinateurs de marque Pulsar. Seule la soumission de la firme Aquatechno spécialistes aquatiques Inc., avait alors été reçue. Encore aujourd'hui, aucun autre produit compatible avec les chlorinateurs de marque Pulsar n'est disponible. Une entente de gré-à-gré a donc été conclue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0881 - 22 novembre 2011 - Octroi de l'entente précédente pour une durée de 36 mois à Aquatechno spécialistes aquatiques Inc., au montant de 672 603,75 \$, suite au contrat de gré à gré # 11-11787

CM09 0816 - 22 septembre 2009 - Octroi de l'entente précédente pour une durée de 24 mois à Aquatechno spécialistes aquatiques inc., au montant de 186 243,75 \$, suite à l'appel d'offres public # 09-11051.

DESCRIPTION

Fourniture et livraison sur demande de briquettes de chlore pour chlorinateurs de piscines de marque Pulsar.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les 12 prochains mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours avant la fin

présumée de fin de contrat et suite à une entente intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé d'une période de douze (12) mois.

JUSTIFICATION

Ces briquettes de chlore sont nécessaires pour les chlorinateurs de piscines de marque Pulsar dont sont munis plusieurs piscines municipales. Le regroupement des besoins de la Ville en une seule entente-cadre permet d'assurer à l'ensemble des utilisateurs le prix le plus bas à tous. En effet, avant la conclusion de la première entente-cadre pour ces produits en 2009, certains arrondissements payaient jusqu'à 13 % plus cher en raison de leur faible consommation individuelle.

De plus, selon la garantie du manufacturier, l'usage de n'importe quel produit autre que Pulsar annule la garantie des chlorinateurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les arrondissements et les services corporatifs de la Ville pourront bénéficier de cette entente-cadre.

Aucune variation de prix n'est à signaler puisque le prix négocié est le même que celui obtenu pour les ententes- cadres précédentes conclues en septembre 2009 et en novembre 2011. Ces prix demeureront fermes pour la durée de la présente entente.

Les quantités exprimées à ce contrat ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des historiques de consommation et sur les besoins estimés pour les 12 prochains mois et sont utilisées afin d'indiquer au cocontractant l'ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 221 579,82 \$, toutes taxes comprises, pour les 12 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des différentes piscines de la ville de Montréal, équipées du système Pulsar

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente, nous remarquons une stabilité dans le prix pour les briquettes de chlore aux deux ententes. Le prix soumis est identique que lors du contrat précédent et demeurera ferme pour toute la durée du contrat, soit les 12 prochains mois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de cette entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe - Services institutionnels

Analyse de l'offre (Biens et services)

Entente conclue de gré à gré, dossier no. : 15-13561

Titre : Fourniture et livraison, sur demande, de briquettes de chlore pour chlorinateurs «Pulsar» pour piscines

Fournisseur unique : Aquatechno spécialistes aquatiques inc.

Analyse de l'offre :

Cette entente de gré à gré inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Ce dossier est conforme aux politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et elle ne figure pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et ni sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes(LPNC).

Tel que mentionné aux documents du contrat de gré à gré, le contrat sera octroyé en entier au fournisseur unique, Aquatechno spécialistes aquatiques Inc.

Cette firme est la seule autorisée, par le manufacturier Lonza Microbial Control, anciennement Arch Chemicals Inc. à vendre et à distribuer les produits de chlorination de marque Pulsar dans la province de Québec (voir la lettre de confirmation en pièce jointe).

Montant estimé de l'entente :

Aquatechno spécialistes aquatiques Inc.

192 720,00 \$ + TPS (5%) 9 636,00 \$ + TVQ (9.975%) 19 223,82 \$ = 221 579,82 \$

Adjudicataire recommandé :

- de conclure avec Aquatechno spécialistes aquatiques Inc., suite à l'émission du contrat de gré à gré # 15-13561, une entente cadre pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore, pour chlorinateur de marque Pulsar pour piscines, au coût unitaire de sa soumission; cette entente cadre est d'une durée de (1) an à compter de la date de l'adoption de la présente résolution et suite à l'émission de l'entente;

- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-28

El Mostafa RAKIBE
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge OUELLETTE
Directeur par intérim

Tél : 514 868-4433

Approuvé le : 2015-04-30



Dossier # : 1155085001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente cadre collective conclue avec la firme Corporate Express Canada Inc. (Staples Avantage) au montant approximatif de 14 147 076 \$ (CG09 0387) pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour une période d'environ 5 mois soit, jusqu'au 1 novembre 2015. (Montant estimé: 819 340 \$).

Il est recommandé:

1. Au Conseil d'agglomération :

D'accorder à la firme Corporate Express Canada Inc. (Staples Avantage), la prolongation de l'entente-cadre pour une période de 5 mois, et ce jusqu'au 1er novembre 2015, pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 09-10986 (CG091 0387).

D'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-04 09:59

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155085001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente cadre collective conclue avec la firme Corporate Express Canada Inc. (Staples Avantage) au montant approximatif de 14 147 076 \$ (CG09 0387) pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour une période d'environ 5 mois soit, jusqu'au 1 novembre 2015. (Montant estimé: 819 340 \$).

CONTENU

CONTEXTE

L'entente cadre collective # 422940 a été conclue par la Direction de l'approvisionnement, pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau divers pour toutes les unités d'affaires de la Ville. L'appel d'offres 09-10986 permet une prolongation d'entente pour une période maximale de 12 mois.

Une prolongation antérieure a été autorisée en octobre 2014 (CG14 1449) pour une période de 7 mois, soit jusqu'au 27 mai 2015. Ceci pour faire coïncider la date d'échéance de l'entente # 422940 pour la fourniture d'articles de bureau avec l'entente # 900332 pour la fourniture de papier d'impression. Ces deux ententes étant au nom de Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage).

Le présent dossier a pour objet de se prévaloir des 5 mois additionnels pour la prolongation de l'entente 422940 selon les termes et conditions de l'appel d'offres 09-10986.

Le montant estimé de l'entente # 422940 était à 2,6 millions par an selon les historiques de consommation, soit 13 millions pour 60 mois.

Bilan de l'entente après 57 mois: 9 340 475 \$ (moyenne de 1 966 416 \$ par année)

Pour le futur, les besoins de fournitures de bureau et de papier seront combinés dans une seule et même entente. Les papiers d'impression achetés par la Ville, sont vendus par l'entremise de distributeurs de fournitures de bureau. Les moulins de papier ayant cessé leurs activité de vente directe (livraisons de petites quantités à plusieurs adresses).

Raison de la demande:

L'appel d'offres public # 12654 regroupant les besoins en fournitures de bureau et de papier, avait été planifié pour un octroi fin mai 2015. Diverses demandes de modifications émanant du bureau du vérificateur général ont eu pour effet de retarder tout le processus d'appel d'offres. Celui-ci a été lancé en janvier 2015 et les soumissions ont été ouvertes le 13 avril 2015. Le dossier pour octroi ne pourra être finalisé avant le 27 mai 2015, date d'échéance des ententes # 422940 et # 900332.

La firme Corporate Express Canada Inc. (Staples Avantage) a confirmé son intérêt par écrit, pour la prolongation de l'entente # 422940, la lettre se retrouvant en pièces jointes.

Ainsi, cette prolongation prendra effet à compter du 28 mai 2015 suite à la décision entérinée des instances de la Ville, pour se terminer le 1er novembre 2015, selon les mêmes termes et conditions que la soumission présentée en 2009 dans le cadre de l'appel d'offres 09 -10986.

L'article 29 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 09-10986 porte sur la prolongation du contrat:

«Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin du contrat et accord de l'adjudicataire, le présent contrat peut se prolonger de douze (12) mois, aux mêmes termes et conditions.»

Pour l'entente # 900332, aucune clause de prolongation n'avait été prévue dans l'appel d'offres 11-11833 pour la fourniture de papier d'impression. Un appel d'offres sur invitation sera lancé pour couvrir ce type de besoins jusqu'à l'octroi de contrat pour l'appel d'offres public 15-12654.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 1449 en date du 30 octobre 2014 - Exercer l'option de prolongation de l'entente cadre collective conclue avec Corporate Express Canada inc. (Staples Avantage) (CG09 0387) pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour une période d'environ 7 mois soit, jusqu'au 27 mai 2015 / Autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 1 147 076 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 13 000 000 \$ à 14 147 076 \$.

CE13 1143 en date du 7 août 2013 - Autoriser la convention de cession de l'entente cadre pour la fourniture de papiers d'impression recyclé conclue avec Xerox Canada Ltée (CG12 0141) en faveur de Corporate express Canada Inc. (Staples Avantage), jusqu'au terme de l'entente (27 mai 2015), selon les mêmes termes et conditions.

CG09 0387 en date du 29 septembre 2009 - Conclure 1 entente cadre collective d'une durée de 60 mois pour la fourniture sur demande d'articles de bureau: Montant total approximatif 13 000 000 \$ - avec Corporate Express Canada Inc. (Staples Avantage) appel d'offres public 09-10986 (4 soum.)

CE04 1422 en date du 28 juillet 2004 - Conclure 1 entente cadre d'une durée de 5 ans d'articles de bureau: Montant total approximatif 10 000 000 \$ - avec Corporate Express produits de bureau Inc., appel d'offres public 2004013 (CUM).

DESCRIPTION

Pour permettre de se prévaloir des 5 mois additionnels pour la prolongation de l'entente 422940 selon les termes et conditions de l'appel d'offres 09-10986.

Cette prolongation permettra de répondre aux besoins de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal à la suite de l'adoption de la résolution, l'entente # 422940 sera prolongée jusqu'au 1er novembre 2015 aux mêmes termes et conditions.

JUSTIFICATION

Il serait approprié de prolonger jusqu'au terme maximal de 12 mois, l'entente # 422940 pour la fourniture d'articles de bureau et ce, jusqu'à l'octroi d'une nouvelle entente suite à l'appel d'offres 15-12654. Ceci permettrait de réaliser des économies de temps en réduisant le nombre de commandes à émettre et de factures à traiter.
Échéancier prévu pour l'octroi d'une nouvelle entente suite à l'appel d'offres 15-12654:

Réception des soumissions: 13 avril 2015

Conformité administrative: 8 mai 2015

Enquêtes de sécurité: à compter du 8 mai 2015

Sommaire décisionnel: juin 2015

CE/ CM / CG: août - septembre 2015

Procédures de démarrage du contrat: septembre - octobre 2015

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente cadre sans imputation budgétaire. Les achats sont effectués sur demande. Toutes les unités d'affaires consomment sur cette entente, elle pourrait donc engendrer des dépenses d'agglomération.

La prolongation du présent contrat garantit à la Ville des structures de prix identiques à ceux établis en 2009 (prix indexés). Les indexations de prix ont été de 0.095 % pour 2011, de 4 % pour 2012, de 2 % pour 2013, de 0.7 % pour 2014 et de 0 % jusqu'au 27 mai 2015.

Les prix par article pourront être majorés pour la prolongation de 5 mois à compter du 28 mai 2015, selon le pourcentage de variation des 12 derniers mois de l'IPC de Statistiques Canada, tel que décrit dans l'appel d'offres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit d'une entente éco responsable, plusieurs produits sélectionnés sont composés de matières recyclées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement de façon majeure, des appels d'offres pour la fourniture d'articles de bureau devront être lancés; dans ce contexte, il en découlera:

- perte d'économies sur volume d'achat;
- augmentation du temps de recherche pour des appels d'offres ponctuels et sur les produits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Modification de l'entente 422940

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANGLOIS
Agente Approvisionnement Niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-30

Danielle CHAURET
C/s approvisionnements stratégiques en biens

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-05-03



Dossier # : 1154332003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à L.M.L. Paysagiste et frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer/football du Complexe sportif Claude-Robillard - Autoriser une dépense de 653 803,15 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public n° 14-6693 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 653 803,15 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer/football du Complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à L.M.L. Paysagiste et frères inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 632 072,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 14-6693;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-30 19:42

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1154332003**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à L.M.L. Paysagiste et frères inc. pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer/football du Complexe sportif Claude-Robillard - Autoriser une dépense de 653 803,15 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public n° 14-6693 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La mission du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) stipule que : « Le complexe sportif Claude-Robillard est une installation sportive multidisciplinaire d'envergure métropolitaine, rencontrant des standards internationaux ». En lien avec cette mission, la réfection des terrains sportifs extérieurs s'inscrit dans une série de travaux entrepris au CSCR au cours des dernières années et d'autres à entreprendre au cours de l'année 2015, notamment afin d'y accueillir les compétitions des Jeux du Québec de 2016 (JQ 2016) et des Jeux mondiaux des pompiers et policiers de 2017 (JMPP 2017). Les différentes étapes de cette réfection se présentent comme suit :

Étapes terminées ou en cours d'achèvement	Coût	Date de début	Date de fin
Remplacement des appareils d'éclairage des deux terrains de balle	438 671,18 \$	Novembre 2009	Décembre 2009
Réfection des systèmes d'éclairage de la piste d'athlétisme et du terrain de soccer naturel	333 338,92 \$	Août 2012	Avril 2013
Remplacement des systèmes d'éclairage du terrain synthétique de soccer/football	319 582,27 \$	Juin 2013	Novembre 2013
Réfection du revêtement et de l'éclairage des terrains de tennis	2 212 828,97 \$	Septembre 2014	Août 2015

Réaménagement du terrain de soccer/football en revêtement synthétique - Infrastructure	2 130 156,77 \$	Septembre 2014	Juillet 2015
--	-----------------	----------------	--------------

Étapes faisant l'objet du présent dossier	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
Réaménagement du terrain de soccer/football en revêtement synthétique - Revêtement	653 803,15 \$	Juillet 2015	Août 2015
Étapes à venir	Date de début prévue	Date de fin prévue	
Réfection de la piste d'athlétisme et aménagements périphériques	Mai 2015	Novembre 2015	
Travaux correctifs aux terrains de balle	Septembre 2015	Novembre 2015	

La réalisation du projet est prévue en deux phases distinctes. La première phase des travaux prévoit la préparation des infrastructures (démolition, terrassement, remblayage, drainage) du terrain de soccer/football. Cette première phase a déjà fait l'objet d'un octroi de contrat le 19 août 2014 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Urbex Construction inc. La deuxième phase, qui fait l'objet de la présente autorisation d'octroi de contrat, vise la fourniture et l'installation du revêtement en gazon synthétique par un entrepreneur spécialisé sur la surface préparée par l'entrepreneur responsable de la première phase. La fin des travaux de la première phase est prévue au mois de juillet 2015 afin de permettre l'installation du revêtement en gazon synthétique. L'entrepreneur responsable de la deuxième phase sera aussi responsable de la fourniture et de l'installation d'équipements sportifs (buts, ancrages, contrepoids, drapeaux marqueurs) afin de compléter le projet. L'entrepreneur adjudicataire du contrat de travaux d'infrastructure agira en tant que maître d'œuvre du contrat de fourniture et d'installation du revêtement synthétique. À ce titre, il coordonnera et fera le lien entre les deux contrats.

Le Service de la diversité sociale et des sports a mandaté l'équipe d'expertise technique du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) pour réaliser les plans et devis d'exécution, ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement d'un terrain de soccer/football en gazon synthétique - volet revêtement.

Un appel d'offres public a été lancé pour ces travaux le 9 février 2015, via le site internet SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) et le journal La Presse. Le processus suivi est un d'appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier de charges.

Un (1) addenda a été publié sur SÉAO :

N° de l'addenda	Date de publication	Portée de l'addenda
Addenda 1	26 février 2015	Réponses aux questions des soumissionnaires relativement à certains critères d'évaluation du revêtement synthétique et autres précisions.

Les soumissions ont été ouvertes le 4 mars 2015. Les soumissionnaires ont disposé de 24

jours civils pour préparer et déposer une soumission. Le délai de cautionnement des soumissions est de 150 jours civils.

Le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer le contrat à L.M.L. Paysagiste et Frères inc., le soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage final le plus élevé après l'évaluation du comité de sélection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1964 17 décembre 2014 : Autoriser un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer/football du Complexe sportif Claude-Robillard et d'approuver les critères d'évaluation qui seront utilisés lors de l'analyse des soumissions et leur pondération.

CM14 0798 18 août 2014 : Autoriser une dépense de 2 130 156,77 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réaménagement du terrain de soccer/football en revêtement synthétique - infrastructure au complexe sportif Claude-Robillard. Accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 800 013,53 \$, taxes incluses

CE13 0860 12 juin 2013 : Accorder à Néoelect/Le Saux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement des systèmes d'éclairage du terrain synthétique de football / soccer du complexe sportif Claude-Robillard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 304 364,06 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le contrat vise la fourniture et l'installation du revêtement en gazon synthétique du terrain de soccer/football en gazon synthétique du CSCR. À ces travaux s'ajoutent la fourniture et l'installation d'équipements sportifs complémentaires (buts, ancrages, etc.).

Une liste de critères de sélection a été conçue pour évaluer les soumissions de fourniture et d'installation de revêtement en gazon synthétique. Ces critères sont basés sur la sécurité et la performance du produit, le développement durable, la qualité d'installation, la qualité de l'entretien et le prix.

La pondération des critères d'évaluation a été effectuée selon les ratios suivants :

- Sécurité et performance : 25 points
- Développement durable : 10 points
- Installation : 25 points
- Entretien : 10 points
- Prix : 30 points

Le prix de la soumission représente 30 % de l'évaluation totale de la soumission. Le prix correspond au prix total de soumission du bordereau, excluant les taxes. Le pointage relatif au prix est obtenu par la formule suivante :

<u>le plus bas prix parmi toutes les propositions conformes x 30 points</u> le prix de la proposition conforme

Le contrat est octroyé, sous réserve de l'approbation de l'autorité compétente, à l'entrepreneur ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit L.M.L. Paysagiste et Frères inc.

Au terme de l'appel d'offres public, trois (3) entrepreneurs ont déposé des soumissions :

- Les Embellissements Monaco inc.;
- L.M.L. Paysagiste et Frères inc.;
- Les Surfaces sécuritaires Carpell inc.

Des trois (3) soumissions déposées, seules deux (2) soumissions sont jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Hormis les trois (3) soumissionnaires, la liste publique des commandes consultée sur le SÉAO indique quatre (4) autres preneurs de cahier de charges. Les autres preneurs de cahier de charges sont:

- Construction DJL inc. (Montréal);
- L'équipe Rochon inc. - Shaw Sports Turf;
- Les Constructions et Pavage Jeskar inc.;
- Super Excavation inc.

Le montant des contingences a été fixé à 10 % (57 461,17 \$, taxes incluses) du coût des travaux eu égard aux imprévus que peut engendrer l'exécution du contrat.

Le montant des incidences (21 730,28 \$, taxes incluses) servira essentiellement à payer les frais dans des catégories de services techniques et l'acquisition d'équipements (enseignes et panneaux de chantier).

JUSTIFICATION

Sur un total de sept (7) preneurs de cahier de charges, trois (3) ont soumissionné (42,86 %), alors que quatre (4) n'ont pas soumissionné (57,14 %). Les raisons de non-dépôt de soumissions des quatre (4) preneurs de cahier de charges ne sont pas connues.

Les résultats de l'appel d'offres sont :

Soumissions conformes	Note	Prix (taxes incluses)	Contingences - 10 % (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
L.M.L Paysagiste et frères. inc.	91,0000%*	574 611,70 \$	57 461,17 \$	632 072,87 \$
Les Surfaces sécuritaires Carpell inc.	82,8300%*	619 468,52 \$	61 946,85 \$	681 415,37 \$
Dernière estimation réalisée		704 279,36 \$	70 427,94 \$	774 707,30 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée à l'interne le 8 décembre 2014 (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>				- 142 634,43\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				- 18,41 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note - adjudicataire)</i>				49 342,50 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note et l'adjudicataire (%) <i>((2^e meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>				7,81%

* Le détail du pointage apparaît dans le document Analyse des soumissions, inséré en pièce jointe dans le présent sommaire décisionnel.

La soumission de l'entrepreneur Les Embellissements Monaco inc. n'apparaît pas dans le tableau ci-haut puisqu'elle s'est avérée non conforme après l'analyse des documents administratifs. Conséquemment, la soumission de l'entrepreneur Les Embellissements Monaco inc. n'a pas été retenue et a été jugée non recevable pour son évaluation par le comité de sélection conformément aux procédures établies au cahier des charges.

L'estimation des coûts relatifs à ces travaux et réalisée par le SGPVMR a été basée sur des projets de nature analogue au présent contrat et réalisés par le SGPVMR, faisant l'objet de soumissions publiques et construits entre 2012 et 2014. L'écart de - 18,41 % (- 142 634,43 \$), avec l'estimation réalisée à l'interne, laisse paraître des écarts de coûts notables pour la fourniture et l'installation des logos et du revêtement. Ces écarts avec l'estimation réalisée à l'interne s'expliquent par la fabrication et l'installation de logos à l'effigie du CSCR, ainsi que par l'insertion de différents lignages de couleurs distincts moins complexes qu'envisagés par le SGPVMR. Toutefois, l'entrepreneur est le seul à connaître la composition de sa soumission.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 12 décembre 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, L.M.L. Paysagiste et frères inc., est le 2752-2697-39.

Le présent contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. L'adjudicataire n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre du présent contrat. Néanmoins, il en détient une en date du 24 novembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est évalué à 653 803,15 \$, taxes et incidences incluses. Le montant net, montant moins la ristourne de TPS et de TVQ, est estimé à 597 009,42 \$. Un montant de 632 072,87 \$, taxes incluses, sera accordé à L.M.L. Paysagiste et frères inc. pour la fourniture et l'installation du revêtement en gazon synthétique du terrain de soccer/football au CSCR. Ce montant inclut des contingences de 57 461,17 \$, taxes incluses.

Le budget est prévu au PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports sous le projet de protection CSCR - Réfections en vue des Jeux du Québec 2016 - Réfection de la surface synthétique du terrain de soccer/football - Travaux.

Les comptes d'imputations sont définis dans l'intervention du Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En intégrant les enjeux de développement durable en tant que critères d'évaluation, les soumissionnaires devaient démontrer que :

- Le revêtement en gazon synthétique proposé est fabriqué à partir de matériaux recyclés et recyclables;
- Le système en gazon synthétique proposé permet de limiter la température ambiante;
- La concentration en métaux lourds est négligeable dans les eaux pluviales rejetées à l'égout;
- Le processus de fabrication du revêtement en gazon synthétique proposé est respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux d'infrastructure du terrain de soccer/football du CSCR ont déjà débuté et la programmation sur ce terrain a été temporairement relocalisée. Il s'agit d'intégrer rapidement l'installation du gazon synthétique dans le processus de réalisation des travaux de réaménagement du terrain afin de ne pas retarder la remise en service de ce dernier.

De plus, avec un revêtement synthétique de dernière génération, le terrain permettra une programmation intensive sans altérer les caractéristiques sportives du revêtement, mais aussi l'accueil d'événements importants tels que les compétitions des Jeux du Québec de 2016 et les Jeux mondiaux des policiers et pompiers de 2017.

Étant donné qu'aucun de ces événements ne saurait être retardé, il est prudent que la réfection soit achevée en 2015. Tout retard aura un impact majeur sur la tenue des compétitions et, par conséquent, sur l'image de la Ville qui les accueille.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est requise pour ce projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juillet 2015

Fin des travaux : août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Mathieu DRAPEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Jean-François NADON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djaffer HELLEL
conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-23

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division sports loisirs dév. social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-04-30

**Dossier # : 1152421008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue entre les rues Acadia et Victoria et sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38e et la 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 3 780 113,56 \$ contingences et toutes taxes incluses (contrat : 3 780 113,56 \$ + incidences : 0 \$). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1503 – dix-sept (17) soumissionnaires

1. D'autoriser une dépense de **3 170 932,31 \$** , taxes incluses, représentant **83,88%** du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue entre les rues Acadia et Victoria et sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38e et la 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. D'accorder à la firme Sintra Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de **3 780 113,56 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1503;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-05 15:24**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152421008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction d'égouts unitaires et de conduites d'eau secondaires sur la 48e Avenue entre les rues Acadia et Victoria et sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38e et la 46e Avenue dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 3 780 113,56 \$ contingences et toutes taxes incluses (contrat : 3 780 113,56 \$ + incidences : 0 \$). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1503 – dix-sept (17) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Suite à différentes analyses et inspections, les conduites d'égouts unitaires (combinés) et d'eau de la 48^e Avenue entre les rues Acadia et Victoria et de Sir-George-Simpson entre la 38^e et la 46^e Avenue, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Description	Coût	Début des travaux	Fin des travaux
Étape faisant l'objet du présent contrat : Travaux de réfection d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 48 ^e Avenue entre Acadia et Victoria et Sir-George-Simpson entre la 38 ^e et 46 ^e Avenue	3 780 113,56 \$	Juin 2015	Automne 2016

L'appel d'offres a été publié le 29 janvier 2015 et les soumissions ont été ouvertes au 1800, boul. St-Joseph à Lachine, le 18 février 2015 à 14 h. La soumission est valide pendant les 210 jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 19 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0410 - dossier 1131415003 - 10 avril 2013 - Autoriser une dépense de 193 502.93 \$, taxes incluses, pour des services professionnels afin de procéder à la préparation des documents d'appel d'offres (plans et devis) et d'autre part, de fournir les services de surveillance des travaux de construction requis pour la réfection complète des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 48^e Avenue entre les rues Acadia et Victoria, ainsi que sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38^e Avenue et la 46^e Avenue dans l'arrondissement de Lachine (1131415003)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent à la reconstruction complète des conduites d'égouts unitaires, des conduites d'eau secondaires, des entrées de service jusqu'aux limites des propriétés. La réfection du pavage et de sections de trottoirs est aussi incluse aux travaux. Sommairement, les travaux sur la 48^e Avenue consistent, mais sans s'y limiter, à :

- Remplacement d'un égout combiné (± 340 mètres linéaires);
- Remplacement de l'aqueduc (± 370 mètres linéaires);
- Travaux de pavage (± 3 400 mètres carrés);
- Reconstruction de trottoirs (± 500 mètres linéaires);
- Travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir.

Sommairement, les travaux sur la rue Sir-George-Simpson consistent, mais sans s'y limiter, à :

- Remplacement d'un égout combiné (± 720 mètres linéaires);
- Remplacement de l'aqueduc (± 790 mètres linéaires);
- Travaux de pavage (± 7 300 mètres carrés);
- Reconstruction de trottoirs (± 1 200 mètres linéaires);
- Travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir.

Nous prévoyons débiter les travaux à l'été 2015 pour les terminer à l'automne 2015, toutefois, la 2^e couche de pavage pour l'ensemble du projet aura lieu un (1) an après soit à l'automne 2016.

JUSTIFICATION

Suite à la priorisation du projet de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc de la 48^e Avenue et de Sir-George-Simpson par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), l'arrondissement a mandaté la firme Cima+ afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. L'appel d'offres pour les travaux s'est déroulé du 29 janvier au 18 février 2015 et 17 soumissionnaires ont déposé une soumission sur 22 preneurs de cahiers, soit un pourcentage de 77%.

Après analyse, 17 soumissions sont conformes.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés

Firmes	Prix	Contingences	Total
Sintra inc.	3 436 466,87 \$	343 646,69 \$	3 780 113,56 \$

Les Entreprises Michaudville Inc.	3 734 999,99 \$	373 500,00 \$	4 108 499,99 \$
Catalonia et Frères Ltée	3 872 581,45 \$	387 258,15 \$	4 259 839,60 \$
9200-2088 Québec Inc (Duroking)	4 093 584,85 \$	409 358,48 \$	4 502 943,33 \$
Pavages D'Amour inc.	4 244 877,00 \$	424 487,70 \$	4 669 364,70 \$
Pavages Chenail inc.	4 247 863,04 \$	424 786,30 \$	4 672 649,34 \$
Construction Bau-Val inc.	4 276 990,03 \$	427 699,00 \$	4 704 689,04 \$
Les Excavations Gilbert Théoret inc.	4 405 761,52 \$	440 576,15 \$	4 846 337,67 \$
Le groupe Vespo	4 514 719,53 \$	451 471,95 \$	4 966 191,48 \$
L.A. Hébert Ltée	4 533 731,19 \$	453 373,12 \$	4 987 104,31 \$
Allia Infrastructures Ltée	4 657 325,86 \$	465 732,59 \$	5 123 058,45 \$
Roxboro Excavation inc.	4 806 900,21 \$	480 690,02 \$	5 287 590,23 \$
Unigertec inc.	4 946 570,57 \$	494 657,06 \$	5 441 227,63 \$
Excavations Lafontaine inc.	4 963 002,87 \$	496 300,29 \$	5 459 303,16 \$
Excavation Loiseille inc.	5 259 780,12 \$	525 978,01 \$	5 785 758,14 \$
Groupe TNT inc.	5 308 169,48 \$	530 816,95 \$	5 838 986,43 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	5 442 106,90 \$	544 210,69 \$	5 986 317,59 \$
Estimation par les professionnels	4 164 268,03 \$	416 426,80 \$	4 580 694,83 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			4 965 880,86 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			31,37%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			2 206 204,03 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			58,36%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(800 581,27) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-17,48%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			328 386,43 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			8,69%

Estimation détaillée

L'estimation détaillée de la firme Cima+, firme d'ingénierie en infrastructures municipales, est établie à partir des documents d'appel d'offres pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'œuvre réels du marché.

Explication des écarts

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 17,48 % à l'estimation détaillée des professionnels externes. Après vérification auprès de la firme Cima+, ceux-ci trouvent les prix très bas (à l'avantage de la Ville). C'est très commun de voir des prix assez compétitifs lors des appels d'offres en début d'année puisque les entrepreneurs veulent remplir leurs carnets de commande. Le plus bas soumissionnaire a soumis des prix très agressifs, voir à perte pour certains items. Certains prix ont été coupés de façon très importante (ex. roc à 0,01 \$ /m.cu) ces items représentaient des montants considérables dans l'estimé des travaux. D'autres part, certains des matériaux, tel que les regards en béton, présentent des prix plus bas que le prix de l'achat selon les catalogues des fournisseurs et ce sans les travaux nécessaires à l'installation. Finalement il y a qu'un écart de 8,4 % entre la moyenne des soumissions et l'estimé de Cima+, ce qui est acceptable.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et le 2^e plus bas est de 8,69 %. Le 2^e soumissionnaire a aussi soumis des prix jugés agressifs pour certains items surtout au niveau des travaux prévus sur la conduite de refoulement.

Les plus grands écarts au bordereau entre l'estimation des travaux et la plus basse soumission conforme pour la 48^e Avenue sont :

- Travaux préliminaires de rue : 38,54 % plus bas
- Travaux de pavage (couche de base) : 29,61 % plus haut
- Travaux d'égout combiné : 20,02 % plus bas

Les plus grands écarts au bordereau entre l'estimation des travaux et la plus basse soumission conforme pour la rue Sir-George-Simpson sont :

- Travaux de pavage (couche de base) : 34,71 % plus haut
- Travaux préliminaires de rue : 33,54 % plus bas
- Travaux d'égout combiné : 23,34 % plus bas

De façon générale, l'ensemble des prix de la plus basse soumission est plus bas que ceux de l'estimation des professionnels externes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux de reconstruction des égouts unitaires et des conduites d'eau secondaires dans la 48^e Avenue entre les rues Acadia et Victoria et dans Sir-George-Simpson entre la 38^e et la 46^e Avenue est de 3 780 113,56 \$, toutes taxes incluses, incluant un montant de 343 646,69 \$ (10%), toutes taxes incluses, pour les dépenses contingentes. Ces travaux seront assumés en partie par l'arrondissement de Lachine (16,12 %) et en partie par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (83,88 %), prorata fourni dans le tableau des répartitions des coûts fourni par l'Ingénieur-conseil en pièce jointe.

Les coûts assumés par le central se résument à ceux reliés aux travaux d'égout, d'aqueduc, d'une partie de la voirie et de l'aménagement situé au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Lachine assume donc la portion restante constituée surtout d'une partie des trottoirs, d'une partie de la voirie non assumée par le central ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

La dépense assumée par la DGSRE est de 3 170 932,31 \$ toutes taxes incluses, soit un coût net de 2 895 483,85 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale et est prévue au PTI 2015-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 895 483,85 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

La dépense assumée par l'arrondissement de Lachine est de 609 181,25 \$ toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre objectif est d'assumer une gestion responsable des ressources disponibles en optimisant les investissements requis sur les actifs municipaux et ceci dans le but ultime de

fournir aux citoyens, le niveau de service adéquat et ce, à un prix raisonnable. Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc.

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression) ainsi que sur les besoins récurrents d'intervention pour l'entretien ou les réparations des conduites d'égout et de l'aqueduc par la Direction des travaux publics. De plus, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir intervenir dans ces rues à court terme pour procéder aux réparations ou remplacements de services éventuels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de la 48^e Avenue, devant l'école primaire Catherine-Soumillard, sont prévus durant les vacances scolaires afin de nuire le moins possible aux activités de l'établissement. Des entraves et accès aux bâtiments résidentiels sont inévitables et les citoyens seront invités à stationner leurs véhicules dans les rues avoisinantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la division des études techniques et la division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : Juin 2015

Fin des travaux : Automne 2016

Principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers

Les travaux doivent débuter dans les dix (10) jours de calendrier suivant l'ordre écrit de débuter les travaux émis par l'Ingénieur. Le délai de réalisation total du projet est de 75 jours de calendrier. Au-delà de ce délai, une clause de pénalité journalière s'appliquera pour toute journée de retard et ce conformément à l'article 11.9 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres LAC-PUB-1503,

Avant le début des travaux, soit à la réunion de démarrage, l'Entrepreneur devra soumettre un échéancier détaillé d'exécution des travaux, ce calendrier inclut les délais de fourniture et livraison des matériaux. Ces délais font partie intégrante du délai alloué pour la réalisation des travaux.

Il n'y a pas de bonis prévus aux documents d'appel d'offres.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ces travaux sont visés par le décret 1049-2013 du 23 octobre 2013. Le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique donc au contrat découlant du présent appel d'offres.

Conformément aux exigences de ce décret et tel que demandé dans les documents d'appel d'offres, Sintra inc. détenait à la date de dépôt de sa soumission une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. Une copie de cette autorisation est disponible en pièces jointes.

La firme Sintra inc. n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne figure pas sur la liste des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec. De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Chantal COUTURE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal COUTURE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-11

Christophe ASHKAR
Directeur travaux publics



Dossier # : 1154822023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de planage de rue, rehaussement de la chaussée, reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR) et approuver le remplacement d'un tronçon de la rue Pontoise, présent dans le contrat, par un autre tronçon de la même rue et de longueur équivalente. Arrondissements: Saint-Léonard et Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. Dépense totale de 4 223 722,28 \$ (contrat: 4 013 722,28 \$ + incidences: 210 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320301 - 10 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 223 722,28 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Léonard et Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (PCPR 2015), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Démix construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 013 722,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320301 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-24 12:43

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de planage de rue, rehaussement de la chaussée, reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR) et approuver le remplacement d'un tronçon de la rue Pontoise, présent dans le contrat, par un autre tronçon de la même rue et de longueur équivalente. Arrondissements: Saint-Léonard et Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. Dépense totale de 4 223 722,28 \$ (contrat: 4 013 722,28 \$ + incidences: 210 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320301 - 10 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) offre aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du programme de soutien à la voirie locale, soit le Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Dans le cadre du PTI 2015-2017, le SIVT s'est vu allouer un budget de 50 M\$ en 2015 afin de réaliser ce programme dont la teneur des interventions est de procéder à des travaux de planage et de revêtement. Le PCPR vise à améliorer rapidement l'état général du réseau routier local montréalais en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans et en nous permettant de rattraper le déficit d'entretien.

La sélection des rues est sous la responsabilité des arrondissements dans le respect des paramètres du programme et vise les chaussées dont l'état général (ou l'indice de performance) présente une dégradation partielle nuisant aux usagers. Par ailleurs, les rues choisies ne doivent faire l'objet d'aucune intervention par un tiers pour une période d'au moins 5 ans. La conception des plans et devis, les appels d'offres, l'octroi des contrats et la réalisation des projets sont, quant à eux, pris en charge par le SIVT.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer la qualité de vie des citoyens en améliorant l'état global des chaussées.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 2 au 25 mars 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 23 juillet 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 17 mars 2015: Modifications au cahier des charges: Un article refusant l'utilisation d'appareil de planage déjà utilisé dans un autre contrat de la Direction des infrastructures a été ajouté pour s'assurer de la disponibilité de l'appareil. Un texte informant l'entrepreneur de tenir compte du Marathon Oasis a été ajouté et plusieurs modifications ont été effectuées aux items des bordereaux de soumission. Ces modifications ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur le coût des travaux;
- Addenda n° 2 émis le 23 mars 2015: Plusieurs modifications ont été effectuées aux items des bordereaux de soumission, notamment les items de correction de la chaussée, de planage, de préparation des surfaces de contact et de fournitures et pose de revêtement bitumineux. Quelques corrections ont également été effectuées au devis de circulation. L'ensemble des modifications ont un impact négatif d'environ 2 % sur le coût des travaux.

Afin de s'assurer que le tronçon de la rue Pontoise proposé par l'arrondissement d'un point au sud de la rue Mennereuil à la limite de l'arrondissement, nous demandons donc d'approuver le remplacement d'un premier tronçon de la rue Jean-Talon à la rue Deslierres par ce tronçon proposé, à condition que l'entrepreneur puisse réaliser les travaux selon les mêmes prix unitaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 14 0073 - Le 10 mars 2015 - Accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services professionnels du Service des infrastructures, de la voirie et des transports relativement à la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 et approuver la liste des rues visées par le programme (1151124001);

CA15 13 0037 - Le 2 mars 2015 - Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) d'assumer la responsabilité du programme complémentaire de planage-revêtement 2015 pour l'arrondissement (1153693001);

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013);

CM14 1035 - Le 28 octobre 2014 - Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017 (1142088004).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et à la pose d'enrobés bitumineux dans différentes rues des arrondissements de Saint-Léonard et de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. Certains travaux de reconstruction de bordures et de trottoirs sont nécessaires au bon drainage de rue et à la sécurité des utilisateurs. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons par arrondissement.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 364 883,84 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 320301 s'est terminé le 25 mars 2015. Sur treize (13) preneurs du cahier des charges, dix (10) firmes ont déposé une soumission et trois (3) firmes n'en ont pas déposée; soit une proportion respective de 77 % et 23 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, les trois (3) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant leurs motifs de désistement est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	3 648 838,44 \$	364 883,84 \$	4 013 722,28 \$
2	Construction Soter inc.	3 811 435,27 \$	381 143,53 \$	4 192 578,80 \$
3	Eurovia Québec Construction inc.	3 969 914,17 \$	396 991,42 \$	4 366 905,59 \$
4	Groupe TNT inc.	3 992 976,10 \$	399 297,67 \$	4 392 273,77 \$
5	Routek Construction inc.	4 078 711,45 \$	407 871,14 \$	4 486 582,59 \$
6	Construction Bau-Val inc.	4 423 589,30 \$	442 359,18 \$	4 865 948,48 \$
7	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	4 430 955,79 \$	443 095,60 \$	4 874 051,39 \$
8	Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	4 536 602,79 \$	453 660,32 \$	4 990 263,11 \$
9	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	4 856 033,51 \$	485 603,36 \$	5 341 636,87 \$
10	Les Pavages Chenail inc.	4 933 367,81 \$	493 336,79 \$	5 426 704,60 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	4 408 268,72 \$	440 826,88 \$	4 849 095,60 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	4 695 066,75 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	17 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	1 412 982,32 \$
			(%)	35,2 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-835 373,32 \$ -17,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	178 856,52 \$ 4,5 %

*** Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veillez noter que le montant de la soumission de Routek Construction inc. a été corrigé dû à l'omission d'additionner le montant de l'item « Fourniture et installation de panneau d'information » pour le sous-projet 1555856104. Le montant total est passé de 4 486 177,88 \$ à 4 486 582,59 \$.

Également, le montant de la soumission des Entrepreneurs Bucaro inc. est passé de 5 327 990,26 \$ à 5 341 636,87 \$ à la suite d'erreurs de calcul des travaux contingents pour les sous-projets 1555856101, 1555856114 et 1555856128, de l'omission d'additionner les montants des items « Puisard à réparer » pour les sous-projets 1555856108, 1555856110 et 1555856112, « Tête de boîte de vanne » pour les sous-projets 1555856109 et 1555856111, et « Préparation de surfaces de contact » pour le sous-projet 1555856112, ainsi que des erreurs de calcul de la TVQ pour tous les sous-projets. Ceci ne change nullement le rang des soumissionnaires.

Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -835 373,32 \$ (-17,2 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 28 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 11 mars 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., est le suivant: 8230-9766-48.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 013 722,28 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 648 838,44 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 364 883,84 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 4 223 722,28 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 210 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 3 856 821,42 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 23 juillet 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement de 2015 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2015

Fin des travaux : Octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Marie-Josée GOULET)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures (Antoaneta BANCHEVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-08

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-04-24

**Dossier # : 1154822022**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de fosses de plantation, reconstruction de la chaussée, travaux d'éclairage et mise aux normes des feux de circulation dans la rue Clément, entre l'avenue Lafleur et la rue des Oblats et dans la rue des Oblats, entre Clément et terrasse des Oblats. Arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 3 975 128,06 \$ (contrat: 3 319 680,91 \$ + incidences: 655 447,15 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 281001 - 9 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 975 128,06 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de fosses de plantation, reconstruction de la chaussée, travaux d'éclairage et mise aux normes des feux de circulation dans la rue Clément, entre l'avenue Lafleur et la rue des Oblats et dans la rue des Oblats, entre Clément et terrasse des Oblats, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 319 680,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 281001 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-24 11:15

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822022

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de fosses de plantation, reconstruction de la chaussée, travaux d'éclairage et mise aux normes des feux de circulation dans la rue Clément, entre l'avenue Lafleur et la rue des Oblats et dans la rue des Oblats, entre Clément et terrasse des Oblats. Arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 3 975 128,06 \$ (contrat: 3 319 680,91 \$ + incidences: 655 447,15 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 281001 - 9 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Certains travaux étaient préalables à la réalisation du présent contrat. En effet, la ligne aérienne de services publics située le long du côté nord de la rue Clément présentait un obstacle au plan du réaménagement prévu.

Etapes déjà autorisées (travaux en cours) :

Description	Coûts	Date de début	Date de fin
-------------	-------	---------------	-------------

Les travaux requis pour le déplacement de la ligne aérienne comprennent:	Total: 450 078,37 \$	Février 2015	Juin 2015
	346 290,90 \$		
	90 961,94 \$		
	12 825,53 \$		
<ul style="list-style-type: none"> • pour Hydro Québec : l'élimination d'un poteau, le déplacement de ses câbles, la modification des massifs qui relient les industries "Tracktion Canada inc. / Les caoutchoucs Lion" et "Carpet Art Decor" au réseau électrique (CM15 0057); • pour la compagnie Bell Canada : le remplacement de ses poteaux, le déplacement de ses câbles, les ajustements des haubans et la modification d'une partie de son massif au coin de rue Lafleur (CE15 0117); • pour Vidéotron : le déplacement de ses câbles. 			

Étape faisant l'objet du présent dossier :

Description	Coûts	Date de début	Date de fin
Travaux de réaménagement géométrique incluant la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de fosses de plantation, reconstruction de la chaussée, travaux d'éclairage et mise aux normes des feux de circulation dans la rue Clément, entre l'avenue Lafleur et la rue des Oblats et dans la rue des Oblats, entre Clément et terrasse des Oblats.	3 975 128,06 \$	Juillet 2015	Novembre 2015

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 2 au 25 mars 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 23 juillet 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 publié le 18 mars 2015: Modifications à la quantité de deux items au bordereau éclairage et une modification apportée sur les références de luminaire. Cette modification n'a pas d'impact significatif sur le coût des travaux;
- Addenda n° 2 publié le 20 mars 2015: Modifications à l'unité de mesure d'un item au bordereau voirie. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0033 - Le 29 janvier 2015 - Annuler le contrat accordé à Power-Lite Industries inc. pour l'article 13 seulement - Appel d'offres public 12-12548 (CG13 0117) / Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Lampadaires Feralux inc. pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation - Appel d'offres public 14-13744 (3 soum.) (1145897019);

CM15 0057- Le 26 janvier 2015 - Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Hydro Québec dans le cadre du PRR de la rue Clément, des rues Lafleur à des Oblats, pour le déplacement de la ligne aérienne pour une somme maximale de 346 290,90 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 décembre 2014 (1146745001);

CE15 0117- Le 21 janvier 2015 - Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada dans le cadre du PRR de la rue Clément, des rues Lafleur à des Oblats, pour le déplacement de la ligne aérienne pour une somme maximale de 90 961,94 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 décembre 2014 (1146745001);

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 8 500 m² de chaussée, de 1 865 m² de trottoirs, de la construction de 675 mètres de bordures, de 650 mètres de conduits souterrains d'électricité ainsi que la fourniture et l'installation de 27 fûts pour un nouveau système d'éclairage et la reconstruction des feux de circulation pour les intersections de la rue Clément avec la rue des Oblats et avec l'avenue Lafleur. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 25 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'entente cadre 1145897019, les achats seront effectués sur demande et au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits au préalable par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 433 001,86 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage affecté à l'ensemble des sous-projets fut déterminé en fonction de la complexité du projet, lequel, comporte des risques inhérents reliés à la gestion des sols contaminés et une gestion accrue des impacts étant donné la situation géographique des

rues concernées par les travaux situées à proximité de plusieurs axes routiers, notamment, les accès à l'autoroute 20, la route 138 et le pont Mercier.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de nivellement de cadre et couvercles (Bell et Hydro Québec), de fournitures de panneaux de signalisation écrite, de plaques odonymiques, d'aménagement paysager, de mobiliers urbains, de gestion des sols excavés ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 281001 s'est terminé le 25 mars 2015. Sur dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et neuf (9) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 50% et 50%.

En ce qui concerne les motifs de désistement, huit (8) firmes sont connues comme sous-traitantes et une (1) firme n'a pas motivé son désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges incluant leur motif de désistement est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La Direction des transports a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et va réserver les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2015-2017 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES			
1 Charex inc.	2 886 679,05 \$	433 001,86 \$	3 319 680,91 \$
2 Eurovia Québec Construction inc	3 015 105,19 \$	452 265,80 \$	3 467 370,99 \$
3 Les construction Ventec inc.	3 161 448,58 \$	474 217,32 \$	3 635 665,90 \$
4 Sintra Inc (région de Montérégie-Rive-Sud)	3 177 106,31 \$	476 565,94 \$	3 653 672,25 \$
5 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	3 243 189,75 \$	486 478,48 \$	3 729 668,23 \$
6 Les Pavages Chenail inc.	3 306 281,60 \$	495 942,25 \$	3 802 223,85 \$
7 Les Constructions et Pavage Jeskar Inc	3 343 958,31 \$	501 593,75 \$	3 845 552,06 \$
8 Construction Bau-Val inc.	3 389 080,92 \$	508 362,14 \$	3 897 443,06 \$
9 Groupe TNT inc.	3 402 610,66 \$	510 391,59 \$	3 913 002,25 \$
Estimation des professionnels internes (\$) \$	3 140 182,75	471 027,42	3 611 210,17
			\$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	3 696 031,06
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	11,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	593 321,34 \$
		(%)	17,9 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-291 529,26 \$
		(%)	-8,1 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	147 690,08 \$
		(%)	4,4 %

*** Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veillez noter que le montant de la soumission des Entrepreneurs Bucaro a été corrigé suite à une erreur de calcul du montant des contingences au sous-projet 1455845111. Le montant total est passé de 3 724 145,79 \$ à 3 729 668,22 \$. Ceci ne change nullement le rang des soumissionnaires. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -291 529,26 \$ (-8,1 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Charex inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 31 octobre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 19 février 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle fut revalidée le 16 avril 2015.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Charex inc., est le suivant: 5626-9848-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 319 680,91 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 886 679,05 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 433 001,86 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **3 975 128,06 \$** (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 655 447,15 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 3 629 821,76 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 23 juillet 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

Il est souhaitable que les travaux du présent contrat soient réalisés selon le calendrier établi, soit au plus tard à la fin du mois de novembre de l'année en cours et ce, pour éviter d'éventuels conflits avec d'autres travaux majeurs planifiés par le ministère des transports à partir de 2016.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

Il est à signaler que l'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement de LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2015

Fin des travaux : Novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable :
LaSalle , Direction des travaux publics (Christianne CYRENNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Marc-André C
CARON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lakhdar KHADIR
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-13

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-04-24

**Dossier # : 1154822025**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR). Arrondissements: Lachine et Saint-Laurent. Dépense totale de 2 068 731,74 \$ (contrat: 1 991 731,74 \$ + incidences: 77 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320401 - 10 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 068 731,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans les arrondissements de Lachine et Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 991 731,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320401 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-24 11:16

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822025

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR). Arrondissements: Lachine et Saint-Laurent. Dépense totale de 2 068 731,74 \$ (contrat: 1 991 731,74 \$ + incidences: 77 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320401 - 10 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) offre aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du programme de soutien à la voirie locale, soit le Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Dans le cadre du PTI 2015-2017, le SIVT s'est vu allouer un budget de 50 M\$ en 2015 afin de réaliser ce programme dont la teneur des interventions est de procéder à des travaux de planage et de revêtement. Le PCPR vise à améliorer rapidement l'état général du réseau routier local montréalais en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans et en nous permettant de rattraper le déficit d'entretien. La sélection des rues est sous la responsabilité des arrondissements dans le respect des paramètres du programme et vise les chaussées dont l'état général (ou l'indice de performance) présente une dégradation partielle nuisant aux usagers. Par ailleurs, les rues choisies ne doivent faire l'objet d'aucune intervention par un tiers pour une période d'au moins 5 ans. La conception des plans et devis, les appels d'offres, l'octroi des contrats et la réalisation des projets sont, quant à eux, pris en charge par le SIVT.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer la qualité de vie des citoyens en améliorant l'état global des chaussées.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à

l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 9 mars au 1^{er} avril 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 30 juillet 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 17 mars 2015: Les modifications principales sont l'ajout de quantités de trottoirs, de bordures et de pavés de béton, de plate-bande à revêtement bitumineux, de gazonnement et de réparation de cours d'eau. Également, des modifications ont été faites sur plusieurs items de correction de surfaces et l'ajout d'un article limitant l'utilisation d'une fraiseuse routière à ce contrat et ajustement du délai contractuel. Ces modifications représentent une augmentation estimée à 12 % du contrat initial;
- Addenda n° 2 émis le 31 mars 2015: Modifications au bordereau (le total de chaque sous-projet a été mis avant taxes au lieu de taxes incluses). Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 19 0030 - Le 9 février 2015 - Accepter les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et de mandater celui-ci pour la conception, les appels d'offres, les octrois de contrats et la réalisation des travaux relatifs à ce programme, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1152421003);

CA15 08 0021 - Le 6 janvier 2015 - Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1144378034);

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013);

CM14 1035 - Le 28 octobre 2014 - Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017 (1142088004).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et à la pose d'enrobés bitumineux dans différentes rues des arrondissements de Lachine et de Saint-Laurent. Certains travaux de reconstruction de bordures et de trottoirs sont nécessaires au bon drainage de rue et à la sécurité des utilisateurs. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons par arrondissement.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 195 510,35 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,9 % du coût des travaux tel qu'inscrit au

bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de reconstruction de trottoirs et bordures où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux problèmes de drainage. Ces risques seront évalués à l'aide de relevés d'arpentage avant le début des travaux (sous-projet 1555856063).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communications, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 320401 s'est terminé le 1^{er} avril 2015. Sur seize (16) preneurs du cahier des charges, dix (10) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposée, soit une proportion respective de 63 % et 38 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, les six (6) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges incluant les motifs de désistement est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Pavages Chenail inc.	1 796 221,39 \$	195 510,35 \$	1 991 731,74 \$
2	Construction Soter inc.	1 830 443,40 \$	196 789,31 \$	2 027 232,71 \$
3	Construction Bau-Val inc.	1 938 312,57 \$	209 277,41 \$	2 147 589,98 \$
4	Eurovia Québec Construction inc.	2 012 030,42 \$	215 925,59 \$	2 227 956,01 \$
5	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	2 014 590,51 \$	215 111,19 \$	2 229 701,70 \$
6	Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	2 048 793,85 \$	224 606,18 \$	2 273 400,03 \$
7	Groupe TNT inc.	2 056 084,92 \$	221 170,52 \$	2 277 255,44 \$
8	La Compagnie Meloche inc.	2 371 344,28 \$	252 668,04 \$	2 624 012,32 \$
9	Pavages Multipro inc.	2 558 390,88 \$	275 183,15 \$	2 833 574,03 \$
10	Roxboro Excavation inc.	2 634 137,76 \$	283 089,25 \$	2 917 227,01 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	2 007 921,33 \$	200 792,13 \$	2 208 713,46 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	2 354 968,10 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	18,2 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	925 495,27 \$
			(%)	46,5 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-216 981,72 \$
			(%)	-9,8 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	35 500,97 \$
			(%)	1,8 %

* Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

Veillez noter que le montant de la soumission de Construction Bau-Val inc. a été corrigé dû à des erreurs de calcul des travaux contingents pour les sous-projets 1555856058 et 1555856059. Le montant total est passé de 2 154 115,86 \$ à 2 147 589,98 \$.

Le montant de la soumission des Entrepreneurs Bucaro inc. a également été corrigé à la suite d'erreurs de calcul des travaux contingents pour le sous-projet 1555856060. Le montant total est passé de 2 319 722,25 \$ à 2 229 701,70 \$. La soumission a ainsi passée du 7e au 5e rang. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -216 981,72 \$ (-9,8 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Pavages Chenail inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 12 février 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Pavages Chenail inc., est le suivant: 1370-8557-74.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 991 731,74 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 796 221,39 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 195 510,35 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 068 731,74 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 77 000 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 889 027,81 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 30 juillet 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2015 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2015

Fin des travaux : Août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Abdellah OUAHIOUNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Jean-François MARCHAND)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (Dang NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-15

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-04-24



Dossier # : 1154822027

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR) dans les arrondissements de Verdun, de LaSalle et du Sud-Ouest. Dépense totale de 5 249 336,69 \$ (contrat: 5 043 036,69 \$ + incidences: 206 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320501 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 249 336,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans les arrondissements de Verdun, de LaSalle et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 043 036,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320501 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-30 12:48

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154822027

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR) dans les arrondissements de Verdun, de LaSalle et du Sud-Ouest. Dépense totale de 5 249 336,69 \$ (contrat: 5 043 036,69 \$ + incidences: 206 300,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320501 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) offre aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du programme de soutien à la voirie locale, soit le Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Dans le cadre du PTI 2015-2017, le SIVT s'est vu allouer un budget de 50 M\$ en 2015 afin de réaliser ce programme dont la teneur des interventions est de procéder à des travaux de planage et de revêtement. Le PCPR vise à améliorer rapidement l'état général du réseau routier local montréalais en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans et en nous permettant de rattraper le déficit d'entretien. La sélection des rues est sous la responsabilité des arrondissements dans le respect des paramètres du programme et vise les chaussées dont l'état général (ou l'indice de performance) présente une dégradation partielle nuisant aux usagers. Par ailleurs, les rues choisies ne doivent faire l'objet d'aucune intervention par un tiers pour une période d'au moins 5 ans. La conception des plans et devis, les appels d'offres, l'octroi des contrats et la réalisation des projets sont, quant à eux, pris en charge par le SIVT.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer la qualité de vie des citoyens en améliorant l'état global des chaussées.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à

l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 16 mars au 8 avril 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 6 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 26 mars 2015: Modifications des quantités sur plusieurs items de correction de chaussée et à des articles au devis circulation. Ces modifications n'ont aucun impact significatif sur le coût des travaux ;
- Addenda n° 2 émis le 3 avril 2015: Modifications des limites d'intervention dans la rue Favard. À la demande de la DGSRE, le tronçon était de 310 mètres et a été réduit à 81 mètres. Ces modifications diminuent le coût du contrat d'environ 2%.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 20 0187 - Le 7 avril 2015 - Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015 pour l'arrondissement de LaSalle, en acceptant la fourniture de ce service, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1156152026);

CA15 22 0120 - Le 7 avril 2015 - Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015 pour l'arrondissement du Sud-Ouest, en acceptant la fourniture de ce service, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1154422002);

CA15 210039 - Le 3 mars 2015 - Accepter l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015 pour l'arrondissement de Verdun, en acceptant la fourniture de ce service, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1152192001);

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013);

CM14 1035 - Le 28 octobre 2014 - Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017 (1142088004).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et à la pose d'enrobés bitumineux dans différentes rues des arrondissements de Verdun, de LaSalle et du Sud-Ouest. Certains travaux de reconstruction de bordures et de trottoirs sont nécessaires au bon drainage de rue et à la sécurité des utilisateurs. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons par arrondissement. Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 482 129,40 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,6 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour

les travaux de reconstruction de trottoirs et bordures où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux problèmes de drainage (sous-projet 1555856225).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 320501 s'est terminé le 8 avril 2015. Sur onze (11) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposée; soit une proportion respective de 45 % et 55 %.

En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme n'a pas reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers et cinq (5) firmes n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs du cahier de charges incluant les motifs de désistement est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Eurovia Québec Construction inc.	4 560 907,29 \$	482 129,40 \$	5 043 036,69 \$
2 Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	4 501 411,18 \$	634 554,84 \$	5 135 966,02 \$
3 Les Pavages Chenail inc.	4 793 481,25 \$	511 728,96 \$	5 305 210,21 \$
4 Construction Soter inc.	4 873 355,41 \$	513 039,64 \$	5 386 395,05 \$
5 Construction Bau-Val inc.	5 086 396,32 \$	534 788,36 \$	5 621 184,68 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	5 482 507,76 \$	577 995,93 \$	6 060 503,69 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	5 298 358,53 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	5,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	578 147,99 \$
		(%)	11,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-1 017 467,00 \$
		(%)	-16,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	92 929,33 \$
		(%)	1,8 %

*** Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -1 017 467,00 \$ (-16,8 %). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 13 mars 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Construction inc., est le suivant: 5681-2563-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 043 036,69 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 4 560 907,29 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 482 129,40 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 5 249 336,69 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 206 300,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 4 793 344,07 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 6 août 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2015 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2015

Fin des travaux : Octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Verdun , Direction des travaux publics (Guy LAROCQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable :
LaSalle , Direction des travaux publics (Christianne CYRENNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Antoaneta BANCHEVA)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Pierre A CARON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Le : 2015-04-16

Ingénieur

Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Luc LÉVESQUE
Chef de division Géomatique, en remplacement
de la directrice de direction

Approuvé le : 2015-04-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-04-30

**Dossier # : 1154139003**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Sanguinet entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 200 000,00 \$ (contrat: 1 125 000,00\$ + incidences: 75 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 323101 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 200 000,00 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'infrastructures de la rue Sanguinet entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 125 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323101;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération et par le CHUM conformément à l'entente intervenue entre les parties.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-04 11:19

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154139003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Sanguinet entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 200 000,00 \$ (contrat: 1 125 000,00\$ + incidences: 75 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 323101 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet immobilier du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), dit Nouveau CHUM, comprend la construction d'un nouveau centre hospitalier universitaire de 268 000 m² ainsi que son centre de recherche (CRCHUM) de près de 68 000 m². Les travaux de construction du CRCHUM ont débuté à l'automne 2010 et ont été complétés en septembre 2013. Quant au CHUM, les travaux de construction ont commencé au printemps 2011 et ses différentes phases s'échelonneront jusqu'en 2019.

La construction du Nouveau CHUM crée une occasion unique de développement scientifique, économique et urbain en plein cœur du centre-ville de Montréal. Reconnaisant ce potentiel, la Ville voit, dans les travaux d'infrastructures exigés pour l'arrivée du CHUM, l'occasion d'améliorer la qualité des aménagements urbains à leurs abords pour en rehausser la qualité et la sécurité. Ces travaux municipaux donneront une image de marque au Quartier de la santé et encourageront des investissements privés dans le secteur.

L'entente de 2008 entre la Ville et le CHUM sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM prévoit la reconstruction des infrastructures au pourtour de ce projet, dont certaines ont plus de 100 ans. Des activités de coordination avec les divers intervenants externes du secteur et, notamment, les consortiums responsables de la construction du CHUM et du CRCHUM, la Société de transport de Montréal (STM), le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM), ont été organisées afin d'élaborer un calendrier de réalisation des travaux qui limite les impacts sur les opérations de l'hôpital et le secteur environnant. Il a été convenu de séparer les travaux municipaux en lots de travail distincts, qui intègrent ces contraintes logistiques et de chantier, tout en s'arrimant à l'ouverture des différentes phases du CHUM et du CRCHUM dès 2013 et jusqu'en 2019.

Ce dossier vise précisément l'octroi du contrat de réalisation des travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque.

Le Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Division des grands projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour assurer la réalisation des plans et devis, les travaux ainsi que la gestion des chantiers.

Les phases de réalisation sont les suivantes :

Étapes déjà réalisées ou en cours

	Coût	Date de début	Date de fin
· Lot 1 : Construction d'une conduite d'aqueduc sous l'avenue Viger Est, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis	77 277 \$	Mars 2012	Mai 2012
· Lot 2 : Aménagement du domaine public au pourtour du CRCHUM	2 258 043,43 \$	Mai 2014	Mai 2015

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début	Date de fin
· Lots 3A, 3B et 3C – travaux d'infrastructures souterraines dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René Lévesque	été 2015	automne 2015

Étapes à venir

Les lots 4 à 9 seront réalisés entre 2016 et 2019 Voir schéma des lots en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0510 - 25 mars 2015 (dossier 1146706003) - Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM .

CG14 0153 - 27 mars 2014 (dossier 1134002009) - Accorder un contrat à Ceveco Inc., pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CE13 0952 - 26 juin 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot 2), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM

CM08 0407 - 26 mai 2008 (dossier 1062840024) – Adopter le Règlement autorisant l'implantation du CHUM dans un quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Sainte-Élisabeth, De La Gauchetière Est, Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis et le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

CM08 0068 - 28 janvier 2008 (dossier 1071146002) – Adopter un règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du CHUM et la mise

en place des activités du Bureau de projets qui aura pour mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi du contrat de réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Sanguinet de l'avenue Viger au boulevard René Lévesque (Lots 3A, 3B et 3C). Les travaux consistent en la reconstruction des infrastructures des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Sanguinet entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque.

L'appel d'offres a été publié du 30 mars 2015 au 20 avril 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 18 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 2 avril 2015: Modifications à la formule de soumission au cahier des charges, à la formule de soumission ainsi qu'au cahier O portant sur les égouts et aqueducs
- Addenda no 2 émis le 10 avril 2015: Modifications à la formule de soumission relativement aux références aux articles du devis
- Addenda no 3 émis le 16 avril 2015: Modification d'un article du cahier O portant sur les égouts et aqueducs - Précision apportée sur les conduites à abandonner

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 146 739,13\$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et le contrôle environnemental. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe. Une enveloppe de 75 000,00 \$ est allouée aux incidences.

Sur vingt-et-un (21) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 24% et 76%.

JUSTIFICATION

Les travaux reliés à la réalisation du CHUM, dont les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public aux abords du CHUM, sont parties intégrantes du projet "CHUM - infrastructures", répertorié dans le Programme triennal d'investissement (PTI) comme un projet de développement.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre la dernière estimation de la Ville et le montant de l'octroi pour l'appel d'offres public #323101:

RÉSULTATS DE SOUMISSION (taxes incluses)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Entreprises Michaudville inc. (Licence RBQ #1504-5727-24) (Attestation Revenu Québec délivrée le 3 mars 2015)	978 260,87 \$	146 739,13 \$	1 125 000,00 \$
2	Les Entreprises Claude Chagnon inc.	1 017 391,29 \$	152 608,69 \$	1 169 999,98 \$
3	Les Pavages Chenail inc.	1 171 143,24 \$	175 671,48 \$	1 346 814,72 \$
4	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 536 813,34 \$	230 522,00 \$	1 767 335,34 \$
5	Sade Canada inc.	2 073 032,27 \$	310 954,84 \$	2 383 987,11 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		1 232 089,23 \$	184 813,39 \$	1 416 902,62 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)				1 558 627,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				38,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)		1 258 987,11 \$
		(%)		111,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)		-291 902,62 \$
		(%)		-20,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)		44 999,98 \$
		(%)		4,0%

La dernière estimation a été réalisée par des professionnels externes mandatés par la Division de l'économie de la construction (DEC). Elle est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de 291 902,62 \$ (-20,6 %).

Les Entreprises Michaudville inc. possède l'autorisation valide de l'AMF de conclure un contrat public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Elle est inscrite au registre des entreprises autorisées que tient l'AMF. Le détail et les explications des écarts se retrouvent dans l'intervention de la Division gestion de projets et économie de la construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 125 000,00 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 978 260,87 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 146 739,13 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **1 200 000,00 \$** (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de **75 000,00 \$** (taxes incluses). Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

Les travaux sont financés par la Ville et le CHUM, conformément à la convention signée par les deux parties en 2008. Cette entente prévoit le partage des coûts de construction des infrastructures souterraines selon les considérations suivantes :

- Le coût des travaux d'aqueduc entre Viger et de la Gauchetière doit être partagé à 50-50 entre la Ville et le CHUM ;
- Le coût des travaux d'aqueduc et d'égout entre de la Gauchetière et René-Lévesque doit être payé à 100% par le CHUM;
- Le coût des travaux d'égout entre Viger et de la Gauchetière ne sont pas prévus dans l'entente et devront être assumés à 100% par la Ville.

La dépense pour la réalisation de ces travaux d'infrastructures sera imputée au PTI – Fonds d'investissement. La dépense revenant à la Ville sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable est inhérent à la réalisation du domaine public aux abords du CHUM, dans la mesure où celui-ci améliore la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux du CHUM sont en cours et la livraison de la première phase du nouveau CHUM est prévue au printemps 2016.

Les travaux sur la rue Sanguinet ont fait l'objet d'une coordination étroite avec le Consortium Santé Montréal (CSM) en charge de la construction du Nouveau CHUM. CSM a ainsi planifié ses propres travaux de part et d'autre de la rue Sanguinet en considérant que les infrastructures municipales de la rue Sanguinet seraient reconstruites entre la mi-juin et la mi-août 2015.

Les travaux d'infrastructures des lots 3A, 3B et 3C sont également un pré-requis en vue des travaux d'aménagement de la surface (chaussée et trottoirs) de la rue Sanguinet prévus au printemps 2016.

En ce qui a trait aux impacts sur la circulation, la rue Sanguinet est déjà fermée à toute circulation entre la rue Viger et le boulevard René-Lévesque en raison de la construction du Nouveau CHUM. Il n'y aura donc pas d'impacts directs sur la circulation générés par les travaux municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le CHUM a mis sur pied des moyens de communication comprenant des bulletins d'information, des rencontres avec un forum de citoyens, comprenant les organismes du milieu et des rencontres d'information publiques tous les trois mois. Les communications de la Ville s'arrimeront à ces outils.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation du projet se décline selon les étapes suivantes pour les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'eau dans la rue Sanguinet de l'avenue Viger au boulevard René Lévesque:

- Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération: 28 mai 2015;
- Travaux: de la mi-juin à la mi-août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Caroline NOËL)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Normand HACHEY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent GUIGNARD
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2015-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2015-05-04



Dossier # : 1153334006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la mise à niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement Lachine pour une somme maximale de 1 333 194,05 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 1 448 169,05 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5005-EC-143-02-06B - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 448 169,05 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 333 194,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5005-EC-143-02-06B;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-04 15:29

Signataire :

Marc BLANCHET

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la mise à niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement Lachine pour une somme maximale de 1 333 194,05 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 1 448 169,05 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5005-EC-143-02-06B - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En 2001, le Ministère des Affaires municipales et de la Métropole a mis en place le «Programme de suivi des débordements». Ce programme définit, limite et encadre la quantité d'eaux usées qui peut être déversée dans le milieu naturel sans traitement. Ces paramètres sont établis en considérant le cours d'eau récepteur. Un non respect de ces exigences peut entraîner des pénalités.

Le programme oblige également la Ville à mettre en place des mesures visant l'atteinte de ces exigences. La Ville s'est engagée à réaliser des ouvrages de rétention, pour des travaux totalisant 148,5 M\$. Ces travaux sont réalisés et subventionnés à la hauteur de 66,66 % dans le cadre du programme Chantier Canada. La mise à niveau de la structure de régulation Rockfield préalable à la construction du bassin de rétention du même nom s'inscrit à l'intérieur de ce plan d'action.

Le collecteur Saint-Pierre dessert l'un des plus importants bassins de drainage de l'Île de Montréal, (superficie de 5440 ha) dont les arrondissements du Sud-Ouest, Côte-des-Neiges/Notre-Dame de Grâce, de Lachine, LaSalle et Verdun (partiel) ainsi que les villes reconstituées de Hampstead, Montréal-Ouest, Westmount et Côte-Saint-Luc. La population desservie par ce collecteur est estimée 285 000 personnes.

Le projet de construction du bassin de rétention Rockfield est divisé en quatre phases :

Phase I Réhabilitation des sols sur le lot 1 706 039 (site du futur bassin) réalisée en 2014;

Phase II Mise à niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement Lachine;

Phase III Construction d'un bassin de rétention d'environ 45 000 m³ dans l'arrondissement Lachine;

Phase IV Construction du poste de pompage d'une capacité de 1200 m³/heure, des structures de dérivation et de raccordement.

Le présent projet vise uniquement la phase II soit la mise la niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement Lachine. La chambre de régulation Rockfield est le point de jonction entre le collecteur desservant le secteur Côte St-Luc et le collecteur St-Pierre. L'ouvrage permet la régulation et le déversement des eaux du collecteur St-Luc dans le collecteur St-Pierre. Ainsi par temps sec, les eaux du collecteur St-Luc sont déversées directement dans le collecteur St-Pierre. Lors d'importantes précipitations ou lorsque la capacité hydraulique du collecteur St-Pierre est atteinte ou dépassée, les eaux en provenance du collecteur St-Luc sont alors déversées dans le canal Lachine.

La structure de régulation Rockfield construite entre octobre 1960 et mai 1961 est en béton armé d'une hauteur d'environ 10 mètres dont 8,5 mètres sous le niveau du sol et compte trois (3) niveaux. On retrouve, au niveau inférieur, quatre (4) conduites d'égout dont les diamètres varient de ± 1525 mm à ± 2100 mm servant à acheminer les eaux en provenance du niveau intermédiaire dans le collecteur St-Pierre.

La structure de régulation Rockfield est munie d'un système d'automatisation composé d'un panneau de télémétrie, d'un automate programmable relié par ligne téléphonique commuté, de trois (3) dispositifs de mesure de niveau (collecteur St-Luc, collecteur St-Pierre bas niveau et le trop-plein Rockfield), d'un détecteur de niveau d'eau pour la chambre de télémétrie ainsi qu'un dispositif indiquant la position des trois (3) vannes Neyrpic. Ces composantes principales datent de la modernisation de 1982-1983 mais certaines composantes datent de la construction originale de 1962 (cellules de pression hydrostatiques, indicateurs d'état des vannes Neyrpic, boîtes de jonction etc.). Une mise à niveau de la structure s'impose donc avant la réalisation des phases subséquentes.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 25 février 2015 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 avril 2015. La validité des soumissions est de 120 jours. Quatre addenda ont été émis relativement à des questions/réponses, report de date d'ouverture, modification aux dates de visite et clarifications, le tout sans incidence monétaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0317 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour les travaux de réhabilitation environnementale d'un terrain situé sur le boulevard Saint-Joseph dans l'arrondissement de Lachine, pour une somme maximale de 762 542,41 \$, taxes incluses - Dépense totale de 877 517,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5005-EC-143-02-06A (10 soum.)

DESCRIPTION

Les travaux comprennent sans s'y limiter:

Ø l'enlèvement des régulateurs existants incluant les conduites hydrauliques;

Ø la démolition et la disposition des panneaux et systèmes de mesure existants des collecteurs Saint-Luc et Saint-Pierre;

- Ø les modifications structurales nécessaires à la réalisation des ouvrages;
- Ø la fourniture et la mise en place de quatre (4) vannes murales et quatre (4) actionneurs hydrauliques;
- Ø les travaux électriques, mécaniques, de ventilation et d'automatisation;
- Ø l'installation des accessoires, échelles, escaliers, trappes, caillebotis et grilles de sécurité;
- Ø l'installation de pièces en béton préfabriqué.

JUSTIFICATION

La fréquence actuelle des débordements d'eaux usées du trop-plein Rockfield vers le canal de Lachine est d'environ 15 épisodes par année. Ces épisodes de débordement seront plus fréquents au stade ultime de développement du territoire. Les eaux de débordements contiennent des quantités importantes de polluants qui peuvent mettre en cause l'usage du canal de Lachine pour des activités récréatives. De plus, ces débordements contribuent à augmenter le niveau de pollution dans le fleuve Saint-Laurent.

La construction du futur bassin de rétention permettra de réduire de façon très significative la quantité de polluants rejetés lors des épisodes de débordements et de réduire les effets négatifs de ces polluants sur la santé humaine et l'environnement. Situé sur le trop-plein de la structure de dérivation Rockfield, l'ouvrage vise à diminuer le nombre de surverses d'eaux usées vers le canal Lachine à une fois en 5 ans. Une fois complété, le projet permettra l'utilisation récréo-touristique du canal et le respect de l'entente conclue avec les différents paliers gouvernementaux.

Dix-huit entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et sept ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Socomec Industriel inc.	1 211 994,59 \$	121 199,46 \$	1 333 194,05 \$
2. Groupe Mécano inc.	1 250 285,29 \$	125 028,53 \$	1 375 313,82 \$
3. Filtrum inc.	1 308 415,50 \$	130 841,55 \$	1 439 257,05 \$
4. Construction Genephi inc.	1 340 909,09 \$	134 090,91 \$	1 475 000,00 \$
5. Construction Arcade	1 389 300,41 \$	138 930,04 \$	1 528 230,45 \$
6. Les Constructions RRN inc.	2 157 349,51 \$	215 734,95 \$	2 373 084,46 \$
7. Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	2 265 007,50 \$	226 500,75 \$	2 491 508,25 \$
Estimation interne des professionnels	1 226 732,43 \$	122 673,24 \$	1 349 405,67 \$

Coût moyen des soumissions reçues	1 716 512,58 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	28,75%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	1 158 314,20 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	86,88%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)	(16 211,62 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)	-1,20%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	42 119,77 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	3,16%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation interne de 1,20 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Socomec Industriel inc. au prix de sa soumission, soit 1 333 194,05 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites - Socomec Industriel inc. 3200 rue des Chantiers Sorel-Tracy (Québec) J3R 0E2 - no de licence 8104-3846-33 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 16 mars 2015 avec sa soumission.

Les entreprises devaient détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la mise à niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement Lachine sont de 1 448 169,05 \$ taxes incluses, soit 1 333 194,05 \$ pour les travaux et 114 975 \$ pour les frais incidents. Cette dépense représente un montant net pour l'agglomération de 1 322 371,37 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, et est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 881 580,00 \$ provenant du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grands projets (66 2/3%). La portion non subventionnée sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	1 323
Subventions	882
Réserve de l'eau de l'agglomération	441
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de réaménagement de la chambre de régulation existante assureront un meilleur contrôle des eaux se déversant dans le collecteur Saint-Pierre et permettront de réduire le nombre de déversement d'eaux usées vers le canal Lachine.

Si ce contrat n'est pas octroyé, les phases subséquentes du projet ne pourront pas être réalisées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2015

Fin des travaux : décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sophie GASCON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Le : 2015-04-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Patrice LANGEVIN
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes
(service eau)
par délégation

Approuvé le : 2015-04-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-04-30



Dossier # : 1150423001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel Inc., pour la réfection des canaux intermédiaires à l'usine d'eau potable Atwater - Dépense totale de 1 939 657,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10177 - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 939 657,90 \$ taxes incluses, pour la réfection des canaux intermédiaires à l'usine d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 841 353,90 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10177 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-05 10:19

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur principal
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1150423001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel Inc., pour la réfection des canaux intermédiaires à l'usine d'eau potable Atwater - Dépense totale de 1 939 657,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10177 - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de mise aux normes des usines de production d'eau potable, certaines modifications à l'usine ont été effectuées. L'une d'entre elles consiste à l'ajout d'un nouveau bâtiment sur le terrain de l'usine Atwater afin d'implanter un nouveau système de traitement de l'eau, soit la désinfection à l'ultraviolet (UV). De plus, un nouveau système pour la chloration de l'eau a été installé dans ce bâtiment. Actuellement, l'usine désinfecte l'eau à l'aide de chlore gazeux dans une salle de chloration. Ce procédé sera remplacé par un système de traitement à l'hypochlorite de sodium et sera situé dans le nouveau bâtiment avec la désinfection à l'UV.

L'eau qui passait directement d'un réservoir à l'autre, doit maintenant transiter via des canaux dans le nouveau bâtiment. En soit, ce réacheminement de l'eau est un projet exécuté en plusieurs phases. Le présent dossier comporte les travaux afin de finaliser la déviation de l'eau au niveau des canaux intermédiaires pour la rediriger vers le nouveau bâtiment UV.

Par ailleurs, la chambre de vannes située dans le secteur des canaux intermédiaires, nécessite des réparations immédiates à sa structure afin de permettre le maintien de son utilisation. L'ensemble de la réalisation des travaux mentionnés précédemment, nécessitera la déviation temporaire de l'eau, ce qui fournira les conditions favorables pour procéder aux réparations urgentes à la structure de cette chambre de vannes.

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :			

• Civil et structure - désinfection UV et hypochlorite (C8-213)	11 633 000\$	9 Juillet 2009	27 Juin 2011
• Architecture - désinfection UV et Hypochlorite (C8-401)	6 397 000\$	8 mars 2011	13 décembre 2013
Étapes en cours de réalisation :			
• Électricité - désinfection UV et Hypochlorite (C8-705)	7 422 000\$	12 mai 2011	en cours
• Mécanique de procédé - désinfection UV et poste de pompage B (C8-905)	2 815 000\$	1er novembre 2011	en cours

Ce projet fait partie du programme de travaux de l'année 2015 et s'inscrit au plan triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 de la direction de l'eau potable.

L'appel d'offres public n° 10177 a été publié au système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 25 février 2015, pour une durée de 43 jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 8 avril 2015. La durée de validité des offres est de 120 jours calendrier, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 6 août 2015.

Quatre (4) addenda ont été publiés le 24 ,30, 31 mars et 7 avril 2015. Les addenda qui ont été émis le 24 mars, le 31 mars et le 7 avril avaient pour but d'aviser l'ensemble des preneurs de cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres. Ces addenda traitent de questions/réponses et clarifications aux descriptifs des articles du bordereau. Un autre addenda a été émis le 30 mars 2015 afin de reporter l'ouverture de la soumission au 8 avril 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0356 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Les Services exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructure municipales et aux équipements connexes de la direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 7 460 722,22 \$, taxes incluses..

CG13 0404 - 26 septembre 2013 - Résilier le contrat 2011-08 Usine Atwater accordé à Louisbourg SBC, S.E.C. (CG12 0210) relativement à la conversion de la chambre de contact de chloration en canaux.

CG12 0210- 21 juin 2012 - Accorder un contrat à Louisbourg SBC, S.E.C. pour la conversion de la chambre de contact de la chloration en canaux à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 3 538 436,80\$, taxes incluses - Appel d'offres public 10 035 (4 soum.).

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à accorder un contrat à la firme Socomec industriels inc., pour la réfection des canaux intermédiaires à l'usine d'eau potable Atwater.

Les principaux travaux prévus aux plans et devis incluent, mais sans s'y limiter les travaux suivants :

- La fourniture, l'installation et le démantèlement d'ouvrages temporaires de batardeaux par des équipes de plongeur dans les réservoirs;
- Le démantèlement d'équipement existant (tuyauterie, poutre de bois pour batardeaux, échelons, etc., ainsi que leur disposition dans un site autorisé par le MDDELCC);
- La démolition de muret de béton, de dalle de trottoir, de percement d'ouverture dans des murs et au toit;
- La démolition et le remplacement d'une dalle au plancher de la chambre de vannes # 4;
- La réparation de fentes pour batardeaux existants;
- La réparation de surface de béton à l'intrados des dalles de plafond, des murs, des poutres et des colonnes;
- L'installation et l'enlèvement de plusieurs batardeaux;
- La fourniture et l'installation de pompes submersible;
- La fourniture et l'installation de couvercles en acier inoxydable pour obstruer les nouvelles ouvertures des cheminées d'accès;
- Construction et renfort de mur en béton armé;
- Pose d'une nouvelle membrane sur les canaux intermédiaires entre le réservoir 2 et le réservoir 1;
- Nouveau pavage sur les canaux intermédiaires entre le réservoir 2 et le réservoir 1;

Des dépenses contingentes de 16%, soit 253 979,85 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission, dû à la difficulté d'établir les quantités précises de réparation du béton.

Des dépenses incidentes de 5,3 %, soit 98 304,00 \$, taxes incluses, sont prévues principalement pour les frais de contrôle de qualité par un laboratoire externe, l'assistance au chantier lors de problématique qui requiert une expertise pointue, les frais de surveillance des travaux en matière de SST, travaux divers ou matériel requis lors des travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres publiques 10177, seize (16) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, dont la liste est en pièces jointes. Cinq (5) entreprises ont déposé une soumission. Les entreprises qui n'ont pas déposé une soumission n'ont pas retourné le formulaire de suivi joint à l'enveloppe de soumission énumérant les raisons et les motifs qui les ont poussés à ne pas soumettre une soumission à la Ville. De plus, des onze (11) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, cinq (5) sont des sous-traitants.

Les analyses administrative et technique ont été effectuées par la DEP.

Après analyse des soumissions, il s'avère que cinq (5) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise Socomec industriels inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Entreprises soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Socomec Industriel Inc.	1 587 374,05 \$	253 979,85 \$	1 841 353,90 \$
Construction Arcade	2 375 354,76 \$	380 056,76 \$	2 755 411,52 \$
Groupe TNT Inc	3 213 731,76 \$	514 197,08 \$	3 727 928,84 \$
Unigertec Inc	3 629 329,59 \$	580 692,74 \$	4 210 022,33 \$
Construction Bau-Val Inc	3 898 527,46 \$	623 764,39 \$	4 522 291,85 \$
Dernière estimation réalisée par la firme Les services EXP inc.	3 026 678,93 \$	484 268,63 \$	3 510 647,56 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)			3 133 679,15 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100</i>	70,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	2 680 927,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100</i>	145,6 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	(1 669 293,66 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100</i>	(47,5 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	914 057,62 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	49,64 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 47,5 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Les services EXP inc. Cet écart est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- les articles concernant les travaux de structure représentent un écart au montant de 804 000 \$ soit 48 % de l'écart global de 1 669 293,66 \$;
- les articles concernant les travaux de mécanique de procédé représentent un écart de 435 000 \$ soit 26 % de l'écart global de 1 669 293,66 \$.

L'analyse a également révélé de grands écarts de prix entre les différents items au bordereau de soumission entre les cinq soumissionnaires ce qui démontre une grande variabilité des prix soumis. Ainsi, bien que la moyenne des prix soumis se rapproche de l'estimation de vérification, il n'y a pas de tendance autour d'un prix, au contraire ceux-ci sont très étalés de 1 841 354 \$ à 4 522 292 \$.

De plus, l'analyse des documents de soumission déposés par Socomec Industriel inc. et les informations fournies par celui-ci afin de clarifier son offre, soit : l'expérience de son gérant de chantier, ses références, son organigramme de l'entreprise et sa licence RBQ de son sous-traitant électrique, n'a pas démontré de non-conformité tant du côté des validations administratives que de vérifications techniques. Toutes ces vérifications nous permettent de recommander l'octroi du contrat malgré les différentiels importants de prix de certains items entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle.

Dans le cadre de ce contrat et comme il est de pratique courante au Service de l'eau, les responsables de ce projet feront preuve de vigilance et effectueront une surveillance serrée des travaux afin de s'assurer de la conformité de ceux-ci aux plans et devis. Il en sera de même à l'égard des travaux imprévus; ceux-ci devront être nécessaires et justifiés.

Aussi, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Bien que ce contrat ne soit pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*, l'adjudicataire recommandé possède une attestation de l'Autorité des marchés

financiers (AMF) datée du 18 juin 2013, numéro 2013-CPSM-0108.

La compagnie Socomec Industriel Inc. a présenté la plus basse offre conforme et nous recommandons de lui accorder le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer à l'entreprise Socomec Industriels Inc. est de 1 841 353,90 \$ taxes incluses pour les travaux de réfection des canaux intermédiaires entre le réservoir 2 et le réservoir 1 de l'usine Atwater, comprenant un montant de 1 587 374,05 \$ taxes incluses pour les travaux et un montant de 253 979,85 \$ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale de 1 939 657,90 \$ taxes incluses comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 98 304,00 \$ taxes incluses pour les incidences reliées aux tests de laboratoire ainsi que de la surveillance et autres travaux connexes.

La dépense de 1 939 657,90 \$ taxes incluses représente un coût net de 1 771 166,20 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 416 932,96 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 354 233,24 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal. Ces travaux de réfection des canaux intermédiaires permettront d'assurer la pérennité des éléments structuraux de l'ouvrage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la réalisation de ces travaux, la performance du nouveau traitement aux ultra-violets ne serait pas optimale. De plus, advenant que l'octroi de contrat soit reporté, l'ensemble des travaux requis au présent contrat devrait être décalé d'un an, puisque ces travaux doivent être réalisés pendant la basse consommation d'eau (octobre à mars).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, comme convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : juin 2015

Début des travaux dans les canaux : octobre 2015

Fin des travaux: juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Leilatou DANKASSOUA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian MARCOUX
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-24

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-05-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-05-04



Dossier # : 1153775002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 531 707 \$, taxes incluses, pour les travaux de " Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014" dans le cadre du contrat accordé à Coffrage Alliance par la résolution CG14 0341 majorant ainsi le montant total du contrat de 5 848 778 \$, à 6 380 485 \$, taxes incluses

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 531 707 \$, taxes incluses, pour les travaux de " Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014" dans le cadre du contrat accordé à Coffrage Alliance par la résolution CG14 0341, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 848 778 \$, à 6 380 485 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-04 14:11

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153775002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 531 707 \$, taxes incluses, pour les travaux de " Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014" dans le cadre du contrat accordé à Coffrage Alliance par la résolution CG14 0341 majorant ainsi le montant total du contrat de 5 848 778 \$, à 6 380 485 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Par résolution du conseil d'agglomération CG14 0341 du 21 août 2014, il a été résolu d'octroyer le contrat de " Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014" pour une dépense totale de 5 848 777,66 \$ (contrat: 5 317 070,60 \$ + contingences: 531 707,06 \$) - Appel d'offres public 10145.

Ces travaux visent les infrastructures pour trois secteurs :

Côte Saint-Luc (RCL-1):

- 2 chambres de régulation de la pression
- 2 chambres de mesure de la pression

Pierrefonds-Roxboro (RFR-1):

- 3 chambres de régulation de la pression
- 2 chambres de mesure de la pression

Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (RCG-1):

- 4 chambres de régulation de la pression
- 1 chambre de régulation d'urgence
- 1 chambre de mesure du débit
- 2 chambres de mesure de la pression

Les travaux sont présentement en cours et plusieurs imprévus importants nous ont forcés à puiser dans les contingences. Les plus significatifs sont :

- La modification à la structure d'une chambre parce qu'en conflit avec un massif de conduits en fonction, massif qui n'était pas identifié sur les plans disponibles ni même par info-excavation lors des travaux de repérage;
- Le remplacement d'un tronçon de conduite pour en augmenter le diamètre, l'information existante indiquant un diamètre erroné;
- La présence de roc en conflit avec nos ouvrages sur un site alors que l'étude géotechnique réalisée à proximité l'avait identifié plus en profondeur;
- La présence d'obstacles ayant nécessité des déviations sur nos nouvelles conduites;
- L'obligation de devancer certaines interventions à cause des travaux sur l'échangeur Turcot;
- La réalisation de fosses d'exploration en un nombre supérieur à ce qui était prévu afin de compléter les informations de localisation et de matériaux sur les ouvrages existants;
- La démolition d'ouvrages désuets en conflit avec nos travaux, ouvrages qui n'étaient pas identifiés sur les plans historiques;
- Les travaux de maintien de la circulation qui vont au-delà de ce qui avait été demandé dans les documents d'appel d'offres suite à des exigences locales.

Le présent dossier vise donc l'augmentation du montant des contingences prévues au contrat pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

CG12 0222 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

CM 12 0434 - 18 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise (Dossier 1122714002).

DESCRIPTION

Les travaux prévus au présent contrat sont réalisés à de multiples endroits, chaque site constituant pratiquement un projet en soi. Le montant de contingence fixé à 10% s'avère insuffisant pour faire face à tous les imprévus survenus lors des travaux. À ce jour, les

contingences engagés sont à 7%, et des imprévus identifiés en avril, mais non engagés, amèneraient les contingences à près de 11%. Les travaux étant avancés à 60%, nous estimons que 10% de budget supplémentaire est requis pour compléter les travaux. L'augmentation du contrat, d'un montant de 531 707 \$ (taxes incluses) servira à couvrir les coûts des travaux supplémentaires et évitera de devoir annuler une partie des travaux, annulation qui empêcherait la mise en service des SRP, repoussant ainsi les bénéfices du projet.

Présentement la majorité des sites importants sont en cours de travaux. Voici l'état d'avancement du projet par SRP:

Côte Saint-Luc (RCL-1):

- régulation de la pression – travaux en cours sur les 2 chambres
- mesure de la pression – travaux en cours sur les 2 chambres

Pierrefonds-Roxboro (RFR-1):

- régulation de la pression – travaux en cours sur 2 chambres et travaux non commencés sur 1 chambre
- mesure de la pression – travaux non commencés sur les 2 chambres

Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (RCG-1):

- régulation de la pression – travaux en cours sur 4 chambres, dont une où les travaux sont suspendus (site ayant un conflit avec un massif de conduits en fonction)
- régulation d'urgence – travaux en cours sur la chambre
- mesure du débit – travaux non commencés sur la chambre
- mesure de la pression – travaux non commencés sur les 2 chambres

Il est bon de souligner que concernant les incidences du projet, un surplus d'environ 400 000\$ (taxes incluses) est envisagé. La raison principale de cet excédent est que plusieurs installations ont été confirmées avec des raccordements électriques aériens plutôt que souterrains, ce qui diminue de façon importante les travaux à être exécuté par Hydro-Québec et la Commission des Services Électriques de Montréal.

JUSTIFICATION

Les coûts engendrés par les imprévus importants survenus lors des travaux vont épuiser les contingences disponibles. Pour compléter les travaux, il faut soit prévoir des montants additionnels, soit retirer certains travaux, c'est à dire des sites de régulation et de mesure. Le retrait d'une partie des travaux nous obligerait à reprendre le processus d'appel d'offres ce qui retarderait la réalisation des travaux. En plus des nuisances que ceci causerait aux citoyens, le retrait nous empêcherait également de mettre en service nos secteurs de régulation de pression (SRP) puisque, pour assurer une alimentation sécuritaire des SRP, tous les sites de régulation et de mesure doivent être en fonction. Les bénéfices de la régulation s'en trouveraient donc retardés malgré les sommes déjà investies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 531 707 \$ taxes incluses, ou 485 519 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 323 679 \$ au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM). La portion non subventionnée sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

L'affectation de la réserve de l'eau de l'agglomération sera effectuée annuellement en fin d'exercice en fonction des dépenses réelles constatées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites. Le projet s'inscrit donc parfaitement dans une démarche de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le coût des travaux du contrat de l'entrepreneur est demeuré à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire autorisé. L'augmentation vient d'une évaluation insuffisante des contingences. Le refus de cette dépense additionnelle nous forcerait à retirer certains éléments des travaux à faire et nous obligerait à reprendre un nouveau processus d'appel d'offres pour les compléter. Notons également que la non réalisation du projet mettrait en danger l'obtention de la soumission PIQM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications dans le cadre du dossier original de ce projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mélanie BRISSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François COTÉ
Ingénieur civil

ENDOSSÉ PAR

Jean L LAMARRE
Chef de division - optimisation du réseau

Le : 2015-04-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-05-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-05-04

**Dossier # : 1145350004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie aux firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 18 (3332) et divers projets, pour une somme maximale de 547 597,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13979 - (9 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 629 736,97 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 18 et travaux divers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 547 597,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13979) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-20 08:19

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145350004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie aux firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 18 (3332) et divers projets, pour une somme maximale de 547 597,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13979 - (9 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte environ 70 immeubles, dont 67 casernes, et quelques immeubles administratifs. Parmi ces 67 casernes, les deux tiers datent de plus de 50 ans. Certaines propriétés ont été rénovées dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels permettra de mettre en oeuvre des projets de moyennes à grandes envergures de mise aux normes, de mise à niveau et de réfection de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et de protéger l'actif immobilier.

La caserne de pompiers 18 a été construite en 1970 et est située au 12012 boulevard Rolland, dans l'arrondissement Montréal-Nord. Ce bâtiment a une superficie utilisable de 852 m² répartie sur un seul niveau et il est occupé en majeure partie par la caserne. Un organisme communautaire de l'arrondissement de Montréal-Nord utilise également une partie du bâtiment, soit 13 % de sa superficie.

En 2009, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport conclut que la caserne de pompiers 18 a un indice de vétusté de 55,1 %. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques importants de bris et de perturbation d'activités des pompiers.

Le projet principal consiste à la rénovation majeure du bâtiment et de ses composantes, notamment la réfection de l'enveloppe et de la dalle de garage, le remplacement des systèmes électromécaniques, l'ajout d'un système de captation des gaz à la source et la mise aux normes sismiques. Les travaux comprendront aussi les interventions requises pour assurer la gestion de l'eau pluviale, ainsi que l'aménagement paysager du terrain autour de la caserne. L'agrandissement de la caserne est également envisagé, afin d'optimiser les

espaces du rez-de-chaussée pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les occupants. Ceci permettra d'assurer une meilleure opération des activités du SIM.

Le contrat prévoit également la prestation de services professionnels pour des projets de moindre envergure à déterminer selon les priorités du SIM. Ces projets représentent environ 7,8 % de la valeur du contrat. Ils visent la réalisation de travaux qui ne peuvent pas être planifiés dans les casernes ou tout autre bâtiment occupé par le SIM.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 14-13979, le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe de professionnels en architecture, en mécanique et électricité, en paysage ainsi qu'en structure et génie civil, en vue d'effectuer la rénovation et la mise à niveau des bâtiments occupés par le SIM, dont fait partie la caserne de pompiers 18.

Les mandats comprendront, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture, architecture de paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) comme prévue à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « La Presse », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 19 jours, soit du 15 octobre au 3 novembre 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, un addenda a été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet, ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2014-10-28	Précisions sur les services demandés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes suivantes : Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil).

La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la surveillance des travaux;
- la gestion de l'amiante;
- les suivis durant la période de garantie.

Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires pour la surveillance en résidence des travaux de toiture, les services d'accompagnement LEED, les services professionnels en architecture du paysage et la vérification des installations des réservoirs de carburant pour la génératrice seront rémunérés selon la méthode à forfait.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Pendant l'appel d'offres, il y a eu dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, dont neuf (9) firmes d'architectes et huit (8) firmes d'ingénieurs. Au total, trente (30) firmes ont participé, dont neuf (9) firmes d'architectes et vingt et une (21) firmes d'ingénierie. De ces trente (30) firmes, treize (13) ne se sont pas procuré le cahier des charges sur le SÉAO. Neuf (9) offres de services professionnels d'équipe composée d'architectes et d'ingénieurs ont été déposées. Un seul preneur du cahier des charges n'a pas soumissionné, n'ayant pas le temps pour réaliser ce projet selon les exigences des documents contractuels. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous. Des erreurs de calcul ont été corrigées dans deux cas. Ces corrections n'affectent pas l'ordre des soumissionnaires.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Tremblay L'Écuyer architectes	72,50%	2,57	476 171,63 \$	71 425,74 \$	547 597,37 \$
Rubin Rotman Inc.	79,33%	2,27	570 538,03 \$	85 580,70 \$	656 118,73 \$
Archipel Architecture Inc.	76,50%	2,10	601 339,01 \$	90 200,85 \$	691 539,86 \$
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	73,17%	2,01	611 655,84 \$	91 748,38 \$	703 404,22 \$
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	70,00%	1,71	702 164,61 \$	105 324,69 \$	807 489,30 \$
Girard Côté Bérubé Dion Architectes Inc.	68,83%				
MDA Architectes	68,67%				
Services intégrés Lemay et associés Inc.	67,33%				
Héloïse Thibodeau Architecte Inc.	66,00%				
Dernière estimation interne réalisée (octobre 2014)			630 672,17 \$	94 600,83 \$	725 273,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-177 675,62 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-24,50 %

Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)	108 521,36 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	19,82 %

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 725 273,00 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 24,50 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables. Toutefois, si l'on compare l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires, l'écart n'est que de -6,07 %.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels de base en architecture et en ingénierie. La baisse des taux peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels. Lors de la dernière année, une tendance à la baisse des taux en ingénierie a pu être remarquée.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appels d'offres notamment les services supplémentaires afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Tremblay L'Écuyer Architectes n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Tremblay L'Écuyer Architectes ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

WSP Canada inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). WSP Canada inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 547 597,37 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Architecture	109 951,43 \$
Ingénierie mécanique - électrique	99 361,84 \$
Ingénierie structure et civil	67 593,09 \$

Sous total services de base :	276 906,36 \$
Services supplémentaires	
Gestion des avenants	41 535,96 \$
Accompagnement LEED	64 500,00 \$
Surveillance en résidence de la toiture	8 210,00 \$
Architecture du paysage	11 000,00 \$
Vérification d'équipements pétroliers	12 000,00 \$
Sous total services supplémentaires :	137 245,96 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	414 152,32 \$
Contingences (15 % des honoraires)	62 122,85 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	71 322,21 \$
Total contrat	547 597,37 \$
Montant total du contrat à octroyer :	547 597,37 \$

De plus, un montant de 82 139,60 \$ incluant les taxes est prévu pour les incidences au contrat. Ce montant est prévu pour des expertises de laboratoires sur les matériaux en place, des études géotechniques et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

Le montant à autoriser totalise 629 736,97 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisations (PTI) du SGPI. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de la caserne de pompiers 18 vise l'accréditation LEED NC argent pour rénovation majeure, conformément à la politique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat aux firmes de professionnels en architecture et ingénierie devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en oeuvre des projets.

Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non respect de l'échéancier prévu ainsi que mettre en péril l'intégrité du bâtiment et de l'actif immobilier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.

Une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14424 - Mandat : 17600-2-001

Octroi du contrat au CG :	février 2015
Début de prestation des services professionnels :	mars 2015
Réalisation des travaux de rénovation :	novembre 2015 à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-12-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur
Service de la gestion et de la
planification immobilière

Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1145350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 282 691,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13955 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 282 691,86 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, comprenant tous les frais afférents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 282 691,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13955) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-20 12:23

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 282 691,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13955 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte environ 70 immeubles, dont 67 casernes, et quelques immeubles administratifs. Parmi ces 67 casernes, les deux tiers datent de plus de 50 ans. Certaines propriétés ont été rénovées dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels permettra de mettre en œuvre des projets de petite à moyenne envergure concernant la mise aux normes, la mise à niveau et la réfection de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et de protéger l'actif immobilier.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 14-13955, le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe de professionnels formée de professionnels en architecture, en mécanique et électricité ainsi qu'en structure et génie civil, en vue d'effectuer la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le SIM. La liste des bâtiments visés et la portée des travaux de ceux-ci sont indiquées dans le programme général en pièce jointe.

Les mandats comprendront principalement la prestation de services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil), comme prévu à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « La Presse », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 21 jours, soit du 24 septembre au 15 octobre 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, un addenda a été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers, afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée

de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2014-09-25	Précisions sur les services demandés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes suivantes : Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., pour les services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil).

La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la surveillance des travaux;
- la gestion de l'amiante;
- les suivis durant la période de garantie.

Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires pour la gestion de l'amiante seront rémunérés selon la méthode à forfait.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Il y a eu dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, dont un service de la Ville de Montréal, neuf (9) firmes d'architectes et huit (8) firmes d'ingénieurs. De ces dix-huit (18) preneurs, quatorze (14) firmes ont participé au processus d'appel d'offres. Six (6) offres de services d'équipe composée d'architectes et d'ingénieurs ont été déposées. Parmi les trois (4) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, deux firmes n'avaient pas le temps pour réaliser ce projet selon les exigences des documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement, ainsi que le tableau ci-dessous. Des erreurs mineures de calcul ont été corrigées au bordereau de trois soumissions. Ces

corrections n'affectent pas l'ordre des soumissionnaires.

Soumissionnaires conformes	Note	Note	Prix de base	Contingences	Total
	Intérim.	finale	(avec taxes)	(avec taxes)	(avec taxes)
Tremblay L'Écuyer architectes	72,33%	4,98	245 819,01 \$	36 872,85 \$	282 691,86 \$
Girard Côté Bérubé Dion Architectes Inc.	79,83%	4,19	309 894,42 \$	46 484,16 \$	356 378,58 \$
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	74,83%	3,01	415 132,63 \$	62 269,89 \$	477 402,52 \$
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	75,00%	3,00	416 464,74 \$	62 469,71 \$	478 934,45 \$
Héloïse Thibodeau Architecte Inc.	72,67%	2,89	424 457,52 \$	63 668,63 \$	488 126,15 \$
MDA Architectes	71,17%	2,57	471 082,04 \$	70 662,31 \$	541 744,35 \$
Dernière estimation interne réalisée (octobre 2014)			411 137,00 \$	61 670,55 \$	472 807,55 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire – estimation)					-190 115,69 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-40,21%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2 ^{ième} meilleure note finale (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)					73 686,72 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2 ^{ième} meilleure note finale (%) (((2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					26,07%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 472 807,55 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 40,21 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables. Toutefois, si l'on compare l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires, l'écart n'est que de -7,46 %.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels de base en architecture et en ingénierie. La baisse des taux peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels. Lors de la dernière année, une tendance à la baisse des taux en ingénierie a pu être remarquée.

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appels d'offres, notamment les services supplémentaires afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations

spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Tremblay L'Écuyer Architectes n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Tremblay L'Écuyer Architectes ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

WSP Canada inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). WSP Canada inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 282 691,86 \$ (incluant les taxes et les contingences). Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Architecture	72 540,00 \$
Ingénierie mécanique - électrique	67 804,75 \$
Ingénierie Structure et civil	36 874,50 \$
Sous total services de base :	177 219,25 \$
Services supplémentaires	
Gestion des avenants	26 582,89 \$
Gestion de l'amiante	10 000,00 \$
Sous total services supplémentaires :	36 582,89 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	213 802,14 \$
Contingences (15 % des honoraires)	32 070,32 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	36 819,40 \$
Total contrat	282 691,86 \$
Montant total du contrat à octroyer :	282 691,86 \$

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget de fonctionnement du SIM 2015-2017. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas possible d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable. Toutefois, les professionnels devront concevoir les projets en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrats aux firmes de professionnels en architecture et ingénierie devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en œuvre des projets. Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu, ainsi que mettre en péril l'intégrité des bâtiments et de l'actif immobilier du SIM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.
Une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14335 - Mandat : 17545-2-001

Octroi du contrat au CE :	janvier 2015
Début de prestation des services professionnels	février 2015
Réalisation des travaux :	mai 2015 à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Hélène MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-12-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-01-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-01-20

**Dossier # : 1152421018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme CIMA + s.e.n.c., cette firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 6e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke ainsi que la rue Saint-Antoine entre la 13e et 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 111 295,80 \$ toutes taxes incluses (contrat : 111 295,80 \$ + incidences : 0 \$), financé à 80% par la Ville Centre (89 036,64 \$) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (22 259,16 \$) – Appel d'offres public LAC-PUB-1504 (contrat SPG-1503-04) – six (6) soumissionnaires

1. D'autoriser une dépense de **89 036,64 \$** , taxes incluses, représentant **80 %** du coût total du contrat, pour pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 6e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke ainsi que la rue Saint-Antoine entre la 13e et 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. D'accorder à la firme CIMA + s.e.n.c., cette firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de **111 295,80 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1504;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-05 15:24**Signataire :**

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152421018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme CIMA + s.e.n.c., cette firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 6e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke ainsi que la rue Saint-Antoine entre la 13e et 16e Avenue dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 111 295,80 \$ toutes taxes incluses (contrat : 111 295,80 \$ + incidences : 0 \$), financé à 80% par la Ville Centre (89 036,64 \$) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (22 259,16 \$) – Appel d'offres public LAC-PUB-1504 (contrat SPG-1503-04) – six (6) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine désire retenir les services d'une firme spécialisée de génie-conseil en vue d'une part, de procéder à la préparation des documents d'appel d'offres (plans et devis) et d'autre part, de fournir les services de surveillance des travaux de construction requis pour la réfection complète des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 6^e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke, environ 335 mètres et sur la rue Saint-Antoine entre la 13^e et 16^e Avenue, environ 155 mètres.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 111 295,80 \$ à la firme Cima + s.e.n.c. pour des services professionnels, cette firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis dans les documents d'appels d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat vise les services professionnels d'ingénierie, de géotechnique et de caractérisation environnementale des sols pour la préparation des plans et devis en vue d'un appel d'offres qui sera lancé dans les prochains mois; ainsi que la surveillance en chantier des travaux de réfection des conduites secondaires d'égout, d'aqueduc, et du remplacement des entrées de services d'égout et d'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des trottoirs et ce, selon les termes des documents rendus disponibles par le

biais d'un appel d'offres public numéro LAC-PUB-1504 (contrat SPG-1503-04).

Les travaux seront réalisés sur les tronçons suivants :

- 6^e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke;
- Saint-Antoine entre la 13^e Avenue et la 16^e Avenue.

JUSTIFICATION

En prévision des travaux de réfection des infrastructures prévus en 2015, un appel d'offres public de services professionnels a été lancé le 9 février 2015, dans le but de s'adjoindre les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures de la 6^e Avenue et de la rue Saint-Antoine. En effet, l'arrondissement a ciblé ces tronçons de par la nature des déficiences constatées au fil des ans particulièrement au niveau des conduites secondaires d'égout et d'aqueduc ; notons également le mauvais état de la chaussée qui exige une réfection majeure à court terme. Le service des ressources matérielles de l'arrondissement de Lachine a procédé à un appel d'offres public (LAC-PUB-1504). Sur dix (10) preneurs de cahiers de charges, six (6) firmes ont déposé une soumission pour un pourcentage de 60 %.

Pour le présent appel d'offres, le service des ressources matérielles a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établit selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés, au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, les soumissionnaires ayant déposé une soumission recevable et ayant obtenu un pointage supérieur ou égal à 70 points, ont été retenus.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes retenues ont été ouvertes. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme Cima + s.e.n.c., pour un montant de 111 295,80 \$ toutes taxes incluses.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

Firmes soumissionnaires		Note Intérim	Note finale	Prix + taxes	Contingences + taxes	Total avec taxes
1	CIMA + SENC	82,50	11,91	101 178,00 \$	10 117,80 \$	111 295,80 \$
2	WSP Canada inc.	78,50	9,25	126 288,65 \$	12 628,87 \$	138 917,52 \$
3	Le Groupe Conseil Génipur inc.	78,00	8,80	132 221,25 \$	13 222,13 \$	145 443,38 \$
4	Tetra Tech QI inc.	72,33	6,24	178 211,25 \$	17 821,13 \$	196 032,38 \$
5	Beaudoin Hurens	78,83	5,51	212 473,80 \$	21 247,38 \$	233 721,18 \$
Estimation Arrondissement Lachine				143 718,75 \$	14 371,88 \$	158 090,63 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)	(46 794,83 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)	-29,60 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)	27 621,72 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)	24,82 %

Malgré le fait que la proposition de la firme Comeau Experts-Conseils ait été analysée, après vérifications, nous devons rejeter cette offre puisqu'au moment du dépôt de la soumission cette firme ne détenait pas son autorisation de contracter de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'estimation détaillée a été réalisée par la division des Études techniques de l'arrondissement de Lachine à partir de l'ampleur de travaux comparables déjà effectués dans l'arrondissement.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation est de 29,6 %. Cette soumission, bien qu'acceptable, est tout de même agressive comparativement aux autres soumissions. En effet, l'écart entre la moyenne des soumissions conformes et l'estimation est de 4,42 % à celle-ci. Après analyse, bien que l'ensemble des prix soient inférieurs à l'estimation, les principales différences sont au niveau de la gestion et coordination du mandat (8 500\$) et la préparation des plans et devis (16 000 \$). Nous jugeons donc que la plus basse soumission est en faveur de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux honoraires professionnels en ingénierie sont évalués à 111 295,80 \$ toutes taxes incluses. Ces travaux seront assumés à 80% par la Direction - Gestion stratégique des réseaux d'eau (D.G.S.R.E.) et 20 % par l'arrondissement de Lachine en fonction de la nature des travaux projetés. Ce coût représente un montant net de 101 627,90 \$ après ristourne.

Pour l'arrondissement de Lachine (20 %)

L'arrondissement de Lachine assumera la proportion des coûts associés aux services professionnels reliés au pavage et aux trottoirs non compris dans les travaux de réfections de conduites. Cette proportion de 20 % du total des honoraires professionnels s'établit à 22 259,16 \$.

Pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (80 %)

Une dépense de 89 036,64 \$, soit 80 % de la valeur du mandat à octroyer est assumée par la ville centrale puisqu'elle s'applique à des services professionnels pour la réalisation d'un projet de reconstruction de conduites d'eau et d'égout du réseau secondaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Renouvellement des réseaux d'eau, donc moins d'interventions qui touchent les citoyens;
- Moins de perte d'eau causée par les fuites;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Diminuer les refoulements d'égout chez les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais pour permettre le lancement de l'appel d'offres pour les travaux des infrastructures à l'automne 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier comporte des enjeux de communication dont la stratégie sera élaborée par le service des études techniques et le service des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le mandat confié aux professionnels débutera dès la confirmation de son octroi, soit une fois reçue l'approbation du comité exécutif prévu au mois d'avril 2015. Les services professionnels sont requis jusqu'à la fin des travaux pour la deuxième couche de pavage en 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ces travaux sont visés par le décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique donc au contrat du présent appel d'offres.

Conformément aux exigences de ce décret et tel que demandé dans les documents d'appel d'offres, Cima + s.e.n.c. détenait à la date de dépôt de sa soumission une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. Une copie de cette autorisation est disponible en pièces jointes.

La firme Cima + s.e.n.c. n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne figure pas sur la liste des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec. De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (c-og-sdp-d-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Chantal COUTURE)

Avis favorable :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise GAUTHIER
Pour : Chantal COUTURE, ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Christophe ASHKAR
Directeur travaux publics

Le : 2015-03-26



Dossier # : 1151292001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction , Division développement organisationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	D'autoriser une dépense additionnelle de 17 821 \$, afin d'augmenter la valeur du contrat de 45 990 \$ à 63 811 \$ taxes incluses avec l'École des hautes études commerciales (HEC) et pour répondre à la demande de formations destinées aux professionnels généraux dans le cadre du mandat du Comité mixte de développement professionnel (CMDP) pour l'exercice 2015 et ainsi approuver l'addenda # 1 à la convention de services professionnels.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 17 821\$, taxes incluses, pour répondre à la demande de formations destinées aux professionnels généraux;
2. d'approuver un projet **d'addenda no 1** modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et l'École des hautes études commerciales (HEC) - **DG 151292001**, majorant ainsi le montant total du contrat de 45 990 \$ à 63 811\$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-04-27 08:30

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1151292001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction , Division développement organisationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	D'autoriser une dépense additionnelle de 17 821 \$, afin d'augmenter la valeur du contrat de 45 990 \$ à 63 811 \$ taxes incluses avec l'École des hautes études commerciales (HEC) et pour répondre à la demande de formations destinées aux professionnels généraux dans le cadre du mandat du Comité mixte de développement professionnel (CMDP) pour l'exercice 2015 et ainsi approuver l'addenda # 1 à la convention de services professionnels.

CONTENU

CONTEXTE

Mis en place il y a plusieurs années par la Ville de Montréal et le Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM), le Comité mixte de développement professionnel (CMDP) reçoit et étudie les demandes des professionnels désireux de poursuivre leur formation et de parfaire leurs compétences à moyen et long terme. Aussi, le CMDP identifie des formations offertes en sessions publiques par les université et répondant aux besoins des professionnels. Quatre formations offertes par HEC Montréal ont été retenues par les membres pour le printemps 2015 et approuvées par le directeur général le 16 mars dernier DG151292002 au montant de 45 990 \$, il s'agit de :

- La performance et l'analyse comparative (benchmarking) (durée 2 jours / 14 heures - 1 groupe offert)
- Le dilemme de l'amélioration continue (durée 2 jours / 14 heures - 1 groupe offert)
- Collaborer en mode transversal : les principes et facteurs de succès d'une organisation matricielle (durée 1 jour/ 7 heures - 2 groupes offerts)
- Habilités politiques dans les organisations (durée 1 jour / 7 heures - 2 groupes offerts)

La demande est à l'effet de majorer le contrat avec les HEC, afin de répondre à la demande suite à la compilation des inscriptions reçues. En effet, nous avons prévu offrir le nombre de groupes mentionnés ci-dessus, mais ceux-ci s'avèrent insuffisants pour répondre à la forte demande des professionnels généraux.

Nous demandons l'ajout d'un groupe supplémentaire pour chacune des formations suivantes ;

- La performance et l'analyse comparative (benchmarking) (durée 2 jours / 14 heures - 1 groupe offert + 1 groupe additionnel)
- Habilités politiques dans les organisations (durée 1 jour / 7 heures - 2 groupes offerts + 1 groupe additionnel)

Les coûts d'adaptation et de diffusion sont entièrement assumés par le CMDP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 2151292001

Par décision déléguée, le directeur général a autorisé un montant de 45 990 \$ taxes incluses (DG 151292002) le 16 mars 2015 pour les 6 groupes de formations mentionnées ci-dessus.

DESCRIPTION

HEC Montréal, en tant qu'Établissement universitaire, est reconnu comme étant un organisme public aux fins de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ chapitre A-2.1). La Ville de Montréal peut donc contracter une entente de gré à gré avec ce dernier. Cette façon de faire est conforme à l'article 573.3 paragraphe 2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ chapitre C-10).

HEC Montréal a un programme universitaire reconnu et a été retenu considérant son expertise dans le domaine, son processus d'inscription électronique et de gestion de la logistique des inscriptions qui sont des enjeux majeurs pour une organisation de la taille de la Ville de Montréal, ainsi que pour ses coûts concurrentiels.

De plus, HEC Montréal a déjà dispensé de la formation à nos employés et les évaluations complétées par les participants se sont avérées positives quant à la qualité des intervenants, des installations, des outils pédagogiques, de l'accessibilité aux locaux, du système d'inscription, etc.

JUSTIFICATION

La période d'inscription qui devrait s'étendre du 23 mars au 2 avril a duré moins de 48 heures, car tous les groupes sont complets. Compte tenu que l'offre ne répond pas à la demande, nous demandons d'augmenter le nombre de groupes afin d'y répondre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'addenda augmentera de 17 821 \$ le contrat avec le HEC, portant le contrat total à une valeur de 63 811 \$. Cette dépense additionnelle sera couverte en totalité par le budget du CMDP. Celui-ci dispose d'un budget récurrent de 153 000 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas d'un refus à cette demande, nous devons refuser 40 inscriptions additionnelles. Compte tenu de la forte demande et que l'offre est limitée, déjà un certain mécontentement s'est fait sentir auprès des professionnels généraux qui n'ont pu s'inscrire lors de l'offre de formations du printemps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Ville de Montréal peut contracter une entente de gré à gré avec le HEC. Cette façon de faire est conforme à l'article 573.3 paragraphe 2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ chapitre C-10), lequel prévoit la non-application des articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 dans le cas d'un contrat de fourniture de services conclu avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ chapitre A-2.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane LALIBERTÉ
Conseillère - Développement organisationnel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-13

Geneviève BEAUREGARD
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2015-04-20



Dossier # : 1154240004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Publicis Canada inc. pour la consultation des citoyens (dans le cadre de la Ville intelligente) dans trois grands parcs dans le but de recueillir les besoins et suggestions des usagers pour une somme maximale de 81 116,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 15- 14297 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé au conseil exécutif :

1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Publicis Canada inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'idéation et le déploiement d'événements favorisant l'implication citoyenne dans trois grands parcs, pour une somme maximale de 81 116,24 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14297 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-28 10:56

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154240004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Publicis Canada inc. pour la consultation des citoyens (dans le cadre de la Ville intelligente) dans trois grands parcs dans le but de recueillir les besoins et suggestions des usagers pour une somme maximale de 81 116,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 15-14297 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal gère un ensemble considérable d'espaces verts. Leur entretien, les demandes, les besoins évolutifs de la population et les nouvelles tendances, en regard des parcs, nécessitent un budget substantiel pour assurer la protection et le développement de ces espaces verts. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), responsable de l'aménagement et de la gestion des grands parcs de Montréal, a entamé, en 2013, un exercice d'audit permettant de mieux connaître l'état de l'offre et de la demande, afin de mieux répondre aux besoins des usagers et d'assurer une meilleure planification budgétaire.

Afin d'augmenter ses connaissances des besoins et de la satisfaction des usagers dans ses grands parcs, le SGPVMR désire consulter la population directement sur le site pour obtenir un meilleur échantillonnage des utilisateurs et diversifier la participation citoyenne dans le développement et l'amélioration de ses actifs. Afin d'y parvenir, il désire utiliser une approche combinant les technologies interactives et le marketing traditionnel et expérientiel. Cette approche a été utilisée dans le cadre d'un projet pilote en 2014 au Parc Maisonneuve et les résultats se sont avérés concluants.

Considérant l'expertise particulière nécessaire à élaborer et réaliser cette consultation, le SGPVMR souhaite être accompagné par une firme externe spécialisée en idéation, en création et en réalisation d'événements promotionnels. Pour ce faire, le SGPVMR a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels, avec le Service de l'approvisionnement, entre le 9 et le 18 mars, et respectant la période minimale de 10 jours ouvrables pour un appel d'offres sur invitation. Aucun report de la date de dépôt des offres n'est à signaler. L'offre de services déposée est valide pour une période de 180 jours

calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. L'offre reçue a été évaluée le 30 mars par le comité de sélection nommé à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels pour l'idéation et le déploiement d'un concept novateur pour l'implication citoyenne à la seule firme soumissionnaire, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection et leurs pondérations préétablies.

Le présent mandat vise à recueillir de l'information qualitative auprès des visiteurs des trois parcs ciblés, et cela, en regard de leur satisfaction des actifs actuels ainsi que leurs suggestions d'amélioration. Le concept proposé par la firme permettra de récolter, pour chacun des parcs ciblés, les commentaires des utilisateurs pendant leur visite au parc par le biais des technologies interactives. En lien avec l'approche technologique préconisée, un support visuel sera développé et implanté à l'intérieur des limites du parc. Cet affichage permettra aux usagers de transmettre leurs suggestions de façon autonome. Afin de promouvoir l'événement et de susciter l'implication des usagers, une campagne promotionnelle de marketing expérientiel accompagnera le déploiement de ces supports visuels. Le déploiement du concept se déroulera entre le mois de juin et la fin de septembre 2015 dans les parcs Angrignon, La Fontaine et dans le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

Cette étude permettra à la Ville d'atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer ses connaissances par rapport au profil des utilisateurs des parcs (tranche d'âge, provenance, mode de transport utilisé, etc.);
- Connaître le niveau d'appréciation des utilisateurs face aux actifs en place (ce qu'il aime);
- Récolter les suggestions des utilisateurs quant à l'avenir de leur parc (ce qu'il aimerait);
- Alimenter et orienter les réflexions en cours dans les trois parcs ciblés.

La firme tiendra compte des avis exprimés par les différents intervenants impliqués dans ce projet. Un comité de suivi sera constitué pour assurer, entre autres, que l'identité visuelle graphique proposée par la firme sera compatible avec les normes graphiques de la Ville de Montréal. Ce comité sera composé d'un représentant du :

- Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal;
- Service des technologies de l'information;
- Service des communications;
- Arrondissements concernés.

Pour la réalisation de cette étude, le contrat prévu est de type forfaitaire.

JUSTIFICATION

Cinq firmes possédant le profil demandé pour réaliser ce mandat ont été invitées à déposer une offre de services professionnels. Une seule firme a déposé une offre de services professionnels. Une firme a mentionné ne pas disposer de l'expertise requise. Une autre firme a répondu que les exigences et les délais ne pourraient être répondus avec le niveau d'attention souhaité. Les deux autres firmes ne nous ont pas informés des raisons pour lesquelles elles n'ont pas déposé d'offres de services.

La soumission a été analysée par le comité de sélection le 30 mars 2015 à 13h30 dans la salle 1A-15 située au 303 Notre-Dame Est. L'évaluation et la pondération ont permis de déterminer que la soumission déposée était conforme.

Lors de l'ouverture de l'enveloppe des prix, le montant inscrit au bordereau était de 98

794,80 \$ incluant les taxes, soit 22 % plus élevé que l'estimation réalisée à l'interne. Tel que le prévoit l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes dans les cas où une seule soumission est reçue, il est possible de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre. Une rencontre avec le fournisseur, le Service de l'approvisionnement et le SGPVMR a eu lieu le 7 avril 2015 pour se prévaloir de cette condition.

Un bordereau révisé a été déposé par le fournisseur le 8 avril 2015. Le nombre d'heures prévu par la firme pour l'animation sur le site a été réduit pour correspondre aux quantités estimées par la Ville. De plus, certains taux horaires qui étaient fortement plus élevés que notre estimation ont été révisés à la baisse par le fournisseur.

Soumission conforme	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
Publicis Canada inc.	81,9	16,26	81 116,24 \$		81 116,24 \$
Dernière estimation réalisée			79 809,00 \$		79 809,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-1 307,24 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-1,64 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est de 81 116,24 \$ ou 74 069, 94 \$ net de taxes.

Fournisseur	Montant avant taxes	Montant total du contrat (imprévus et taxes incluses)	Montant net
Publicis Canada inc.	70 551, 20 \$	81 116,24 \$	74 069, 94 \$

Le contrat de services professionnels est de 81 116,24 \$ ou 74 069, 94 \$ net de taxes. Un engagement a été pris **QVGP150417**.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le mandat vise à :

- Cibler les investissements dans les parcs en adéquation avec les besoins réels des utilisateurs;
- Améliorer la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les résultats obtenus de cette participation citoyenne permettront d'alimenter les réflexions en cours dans les trois parcs ciblés. Les événements qui se déploieront dans les parcs sont également un signal que des changements sont à venir dans leur parc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015 : Début des rencontres de travail pour préparer les événements dans les parcs ciblés.

Juin 2015 : Début de l'événement.

Fin septembre 2015 Remise du rapport final.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et respecte notamment les :

- Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats » C-OG-DG-D-12-005
- Encadrement « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » C-OG-DG-D-12-010.
- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudine DESCHÊNES
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-22

Daniel HODDER
Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2015-04-28

**Dossier # : 1150504008**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	1) Autoriser une dépense additionnelle de 290 597,85 \$ taxes incluses pour services professionnels supplémentaires / 2) Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Plania/Dessau (CG11 0351) de 290 597,85 \$ majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 794,53 \$ à 2 079 392,38 \$ taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 290 597,85 \$ taxes incluses pour services professionnels supplémentaires;
2. d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Plania/Dessau (CG11 0351) de 290 597,85 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 794,53 \$ à 2 079 392,38 \$ taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-15 19:58

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150504008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	1) Autoriser une dépense additionnelle de 290 597,85 \$ taxes incluses pour services professionnels supplémentaires / 2) Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Plania/Dessau (CG11 0351) de 290 597,85 \$ majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 794,53 \$ à 2 079 392,38 \$ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 juillet 2011, un appel d'offres public pour services professionnels a été lancé par le biais du site électronique de la SÉAO, sous la supervision de la Direction de l'approvisionnement. Malgré les six preneurs de cahier des charges, il n'y a eu qu'un seul dépôt de soumission. Celle-ci a été analysée par le comité de sélection, le 16 août 2011, et a été soumise, le 28 septembre 2011, à la Commission permanente sur l'examen des contrats. Le contrat a été octroyé à la firme Plania/Dessau, seul soumissionnaire, le 27 octobre 2011, selon le CG11 0351, pour une dépense totale de 1 788 794,53 \$ taxes incluses.

Le mandat de planification des travaux comprend les services professionnels multidisciplinaires en architecture de paysage, en génie, en restauration d'ouvrage patrimonial de pierre, en design industriel, en éclairage particulier et autres expertises pour la conception et la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour deux lots de travaux : restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords (lot 1) ainsi que le réaménagement du secteur ouest de la clairière (lot 2).

Le premier lot a été complété en 2013. Le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal gère, actuellement, une réclamation du Groupe Dubé, adjudicataire de ce lot.

Le lot 2, actuellement en réalisation, nécessite un budget d'honoraires professionnels supplémentaire pour permettre la poursuite de la surveillance des travaux, au-delà de l'échéancier prévu, jusqu'à la fin juillet 2015. Ce retard dans l'exécution des travaux a été généré par les situations suivantes :

- sous évaluation de la complexité des travaux par le consultant, notamment en ce qui a trait à la quantité de roc et de sol d'excavation, qui est quatre fois plus grande que celle qui était prévue;

- dureté exceptionnelle du roc du mont Royal, jumelée à la présence d'ouvrages patrimoniaux adjacents à protéger;
- difficulté à rabaisser le niveau d'eau de la nappe phréatique;
- sous évaluation de la qualité exigée pour les travaux sur le mont Royal;
- protection du milieu végétal exceptionnel;
- bris d'une importante conduite d'aqueduc qui a inondé une portion du site.

Le mandat de réalisation des travaux fait, également, l'objet d'un sommaire décisionnel complémentaire (GDD 115 050 4007) afin d'en augmenter sa valeur. Ce sommaire décisionnel distinct doit, toutefois, cheminer en même temps que celui-ci considérant que l'un n'est pas réalisable sans l'autre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0270 - 30 avril 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 484 548,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de Réaménagement du secteur ouest de la clairière située dans le parc du Mont-Royal de 8 876 425,75 \$. taxes incluses / Autoriser l'augmentation de la valeur du contrat accordé à Super Excavation inc. de 644 463,87 \$, le majorant ainsi de 8 069 477,95 \$ à 8 713 941,82 \$

CG14 0196 - 1^{er} mai 2014 - Accorder un contrat à Super Excavations inc. pour le Réaménagement du secteur ouest de la clairière (phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial déclaré du Mont-Royal - Dépense totale de 8 876 425,75 \$ - Appel d'offres public no 13-6550a (4 soumissionnaires)

CG12 0199 - 21 juin 2012- Octroyer un contrat à Groupe Dubé et Associés inc. pour la Restauration du bassin lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal - Dépense totale de 8 342 219,82 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 6335 (5 soumissions)

CE12 0382 - 21 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de Reprofilage du bassin du lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal

CG11 0351 - 27 octobre 2011 - Octroyer à la firme Plania inc. un contrat de services professionnels pour la production des plans et devis et le suivi des travaux dans le cadre du projet d'aménagement Restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords dans le parc du Mont-Royal - Autoriser une dépense de 1 788 794,53 \$

CE11 1013 - 6 juillet 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels pour les travaux de Restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords, et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Approuver le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal

CG08 0343 - 19 juin 2008 - Octroyer un contrat à Les Entreprises Ventec inc., au montant de 2 044 053,00 \$ taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement des aires de jeux et de pique-nique dans le secteur du lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal, conformément à l'appel d'offres no 6207 - Autoriser une dépense de 2 159 053 \$

CE05 0702 - 20 avril 2005 - Octroyer un contrat à Les Excavations Super inc., au montant de 5 115 746,25 \$ taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une patinoire réfrigérée et des abords du lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal, conformément à appel d'offres public no 6118 - Autoriser une dépense de 5 325 746,25 \$

DESCRIPTION

L'augmentation de la valeur du contrat permettra au consultant de poursuivre la surveillance des travaux exécutés par l'entrepreneur Super Excavation inc. Le parachèvement du mandat nécessite 160 jours supplémentaires au 200 déjà réalisés. La fin des travaux pourrait ainsi être prévue pour juillet 2015.

JUSTIFICATION

Le contrat octroyé, le 27 octobre 2011, à Plania/Dessau, est de 1 788 794,53 \$ taxes incluses, et il comporte un montant dédié aux imprévus (incidences) de 261 071,67 \$ taxes incluses correspondant à 15 % du contrat. À ce jour, l'ensemble des imprévus a été dépensé ou engagé. L'ensemble des services rendus par la firme répond au mandat octroyé en 2011. Peu de services supplémentaires ont été demandés à la firme, hormis quelques modifications qui ont fait l'objet d'une rétribution à l'aide du budget des incidences. Cependant, depuis la planification, en 2011, la durée du contrat, notamment en lien avec la complexité des travaux, la présence d'un roc dense aux abords d'ouvrages patrimoniaux, les volumes importants de sol et de roc à gérer, la présence d'un réseau d'aqueduc âgé et des difficultés à gérer la nappe phréatique et les résurgences d'eau souterraine a été augmenté. À l'origine, la réalisation des travaux qui devait s'effectuer sur une période de deux ans et trois mois, s'est plutôt déroulée sur plus de quatre ans. L'augmentation considérable de la période de réalisation des travaux du projet a contribué à une augmentation du temps requis de la part de la firme Plania/Dessau pour assurer le suivi du chantier.

Le tableau suivant illustre les honoraires supplémentaires requis en lien avec l'augmentation de la valeur des travaux accordé.

Travaux supplémentaires	Coût des travaux supplémentaires	Honoraires supplémentaires requis
Excavation, disposition et réutilisation des volumes de sol	90 523,35 \$	42 545,97 \$
Excavation et pré clivage des volumes de roc	235 521,90 \$	108 340,07 \$
Nivellement et drainage des eaux de surface et souterraine	164 076,12 \$	74 162,41 \$
Raccordement au réseau de l'aqueduc	81 572,33 \$	41 601,89 \$
Modification au réseau électrique	29 325,90 \$	10 045,36 \$
Modification structurelle de la cascade	43 444,20 \$	13 902,14 \$
Total	644 463,87 \$	290 597,85 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur de l'augmentation des services professionnels est de 290 597,85 \$ taxes incluses. Cette somme inclut des contingences de 37 904,07 \$ taxes incluses (15 %) tel que le contrat initial.

Budget requis pour le suivi de chantier taxes incluses	
Montant requis	252 693,77 \$
Imprévus de 15 %	37 904,07 \$

Total de l'augmentation de la valeur du contrat	290 597,85 \$
---	---------------

Cette dépense sera financée par le PTI 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, car elle concerne des travaux dans le parc du Mont-Royal, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

En parallèle, l'augmentation, reliée à des dépenses additionnelles pour des travaux, prévue au sommaire décisionnel 1150504007, est de 790 537,30 \$ taxes incluses, mais la dépense réelle, après utilisation des imprévus et incidences, sera de 484 548,80 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du secteur ouest de la clairière vise à améliorer la qualité de vie des citoyens tout en mettant en valeur un patrimoine paysager exceptionnel.

Les travaux permettront :

- d'améliorer la protection des patrimoines du site patrimonial du Mont-Royal;
- de compléter les travaux de mise en valeur du lac aux Castors, un équipement patrimonial exceptionnel;
- de favoriser la récupération des eaux souterraines et de surfaces afin de minimiser l'apport d'eau en provenance de l'aqueduc pour alimenter le lac;
- de réduire l'apport des eaux de drainage vers le réseau d'égout adjacent;
- de restaurer et de mettre en valeur une zone humide;
- de poursuivre les travaux d'arboriculture favorisant une saine gestion du patrimoine végétal du mont Royal.

Globalement, la restauration du bassin lac aux Castors (lot 1 réalisé) et le réaménagement du secteur ouest de la clairière (lot 2 en réalisation) permettront de valoriser Montréal comme milieu de vie familiale et sécuritaire et de mettre en valeur un équipement patrimonial unique en plein coeur du mont Royal considéré comme le numéro un du palmarès des cinq symboles les plus emblématiques de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un délai supplémentaire de 160 jours est essentiel pour compléter le suivi des travaux réalisés par l'entrepreneur. Si l'augmentation de la valeur des services professionnels n'est pas accordée, les travaux devront être arrêtés, laissant le réaménagement inachevé. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ne peut compenser par manque de ressources, car plusieurs travaux à compléter relèvent de l'ingénierie, qui est une pratique protégée.

Les impacts d'un report d'augmentation de la valeur du contrat risquent de priver, encore plus longtemps, les utilisateurs du parc de l'usage du secteur ouest de la clairière, du lac aux Castors et de ses abords et d'accéder à ce pôle d'accueil. Cet équipement patrimonial, situé en plein coeur du parc, est fréquenté annuellement par plus de trois millions d'utilisateurs. De plus, un report risque, également, d'annuler les activités prévues autour du lac et dans le lac, dont la location de voiliers miniatures et de chaloupes Verchères, privant, ainsi, l'organisme Les amis de la montagne (organisme à but non lucratif) de certains revenus pour la saison estivale et automnale 2015.

Sans l'augmentation de la valeur des travaux, la Ville sera à risque de réclamations de la firme et de l'entrepreneur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, et ce, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention de l'autorisation d'augmenter la valeur du contrat - Séance du conseil d'agglomération visée : 30 avril 2015
Reprise des travaux : avril 2015
Fin des travaux révisés : juillet 2015
Remise des documents finaux : septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne ROCHON
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-08

Clément ARNAUD
Chef de section - gestion de projets / Legs du
375e

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-04-09



Dossier # : 1154332002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	De modifier la résolution CE15 0644 en remplaçant le texte du premier paragraphe par le texte suivant : Approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, DÉOM + Paré Experts-conseils inc. et MLC Associés inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le projet d'aménagement du nœud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, le pavillon d'accueil et l'aménagement paysager, pour une somme maximale de 85 058,51 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 15-14278, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

IL EST RECOMMANDÉ :

De modifier la résolution CE15 0644 en remplaçant le texte du premier paragraphe par le texte suivant :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, DÉOM + Paré Experts-conseils inc. et MLC Associés inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le projet d'aménagement du nœud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, le pavillon d'accueil et l'aménagement paysager, pour une somme maximale de 85 058,51 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 15-14278, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-06 13:43

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154332002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	De modifier la résolution CE15 0644 en remplaçant le texte du premier paragraphe par le texte suivant : Approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, DÉOM + Paré Experts-conseils inc. et MLC Associés inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le projet d'aménagement du nœud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, le pavillon d'accueil et l'aménagement paysager, pour une somme maximale de 85 058,51 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 15-14278, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la présentation du sommaire décisionnel 1154332002, le comité exécutif par la résolution CE15 0644 a approuvé le 15 avril 2015 un projet de convention par lequel la firme Affleck de la Riva architectes s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le projet d'aménagement du noeud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, pavillon d'accueil et aménagement paysager.

Le projet de convention engage aussi les firmes DÉOM + Paré Experts-conseils inc. et MLC Associés inc., respectivement pour les services en architecture du paysage et en ingénierie tel que prévu au documents de soumission. La firme Affleck de la Riva architectes est coordonnatrice selon le projet de convention. Ces trois firmes seront signataires de la convention et assumeront chacune les responsabilités qui lui incombe vis à vis de la Ville, notamment les responsabilités civiles et professionnelles.

Afin de se conformer aux dispositions du projet de convention de services professionnels, le premier point de la recommandation du sommaire décisionnel 1154332002 aurait dû mentionner les trois firmes signataires.

Le présent sommaire addenda vise à proposer un nouveau libellé du premier point de la recommandation du sommaire décisionnel 1154332002 afin que la résolution CE15 0644 soit modifiée en conséquence. Le reste de la recommandation et du sommaire décisionnel demeurant sans changement et conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djaffer HELLEL
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154332002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Affleck de la Riva architectes un contrat de services professionnels pour le projet d'aménagement du noeud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, pavillon d'accueil et aménagement paysager, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 15-14278, et autoriser une dépense à cette fin de 85 058,51 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La mission du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) stipule qu'il : « est une installation sportive multidisciplinaire d'envergure métropolitaine, rencontrant des standards internationaux ». En lien avec cette mission, la réfection des terrains sportifs et aménagements extérieurs s'inscrivent dans une série de travaux entrepris au CSCR au cours des dernières années et d'autres à entreprendre au cours de l'année 2015, notamment, afin d'y accueillir les compétitions des Jeux du Québec de 2016 (JQ 2016) et des Jeux mondiaux des pompiers et policiers de 2017 (JMPP 2017).

En 2011, afin de continuer à offrir des installations de pointe, adaptées aux besoins des usagers du complexe, un concept préliminaire a été élaboré pour réaliser l'aménagement du nœud central de circulation extérieure du CSCR. Ce concept devait être réalisé en deux phases. La première phase, achevée en 2014, consistait en l'aménagement d'une plateforme extérieure dotée d'appareils pouvant permettre un entraînement physique complet. Un réaménagement de l'emplacement a aussi été réalisé, incluant l'entrée Étienne-Blanchard à partir de l'avenue Christophe-Colomb et l'intersection des allées menant vers la piste d'athlétisme, les terrains de baseball et de soccer-football et le stationnement P4.

La seconde phase, objet du présent dossier, consiste à aménager l'espace vert délimité par l'intersection des allées en une aire d'accueil polyvalente, incluant notamment un pavillon d'accueil et des jeux d'eau.

Étape terminée	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
----------------	------	----------------------	--------------------

Aménagement d'une aire d'entraînement en plein air et des voies d'accès - phase 1	2 199 467,04 \$	Septembre 2013	Juillet 2014
Étape faisant l'objet du présent dossier	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
Aménagement d'une aire d'entraînement en plein air et des voies d'accès - phase 2	85 058,51 \$ (services professionnels)	Avril 2015	Novembre 2015

Avec ce projet d'une aire d'entraînement en plein air, d'accès gratuit, et le réaménagement des espaces environnants (phase 1 et 2 du projet), le complexe sportif Claude-Robillard pourra :

- répondre aux besoins manifestés par les organismes du CSCR, notamment ceux du Club 50 ans+ de Claude-Robillard;
- promouvoir le loisir sportif et l'activité physique auprès des Montréalais et tout particulièrement auprès des aînés dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés (MADA);
- créer un lieu de rassemblement, de convergence et de socialisation pour les usagers des installations sportives du complexe;
- aménager un espace permettant la tenue d'événements et d'activités en plein air;
- réduire et contrôler la circulation véhiculaire par l'entrée Étienne-Blanchard, améliorant ainsi la sécurité des utilisateurs;
- créer un ensemble de liens piétonniers entre les plateaux sportifs;
- consolider les aménagements paysagers;
- prévoir des éléments architecturaux comprenant l'intégration d'un pavillon d'accueil pour la tenue d'événements, en particulier la tenue des JQ 2016 et des JMPP 2017.

Au moment de lancer le projet, aucune équipe de conception n'était disponible à l'interne de la Ville pour prendre en charge les services professionnels de cette phase d'aménagement. Par conséquent, un appel d'offres sur invitation à deux enveloppes a été lancé par le Service de l'approvisionnement le 27 février 2015 pour retenir les services d'une firme de professionnels. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 mars 2015. Les soumissionnaires ont disposé de 15 jours civils pour préparer et déposer une soumission. Le délai de validité des soumissions est de 90 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le présent dossier a pour objet d'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Affleck de la Riva architectes qui a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0789 - 26 août 2013 - Accorder un contrat à la firme Les Excavations Super inc. pour l'aménagement d'une aire d'entraînement en plein air et des voies d'accès sur le site du complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 2 199 467,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6312 (5 soum.)

DESCRIPTION

L'aire d'accueil polyvalente se distingue par les interventions suivantes :

- Création d'un grand espace ouvert et rythmé par un traitement au sol rectiligne :

- Permettant de distinguer physiquement les différents espaces (place commémorative, aire de rassemblement, aire de jeux d'eaux, aire de repos);
- Permettant l'insertion de liens visuels et fonctionnels (bancs/murets, circulation);
- Facilitant, au fil du temps, l'intégration à la trame des plaques commémoratives à l'effigie des athlètes de haut niveau (s'apparentant à un «walk of fame»).
- Construction d'un pavillon d'accueil traité tel un élément scénique/sculptural (élément architectural majeur de l'aire d'accueil) :
 - Créant un point de repère pour les usagers;
 - Offrant de l'ombre ou servant de protection contre les intempéries pour les usagers;
 - Ne créant pas d'obstruction visuelle ni physique par son traitement fluide et transparent;
 - Participant, par son traitement, à «l'image» du CSCR;
 - Offrant une structure d'affichage lors d'événements;
 - Contribuant à la composition et à la particularité de l'aire d'accueil, même en l'absence d'événement;
 - Participant à l'ambiance de soir par une stratégie de mise en lumière.
- Aménagement d'une aire de jeux d'eau :
 - Intégrant des éléments au sol (jets);
 - Devenant moteur d'animation, à la fois fontaine, aire de rafraîchissement et aire de jeu;
 - Sollicitant une interaction avec les usagers.

Les services professionnels requis consistent à développer les plans et devis du projet et à les mettre en œuvre (incluant, entre autres, les services durant l'appel d'offres, le chantier, la période de garantie, jusqu'à la réception définitive, etc.) afin de réaliser les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil extérieure du CSCR.

Comme aucun montant de contingences n'est inscrit au bordereau de soumission, il n'y aura pas de montant en incidences au contrat.

La rémunération des professionnels dans le cadre de ce contrat est à pourcentage des coûts estimés des travaux identifiés.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation, cinq (5) firmes ont invité à déposer des offres : Affleck de la Riva architectes, Héloïse Thibodeau architectes inc., Blouin Tardif architectes s.e.n.c., Services intégrés Lemay et associés inc., Girard Côté Bérubé architectes s.e.n.c. La firme Services intégrés Lemay et associés inc. s'est désistée parce que son carnet de commandes est complet. La firme Girard Côté Bérubé architectes s.e.n.c. n'a pas justifié le non-dépôt d'une offre de service.

Ainsi, les trois (3) firmes suivantes ont déposé une offre : Affleck de la Riva architectes, Héloïse Thibodeau architectes inc. et Blouin Tardif architectes s.e.n.c. Le comité de sélection, réuni le 20 mars 2015, a déclaré non conforme la proposition de la firme Héloïse Thibodeau architectes inc. parce qu'elle n'a pas atteint 70 % au pointage intérimaire. L'offre de la firme Blouin Tardif architectes s.e.n.c. a été jugée non recevable puisque l'enveloppe n° 1 contenait des éléments de prix (données sur le salaire) qui ne devaient pas figurer sur cette enveloppe.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base	Autre	Total
-----------------------	--------------	-------------	--------------	-------	-------

Affleck de la Riva architectes	81,67	15,48	85 058,51 \$	Aucun	85 058,51 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	-	-	80 482,50 \$	Aucun	80 482,50 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					4 576,01 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / <i>estimation</i>) x 100					5,68 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)					-
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>)/ <i>adjudicataire</i>) x 100					-

Tous les montants incluent les taxes (TPS et TVQ).

La dernière estimation réalisée à l'interne était basée sur les honoraires à pourcentage suggérés par les barèmes en vigueur et basés sur le coût estimé des travaux.

Les documents de l'appel d'offres public étaient suffisamment clairs et les firmes ont disposé du temps et de l'information nécessaires pour calculer et soumettre leurs honoraires.

L'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA en date du 13 mars 2015.

Le présent contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un contrat de services professionnels est recommandé au montant de 85 058,51 \$, taxes incluses, à Affleck de la Riva architectes pour l'aménagement du nœud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, pavillon d'accueil et aménagement paysager.

Le montant net, montant moins la ristourne de TPS et de TVQ, est estimé à 77 669,76 \$.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports comme suit :

Information budgétaire : ce sous-projet fait partie du programme 38370 - Projets de développement d'installations sportives, sous-projet n° 1338370 012, projet SIMON n° 149234 / CSCR - Aménagements extérieurs CSCR - phases 1 et 2

Information comptable/vote de crédits : les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des Finances, Direction opérations budgétaires et comptables.

Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les aménagements prévus contribueront aux objectifs de développement durable, notamment en matière de gestion des eaux de surface, de revêtement, de recyclage, de conservation et de protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La plate-forme d'entraînement en plein air et le réaménagement des espaces environnants (phases 1 et 2) inciteront les citoyens à demeurer actifs, notamment les aînés dans le cadre du programme Municipalité amie des aînés (MADA). L'aire d'accueil en particulier constitue une valeur ajoutée pour la tenue d'événement, notamment l'accueil des Jeux du Québec en 2016. À cet égard, il est important que les travaux sur cette aire soient achevés au plus tard en juin 2016. Pour que les travaux soient terminés à cette date, le contrat de services professionnels doit être octroyé en avril 2015, et ce, afin que les travaux débutent au plus tard en octobre 2015 (voir les étapes à la rubrique Calendrier et étapes subséquentes). Tout retard sur les travaux pourrait engendrer des inconvénients sur le déroulement des Jeux avec un impact sur la tenue des compétitions dans de bonnes conditions et, par conséquent, sur l'image de la Ville qui accueille les Jeux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prestation de services : avril 2015.

- Plans et devis : juin 2015.
- Appel d'offres et octroi du contrat de travaux : de juillet à septembre 2015
- Exécution des travaux : octobre 2015 à juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djaffer HELLEL
conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-24

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division sports loisirs dév. social

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-03-30

CE : 20.028
2015/05/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1150879001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2015 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles

Il est recommandé :

- d'accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2015 des activités culturelles municipales dans les parcs;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell;
- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-27 18:31**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150879001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2015 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles

CONTENU

CONTEXTE

L'avocat montréalais Charles Sandwith Campbell (1858-1923) laissa à sa mort un fonds destiné à offrir des concerts de musique gratuits dans les parcs, ainsi que des terrains de jeux aux jeunes des quartiers ouvriers. Depuis 1924, plusieurs terrains lui appartenant ont été cédés à la Ville (Parc Charles-S-Campbell, Parc Campbell-centre, etc) et plus de 5 000 concerts populaires en plein air ont été présentés aux citoyens. La Succession de Charles S. Campbell, administrée par le Trust Royal, offre encore aujourd'hui, en collaboration avec la Ville de Montréal, une vingtaine de concerts chaque été dans plusieurs parcs des différents arrondissements de la Ville. Jusqu'en 2005, le Trust Royal assurait le choix de la programmation ainsi que les ententes contractuelles avec les artistes. Un dépliant promotionnel était également produit par le Trust Royal. La Ville, quant à elle, coordonnait la logistique de l'ensemble des spectacles, en lien avec chacun des arrondissements où étaient présentés les Concerts Campbell, fournissait un directeur technique pour l'ensemble de la tournée ainsi que les scènes mobiles et certains services connexes (sécurité, électricité, transport, barricades, et divers autres services en arrondissement). La programmation des Concerts Campbell était également intégrée au cahier promotionnel *Cet été à Montréal, Sortez!* ainsi que dans chacun des dépliants d'été des arrondissements.

Depuis 2006, une entente est renouvelée à chaque année entre la Ville de Montréal et le Trust Royal et permet la gestion de l'ensemble de la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell par la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0642 : Accepter une subvention de 130 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs. Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell. Accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses

afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 0385 : Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2013 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

CE12 0673 : Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2012 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

DESCRIPTION

En janvier 2015, le Trust Royal a réitéré sa volonté de renouveler sa contribution en 2015 pour la présentation de la programmation des Concerts Campbell à la Ville de Montréal moyennant une subvention à la Ville du montant des bénéfices de la fiducie disponibles pour la réalisation de ces concerts. Pour l'année 2015, cette entente est reconduite et le montant des bénéfices de la fiducie disponibles est de 110 000 \$.

JUSTIFICATION

Une gestion centralisée contribue à donner plus d'unité à la programmation et à assurer ainsi une meilleure visibilité à l'ensemble des actions de la Succession Campbell auprès des médias et du public. La gestion de l'ensemble de la programmation par la Ville de Montréal permet également une meilleure implication des arrondissements par l'entremise des professionnels culturels municipaux actifs sur le terrain et directement responsables de l'offre des activités culturelles dans les quartiers montréalais. En effet, la mise en place d'un comité organisateur a mis à contribution cette expertise tout en profitant des structures de travail existantes au sein du réseau Accès culture : comités disciplinaires artistiques, rencontres de programmation, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Certains coûts afférents à la diffusion de ces concerts font déjà partie des crédits consacrés à la programmation estivale dans les parcs. Les coûts de production, de promotion, les cachets d'artistes ainsi que certains coûts de diffusion sont maintenant couverts par la subvention du Trust Royal.

Tel qu'entendu avec le Trust Royal, les sommes non dépensées en 2015 devront être reportées en 2016 et pourront servir à défrayer les coûts de la diffusion des concerts à l'été 2016

Ce revenu/dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Budget additionnel - Revenus	2015
AF Général Ville / Crédits associés à revenus dédiés / Progr. estivale / Autres - act. cult. / Subv. Budg. fonct. autres org. / Autres programmes d'aide et de sub. / Subv. Trust Royal - progr. estivale	110 000 \$

Budget additionnel - Dépenses	2015
AF Général Ville / Crédits associés à revenus dédiés / Progr. estivale / Autres - act. cult. / Publ. comm. / Subv. Trust Royal - progr. estivale	6 000 \$

AF Général Ville / Crédits associés à revenus dédiés / Progr. estivale / Autres - act. cult. / Serv. techn. Sport, culture, évén. publ. / Subv. Trust Royal - progr. estivale	95 000 \$
AF Général Ville / Crédits associés à revenus dédiés / Progr. estivale / Autres - act. cult. / Location - véhicules, outillage, machinerie et équipement / Subv. Trust Royal - progr. estivale	9 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les activités des Concerts Campbell contribuent directement à plusieurs thèmes cités nommément dans la stratégie de développement durable comme :

- Soutien à la création, diffusion et production professionnelle
- Rayonnement culturel
- Diversité et dynamisme culturels

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La gestion des activités par la Ville de Montréal aura pour résultat de permettre la réalisation d'activités mieux adaptées aux réalités et aux habitudes de loisirs de l'ensemble des Montréalais et mieux intégrées au fêtes de quartier déjà organisées par les arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour mieux faire connaître la Succession Campbell et sa série de concerts gratuits auprès des médias et du public, quelques mesures plus spécifiques à la programmation des Concerts Campbell ont été développées et ajoutées à la promotion générale effectuée par le Service de la culture. Ce plan de communications sera mis en oeuvre en collaboration avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

avril 2015 programmation soumise pour approbation au Trust Royal
 avril 2015 mise en place d'un plan promotionnel
 avril 2015 proposition promotionnelle soumise pour approbation au Trust Royal
 Mars - Juin 2015 pré-production des activités et réalisation des documents promotionnels
 Fin juin - fin août 2015 présentation des Concerts d'été de la Succession Campbell dans les parcs.
 Décembre 2015 remise du bilan complet au Trust Royal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE
Agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2015-04-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-04-14

**Dossier # : 1154251001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente entre le Ministre responsable de la région montréalaise et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière de 400 000 \$ à la Ville de Montréal, pour l'année 2015 dans le cadre du projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses du même montant / Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour le projet Valorisation jeunesse - Place à la relève 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de protocole d'entente entre le Ministre responsable de la région métropolitaine et du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 400 000 \$ à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'Annexe A dudit protocole, et devant être complétés avant le 30 novembre 2015, et ce, dans le cadre du programme Valorisation Jeunesse - Place à la relève;
2. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 400 000 \$ provenant du MAMOT pour la réalisation du projet issu de cette entente;
3. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 400 000 \$, pour l'année 2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour gérer la mise en œuvre de ce programme;
5. d'accorder un soutien financier de 400 000 \$, pour l'année 2015, à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour la réalisation du projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève;
6. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
7. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-02 17:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154251001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente entre le Ministre responsable de la région montréalaise et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière de 400 000 \$ à la Ville de Montréal, pour l'année 2015 dans le cadre du projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses du même montant / Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour le projet Valorisation jeunesse - Place à la relève 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Montréal est une région administrative du Québec qui connaît un taux de pauvreté en croissance et qui comprend un nombre important de quartiers plus sensibles à cette conjoncture : salariés peu scolarisés au statut précaire, nouveaux arrivants en voie d'intégration et de francisation ou autres situations difficiles. Dans un tel contexte, les jeunes issus de ces milieux auront encore plus de difficultés à accéder aux réseaux d'emplois permettant de réaliser des expériences de travail valorisantes et formatrices au cours de leur cheminement scolaire. À la lumière de ces constats, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), en collaboration avec la Ville de Montréal, a recommandé en 2009 de soutenir les jeunes qui ont décidé de poursuivre leurs études et d'investir dans leur avenir par le projet novateur Valorisation Jeunesse - Place à la relève (Place à la relève).

Place à la relève est coordonné par la Ville de Montréal, en collaboration avec les ministères de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) et le Forum jeunesse de l'Île de Montréal (FJIM).

Depuis 2009, la Ville a signé avec le MAMOT deux ententes triennales de 1 200 000 \$ chacune. Le projet de protocole d'entente actuel ne couvre cependant qu'une année.

Ce dossier décisionnel porte donc sur le renouvellement du soutien financier de 400 000 \$ du MAMOT pour l'année 2015, via le programme d'aide financière du ministère le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) pour financer en partie le projet Place à la relève. Ce dossier porte également sur le versement d'un soutien financier du même montant, soit de 400 000 \$, à Intégration Jeunesse du Québec inc., organisme désigné par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal pour la gestion de l'édition 2015 de ce projet.

Par ailleurs, le montage financier du projet Place à la relève comprend aussi un soutien financier de 200 000 \$ provenant de l'entente entre la Ville et le MIDI (**CM15 0313**). Il prévoit également un soutien de 400 000 \$ à venir provenant de l'entente entre la Ville et le MTESS (tableau de l'Annexe A du projet de protocole d'entente avec le Ministre).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0313 - 24 mars 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 355 000 \$, dont 200 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour le projet Place à la relève, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants 2014-2016 avec le gouvernement du Québec.

CM12 0381 - 14 mai 2012

Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 200 000 \$ à la Ville aux fins de réaliser les travaux admissibles dans le cadre du programme Place à la relève / Autoriser la réception d'une contribution de 1 200 000 \$ et un budget additionnel de revenus et de dépenses du même montant sur une période de trois ans / Accorder un soutien financier de 2,1 M\$ sur trois ans à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour la réalisation du projet Valorisation jeunesse - Place à la relève 2012 - 2013 - 2014

DESCRIPTION

Afin de contribuer à un accès équitable au marché du travail, le projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève consiste à offrir des emplois d'été formateurs et valorisants à 600 jeunes, plus particulièrement ceux des minorités visibles, vivant dans des quartiers défavorisés de Montréal et qui n'ont pas accès à un réseau pour les guider et les orienter vers des emplois formateurs et valorisants.

Le programme :

- contribue à favoriser l'emploi pour les minorités visibles;
- encourage la persévérance scolaire;
- permet aux jeunes d'acquérir une première expérience de travail formatrice et de qualité;
- favorise l'ouverture sur des perspectives de carrière.

Les jeunes :

- ont de 16 à 18 ans et sont principalement du secondaire IV et V;
- proviennent des écoles secondaires défavorisées des cinq commissions scolaires de l'Île-de-Montréal;
- sont recrutés par les écoles participantes;
- expérimenteront un premier emploi, premier pas dans le monde du travail et son réseau.

Les employeurs :

- sont recrutés par Intégration Jeunesse du Québec;
- proviennent du gouvernement du Québec, de la Ville et d'employeurs des secteurs communautaires et privés;
- assurent un emploi de qualité, valorisant et permettant l'acquisition de compétences;
- fournissent du travail pour sept semaines de 35 heures;
- consacrent 20 % du temps de travail à la formation en emploi;

- versent le salaire horaire minimum bonifié d'un dollar ou un salaire supérieur;
- la durée des emplois d'été est de sept semaines.

Le projet en sera à sa septième année de réalisation à l'été 2015. Un des objectifs de ce projet est d'augmenter le financement privé afin de réduire le financement public tout en maintenant le nombre de jeunes participants.

JUSTIFICATION

Ces emplois permettent de développer un réseau de contacts pour les jeunes et de susciter des modèles positifs. Ils permettent aussi aux jeunes d'avoir une occupation valorisante pendant la période estivale et leur donnent une occasion d'avoir des revenus intéressants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le MAMOT s'engage à verser le somme de 400 000 \$, en 2015, pour la réalisation du projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève. Les versements de ce ministère au projet dans les années antérieures s'établissent comme suit :

Entente Ville - MAMOT triennale			Entente Ville - MAMOT 2015
2012	2013	2014	
400 000 \$	400 000 \$	400 000 \$	400 000 \$

En 2012, Intégration Jeunesse du Québec inc. était retenu pour réaliser l'ensemble de ce projet. Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé par la Ville à cet organisme pour le même projet dans les trois dernières années et recommandé pour 2015, dans le cadre de ce projet de protocole d'entente entre la Ville et le MAMOT.

Subventions antérieures à Intégration Jeunesse du Québec inc.			Soutien financier recommandé 2015
2012	2013	2014	
400 000 \$	400 000 \$	400 000 \$	400 000 \$

Les versements du soutien financier seront effectués conformément aux modalités de versement et aux dates inscrites au projet de convention entre la Ville et l'organisme. La dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au plan du développement durable, deux grands principes sont présents dans Place à la relève, soit celui de l'équité, Action 36, puisque le projet vise la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'intégration des personnes immigrantes et l'accès à l'égalité à l'emploi et celui de la relève, Action 37, en favorisant l'engagement des jeunes dans des sphères d'activité variées et en demande.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature du projet de protocole d'entente entre la Ville et le MAMOT, ainsi que celle du projet de convention entre la Ville et Intégration Jeunesse du Québec sont essentielles à la réalisation du projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève, dont les emplois débiteront dès la fin de l'année scolaire. Le recrutement, à la fois des jeunes et des employeurs, doit donc être complété le plus rapidement possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communications respecteront les balises du protocole de visibilité du Secrétariat à la métropole à l'adresse suivante : www.metropole.gouv.qc.ca/visibilite/

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015 comité exécutif

Mai 2015 conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire BRADET

Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Chef de division

Le : 2015-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-04-30



Dossier # : 1151508001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les dix protocoles de soutien technique estimés à 1 558 000 \$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion des festivals et événements culturels suivants: Les FrancoFolies de Montréal du 11 au 20 juin, La Fête nationale le 23 juin, Le Festival International de Jazz de Montréal du 26 juin au 5 juillet, Montréal complètement cirque du 2 au 12 juillet, Le Festival Juste pour rire du 11 au 25 juillet, Mondial des jeux les 11 et 12 juillet, Festival International Nuits d'Afrique du 15 au 19 juillet, Festival Zoofest du 23 au 25 juillet, Présence autochtone/Terres en vues 30 juillet au 2 août et le Festival Mode & Design du 17 au 22 août 2015.

Il est recommandé:

- au comité exécutif:

1. d'autoriser l'occupation du domaine public par «Les FrancoFolies de Montréal » du 1er juin au 22 juin 2015, incluant les périodes de montage, l'événement et le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, conformément au présent protocole;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public par «La Fête nationale» du 21 au 24 juin 2015, incluant les périodes de montage, l'événement et le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole;
3. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival International de Jazz de Montréal» du 24 au 10 juillet 2015, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole;
4. d'autoriser l'occupation de domaine public par «Montréal complètement cirque» du 15 juin au 15 juillet 2015, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur

un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Quartier-Latin, du 15 juin au 15 juillet 2015 pour la place Émilie-Gamelin, du 25 juin au 13 juillet 2015 pour le quadrilatère délimité par les rues : Sherbrooke, de Maisonneuve, Berri et Sanguinet, conformément au présent protocole;

5. d'autoriser l'occupation du domaine public par «Le Festival Juste pour rire» du 6 juillet au 2 août 2015, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Urbain (rue Sainte-Catherine entre De Bleury et Saint-Laurent) incluant les places, les parcs et les rues; le défilé des Jumeaux le 18 juillet; mise en place : rue Kimberley, boulevard De Maisonneuve et de la rue De Bleury; parcours: boulevard De Maisonneuve Ouest, City Councillors Sud, Sainte-Catherine Est, rue Jeanne-Mance Nord; arrivée: Place des festivals; la parade des voitures collection le 19 juillet: mise en place: boulevard De Maisonneuve, entre Saint-Urbain et De Bleury; parcours: boulevard De Maisonneuve Ouest, avenue Union Sud, Sainte-Catherine Est; arrivée: intersection des rues Sainte-Catherine et Jeanne-Mance (les véhicules emprunteront Jeanne-Mance vers le sud pour quitter le site), conformément au présent protocole;

6. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Mondial des jeux » du 10 au 13 juillet 2015, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Saint-Urbain, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole;

7. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival International Nuits d'Afrique » du 10 au 21 juillet 2015, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues : Président-Kennedy, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Saint-Urbain, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole;

8. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Festival Zoofest » du 21 au 26 juillet 2015, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues : Président-Kennedy, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Saint-Urbain, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole;

9. d'autoriser l'occupation du domaine public par «Présence Autochtone/Terres en vues» du 27 juillet au 5 août 2015, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues : Président-Kennedy, Sainte-Catherine, De Bleury et Jeanne-Mance, incluant les places , les parcs et les rues, conformément au présent protocole;

10. d'autoriser l'occupation du domaine public par «Festival Mode & Design» du 12 au 25 août 2015, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues : Président-Kennedy, René-Lévesque, Saint-Laurent et De Bleury, conformément au présent protocole.

- au conseil municipal:

d'approuver les dix protocoles de soutien technique entre la Ville de Montréal et ces

organismes, afin d'assurer le soutien technique pour la tenue des festivals. Cette dépense estimée à 1 558 000 \$ entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-29 19:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151508001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les dix protocoles de soutien technique estimés à 1 558 000 \$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion des festivals et événements culturels suivants: Les FrancoFolies de Montréal du 11 au 20 juin, La Fête nationale le 23 juin, Le Festival International de Jazz de Montréal du 26 juin au 5 juillet, Montréal complètement cirque du 2 au 12 juillet, Le Festival Juste pour rire du 11 au 25 juillet, Mondial des jeux les 11 et 12 juillet, Festival International Nuits d'Afrique du 15 au 19 juillet, Festival Zoofest du 23 au 25 juillet, Présence autochtone/Terres en vues 30 juillet au 2 août et le Festival Mode & Design du 17 au 22 août 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0262 - 18 février 2015 : Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

CE15 0280 - 18 février 2015 : Accorder un soutien financier totalisant 799 500 \$ à 39 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015.

CE15 0543 : 1er avril 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$ à deux organismes (Mondial des jeux) pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2015

CM14 0605- 16 juin 2014 - autoriser l'occupation du domaine public et approuver un protocole de soutien technique dans le cadre des FrancoFolies de Montréal pour l'édition 2014.

CM14 0605 - 16 juin 2014 - autoriser l'occupation du domaine public et approuver un protocole de soutien technique dans le cadre du Festival International de Jazz de Montréal pour l'édition 2014.

CM14 0605 - 16 juin 2014 - autoriser l'occupation du domaine public et approuver un

protocole de soutien technique dans le cadre du Festival Juste pour Rire pour l'édition 2014.
 CM14 0605 - 16 juin 2014 - autoriser l'occupation du domaine public et approuver un protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et La TOHU (la Cité des arts du cirque) pour le volet extérieur de Montréal Complètement Cirque, édition 2014.
 CM14 0605 - 16 juin 2014 - autoriser l'occupation du domaine public et approuver un protocole de soutien technique dans le cadre festival Nuits d'Afrique pour l'édition 2014.
 CM14 0605 - 16 juin 2014 - autoriser l'occupation du domaine public et approuver un protocole de soutien technique dans le cadre Présence autochtone par Terres en vues pour l'édition 2014

DESCRIPTION

Le présent dossier fait état de dix festivals de calibre métropolitain, national et international pour lesquels le Comité exécutif de la Ville de Montréal doit autoriser la tenue, l'occupation du domaine public et la signature de protocoles de soutien technique. Les décisions concernant les dérogations à la réglementation municipale sur l'affichage, la vente et le bruit relèvent des pouvoirs des conseils d'arrondissement. Deux dossiers décisionnels regrouperont les présents événements et seront présentés aux séances du conseil d'arrondissement de Ville-Marie le 9 juin et le 8 juillet 2015.

Les événements suivants se dérouleront dans le Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts délimité par les rues De Maisonneuve, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent : Les FrancoFolies de Montréal, La Fête nationale, Le Festival International de Jazz de Montréal, Le Festival Juste pour rire, Le Mondial des Jeux, Le Festival Nuits d'Afrique, Festival Zoofest, Présence autochtone/Terres en vues et le Festival Mode & Design.

Montréal complètement cirque se déroulera dans le Quartier des spectacles - Pôle Quartier latin; à la Place Émilie-Gamelin et sur la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine, conformément aux présents protocoles et aux plans en annexe.

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général des divers intervenants municipaux, incluant le Service des incendies et le Service de la police, impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements culturels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Festivals	Soutien technique 2014	Soutien technique 2015 (évaluation)	Soutien financier 2015
Les FrancoFolies de Montréal	324 389 \$	330 000 \$	290 000 \$
La Fête nationale **	245 000 \$ *	50 000 \$	à venir
Le Festival International de Jazz de Montréal	367 520 \$	375 000 \$	575 000 \$
Montréal complètement cirque	130 440 \$	135 000 \$	575 000 \$
Festival Juste pour rire	492 785 \$	500 000 \$	575 000 \$
Mondial des jeux **	-----	15 000 \$	10 000 \$
Festival Nuits d'Afrique	57 730 \$	60 000 \$	90 000 \$
Festival Zoofest **	----	25 000 \$	15 000 \$
Présence autochtone/Terres en vues	19 448 \$	23 000 \$	40 000 \$

Festival Mode & Design	40 000 \$	45 000 \$	110 000 \$
------------------------	-----------	-----------	------------

* Événement présenté au parc Maisonneuve en 2014

** Nouveaux événements dans le QDS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables conformes à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les festivals et événements culturels génèrent une activité économique directe et indirecte importante et positionnent Montréal comme métropole culturelle de premier plan à l'échelle internationale, tout en contribuant de façon significative à la qualité de vie des riverains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les festivals et événements culturels auront lieu entre le 12 juin et le 30 août 2015.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

SPVM, STM, Urgences-Santé / accord verbal

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise MÉNARD
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-27

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-04-28



Dossier # : 1141368008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Teresa Miele, pour fins de vente, un terrain vacant situé entre la 4e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4163-08

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Teresa Miele, un terrain vague connu et désigné comme étant le lot numéro 1 055 916 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4^e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et d'une superficie de 386,4 m², le tout pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-28 12:13

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141368008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Teresa Miele, pour fins de vente, un terrain vacant situé entre la 4e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4163-08

CONTENU

CONTEXTE

Mme Teresa Miele (le « Vendeur ») est propriétaire d'un terrain vague situé entre la 4^e Avenue et l'autoroute 25, au nord de la 4^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le tout tel que montré, par une trame hachurée sur les plans B et C et un liséré sur le plan P, en pièces jointes.

La Ville a convenu d'acquérir le terrain du Vendeur, connu et désigné comme étant le lot numéro 1 055 916 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), d'une superficie de 386,4 m², afin de le vendre concurremment avec les lots voisins, soit les lots 1 058 776 et 1 055 914 du cadastre du Québec et appartenant déjà à la Ville.

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La Ville avait prévu, dans son plan d'aménagement du secteur situé à l'est du boulevard Louis-H-Lafontaine (maintenant l'Autoroute 25), entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, la création d'une rue, innommée, portant le numéro 1 058 776 du cadastre du Québec.

L'Immeuble est situé en front sur ladite rue et ne bénéficie d'aucun service, ce qui le rend non constructible.

À la suite de la construction du pont Olivier-Charbonneau et l'aménagement de l'autoroute 25 dans le même secteur, il s'est avéré que cette rue n'était plus nécessaire.

La Ville désire éventuellement fermer cette rue, la retirer du domaine public et la vendre.

Afin de ne pas créer d'enclave lors de la vente par appel public de soumissions du lot 1 058 776 du cadastre du Québec, la Ville acquiert l'Immeuble. En effet, lorsque la Ville sera propriétaire de l'Immeuble, il sera alors possible de fermer et de retirer du domaine public le lot 1 058 776 et de vendre les terrains connus et désignés par les lots 1 055 914, 1 058 776 et 1 055 916 par appel public de soumissions pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel. À noter que les propriétaires des lots voisins situés sur le 4^e Avenue n'ont pas manifesté d'intérêt à acquérir l'Immeuble.

La Ville ne possède aucune donnée environnementale ou géotechnique concernant l'Immeuble, ni de plans historiques couvrant le secteur. Cependant, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) a examiné les photos aériennes disponibles. En vue du prolongement de l'autoroute 25 en boulevard, des études de caractérisation ont été effectuées par SNC-Lavalin Environnement (SNC) en 1997 et par Genivar en 2008, lesquelles furent consultées par le SITE. Ce dernier est d'avis que le potentiel de contamination de l'Immeuble est faible et ne recommande pas de le caractériser avant d'en faire l'acquisition.

L'Immeuble est situé à l'intérieur des limites de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau De Montigny. Après son acquisition par la Ville, il sera nécessaire d'obtenir un règlement excluant ce dernier de l'écoterritoire, avant de procéder à sa vente.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette acquisition pour les motifs suivants :

- L'acquisition de ce lot permettra à la Ville de vendre les lots voisins par appel public de soumissions afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel
- Cette dernière vente évitera la création d'une enclave empêchant la Ville de procéder éventuellement à la vente du lot numéro 1 058 776 (rue voisine) et à son retrait du domaine public.
- L'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à l'acquisition de cet Immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- La valeur marchande de l'Immeuble varie entre 32 000 \$ et 36 000 \$, soit entre 82,81 \$/m² (7,69 \$/pi²) et 93,17 \$/m² (8,66 \$/pi²).
 - Le prix négocié est de 34 500 \$, soit 89,29 \$/m² (8,29 \$/pi²), plus les taxes applicables.
 - Le valeur apparaissant au rôle foncier en vigueur est de 21 300 \$ (55,12 \$/m² ou 5,12 \$/pi²).
 - Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale au budget d'immobilisation du SGPI.

Compte tenu des normes de comptabilité municipale, le coût d'acquisition de propriétés destinées à la revente est dorénavant imputé au budget de fonctionnement lors de leur disposition, le présent dossier ne nécessite donc aucune imputation budgétaire pour le PTI.

La dépense sera temporairement imputée au règlement d'emprunt 09-044 pour être transférée, en fin d'année, à l'inventaire des terrains acquis pour fins de revente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de ce terrain vague aux fins d'assemblage et de revente permettra d'éviter le déversement sauvage de déchets ou matières diverses assurant ainsi la qualité du milieu de vie des résidents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de l'Immeuble s'inscrit dans un ensemble de transactions concernant plusieurs terrains appartenant à la Ville et situés entre la 4^e Avenue et l'autoroute 25, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, qui font également l'objet de vente aux propriétaires riverains ou à des tiers. Ces ventes, aux fins d'assemblage aux lots riverains, régulariseront notamment l'occupation, sans droits, des terrains appartenant à la Ville et permettront la fermeture et la vente des lots cadastrés comme rue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Vente de l'Immeuble, après son retrait de l'écoterritoire, et des lots voisins, par appel public de soumissions, permettant la construction d'un bâtiment résidentiel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-30

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur de direction

Approuvé le : 2015-04-27**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno MARCHAND
Directeur de service

Approuvé le : 2015-04-27



Dossier # : 1141368011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Succession André Tessier, à des fins de revente, un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4263-06

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Succession d'André Tessier, un terrain vague connu et désigné comme étant le lot numéro 1 056 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25 et les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et d'une superficie de 385,3 m², le tout pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-28 12:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141368011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Succession André Tessier, à des fins de revente, un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4263-06

CONTENU

CONTEXTE

La Succession d'André Tessier (le « Vendeur ») est propriétaire d'un terrain vague situé à l'ouest de la 4e Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le tout tel que montré par une trame hachurée sur les plans B et C et un liséré sur le plan P, en pièces jointes. La Ville a convenu d'acquérir le terrain du Vendeur, connu et désigné comme étant le lot numéro 1 056 541 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), d'une superficie de 385,3 m², afin de le vendre concurremment avec le lot voisin, soit le lot 1 058 773 du cadastre du Québec et appartenant déjà à la Ville.

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La Ville avait prévu, dans son plan d'aménagement du secteur situé à l'est du boulevard Louis-H-Lafontaine (maintenant l'autoroute 25), entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, la création d'une rue, inconnue, portant le numéro 1 058 773 du cadastre du Québec.

L'Immeuble est situé en front sur ladite rue et ne bénéficie d'aucun service, ce qui le rend non constructible.

À la suite de la construction du pont Olivier-Charbonneau et l'aménagement de l'autoroute 25 dans le même secteur, il s'est avéré que cette rue n'était plus nécessaire.

La Ville désire éventuellement fermer cette rue, la retirer du domaine public et la vendre.

Afin de ne pas créer d'enclave lors de la vente par appel public de soumissions du lot 1 058 773 du cadastre du Québec, la Ville acquiert l'Immeuble. En effet, lorsque la Ville sera propriétaire de l'Immeuble, il sera alors possible de vendre les terrains connus et désignés par les lots 1 056 541 et 1 058 773 par appel public de soumissions pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel. À noter que les propriétaires des lots voisins situés sur le 4^e Avenue n'ont pas manifesté d'intérêt à acquérir l'Immeuble.

La Ville ne possède aucune donnée environnementale ou géotechnique concernant l'Immeuble, ni de plans historiques couvrant le secteur. Cependant, le Service de l'environnement a examiné les photos aériennes disponibles. En vue du prolongement de l'autoroute 25 en boulevard, des études de caractérisation ont été effectuées par SNC-Lavalin Environnement (SNC) en 1997 et par Genivar en 2008, lesquelles furent consultées par le Service de l'environnement. Ce dernier est d'avis que le potentiel de contamination de l'Immeuble est faible et ne recommande pas de le caractériser avant d'en faire l'acquisition.

L'Immeuble est situé à l'intérieur des limites de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau De Montigny. Après son acquisition par la Ville, il sera nécessaire d'obtenir un règlement excluant ce dernier de l'écoterritoire, avant de procéder à sa vente.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette acquisition pour les motifs suivants :

- L'acquisition de ce lot permettra à la Ville de vendre le lot voisin par appel public de soumissions afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel.
- Cette dernière vente évitera la création d'une enclave empêchant la Ville de procéder éventuellement à la vente du lot numéro 1 058 773 (rue voisine) et à son retrait du domaine public.
- L'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à l'acquisition de cet Immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- La valeur marchande de l'Immeuble varie entre 30 000 \$ et 43 000 \$, soit entre 77,86 \$/m² (7,23 \$/pi²) et 111,60 \$/m² (10,37 \$/pi²).
- Le prix négocié est de 34 500 \$, soit 89,54 \$/m² (8,32 \$/pi²), plus les taxes applicables.
- Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale au budget d'immobilisation du SGPI.

Compte tenu des normes de comptabilité municipale, le coût d'acquisition de propriétés destinées à la revente est dorénavant imputé au budget de fonctionnement lors de leur disposition, le présent dossier ne nécessite donc aucune imputation budgétaire pour le PTI. La dépense sera temporairement imputée au règlement d'emprunt 09-044 pour être transférée, en fin d'année, à l'inventaire des terrains acquis pour fins de revente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de ce terrain vague aux fins d'assemblage et de revente permettra d'éviter le déversement sauvage de déchets ou matières diverses assurant ainsi la qualité du milieu de vie des résidents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de l'Immeuble s'inscrit dans un ensemble de transactions concernant plusieurs terrains appartenant à la Ville et situés entre la 4^e Avenue et l'autoroute 25, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, qui font également l'objet de vente aux propriétaires riverains ou à des tiers. Ces ventes, aux fins d'assemblage aux lots riverains, régulariseront notamment l'occupation, sans droits, des terrains appartenant à la Ville et permettront la fermeture et la vente des lots cadastrés comme rue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Vente de l'Immeuble, après son retrait de l'écoterritoire, et des lots voisins, par appel public de soumissions, permettant la construction d'un bâtiment résidentiel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2015-01-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-04-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno MARCHAND
Directeur

Approuvé le : 2015-04-27



Dossier # : 1156896003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 789 457, 2 789 458, 2 789 459, 2 789 462 et 2 789 463 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 2 789 457, 2 789 458, 2 789 459, 2 789 462 et 2 789 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-27 12:28

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156896003**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 789 457, 2 789 458, 2 789 459, 2 789 462 et 2 789 463 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension.

CONTENU

CONTEXTE

Dans les années 1957 et 1981, dans l'arrondissement de Villera y - Saint-Michel - Parc Extension, la Ville de Montréal a aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient à la construction d'un revêtement de béton et du drainage requis et quelques fois, à l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui pour la majorité, dans ce secteur, sont construits en contiguïté, côte à côte. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont ouvertes au public depuis leur aménagement, soit depuis plus de cinq ans. (Voir la photo aérienne en pièce jointe)

Les ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec, sont situées dans le secteur délimité par la rue Bélanger, le boulevard Saint-Michel, la rue Bélair et la 13^e avenue:

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec	Anciens lots Cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation
2 789 457	201-541
2 789 458	201-545
2 789 459	201-546
2 789 462	201-523
2 789 463	201-527

Ces lots ont été créés le 9 février 2005 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur et remplacent respectivement des anciens lots du cadastre du village de la Côte-de-la-Visitation qui ont tous été déposés aux archives du cadastre le 23 septembre 1913.

Tous les anciens lots sont désignés aux plan et livre de renvoi comme étant « ruelle » (Voir le plan et les extraits du livre de renvoi pour ces lots en pièces jointes). En ce qui concerne le lot 201-541, son caractère de ruelle est mentionné au livre de renvoi des lots 201-542 et 201-545 lorsque l'on décrit leur bornant vers le sud-est par le lot numéro 201-541 ruelle.

Le propriétaire indiqué au cadastre du Québec pour les lots 2 789 457, 2 789 458, 2 789 459, 2 789 462, et 2 789 463 est Jean-Baptiste Péloquin, et ce, depuis la création des anciens lots en date du 23 septembre 1913. (Voir les fiches des lots rénovés en pièces jointes)

De plus, aucune vente ou transaction n'apparaît à l'index aux immeubles des lots rénovés mentionnés ci-devant depuis leur création. (Voir l'index aux immeubles des lots rénovés en pièces jointes)

Le propriétaire en titre des lots faisant l'objet des présentes est toujours Jean-Baptiste Péloquin qui les possédait en 1913. Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaires retrouvables.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Acquérir les lots 2 789 457, 2 789 458, 2 789 459, 2 789 462 et 2 789 463 du cadastre du Québec à de fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme tels en 1913. Ces lots sont décrits par la description technique préparée par madame Mylène Corbeil, arpenteure-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 12 mars 2015, sous le numéro 610 de ses minutes, au dossier 21879 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal..

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire des lots de ruelle 2 789 457, 2 789 458, 2 789 459, 2 789 462 et 2 789 463 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte. En effet, l'article 192 de l'annexe C stipule que la Ville devient propriétaire des ruelles apparaissant au plan officiel du cadastre comme tel en y accomplissant les formalités qui y sont prévues.
Article 192 de l'annexe C de la Charte:

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes :

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'un particulier décédé et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnités suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur les lots 2 789 457, 2 789 458, 2 789 459, 2 789 462 et 2 789 463 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements qu'elle a faits dans celles-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-26

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-04-27



Dossier # : 1156896004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 785 459, 2 785 462, 2 789 493, 2 789 500, 2 789 501, 2 789 502, 2 789 503 et 2 789 504 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 2 785 459, 2 785 462, 2 789 493, 2 789 500, 2 789 501, 2 789 502, 2 789 503 et 2 789 504 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-27 12:28

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156896004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 785 459, 2 785 462, 2 789 493, 2 789 500, 2 789 501, 2 789 502, 2 789 503 et 2 789 504 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

Dans les années 1950 et 1960, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, la Ville de Montréal a aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient à la construction d'un revêtement de béton et du drainage requis et quelques fois, à l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui pour la majorité, dans ce secteur, sont construits en contiguïté, côte à côte. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. (Voir photos aériennes en pièces jointes)

Les ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées dans le secteur délimité par la 15e Avenue, la rue Bélanger, la 16e Avenue et le boulevard Rosemont.

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec	Anciens lots Cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation
2 785 459	200-34
2 785 462	200-21
2 789 493	200-8
2 789 500	200-136
2 789 501	200-167
2 789 502	200-198
2 789 503	200-218
2 789 504	200-250

Ces lots ont été créés le 9 février 2005 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent des anciens lots du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation qui ont tous été déposés aux archives du cadastre le 24 février 1913.

Tous les anciens lots sont désignés au livre de renvoi comme étant «ruelle». (Voir le plan et

les extraits du livre de renvoi pour ces lots en pièces jointes)

Le propriétaire indiqué au cadastre rénové pour tous ces lots est Hector Hardy, et ce, depuis la création des anciens lots en date du 24 février 1913. (Voir les fiches des lots rénovés en pièces jointes)

De plus, aucune vente ou transaction n'apparaît à l'index aux immeubles des lots rénovés mentionnés ci-devant depuis leur création. (Voir l'index aux immeubles des lots rénovés en pièces jointes)

Le propriétaire en titre des lots faisant l'objet des présentes est toujours Hector Hardy qui les possédait en 1913. Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaires retrouvables.

Les ruelles désignées par les lots 2 789 500, 2 789 501 et 2 789 502 du cadastre du Québec ont été déclarées publiques par résolution en 1977, mais les procédures permettant de les acquérir n'ont jamais été complétées.

Les ruelles désignées par les lots 2 785 459, 2 785 462, 2 789 493, 2 789 503 et 2 789 504 du cadastre du Québec sont ouvertes au public depuis leur aménagement dans les années 1950-1960, soit depuis plus de cinq ans.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no 86652 – 1er mars 1977 - Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la Charte de la Ville:

3.- ruelle sise à l'est de la Quinzième Avenue, entre les rues Beaubien et Saint-Zotique, et composée des lots 200-136, 200-167 et 200-198 du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation;

(voir la résolution en pièce jointe)

DESCRIPTION

Acquérir les lots 2 785 459, 2 785 462, 2 789 493, 2 789 500, 2 789 501, 2 789 502, 2 789 503 et 2 789 504 du cadastre du Québec à de fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme telle en 1913. Ces lots sont décrits par la description technique préparée par madame Mylène Corbeil, arpenteure-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 23 mars 2015, sous le numéro 614 de ses minutes, au dossier 21880 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire des lots de ruelle 2 785 459, 2 785 462, 2 789 493, 2 789 500, 2 789 501, 2 789 502, 2 789 503 et 2 789 504 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte. En effet, l'article 192 de l'annexe C stipule que la Ville devient propriétaire des ruelles apparaissant au plan officiel du cadastre comme tel en y accomplissant les formalités qui y sont prévues.

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon

l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes :

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'un particulier décédé et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnités suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur les lots 2 785 459, 2 785 462, 2 789 493, 2 789 500, 2 789 501, 2 789 502, 2 789 503 et 2 789 504 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements qu'elle a faits dans celles-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-30

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-04-27

**Dossier # : 1156896005**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 789 706, 2 789 707, 2 789 708, 2 789 769, 2 789 770, 2 789 771, 2 789 776, 2 789 797, 2 789 798 et 2 789 799 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 2 789 706, 2 789 707, 2 789 708, 2 789 769, 2 789 770, 2 789 771, 2 789 776, 2 789 797, 2 789 798 et 2 789 799 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-27 12:29**Signataire :**

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156896005**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 789 706, 2 789 707, 2 789 708, 2 789 769, 2 789 770, 2 789 771, 2 789 776, 2 789 797, 2 789 798 et 2 789 799 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

Dans les années 1950, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, la Ville de Montréal a aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient à la construction d'un revêtement de béton et du drainage requis et quelques fois, à l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui pour la majorité, dans ce secteur, sont construits en contiguïté, côte à côte. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. (Voir photos aériennes en pièces jointes)

Les ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées dans le secteur délimité par la rue Beaubien, la 23e Avenue, la rue Saint-Zotique et la 27e Avenue.

Lots rénovés actuelsCadastre du Québec	Anciens lots Cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation
2 789 706	192-631
2 789 707	192-663
2 789 708	192-695
2 789 769	192-711
2 789 770	192-743
2 789 771	192-775
2 789 776	192-855
2 789 797	192-871
2 789 798	192-903
2 789 799	192-935

Ces lots ont été créés le 9 février 2005 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur et remplacent des anciens lots du cadastre du village de la Côte-de-la-Visitation qui ont tous été déposés aux archives du cadastre le 18 décembre 1909.

Tous les anciens lots sont désignés au livre de renvoi comme étant « ruelle ». (Voir le plan et les extraits du livre de renvoi pour ces lots en pièces jointes)

Ces ruelles ont été déclarées publiques, par diverses résolutions, dans les années 1970, mais les procédures permettant de les acquérir n'ont jamais été complétées.

Le propriétaire indiqué au cadastre rénové pour tous ces lots est «The Prudent Realty and Construction Company Limited», et ce, depuis la création des anciens lots en date du 18 décembre 1909. (Voir les fiches des lots rénovés en pièces jointes)

De plus, aucune vente ou transaction n'apparaît à l'index aux immeubles des lots rénovés mentionnés ci-devant depuis leur création. (Voir l'index aux immeubles des lots rénovés en pièces jointes)

Le propriétaire en titre des lots faisant l'objet des présentes est toujours «The Prudent Realty and Construction Company Limited» qui les possédait en 1909. Selon les recherches que nous avons effectuées au registraire des entreprises du gouvernement du Québec et à Industrie Canada, nous n'avons pas retrouvé trace de cette compagnie. Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaires retrouvables.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no 96771 – 25 avril 1979 - Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation, ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville:

2.- les ruelles sises à l'est de la 25^e Avenue, entre les rues Beaubien et Saint-Zotique et composées :

a) du lot numéro 192-855;

Résolution no 96512 – 4 avril 1979 - Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville:

5.- les ruelles sises à l'est de la 24^e Avenue, entre les rues Beaubien et Saint-Zotique et composées des lots numéros 192-711, 192-743, 192-775 du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation;

Résolution no 96132 – 27 février 1979 - Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation, ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville:

3.- les ruelles sises à l'est de la 26^e Avenue, entre les rues Beaubien et Saint-Zotique et composées des lots numéros 192-871, 192-903, 192-935;

Résolution no 94438 – 22 septembre 1978 - Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles sises à l'est de la 23^e Avenue, entre les rues Beaubien et

Saint-Zotique et composées des lots numéros 192-631, 192-663, 192-695 du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation, ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville.

DESCRIPTION

Acquérir les lots 2 789 706, 2 789 707, 2 789 708, 2 789 769, 2 789 770, 2 789 771, 2 789 776, 2 789 797, 2 789 798 et 2 789 799 du cadastre du Québec à de fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme telle en 1909. Ces lots sont décrits par la description technique préparée par madame Mylène Corbeil, arpenteure-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 23 mars 2015, sous le numéro 613 de ses minutes, au dossier 21881 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire des lots de ruelle 2 789 706, 2 789 707, 2 789 708, 2 789 769, 2 789 770, 2 789 771, 2 789 776, 2 789 797, 2 789 798 et 2 789 799 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte. En effet, l'article 192 de l'annexe C stipule que la Ville devient propriétaire des ruelles apparaissant au plan officiel du cadastre comme tel en y accomplissant les formalités qui y sont prévues.

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'une compagnie que nous n'avons pu retracer et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnités suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur les lots 2 789 706, 2 789 707, 2 789 708, 2 789 769, 2 789 770, 2 789 771, 2 789 776, 2 789 797, 2 789 798 et 2 789 799 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements qu'elle a faits dans celles-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-30

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE

Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-24

Directeur

Approuvé le : 2015-04-27

**Dossier # : 1156896008**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 789 830, 2 789 831, 2 789 832, 2 789 836, 2 789 837, 2 789 838, 2 955 274, 2 955 275 et 2 955 278 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 2 789 830, 2 789 831, 2 789 832, 2 789 836, 2 789 837, 2 789 838, 2 955 274, 2 955 275 et 2 955 278 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-27 12:29**Signataire :**

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156896008**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 789 830, 2 789 831, 2 789 832, 2 789 836, 2 789 837, 2 789 838, 2 955 274, 2 955 275 et 2 955 278 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

Dans les années 1950,1960 et 1970, dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, la Ville de Montréal a aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient à la construction d'un revêtement de béton et du drainage requis et quelques fois, à l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui pour la majorité, dans ce secteur, sont construits en contiguïté, côte à côte. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. (Voir photos aériennes en pièces jointes)

Les ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées dans le secteur délimité par la rue Beaubien, la 27^e Avenue, la rue Saint-Zotique, et la 30^e Avenue.

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec	Anciens lots Cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation
2 789 830	191-385
2 789 831	191-417
2 789 832	191-449
2 789 836	192-951
2 789 837	192-983
2 789 838	192-1015
2 955 274	191-465
2 955 275	191-497
2 955 278	191-529

Ces lots ont été créés le 9 février 2005 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent des anciens lots du cadastre du village de la Côte-de-la-Visitation qui ont tous été déposés aux archives du cadastre le 18 décembre 1909.

Tous les anciens lots sont désignés au livre de renvoi comme étant « ruelle ». (Voir le plan

et les extraits du livre de renvoi pour ces lots en pièces jointes)

Ces ruelles ont été déclarées publiques par diverses résolutions en 1979 mais les procédures permettant de les acquérir n'ont jamais été complétées.

Le propriétaire indiqué au cadastre rénové pour les lots 2 789 830, 2 789 831, 2 789 832, 2 789 836, 2 789 837, 2 789 838, 2 955 274, 2 955 275 et 2 955 278 est «The Prudent Realty and Construction Company Limited», et ce, depuis la création des anciens lots en date du 18 décembre 1909. (Voir les fiches des lots rénovés en pièces jointes)

De plus, aucune vente ou transaction n'apparaît à l'index aux immeubles des lots rénovés mentionnés ci-devant depuis leur création. (Voir l'index aux immeubles des lots rénovés en pièces jointes)

Le propriétaire en titre des lots faisant l'objet des présentes est toujours «The Prudent Realty and Construction Company Limited» qui les possédait en 1909. Selon les recherches que nous avons effectuées au registraire des entreprises du gouvernement du Québec et à Industrie Canada, nous n'avons pas retrouvé trace de cette compagnie. Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaires retrouvables.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no 96771 – 25 avril 1979 - Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation, ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville :

1.- les ruelles sises à l'est de la 29^e Avenue, entre les rues Beaubien et Saint-Zotique et composées des lots numéros 191-465, 191-497, 191-529;

Résolution no 96512 – 4 avril 1979 - Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville :

6.- les ruelles sises à l'est de la 27^e Avenue, entre les rues Beaubien et Saint-Zotique et composées des lots numéros 192-951, 192-983, 192-1015 du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation.

Résolution no 96132 – 27 février 1979 - Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation, ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville :

6.- ruelles sises à l'est de la 28^e Avenue, entre les rues Beaubien et Saint-Zotique et composées des lots numéros 191-385, 191-417, 191-449.

(voir les résolutions en pièces jointes)

DESCRIPTION

Acquérir les lots 2 789 830, 2 789 831, 2 789 832, 2 789 836, 2 789 837, 2 789 838, 2 955 274, 2 955 275 et 2 955 278 du cadastre du Québec à des fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme telle en 1909. Ces lots sont décrits par la description technique

préparée par madame Mylène Corbeil, arpenteuse-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 23 mars 2015, sous le numéro 615 de ses minutes, au dossier 21889 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire des lots de ruelle 2 789 830, 2 789 831, 2 789 832, 2 789 836, 2 789 837, 2 789 838, 2 955 274, 2 955 275 et 2 955 278 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte. En effet, l'article 192 de l'annexe C stipule que la ville devient propriétaire des ruelles apparaissant au plan officiel du cadastre comme tel en y accomplissant les formalités qui y sont prévues.

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'une compagnie que nous n'avons pas retracée et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnités suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur les lots 2 789 830, 2 789 831, 2 789 832, 2 789 836, 2 789 837, 2 789 838, 2 955 274, 2 955 275 et 2 955 278 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements qu'elle a faits dans celles-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-30

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-04-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-04-27



Dossier # : 1156896007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 1 999 065, 1 999 089, 1 999 117 du cadastre du Québec identifiés comme rues au cadastre, et ce, à des fins de rues. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 1 999 065, 1 999 089 et 1 999 117 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-30 12:46

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156896007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 1 999 065, 1 999 089, 1 999 117 du cadastre du Québec identifiés comme rues au cadastre, et ce, à des fins de rues. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

CONTENU

CONTEXTE

Au début des années 1930, le secteur situé au nord du boulevard Crémazie à l'ouest de l'avenue Millen a commencé à se développer. Plusieurs rues y ont été aménagées dont la rue Foucher alors nommée rue Benoni. Ces aménagements consistaient à la construction d'égout et d'aqueduc, de structures de drainage, de revêtement de chaussée et trottoir, d'éclairage et autres. Ces rues permettaient le développement d'un nouveau secteur principalement résidentiel au nord de la Ville.

La rue Foucher a été déclarée rue publique en 1937 par résolution, mais les procédures permettant d'acquérir cette rue entre les rues Legendre et Sauvé n'ont jamais été complétées.

La rue désignée par les lots 1 999 065, 1 999 089 et 1 999 117 au cadastre du Québec est située à l'est de la rue Basile-Routhier entre les rues Legendre et Sauvé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Les lots 1 999 065, 1 999 089 et 1 999 117 du cadastre du Québec ont été créés le 12 février 2002 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent une partie du lot 271-161 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent qui a été déposé aux archives du cadastre le 6 septembre 1892. Le lot 271-161 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent est désigné aux plan et livre de renvoi comme étant une rue, notamment au livre de renvoi du lot 271-160 lorsque l'on décrit son bornant au sud-ouest par la rue Benoni (no 271-161). (voir le plan et l'extrait du livre de renvoi en pièces jointes)

Bien que le propriétaire indiqué au cadastre rénové pour ces trois lots soit la Ville de Montréal, nous n'avons pas retrouvé d'acte notarié par lequel la Ville de Montréal s'en serait portée acquéreur. Selon nous, le propriétaire en titre est la succession de monsieur Benoni Charest, le propriétaire ayant signé le plan de subdivision le 6 septembre 1892. Ces lots sont considérés sans propriétaires retrouvables.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du 21 juillet 1937 - Soumis et lu le rapport suivant du Comité Exécutif à l'effet

a) d'inscrire et de décrire comme publiques, dans le registre des rues publiques, les rues Foucher, Routhier, Louvain, Legendre, St-Arsène et Chabanel, ainsi que l'avenue Émile Journault;

(Voir résolution en pièce jointe)

DESCRIPTION

Acquérir les lots 1 999 065, 1 999 089 et 1 999 117 du cadastre du Québec à des fins de rues, lots qui ont été cadastrés comme rue en 1892. Ces lots sont décrits par la description technique préparée par madame Mylène Corbeil, arpenteure-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 25 mars 2015, sous le numéro 616 de ses minutes, au dossier 21893 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire des lots de rue 1 999 065, 1 999 089 et 1 999 117 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte. En effet, l'article 192 de l'annexe C stipule que la Ville devient propriétaire des lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rue en y accomplissant les formalités qui y sont prévues.

Article 192 de l'annexe C de la Charte:

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes :

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'un particulier décédé et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnités suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur les lots 1 999 065, 1 999 089 et 1 999 117 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur ces parties de la rue Foucher et de protéger ses infrastructures et investissements qu'elle a faits dans celle-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-31

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Luc LÉVESQUE
Chef de division Géomatique, en remplacement
de la directrice de direction

Approuvé le : 2015-04-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-04-30

**Dossier # : 1156896009**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, du lot 1 938 888 du cadastre du Québec identifié comme ruelle au cadastre, et ce, à des fins de ruelle publique. Arrondissement du Sud-Ouest

est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description du lot 1 938 888 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement du Sud-Ouest, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-30 12:47

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION**Dossier # :1156896009**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, du lot 1 938 888 du cadastre du Québec identifié comme ruelle au cadastre, et ce, à des fins de ruelle publique. Arrondissement du Sud-Ouest

CONTENU**CONTEXTE**

La Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) a installé ou installera certains de ses équipements dans la ruelle connue comme étant le lot 1 938 888 du cadastre du Québec. Étant donné qu'il serait ardu d'obtenir une servitude sur ce lot puisque le propriétaire est une compagnie qui n'existe plus, le service des affaires juridiques recommande de procéder à l'acquisition de ce lot en vertu des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Cette ruelle ne contient pas d'infrastructures de la Ville (égout, aqueduc) et elle est en terre battue. On y retrouve un réseau de télécommunication. Elle est ouverte au public. (Voir photo aérienne en pièce jointe)

La ruelle désignée par le lot 1 938 888 au cadastre du Québec est située à l'est de la rue Laurendeau et au nord de l'avenue Egan dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le lot 1 938 888 du cadastre du Québec a été créé le 3 août 2001 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Il remplace le lot 4679-342 du cadastre de la Municipalité de la paroisse de Montréal qui a été déposé aux archives du cadastre le 15 avril 1913.

Cet ancien lot est désigné au livre de renvoi comme étant une « lane », i.e. une ruelle. (Voir le plan et l'extrait du livre de renvoi pour ce lot en pièces jointes)

Le propriétaire indiqué au cadastre rénové pour le lot 1 938 888 est The Suburban Land Company, et ce, depuis son acquisition de The Osborne Park Land Company Limited le 11 septembre 1926 qui en était propriétaire lors de la création de cet ancien lot en date du 15 avril 1913. (Voir la fiche du lot rénové en pièce jointe)

De plus, aucune vente ou transaction n'apparaît à l'index aux immeubles du lot rénové ci-devant depuis sa création. (Voir l'index aux immeubles du lot rénové en pièce jointe)

Le propriétaire en titre du lot faisant l'objet des présentes est toujours The Suburban Land Company qui le possédait en 1926. Cette compagnie a été dissoute le 20 mai 1978 selon le fichier central des entreprises. (voir extrait en pièce jointe) Cette ruelle est considérée aujourd'hui sans propriétaires retrouvables.

Ce lot n'est pas porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Acquérir le lot 1 938 888 du cadastre du Québec à des fins de ruelle publique, lot qui a été cadastré comme ruelle en 1913. Ce lot est décrit par la description technique préparée par madame Mylène Corbeil, arpenteure-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 9 avril 2015, sous le numéro 618 de ses minutes, au dossier 21722 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire du lot de ruelle 1 938 888 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte. En effet, l'article 192 de l'annexe C stipule que la Ville devient propriétaire des ruelles apparaissant au plan officiel du cadastre comme tel en y accomplissant les formalités qui y sont prévues.

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes :

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette acquisition se fait à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'une compagnie non opérante et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnités suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur le lot 1 938 888 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur cette ruelle et de permettre à la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) de procéder à l'installation de ses équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-10

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc LÉVESQUE
Chef de division Géomatique, en remplacement
de la directrice de direction

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-04-29

Approuvé le : 2015-04-30



Dossier # : 1156462001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Les Transports R.N.B. inc. le 19 mai 2011, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 18 143 247, d'un terrain situé dans l'îlot formé par les rues Brock, Angers et Dunn, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. N/Réf. : 31H05-005-7067-03

Il est recommandé :
d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Les Transports R.N.B. inc. le 19 mai 2011, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 18 143 247 et affectant les lots 1 573 147, 1 574 003, 1 573 150, 1 574 002, 1 573 715, 1 573 149, 2 091 650, 1 573 655 et 1 573 568 du cadastre du Québec.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-03 07:44

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156462001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution, stipulé en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Les Transports R.N.B. inc. le 19 mai 2011, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 18 143 247, d'un terrain situé dans l'îlot formé par les rues Brock, Angers et Dunn, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. N/Réf. : 31H05-005-7067-03

CONTENU

CONTEXTE

Aux termes d'un acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Les Transports R.N.B. inc. (l'« Acquéreur »), le 19 mai 2011, devant M^e Diane Ewasew, notaire, sous le numéro 697 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 18 143 247, l'Acquéreur a acquis plusieurs terrains connus et désignés comme étant les lots 1 573 147, 1 574 003, 1 573 150, 1 574 002, 1 573 715, 1 573 149, 2 091 650, 1 573 655 et 1 573 568 du cadastre du Québec (l'« Immeuble ») et s'est engagé à construire sur l'Immeuble, dans un délai de 3 ans à compter de la signature de l'acte, un bâtiment d'une valeur d'au moins 500 000 \$, lequel bâtiment sera destiné à des fins industrielles.

Une clause résolutoire est présente à l'acte de vente et en cas de défaut de l'Acquéreur de se conformer aux obligations stipulées à l'acte, notamment l'obligation de construire, la Ville pourra, si elle le juge approprié, demander la résolution de la vente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM10 0691 du 20 septembre 2010 approuvant la vente à la compagnie Les Transports R.N.B. inc.

DESCRIPTION

Selon les dispositions de l'acte de vente, la Ville s'est engagée, pour sa part, à consentir une mainlevée du droit de résolution à la condition que la construction du bâtiment qui doit être érigé sur l'Immeuble soit terminée. L'acte de vente précise que les travaux de construction seront exécutés lorsque le bâtiment sera totalement fermé, autrement dit lorsque les fondations, les murs extérieurs et la toiture auront été construits et que les ouvertures et le revêtement extérieur auront été entièrement posés selon les règles de l'art.
Le 11 février 2014, avant d'entreprendre la construction du bâtiment, l'Acquéreur nous transmet une demande d'extension du délai accompagnée aussi de l'échéancier des

travaux.

Bien que les travaux de construction ont été exécutés et que la valeur du bâtiment dépasse 500 000 \$, le délai d'accomplissement prévu à l'acte de vente susmentionné a été dépassé de quelques mois. En effet, selon les dispositions de l'acte de vente, le bâtiment aurait dû être terminé le 19 mai 2014 et les travaux ont été achevés à la mi-septembre 2014. L'impossibilité de respecter le délai stipulé au chapitre « *Obligation de construire* » de l'acte est due, entre autres, au retard causé par l'émission du permis de construction.

Malgré le fait que le délai a été légèrement dépassé, l'Acquéreur a respecté, *stricto sensu*, son obligation de construire stipulée à l'acte de vente.

JUSTIFICATION

Cette mainlevée permettra à l'Acquéreur de radier l'inscription au registre foncier dudit droit de résolution stipulé en faveur de la Ville de Montréal aux termes de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 18 143 247.

Toutefois, étant donné que la délégation de pouvoirs au fonctionnaire de niveau A pour consentir une mainlevée de tout droit réel ne peut s'appliquer que si les obligations ou conditions prévues à l'acte sont accomplies *dans le délai impart i*, ce dossier est présenté pour approbation au conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier n'est à prévoir dans ce dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature et publication de l'acte de mainlevée en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Lisanne HUBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GRECESCU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-16

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur :

Approuvé le : 2015-04-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno MARCHAND
Directeur

Approuvé le : 2015-04-30



Dossier # : 1150302001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 486,64 \$ à 60 organismes, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2015

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 486,64 \$ aux 60 organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2015;

Organisme	Montant
À deux mains / Head & Hands	4 451,38 \$
Action Communterre	4 068,24 \$
Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Ile (AJOI)	4 007,44 \$
Amis du Monde	3 655,69 \$
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR Ahuntsic-St-Laurent)	3 756,19 \$
Association Récréative Milton-Parc	4 472,25 \$
Association Yemba du Canada	3 731,06 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	4 233,56 \$
Carrefour communautaire Montrose	2 118,04 \$
Carrefour de Liaison et d'Aide Multi-ethnique C.L.A.M	4 233,56 \$
Carrefour de ressources en interculturel (CRIC)	4 535,06 \$
Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St-Charles	2 297,35 \$
CDC Action Solidarité Grand Plateau	4 277,08 \$
Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	3 482,33 \$

Centre communautaire Mountain Sights	2 587,88 \$
Centre d'Accueil et de Référence sociale et économique pour Immigrants (CARI St-Laurent)	3 919,50 \$
Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies	2 930,58 \$
Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent	3 856,69 \$
Centre d'alphabétisation communautaire et d'intégration sociale du Québec (CACISQ)	3 504,94 \$
Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales (CHAISS Ressource-famille)	3 831,56 \$
Centre Khemara	4 434,56 \$
Centre Récréatif des Aînés Haïtiens de Montréal-Nord	3 504,94 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en Santé	4 057,69 \$
Collectif des femmes immigrantes du Québec	4 192,34 \$
Communauté Séphara unifiée du Québec	4 283,81 \$
Congrès national des Italo-Canadiens (région Québec)	3 542,63 \$
Conseil communautaire NDG / NDG Community Council	3 894,38 \$
Conseil communautaires Solidarités Villeray	4 185,83 \$
Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC de CDN)	2 000,00 \$
CSIMC (Centre de Services et d'Intégration des Minorités Culturelles)	3 630,56 \$
Dépôt alimentaire NDG Arrondissement CDN/NDG	4 321,50 \$
Diversité artistique Montréal (DAM)	3 256,20 \$
Eurêka ! Art et dialogue interculturel	3 842,45 \$
Famille pour l'Entraide et l'Éducation des Jeunes et des Adultes (FEEJAD)	4 032,56 \$
Forum Jeunesse de Saint-Michel	4 113,05 \$
Groupe d'actions locales terrain G.A.L.T.	4 020,00 \$
Groupe Harmonie	2 402,14 \$
Héberjeune de Parc-Extension	3 994,88 \$
Jeunesse en action communauté penuel	4 371,75 \$
La ligue des noirs du québec	3 517,50 \$
La Maisonnée Accueil Intégration Emploi	4 120,50 \$
La P'tite Maison St-Pierre	2 914,50 \$
Loisirs St-Jacques de Montréal	3 725,13 \$
Mains utiles	4 283,81 \$
Maison des Jeunes Par la Grand'Porte	3 892,70 \$
Maison d'Haïti	2 000,00 \$
Mon resto St-Michel	3 655,69 \$
Pause Famille Inc.	4 020,00 \$
Racine Croisée-Solidarité Sawa	3 806,44 \$
Regroupement Jeunesse en Marche du Québec	3 618,00 \$
REPAF-Réseau des Entrepreneurs et Professionnels Africains	3 492,38 \$
Repère, Relation d'entraide pour une paternité renouvelée	2 934,00 \$
Rond-Point Jeunesse au Travail / CJE Bourassa Sauvé	3 869,25 \$
Société Ressources-Loisirs de PAT INC.	4 133,06 \$
Solidarité Ahuntsic	2 735,48 \$
Table de Concertation Enfance-Famille-Jeunesse de l'Ouest de l'Île (TCEFJOI)	3 806,44 \$
Teesri Duniya theatre	4 020,00 \$
Trans-Art 2000	3 869,25 \$
Un itinéraire pour tous	2 184,20 \$

YMCA Centre-ville

3 856,69 \$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dernière sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-27 18:23

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1150302001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 486,64 \$ à 60 organismes, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2015

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif général du Programme Montréal interculturel (PMI) est de favoriser le développement des relations interculturelles harmonieuses entre les Montréalaises et les Montréalais. Les actions proposées doivent :

- Encourager une meilleure compréhension entre les cultures dans le respect des droits de la personne et des valeurs démocratiques;
- Sensibiliser les citoyens et citoyennes de Montréal en matière d'ouverture à la diversité ethnoculturelle, de lutte contre le racisme et toute autre forme de discrimination.

Depuis 2013, la Direction de la diversité sociale (DDS) utilise de nouvelles balises et de nouveaux encadrements approuvés par les instances, contenus dans le Guide pratique annexé en « Pièces jointes » au dossier.

En 2014, 37 projets étaient acceptés sur les 56 déposés. Pour l'édition de 2015, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu 79 demandes à la suite de l'appel de propositions fait en novembre 2014. De ce nombre, 60 projets ont été retenus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0339 - 12 mars 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 205 438\$, aux 36 organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PIM) - 2014

CE13 0878 - 12 juin 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 203 715 \$ aux 32 organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2013

CE13 0007 - 9 janvier 2013

Approuver le projet de Programme Montréal Interculturel (PMI) - 2013 remplaçant le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE)

DESCRIPTION

Un jury de cinq personnes a été constitué afin d'analyser les demandes et sélectionner les projets. Parmi les cinq jurés, trois venaient de l'extérieur de la Ville et possédaient une grande connaissance des enjeux sociaux et des relations interculturelles.

Les critères suivants ont été considérés dans l'évaluation des projets :

- Organisme (situation générale, capacité de gestion, réalisations antérieures)
- Contenu de l'initiative (qualité, caractère novateur, pertinence compte tenu des objectifs du programme)
- Rayonnement de l'initiative (moyens, impacts)
- Effets structurants (collaboration avec d'autres organismes ou institutions).

Le jury a également tenu compte, lors de ses délibérations, de l'équité territoriale (arrondissements) au niveau de l'octroi des fonds, et ce, en fonction des projets reçus par territoire.

JUSTIFICATION

Les soutiens financiers accordés aux organismes permettent la réalisation de projets novateurs ou d'activités de consolidation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le SDSS dispose des crédits nécessaires dans son budget 2015 pour assurer la dépense de 220 486,64 \$ en lien avec le PMI. Ce soutien financier est non récurrent et la dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Le tableau en « Pièces jointes » illustre la distribution du soutien financier totalisant 220 486,64 \$ aux 60 organismes, dont les projets ont été retenus. Les crédits inhérents à ce dossier sont réservés par la demande d'achat 376482.

Certains de ces organismes ont reçu de la Ville via le PMI un soutien financier dans les années antérieures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets retenus dans ce programme permettent de développer des liens de solidarité et d'augmenter la convivialité entre les citoyennes et citoyens au sein des quartiers en plus de sensibiliser les Montréalaises et Montréalais aux effets négatifs du racisme et de la discrimination.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PMI permet l'émergence de nouvelles initiatives dans le domaine des relations interculturelles, et ce, dans une perspective de lutte contre la discrimination raciale et la xénophobie. Ce dernier vise à appuyer des projets et des actions structurantes ayant un impact sur la population montréalaise à l'échelle locale et métropolitaine, à court et moyen

terme. De plus, il soutient des organismes dont la capacité de gestion et de mobilisation est reconnue par la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera publié à la suite de l'approbation du dossier par le comité exécutif. Chaque organisme doit souligner la participation de la Ville dans ses documents promotionnels lors des événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

MAI 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation

MAI 2015 Envoi des lettres d'acceptation aux organismes et émission des chèques

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire BRADET
Conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-04-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-04-24



Dossier # : 1154407001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 311 500 \$ à 29 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2015 de l'Entente MCC/Ville 2015-2016.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 311 500 \$ à 29 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2015 de l'Entente MCC/Ville 2015-2016 :

Organismes	% du budget	Subventions accordées
Association des libraires du Québec	87 %	13 000 \$
Bouge de là inc.	73 %	10 000 \$
Casteliers	49%	10 000 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	100 %	12 000 \$
Centre Turbine (Le)	50 %	15 000 \$
Circuit-Est	36 %	12 000 \$
Conscience urbaine	40 %	7 600 \$
Danse Danse	37 %	12 000 \$
Espace Libre	59 %	12 000 \$
Festival du Jamais Lu	51 %	6 000 \$
Festival international de la littérature (FIL)	68 %	9 000 \$
Festival international de musique POP Montréal	58 %	6 700 \$
Fondation Jean-Pierre Perreault	39 %	12 000 \$
Galerie Les Territoires	40 %	10 000 \$
Illusion, Théâtre de marionnettes (L')	22 %	10 000 \$
La Otra Orilla	61 %	13 000 \$
Les Escales improbables de Montréal	27 %	8 000 \$
Les Productions Super Mémé inc.	75 %	12 000 \$
Missions Exeko	53 %	10 000 \$
Mois de la photo à Montréal (Le)	25 %	15 000 \$

Oboro Goboro	70 %	14 700 \$
Opéra de Montréal	21 %	10 000 \$
OPTICA, centre d'art contemporain	42 %	12 000 \$
PPS Danse	64 %	10 000 \$
Rencontres internationales du documentaire	34 %	12 000 \$
SBC Galerie d'art contemporain	71 %	5 000 \$
Société des Arts Libres et Actuels	33 %	10 000 \$
Studio XX	54 %	7 500 \$
Théâtre Aux Écuries	54 %	15 000 \$
Total des soutiens recommandés		311 500 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-02 16:45

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154407001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 311 500 \$ à 29 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2015 de l'Entente MCC/Ville 2015-2016.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont mis en place en 2005 le Programme montréalais d'action culturelle qui vise à renforcer la participation des citoyens à la vie culturelle. Ce programme permet de soutenir des organismes culturels professionnels pour la mise en place d'activités d'animation, de sensibilisation et de médiation culturelle auprès de clientèles ciblées. Dans le cadre de l'appel de projets 2015 du Programme montréalais d'action culturelle, dont la date de tombée était le 16 février, le Service de la culture a reçu 65 projets provenant d'organismes culturels professionnels totalisant des demandes de 823 787 \$. Le comité d'évaluation, composé de deux représentants du milieu culturel professionnel, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et de deux représentants du Service de la culture de la Ville, a analysé les projets déposés et en a retenu 29 qui correspondaient aux critères du programme pour un total de 311 500 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 11 0973 - 22 juin 2011 : Accorder le versement de 224 000 \$ à 22 organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2011 de l'Entente MCCCCF/Ville 2011-2012 (Recommandations de crédits nos : 11-2.3.2-023 et 11-2.2.4-024).
 CE12 1023 - 20 juin 2012 : Accorder un soutien financier totalisant 304 700 \$ à 28 organismes dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2012 de l'Entente MCCCCF/Ville 2012-2015 (Recommandations de crédits nos : 11-2.3.2-053 et 12-2.3.2-010).
 CE13 0701 - 22 mai 2013 : Autoriser le versement d'un soutien financier totalisant 266 500 \$ à vingt-sept (27) organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2013 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015.
 CE14 0793 - 22 mai 2014 : Accorder un soutien financier totalisant 255 500 \$ à 26 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2014 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015

DESCRIPTION

Voici la liste des vingt-neuf (29) organismes retenus dans le cadre du Programme :

Organismes	% du budget	Subventions accordées
Association des libraires du Québec	87 %	13 000 \$
Bouge de là inc.	73 %	10 000 \$
Casteliers	49%	10 000 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	100 %	12 000 \$
Centre Turbine (Le)	50 %	15 000 \$
Circuit-Est	36 %	12 000 \$
Conscience urbaine	40 %	7 600 \$
Danse Danse	37 %	12 000 \$
Espace Libre	59 %	12 000 \$
Festival du Jamais Lu	51 %	6 000 \$
Festival international de la littérature (FIL)	68 %	9 000 \$
Festival international de musique POP Montréal	58 %	6 700 \$
Fondation Jean-Pierre Perreault	39 %	12 000 \$
Galerie Les Territoires	40 %	10 000 \$
Illusion, Théâtre de marionnettes (L')	22 %	10 000 \$
La Otra Orilla	61 %	13 000 \$
Les Escales improbables de Montréal	27 %	8 000 \$
Les Productions Super Mémé inc.	75 %	12 000 \$
Missions Exeko	53 %	10 000 \$
Mois de la photo à Montréal (Le)	25 %	15 000 \$
Oboro Goboro	70 %	14 700 \$
Opéra de Montréal	21 %	10 000 \$
OPTICA, centre d'art contemporain	42 %	12 000 \$
PPS Danse	64 %	10 000 \$
Rencontres internationales du documentaire	34 %	12 000 \$
SBC Galerie d'art contemporain	71 %	5 000 \$
Société des Arts Libres et Actuels	33 %	10 000 \$
Studio XX	54 %	7 500 \$
Théâtre Aux Écuries	54 %	15 000 \$
Total des soutiens recommandés		311 500 \$

La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet.

JUSTIFICATION

Développé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le programme s'étend à tout le territoire de la Ville de Montréal. Il vise à susciter des initiatives permettant :

- d'accompagner les citoyens montréalais dans leurs apprentissages culturels, et plus particulièrement les clientèles sensibles éloignées de l'offre culturelle;
- d'accroître la participation des jeunes et des membres des communautés ethnoculturelles aux activités culturelles;
- de créer des situations d'échange et de rencontre entre les Montréalais et les milieux culturels et artistiques professionnels.

Les demandes ont été évaluées à partir des critères annoncés dans le programme, notamment les moyens mis en œuvre pour rejoindre les citoyens, et particulièrement les clientèles éloignées de l'offre culturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les subventions des quatre dernières années attribuées par le Service de la culture aux organismes soutenus dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2015, incluant les subventions du présent sommaire, sont les suivantes :

Nom de l'organisme	2015	2014	2013	2012
Association des libraires du Québec	13 000 \$	-	-	-
Bouge de là inc.	10 000 \$	10 000 \$	8 500 \$	7 200 \$
Casteliers	10 000 \$	15 000 \$	12 000 \$	10 000 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	12 000 \$	7 000 \$	13 000 \$	34 500 \$
Centre Turbine (Le)	15 000 \$	32 000 \$	27 000 \$	29 000 \$
Circuit-Est	12 000 \$	9 000 \$	10 000 \$	15 000 \$
Conscience urbaine	7 600 \$	-	-	-
Danse Danse	12 000 \$	9 000 \$	15 000 \$	-
Espace Libre	12 000 \$	-	-	-
Festival du Jamais Lu	6 000 \$	15 000 \$	12 500 \$	12 500 \$
Festival international de la littérature (FIL)	9 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Festival international de musique POP Montréal	6 700 \$	45 000 \$	46 000 \$	35 000 \$
Fondation Jean-Pierre Perreault	12 000 \$	-	-	-
Galerie Les Territoires	10 000 \$	10 000 \$	-	-
Illusion, Théâtre de marionnettes (L')	10 000 \$	-	-	5 000 \$
La Otra Orilla	13 000 \$	10 000 \$	-	-
Les Escales improbables de Montréal	8 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	22 000 \$
Les Productions Super Mémé inc.	12 000 \$	-	-	-
Missions Exeko	10 000 \$	45 000 \$	33 000 \$	15 000 \$
Mois de la photo à Montréal (Le)	15 000 \$	60 000 \$	13 000 \$	50 000 \$
Oboro Goboro	14 700 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$
Opéra de Montréal	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
OPTICA, centre d'art contemporain	12 000 \$	7 500 \$	-	-
PPS Danse	10 000 \$	9 000 \$	9 000 \$	8 700 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	12 000 \$	68 000 \$	61 000 \$	49 000 \$
SBC Galerie d'art contemporain	5 000 \$	-	-	-
Société des Arts Libres et Actuels	10 000 \$	15 000 \$	26 000 \$	30 000 \$
Studio XX	7 500 \$	-	-	-
Théâtre Aux Écuries	15 000 \$	9 000 \$	10 000 \$	15 000 \$

Imputation	2015
AF Général Ville / Bud. rég. / Entente MCC-Ville / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org.. // Programme montréalais d'action culturelle / Entente sur le développement 2015	311 500 \$

Les montants de subvention recommandés totalisent trois cent onze mille cinq cent dollars (311 500 \$) provenant des crédits alloués dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal liés à la recommandation de crédits n° 15-2.3.2-033.

Demande d'achat n° 377543

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme montréalais d'action culturelle atteint plusieurs objectifs de l'Agenda 21 de la culture:

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les jeunes, les communautés immigrantes et les familles;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour permettre aux citoyens de s'approprier la culture et pour contrer l'exclusion culturelle sur tout le territoire de la Ville. Le non-versement des sommes aux organismes culturels remettrait en question la capacité de la Ville à atteindre ses objectifs en matière d'accès à la culture et de participation des citoyens au développement culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les 29 projets soutenus financièrement dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle seront réalisés entre les mois de juin 2015 et juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danièle RACINE
Commissaire à la médiation culturelle

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2015-04-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-04-30



Dossier # : 1156352003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 \$ à l'École de technologie supérieure pour les 24 heures de l'innovation dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique 2011- 2017.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 \$ à l'École de technologie supérieure pour les 24 heures de l'innovation dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique 2011- 2017.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-30 12:49

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156352003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 \$ à l'École de technologie supérieure pour les 24 heures de l'innovation dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique 2011- 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique 2011-2017 (SDÉ 2011-2017), il est proposé d'accorder une contribution financière non récurrente l'École de technologie supérieure (ÉTS).

L'ÉTS est le promoteur des *24 heures de l'innovation* une compétition internationale qui réunit plus de 1 300 étudiants dans dix pays et cinq continents. Le concept est né à l'école de génie française ESTIA en 2007 et, depuis 2010, une édition québécoise est organisée et coordonnée par l'ÉTS. Le concours a comme objet l'étude d'enjeux de société ou la résolution de défis présentés par des entreprises et organismes. Composées de cinq à dix personnes, les équipes disposent de 24 heures pour trouver et approfondir une solution à un problème donné et réaliser une vidéo de deux minutes présentant leur idée. Des jurys locaux et internationaux désignent les lauréats.

La compétition est ouverte aux membres du public et a lieu deux fois par année, en novembre à l'ESTIA et en mai, à l'ÉTS. Depuis 2012, l'édition de mai se déroule dans le cadre de l'événement C2 Montréal. La prochaine compétition aura lieu les 26 et 27 mai 2015.

De plus, cette année, l'ÉTS offrira une école d'été, principalement à des étudiants étrangers, afin de permettre à des participants du *24 heures de l'innovation* de développer et de prototyper les idées générées lors de l'événement.

La Ville de Montréal appui *Les 24 heures de l'innovation* depuis 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0751 – 14 mai 2014 - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 4 500 \$ à l'École de technologie supérieure et au Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée.

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Adopter la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

En contrepartie du soutien financier reçu, l'ÉTS s'engage à offrir à la Ville :

- une visibilité promotionnelle sur l'ensemble des communications des *24 heures de l'innovation* ;
- la possibilité de lancer un défi aux participants; ce défi sera élaboré et coordonné en collaboration avec le Bureau de la ville intelligente et numérique.

JUSTIFICATION

Le défi lancé par la Ville permettra de recueillir des solutions innovantes à des enjeux municipaux et ainsi répondre aux objectifs de la SDÉ 2011-2017 et de la Stratégie de la Ville intelligente et numérique 2014-2017.

Aussi, Montréal aspire à continuer de rayonner au niveau international comme ville de savoir, de créativité et d'innovation. L'événement s'inscrit dans cette vision de la SDÉ 2011-2017 et vient renforcer diverses initiatives de la Ville, notamment l'appui qu'elle offre à C2 Montréal. De plus, la visibilité obtenue pour l'événement et l'utilisation des *24 heures de l'innovation* dans ses propres communications viendra renforcer l'image de la Ville en tant que métropole de créativité.

Finalement, cet événement permet à Montréal de contribuer à l'attraction de talents, notamment par la participation d'étudiants étrangers à l'événement et à l'école d'été et à son rayonnement international.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de la contribution financière sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique, conformément aux informations indiquées à l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Contributions antérieures :

No de résolution	Objet	Montant accordé (\$)
CE14 0751	24 heures de l'innovation	1 500 \$
CM12 0519	Quartier de l'innovation	350 000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière versée viendra appuyer un partenaire qui, par son initiative, est un contributeur au développement économique de Montréal notamment en appuyant la mise en œuvre de sa stratégie de Ville intelligente et numérique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication attendues des partenaires ont été précisées plus haut.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les 24 heures de l'Innovation se dérouleront les 26 et 27 mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-04-27



Dossier # : 1155917003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$ soit 60 365 \$ en 2015, 119 135 \$ en 2016 et 77 166 \$ en 2017 à Vivre St-Michel en santé pour un total de 256 666 \$ et transférer la somme de 160 000 \$ soit 80 000 \$ en 2016 et 80 000 \$ en 2017 au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour réaliser le projet « Art urbain et aménagement de parcs dans Saint-Michel » dans le secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Saint-Michel, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, comprenant le versement d'un soutien financier de 256 666 \$ à Vivre St-Michel en santé, soit 60 365 \$ en 2015, 119 135 \$ en 2016 et 77 166 \$ en 2017 et le virement de 160 000 \$ au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, soit 80 000 \$ en 2016 et 80 000 \$ en 2017, pour réaliser le projet « Art urbain et aménagement de parcs dans Saint-Michel » dans le secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Saint-Michel, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Vivre St-Michel en santé établissant les modalités et les conditions de versement du soutien financier de 256 666 \$;
3. d'autoriser le virement de fonds de 160 000 \$ au profit du PTI de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-28 11:12

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1155917003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$ soit 60 365 \$ en 2015, 119 135 \$ en 2016 et 77 166 \$ en 2017 à Vivre St-Michel en santé pour un total de 256 666 \$ et transférer la somme de 160 000 \$ soit 80 000 \$ en 2016 et 80 000 \$ en 2017 au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour réaliser le projet « Art urbain et aménagement de parcs dans Saint-Michel » dans le secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Saint-Michel, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUi, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. En plus du budget octroyé par la Ville, les RUi sont financées par l'entremise de l'Alliance pour la solidarité intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Ce soutien financier permet à chaque RUi : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement, Corporation de développement économique communautaire (CDEC), Centre de santé et de

services sociaux (CSSS), Centraide du Grand Montréal, organismes communautaires et entreprises, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'actions concertées.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUi s'inscrivent dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le gouvernement du Québec et qui identifie la RUi comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa « Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 — 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Afin de donner suite à la mobilisation citoyenne effectuée dans les RUi et de réaliser des projets structurants et pérennes dans les milieux, le conseil d'agglomération a permis que 5 M\$ soient attribués à leur réalisation dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec. Ces projets ne pourraient voir le jour sans cet apport financier. Sur dépôt d'un projet auprès du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et son acceptation par les instances concernées, chacune des RUi peut compter sur un soutien financier maximal de 416 666 \$ pour sa réalisation dans un délai pouvant s'échelonner de 2015 à 2017. Le projet doit cibler une ou plusieurs problématiques prioritaires et s'y investir afin d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens dans leur milieu de vie. Les projets retenus sont ceux dont l'impact est substantiel et permet à l'arrondissement et au quartier de se munir d'un service permanent et autonome. Les projets s'inscrivent dans l'axe d'intervention « Montréal, milieu de vie exceptionnel ». Ils doivent inclure des indicateurs mesurables et pouvoir supporter le cadre de reddition de comptes défini dans le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

Le service des Finances de la Ville de Montréal est responsable de la gestion du Protocole d'entente de 175 M\$. Le SDSS est responsable du budget de 5 M\$ prévu pour les projets RUi. Il assure le suivi et l'acceptation des projets dans le respect du protocole et en collaboration avec les arrondissements. En cours de projet, les arrondissements demeurent les principaux interlocuteurs auprès des organismes bénéficiaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0317 du 23 mars 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 130 000 \$ en 2015, 140 000 \$ en 2016 et 146 666 \$ en 2017, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour réaliser le projet « Corridor vert des 5 écoles » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Montréal-Nord, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM15 0178 du 23 février 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016, à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM15 0175 du 23 février 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau -Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Viau-Robert, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0929 du 15 septembre 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0791 du 18 août 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000 \$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour réaliser le projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CA14 14 0209 du 3 juin 2014

Accorder une contribution financière totale de 69 026 \$ pour une durée d'un an, aux deux tables de quartier, soit Vivre Saint-Michel en santé pour un montant de 34 513 \$ et Conseil communautaire Solidarités Villeray pour un montant de 34 513 \$, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

CM14 0398 du 29 avril 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CE13 1155 du 7 août 2013

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

CG12 0369 du 27 septembre 2012

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1131 du 4 juillet 2012

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

DESCRIPTION

Promoteur : Vivre St-Michel en santé

Projet : Art urbain et aménagement de parcs dans Saint-Michel

Secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) Saint-Michel de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Le projet vise à aménager de manière permanente cinq parcs du quartier Saint-Michel. Dans le but de promouvoir les saines habitudes de vie, deux d'entre eux seront munis de modules de psychomotricité alors qu'un circuit d'oeuvres d'art sera installé dans quatre parcs et qu'une murale sera réalisée dans l'un d'eux. L'implication des citoyens fait partie intégrante du projet dans un objectif de participation et d'intégration.

Les axes du projet sont :

1. L'amélioration de la santé par des aménagements destinés à la condition physique
2. L'amélioration de la qualité de vie par des aménagements culturels
3. L'amélioration des relations citoyennes par la participation et la formation

Les bénéficiaires de la contribution pour la réalisation du projet « Art urbain et aménagement de parcs dans Saint-Michel » sont Vivre St-Michel en santé et l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Ces deux partenaires devront assumer des responsabilités complémentaires. Vivre St-Michel en santé assumera principalement la charge d'organiser, coordonner et réaliser le développement du parcours de motricité et la production artistique. L'arrondissement fera l'achat et l'installation des équipements nécessaires aux aires aménagées.

Parmi les dépenses de l'arrondissement seul l'achat des modules de jeux et de l'aire de détente ombragée seront financées par l'entente (voir la section 3.5).

Le projet détaillé peut être consulté en pièce jointe à la section « Document juridique ». Il constitue le dossier d'affaires du projet et l'Annexe 1 du projet de convention entre la Ville de Montréal et Vivre St-Michel en santé.

JUSTIFICATION

Saint-Michel est l'un des quartiers les plus densément peuplés de Montréal et l'un des plus défavorisés économiquement et socialement. Il se démarque par une présence importante de familles avec enfants et une population relativement jeune. Majoritairement francophone, ce quartier est aussi l'un des plus multiethniques de Montréal avec 47 % de sa population née hors du Canada. Sa population est essentiellement locataire et consacre une bonne partie de son revenu au loyer. Son taux de scolarisation et ses niveaux de revenu sont très faibles. Les intervenants constatent que les conditions de vie des familles de Saint-Michel sont difficiles : un grand nombre d'entre elles vivent dans un contexte de défavorisation, proviennent d'immigration récente, souffrent d'isolement social et habitent des logements exigus qui n'offrent aucun accès à une cour extérieure ou à des ruelles. De plus, le quartier comprend un grand nombre de rues très passantes et peu sécuritaires. L'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension est également défavorisé au niveau des espaces verts avec 3,79 m² par habitant alors qu'il est de 32,90 m² par habitant à Outremont et de 7,45 m² par habitant pour le Plateau Mont-Royal. Fort de ces constats, le projet met de l'avant des actions qui favoriseront l'utilisation des parcs par les citoyens, particulièrement par les parents et leurs enfants en améliorant l'environnement immédiat à travers des espaces publics accessibles et sécuritaires. Pour répondre à cet objectif, il apparaît nécessaire d'agir sur de nombreuses composantes telles que l'aménagement physique des lieux, le sentiment de sécurité des familles, l'animation, l'équipement disponible et l'accessibilité. Cette amélioration sensible de l'environnement et du cadre de vie aura un effet certain sur la santé, la qualité de vie des citoyens et laissera une empreinte permanente favorable à d'éventuels investissements privés dans les secteurs de l'habitation et du commerce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer Montréal 2025 » est entièrement financé par le gouvernement du Québec. Cette dépense est assumée entièrement par la ville centrale. La dépense de 416 666 \$ liée au projet est financée entièrement par l'Entente de 175 M\$. Du montant de 416 666 \$ recommandé pour le projet, 256 666 \$ sont employés par Vivre St-Michel en santé, soit un premier versement de 60 365 \$ prévu en 2015, suivi d'une tranche de 119 135 \$ en 2016 et finalement, d'un montant de 77 166 \$ en 2017. Les 160 000 \$ restants sont transférés au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement pour la réalisation des travaux liés au projet, soit 80 000 \$ en 2016 et 80 000 \$ en 2017.

Ces montants servent exclusivement à la réalisation du projet « Art urbain et aménagement de parcs dans Saint-Michel ». À ces derniers s'ajoutent les soutiens financiers de l'arrondissement et des autres partenaires.

Partenaires du projet	Coût et financement du projet			Total
	2015	2016	2017	
RUI - Entente 175 M\$	60 365 \$	199 135 \$	157 166 \$	416 666 \$
Arrondissement	40 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	180 000 \$
Québec en forme	891 \$			891 \$
Caisse populaire Desjardins	4 200 \$			4 200 \$
Vivre St-Michel en santé	10 000 \$			10 000 \$
Total	115 456 \$	269 135 \$	227 166 \$	611 757 \$

Répartition du budget

Portion du projet réalisé par	Coût et financement du projet			Total	
	Financement	2015	2016		2017
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (VSP)	RUI Entente 175 M\$		80 000 \$	80 000 \$	160 000 \$
	Budget VSP	40 000 \$	70 000 \$	70 000 \$	180 000 \$
	Total	40 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	340 000 \$
Vivre St-Michel en santé (VSMS)	RUI Entente 175 M\$	60 365 \$	119 135 \$	77 166 \$	256 666 \$
	Québec en forme	891 \$			891 \$
	Caisse pop. Desjardins	4 200 \$			4 200 \$
	Budget VSMS	10 000 \$			10 000 \$
	Total	75 456 \$	119 135 \$	77 166 \$	271 757 \$
Total		115 456 \$	269 135 \$	227 166 \$	611 757 \$

Dans le cadre de l'Entente de 175 M\$, chaque RUI peut compter sur un montant de soutien financier maximal de 416 666 \$ pour les projets qui y sont déposés.

En signant le projet de convention, Vivre St-Michel en santé s'engage à effectuer les bilans et les suivis financiers et budgétaires, l'analyse des retombées et des indicateurs ainsi qu'à remplir toutes les obligations selon les termes de l'entente.

Le budget détaillé du projet peut être consulté en pièce attachée à la section « Pièces jointes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUIs de la Ville de Montréal, réalisés dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$, sont tenus de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts attendus sont les suivants :

1. Amélioration des conditions de vie des citoyens dans le secteur de la RUI
2. Établissement d'un projet structurant aux résultats probants et pérennes
3. Revitalisation du quartier

Sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La visibilité de la Ville est assurée par le plan de visibilité convenu avec le gouvernement du Québec, tel que défini dans le document intitulé Communications constituant l'Annexe 3 de la convention dans laquelle l'organisme s'engage à suivre les dispositions du Protocole d'entente de 175 M\$.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015 présentation au comité exécutif

Mai 2015 présentation au conseil municipal pour approbation

La réalisation du projet « Art urbain et aménagement de parcs dans Saint-Michel » se déroulera de 2015 à 2017. Les résultats seront analysés et évalués chaque année jusqu'en 2017. Une évaluation de la performance est également prévue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Nathalie VAILLANCOURT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Marcelle DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis VÉZINA
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-03-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-04-23



Dossier # : 1156331001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent dans le cadre d'un projet pilote pour la réalisation de murales, totalisant la somme de 192 350,00 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel / Approuver les projets de convention à cet effet. Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 100 000 \$ /Autoriser un virement budgétaire de 96 175 \$ en provenance du budget 2015 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 192 350 \$, aux promoteurs (organismes et arrondissements) ci-après désignés, pour l'année 2015 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Promoteur	Projet	Direction des services regroupés aux arrondissements	Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	Budget octroyé MCC/Ville
		\$	\$	Total \$
Arrondissement Saint-Laurent	Avenue du collège	18 000 \$	18 000 \$	36 000 \$
MU	Maison culturelle communautaire	24 925 \$	24 925 \$	49 850 \$
Festival Mural	Rue Saint-Urbain	17 500 \$	17 500 \$	35 000 \$
Mu	OMHM	12 500 \$	12 500 \$	25 000 \$
SODER	Papineau et Fleurimont	8 250 \$	8 250 \$	16 500 \$
MU	Saint-Laurent/Saint-Viateur	15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$
Totaux		96 175 \$	96 175 \$	192 350 \$

2. d'approuver à cette fin les projets de convention entre la Ville de Montréal et les organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de 100 000 \$ et d'autoriser la Division des quartiers culturels du Service de la culture à affecter cette somme pour la réalisation du projet pilote d'art mural, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. d'autoriser un virement budgétaire au montant de 96 175 \$ en provenance du budget 2015 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture;
5. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Ces dépenses seront assumées dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-02 16:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156331001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent dans le cadre d'un projet pilote pour la réalisation de murales, totalisant la somme de 192 350,00 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel / Approuver les projets de convention à cet effet. Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 100 000 \$ /Autoriser un virement budgétaire de 96 175 \$ en provenance du budget 2015 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, à travers ses politiques et programmes, a pour objectif de favoriser l'accès aux arts et à la culture, de mettre en valeur le travail des créateurs et d'améliorer la qualité culturelle du cadre de vie des citoyens montréalais.

Un des moyens d'y arriver passe par l'art mural. Montréal a vu éclore de nombreuses murales au cours des dernières années. Le Service de la culture veut contribuer à en hausser la qualité et la pérennité. Un projet pilote d'art mural contribue à combler le retard de la Ville de Montréal en la matière, et ce, sans négliger les enjeux de propreté et d'intervention sociale qui y sont liés depuis plusieurs années.

Ce projet pilote peut voir le jour grâce à la participation financière de la Ville de Montréal (Service de la concertation des arrondissements) et de la direction de Montréal du ministère de la Culture et des Communications (MCC), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Il se déploie pour les années 2014 et 2015 et fera, par la suite, l'objet d'une évaluation avant de le rendre permanent, s'il y a lieu. Il vise des œuvres murales artistiques originales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 14 1071 - Assemblée du 2 juillet 2014. Accorder un soutien financier non récurrent dans le cadre d'un projet pilote pour la réalisation de murales, totalisant la somme de 175 030 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel / Approuver les projets de convention à cet effet. Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 100 000 \$ /Autoriser un virement budgétaire de 87 515 \$ en provenance du budget 2014 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture
CE 14 0874 - Assemblée du 11 juin 2014. Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, totalisant la

somme de 155 000 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le programme du projet pilote d'art mural a été déposé en mars 2014: dix projets ont été présentés, neuf projets étaient admissibles selon les critères édictés. Ils ont été présentés au jury.

Le jury était composé :

- De la directrice Galerie Occurrence;
- D'un artiste professionnel;
- D'un architecte, membre du comité grands projets et aménagement du territoire, représentant de Culture Montréal;
- D'une conseillère en développement culturel, représentant du ministère de la Culture et des Communications;
- De la chargée de projet et architecte paysagiste, représentant du Bureau d'art public;
- D'un gestionnaire, représentant du Services de concertation des arrondissements.

Les projets recommandés par le jury répondent aux conditions suivantes :

Organismes admissibles :

L'organisme demandeur doit être un organisme public ou être un organisme privé à but non lucratif incorporé, conformément à la troisième partie de la *Loi sur les compagnies* ou à toute autre loi régissant un organisme à but non lucratif. L'organisme doit avoir un minimum de deux ans d'expérience en art mural.

Projets admissibles :

Le projet doit répondre aux objectifs du Projet pilote et répondre aux conditions suivantes :

- la demande de financement doit représenter les 2/3 des apports financiers totaux du projet;
- l'arrondissement doit donner son accord au projet;
- artiste professionnel reconnu ou membre du RAAV ou encore un muraliste reconnu.

Les projets ont été choisis par le jury sur la base des critères suivants:

- intérêt de l'approche conceptuelle et qualité artistique du projet;
- intégration du projet au lieu d'implantation;
- impact visuel;
- pertinence du volet de médiation culturelle;
- contribution à l'amélioration de la vie de quartier et intégration dans le contexte urbain;
- aspects techniques reliés à l'entretien de l'œuvre;
- adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible.

JUSTIFICATION

Les objectifs du projet pilote sont de :

- soutenir la création artistique;
- enrichir le patrimoine artistique public;
- rendre l'art accessible à un plus grand nombre de citoyens;
- favoriser l'action culturelle dans les arrondissements;
- consolider les quartiers culturels;
- favoriser la participation des entreprises privées.

La mise sur pied de ce « Programme de développement de l'art mural » vise donc à établir de nouveaux standards en matière d'art mural à la Ville de Montréal et ainsi à établir les lettres de noblesse de cette forme d'expression. Cette opération qualitative et organisationnelle doit être complémentaire aux stratégies de propreté déjà en place et aux projets qui continueront d'en découler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette initiative pilote dispose d'un budget de 200 000 \$ par année, la moitié provenant de la Ville de Montréal (Service de la concertation des arrondissements) et l'autre moitié du ministère de la Culture et des Communications. La contribution financière pourrait atteindre 60 % de la valeur du projet, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Si le projet est de plus de 75 000 \$, le total ne dépasserait pas 50 000 \$.

Le budget de réalisation de l'œuvre d'art inclut les honoraires de l'artiste, la pré-production, la médiation, la réalisation et l'entretien.

Promoteur	Projet	Artiste	Localisation	Budget total	Budget octroyé MCC/Ville
					50/50
Arrondissement Saint-Laurent	Avenue du collège	Rafael Sottolicchio	Saint-Laurent	55 000 \$	36 000 \$
MU	Maison culturelle et communautaire	Annie Hamel, Anick Favreau, Sophie Wilkins, Kevin Ledo	Montréal-Nord	95 500 \$	49 850 \$
Festival Mural	Saint-Urbain/Prince Arthur	Curiot	Le Plateau-Mont-Royal	53 870 \$	35 000 \$
MU	OMHM	Seth Malland	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	58 000 \$	25 000 \$
SODER	Papineau et Fleurimont	Mateo	Rosemont-La Petite-Patrie	24 784 \$	16 500 \$
MU	Saint-Laurent/Saint-Viateur	Jason Cantoro	Le Plateau-Mont-Royal	50 000 \$	30 000 \$
Totaux				337 154 \$	192 350 \$

Promoteur	Projet	Direction des services regroupés aux arrondissements	Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	Budget octroyé MCC/Ville
		\$	\$	Total \$
Arrondissement Saint-Laurent	Avenue du collège	18 000 \$	18 000 \$	36 000 \$
MU	Maison culturelle communautaire	24 925 \$	24 925 \$	49 850 \$
Festival Mural	Rue Saint-Urbain	17 500 \$	17 500 \$	35 000 \$
Mu	OMHM	12 500 \$	12 500 \$	25 000 \$
SODER	Papineau et Fleurimont	8 250 \$	8 250 \$	16 500 \$

MU	Saint-Laurent/Saint-Viateur	15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$
Totaux		96 175 \$	96 175 \$	192 350 \$

La provenance et l'imputation des crédits seront effectuées telles que spécifiées dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les murales dans les cinq arrondissements auront un impact auprès des usagers puisqu'elles se déploieront sur des murs extérieurs et seront visibles de l'espace public pour les citoyens. Les artistes choisis sont des muralistes et artistes accomplis et reconnus. Les organismes ont de l'expérience et les arrondissements les soutiennent, quand ils ne sont pas eux-mêmes les promoteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée et validée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les calendriers des organismes et arrondissements et les activités de médiations avec la population et les partenaires. Inaugurations à planifier avec les partenaires au cours de l'été 2015.

- signature des conventions mai-juin 2015
- réalisation des murales juin à août 2015
- support à la réalisation des projets : tout au long des projets 2015
- médiation culturelle: tout au long des projets
- inauguration des projets de murales : été-automne 2015
- réception de la part des organismes des bilans de projet : décembre 2015
- évaluation du projet pilote octobre à décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public du Service de la culture . À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement (Rachel LAPERRIÈRE)

Avis favorable :
Saint-Laurent , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social
(Andrée TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la concertation des arrondissements , Direction (Julie MILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du
développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social (Gina TREMBLAY)

Avis favorable :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social (Isabel ASSUNÇÃO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michèle PICARD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2015-04-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-04-29

**Dossier # : 1156794002**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour l'année 2015, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, pour le projet « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion », 125 000 \$ à Maison du père, pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour le projet « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance », pour l'année 2015, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-04 15:27

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156794002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, 125 000 \$ à Maison du Père et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour l'année 2015, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La complexité des situations vécues par nos concitoyennes et nos concitoyens aux prises avec le phénomène de l'errance urbaine nécessite une collaboration et une concertation étroites de tous les acteurs montréalais œuvrant dans le domaine de l'itinérance. Soucieuse de prendre part à cet effort, la Ville de Montréal a accordé, au fil des années, des contributions financières aux trois grands refuges. Ainsi, de 1998 à 2008, un soutien financier annuel de 100 000 \$ a été alloué à Mission Old Brewery. De 2004 à 2008, Mission Bon Accueil a bénéficié d'un soutien financier annuel de 25 000 \$. Depuis 2009, Mission Old Brewery, Mission Bon Accueil et Maison du Père reçoivent respectivement 125 000 \$ chaque année.

Jusqu'en 2012, le financement pour ces soutiens aux trois grands refuges était pris en totalité ou en partie à même les sommes découlant de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une entente conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Pour 2013 et 2014, le soutien financier accordé à ces trois organismes provenait d'un virement des dépenses générales de l'administration de l'agglomération au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0426 du 18 septembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ à Mission Old Brewery, Maison du Père et Mission Bon Accueil pour l'année 2014 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports

CG13 0152 du 30 mai 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 375 000 \$ à Mission Old Brewery, Maison du Père et Mission Bon Accueil pour l'année 2013 / Autoriser un virement budgétaire à cette fin

CG12 0102 du 19 avril 2012

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à Les Œuvres de la Maison du Père, 125 000 \$ à Mission Old Brewery et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (deux tiers) et à même le budget de la Direction de la diversité sociale (un tiers)

DESCRIPTION

L'appui de la Ville aux trois grands refuges montréalais contribue à leurs efforts de lutte à l'itinérance, conformément à leur mission globale. Cet appui est orienté vers des besoins spécifiques en termes d'intervention, présentés par ces trois projets distincts :

Mission Old Brewery

Projet : « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » - trois postes de conseillers en intervention chargés d'accompagner les hommes (1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015)

Maison du Père

Projet : « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion » - trois postes d'intervenants chargés d'accompagner les hommes (1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015)

Mission Bon Accueil

Projet : « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance » - deux postes d'intervenants à la mission des hommes et deux postes d'intervenants au « Roc -Aide aux jeunes » (1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015)

JUSTIFICATION

Ce soutien financier permet aux trois grands refuges montréalais d'offrir accueil, référence, accompagnement et suivi aux personnes en situation d'itinérance, alors que nous constatons une aggravation de l'état général des personnes sans abri et une augmentation des taux d'occupation dans les ressources d'hébergement dans les dernières années. Après analyse des résultats antérieurs, le SDSS recommande de reconduire le financement pour ces projets à hauteur de 125 000\$ chacun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le tableau suivant illustre les soutiens financiers accordés ces dernières années aux trois organismes pour les mêmes projets.

Organisme	Montant accordé			Montant recommandé	% du budget de l'organisme
	2012	2013	2014	2015	

	Budget Ville	Entente Ville-MESS	Budget Ville	Budget Ville	Budget Ville	
Mission Old Brewery	41 667 \$	83 333 \$	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	1,64%
Maison du Père	41 667 \$	83 333 \$	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	2,02%
Mission Bon Accueil	41 667 \$	83 333 \$	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	0,87%

La dépense est prise à même à même le budget régulier du SDSS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réinsertion sociale des jeunes, des hommes et des femmes en situation d'itinérance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015 Comité exécutif

Mai 2015 Conseil d'agglomération

Décembre 2015 Fin du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Pierre-Luc LORTIE
Conseiller en développement communautaire

Patrice ALLARD
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-05-04



Dossier # : 1152685003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, totalisant la somme de 161 750\$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet.

1- Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 161 750\$, aux organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, et ce, à même le budget de fonctionnement de la Ville ;

Promoteur	Projet	Localisation	Budget total du projet	Contribution arrondissement	Contribution SCA	Subvention Service Culture
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	Embellir mon quartier II	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	36 000\$	7 680\$	15 000\$	
Maison des jeunes Lachine	La Belle Dame phase 2	Arrondissement de Lachine	57 540\$	18 500\$	15 000\$	
Diffusion AGC Montréal	Secteur Métro Sherbrooke	Arrondissement Plateau Mont-Royal	32 900\$	18 250\$	14 650\$	
Santropol Roulant	Redécouvrons nos vraies couleurs	Arrondissement Plateau Mont-Royal	11 600\$		6 700\$	
SODER	Murales ruelles vertes	Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie	51 318\$	8 000\$	15 000\$	
MU	6158 rue Laurendeau	Arrondissement du Sud-Ouest	54 000\$	5 750\$	15 000\$	
MU	Portail Quartier Chinois	Arrondissement Ville-Marie	55 000\$	29 750\$	24 000\$	

MU	Habitations Jeanne- Mance	Arrondissement Ville-Marie	55 000\$	5 550\$	15 000\$	
Diffusion AGC	Secteur Métro Saint- Laurent	Arrondissement Ville-Marie	37 800\$	18 900\$	18 900\$	
SPAG	Hommage Plume Latraverse	Arrondissement Ville-Marie	25 004\$	5 000\$	15 000\$	5 000\$
MU	Centre Bloomfield	Arrondissement Villeray-St- Michel-Parc- Extension	21 000\$	5 100\$	7 500\$	
Totaux			437 162 \$	95 705\$	161 750\$	5 000\$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-04 10:48

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et
 Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152685003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, totalisant la somme de 161 750\$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La propreté urbaine constitue un enjeu majeur et collectif pour lequel l'administration municipale assume son leadership en favorisant l'engagement de tous et chacun afin de favoriser la création d'un véritable mouvement social permettant de changer les habitudes et les comportements des citoyens.

La commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens déposait le rapport, en lien avec le programme de propreté 2011-2015, au conseil municipal du 13 décembre 2010. Deux recommandations retenaient plus spécifiquement l'attention en matière de Graffiti :

- La recommandation n°1 mentionnait «Que la Ville de Montréal privilégie le financement d'activités de prévention et de sensibilisation dans sa gestion du phénomène des graffitis, permettant ainsi de soutenir l'animation et l'organisation d'événements de production de graffitis, tout en favorisant une action concertée et rapide lors des différentes opérations d'enlèvement et d'embellissement».

- La recommandation n° 4 indiquait «Que la Ville de Montréal mette sur pied un programme formel, doté d'un budget significatif et récurrent, sur les cinq prochaines années, et ce, afin de soutenir adéquatement la production de l'art mural, incluant les projets de petites murales, conditionnellement à l'approbation des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) en arrondissement».

Afin d'atteindre les objectifs d'accroissement de la propreté, il est proposé que le montant de la contribution de la ville, 261 750\$ pour l'année 2015, soit divisé de la façon suivante :

- Contribution de 161 750\$ pour supporter des activités de prévention et de sensibilisation;
- Contribution de 100 000 \$ pour la réalisation d'un projet pilote d'art murale auquel s'ajoutera une contribution supplémentaire de 100 000\$ provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement de la culture de Montréal. Le projet pilote en est à sa deuxième et dernière année et fera l'objet d'une évaluation pour juger de sa performance. Il vise des œuvres murales artistiques originales.

Depuis 2007, la Ville de Montréal a soutenu de nombreux projets de prévention, sensibilisation au niveau du graffiti et compte poursuivre cette démarche en 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0874-Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, totalisant la somme de 155 000 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet.

CE14 0722- Assemblée du 7 mai 2014 - D'autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, un virement de crédits de 4 475 000 \$ en provenance d'un compte budgétaire corporatif vers les arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements;

CE13 0752- Assemblée 29 mai 2013 - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 255 000 \$,aux organismes ci-après désignés, pour la période de 2013 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme propreté 2013.

CE11 0395 - Assemblée du 29 mars 2011- Adopter le programme de la propreté 2011-2015 du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles;

CE11 0079 – Assemblée du 19 janvier 2011 - De prendre connaissance du rapport et des recommandations de la commission du conseil municipal sur les services aux citoyens produit suite à la consultation publique itinérante menée sur le sujet des orientations 2011-2015 du Programme de propreté.

DESCRIPTION

L'objectif du Programme Graffiti est de réduire le vandalisme (particulièrement les tags), et d'augmenter le sentiment de sécurité dans les quartiers. Il vise à appuyer financièrement des projets de prévention et de sensibilisation pour une meilleure prise en charge par les milieux concernés par ce phénomène qui interpelle particulièrement les jeunes.

Au mois de décembre 2014, un appel de projets a été lancé afin de solliciter les organismes susceptibles d'être intéressés à déposer un projet de murale ou de prévention/sensibilisation. Ils ont été invités à soumettre un projet (avant le 1 mars 2015). Les modalités du Programme et des formulaires ont été mis en ligne et une lettre a été envoyée aux directeurs d'arrondissement les informant du Programme.

Vingt projets ont été soumis dans les délais prescrits. Le Service de la concertation des arrondissements a formé un comité de trois professionnels provenant du volet jeunesse de la Direction de la diversité sociale, du volet culturel de la Direction de la culture et du patrimoine et de la Division propreté. Les critères d'évaluation des projets traduisent les orientations du Programme de propreté 2011-2015.

11 projets de murale/sensibilisation dans 7 arrondissements à l'échelle montréalaise sont recommandés.

JUSTIFICATION

Les projets recommandés répondent aux conditions suivantes :

Organismes admissibles

L'organisme demandeur doit être un organisme public ou parapublic autre qu'un organisme municipal, ou être un organisme privé à but non lucratif incorporé, conformément à la

troisième partie de la Loi sur les compagnies ou à toute autre loi régissant un organisme à but non lucratif.

Projets admissibles

Le projet doit répondre aux objectifs du Programme graffiti et répondre aux conditions suivantes :

- la demande de financement doit représenter au plus 60 % des apports financiers totaux du projet;
- lorsque le projet est réalisé dans les limites d'un arrondissement, l'arrondissement doit contribuer financièrement au projet. L'organisme promoteur devra obtenir une lettre d'intention de l'arrondissement à cet effet;
- si le projet concerne une murale, cette murale devra recevoir un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), de l'arrondissement ou du Conseil de l'arrondissement.

Critères d'appréciation du projet

- Le projet intègre bien les aspects du volet Graffiti du Programme de la propreté 2011-2015;
- le projet est intégré à un ensemble d'efforts concertés du milieu;
- le projet répond à un besoin exprimé par le milieu et est appuyé par la collectivité;
- le projet est complémentaire aux efforts d'éradication des graffitis et contribue à la propreté;
- le projet assure une animation du milieu par la participation des occupants des quartiers visés;
- l'organisme promoteur et/ou les partenaires impliqués développent leur expertise sur le phénomène du graffiti.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Projets de murales/ sensibilisation/prévention

Promoteur	Projet	Localisation	Budget total du projet	Contribution arrondissement	Contribution SCA	Subventio Service Culture
Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville	Embellir mon quartier II	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	36 000\$	7 680\$	15 000\$	
Maison des jeunes Lachine	La Belle Dame phase 2	Arrondissement de Lachine	57 540\$	18 500\$	15 000\$	
Diffusion AGC Montréal	Secteur Métro Sherbrooke	Arrondissement Plateau Mont-Royal	32 900\$	18 250\$	14 650\$	
Santropol Roulant	Redécouvrons nos vraies couleurs	Arrondissement Plateau Mont-Royal	11 600\$		6 700\$	
SODER	Murales ruelles vertes	Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie	51 318\$	8 000\$	15 000\$	
MU	6158 rue Laurendeau	Arrondissement du Sud-Ouest	54 000\$	5 750\$	15 000\$	
MU	Portail Quartier Chinois	Arrondissement Ville-Marie	55 000\$	29 750\$	24 000\$	

MU	Habitations Jeanne- Mance	Arrondissement Ville-Marie	55 000\$	5 550\$	15 000\$	
Diffusion AGC	Secteur Métro Saint- Laurent	Arrondissement Ville-Marie	37 800\$	18 900\$	18 900\$	
SPAG	Hommage Plume Latraverse	Arrondissement Ville-Marie	25 004\$	5 000\$	15 000\$	5 000\$
MU	Centre Bloomfield	Arrondissement Villeray-St- Michel-Parc- Extension	21 000\$	5 100\$	7 500\$	
Totaux			437 162 \$	95 705\$	161 750\$	5 000\$

La provenance et l'imputation des crédits pour la dépense de 161 750\$ (Programme propreté 2011-2015) sera assurée à partir du budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements.

La Provenance et l'imputation des crédits pour la dépense de 5 000 \$ (Direction de la culture et du patrimoine). Cette dépense sera assurée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets recommandés s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, notamment dans le volet «Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels» par l'action 13 : Aménager des quartiers durables, bonifier la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets notamment dans les bibliothèques, les lieux de diffusion municipale du réseau Accès culture, et en art public.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les arrondissements sont aux prises avec les opérations continues d'éradication des graffitis tant sur le domaine public que sur le domaine privé. Ils doivent nettoyer à plusieurs reprises les mêmes endroits. Le Programme graffiti est une action municipale complémentaire qui permet non seulement de modifier les comportements, mais permet aussi aux arrondissements de voir que leurs actions s'inscrivent dans un effort collectif.

IMPACTS RECHERCHÉS DU PROGRAMME GRAFFITI:

- Inciter les jeunes «graffiteurs» à utiliser des alternatives à leur expression et à l'expression artistique;
- solliciter les jeunes «graffiteurs» à avoir des comportements respectueux et légaux pour exprimer leur art;
- mobiliser les «tagueurs» à réaliser des œuvres graffitis légalement plutôt que des "tags" de façon à valoriser les jeunes;
- sensibiliser les jeunes sur l'impact de leurs gestes sur les personnes;
- réduire le risque de récidives sur des murs identifiés comme étant problématiques;
- embellir la ville, permettre de présenter des formes d'expression urbaine acceptables et améliorer la qualité de vie des citoyens;
- s'inscrire en complémentarité aux projets de ruelles vertes et au travail d'éradication des arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication, développée par le Service des communications, de concert avec les arrondissements concernés sera réalisée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- signature des conventions avec les promoteurs avril 2015;
- support à la réalisation des projets : tout au long des projets 2015;
- inauguration des projets de murales : automne 2015;
- réception de la part des organismes des bilans de projet - novembre 2015;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction (Michèle PICARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marc BISSONNETTE
cadre en reaffectation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-29

André HAMEL
C/d - proprete_ denoigement et concertation
des arrond

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2015-04-30

**Dossier # : 1156486001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une compensation d'un montant de 1 368 949,92 \$, non taxable, au CUSM, représentant la portion de la Ville de Montréal prévue dans la convention signée entre la Ville et le CUSM (CG07 0448), pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le MTQ dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une compensation d'un montant de 1 368 949,92 \$, non taxable, au CUSM, représentant la contribution de la Ville de Montréal prévue dans la convention signée entre la Ville et le CUSM (CG07 0448), pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le MTQ dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder au remboursement;
2. d'autoriser le Service des finances à procéder à une écriture comptable, suite à la réception et l'acceptation des pièces justificatives;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-29 15:52

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156486001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une compensation d'un montant de 1 368 949,92 \$, non taxable, au CUSM, représentant la portion de la Ville de Montréal prévue dans la convention signée entre la Ville et le CUSM (CG07 0448), pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le MTQ dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), il était prévu de réaménager la rue Saint-Jacques pour améliorer l'accessibilité au CUSM. Ces travaux sont inscrits dans la convention relative à la réalisation et au financement des travaux publics liés à la construction du CUSM, signée par la Ville de Montréal et le CUSM en janvier 2008 (CG07 0448) (voir pièces jointes). Un budget de trois millions de dollars, partagé à parts égales entre la Ville et le CUSM, est attribué à ces travaux. La Ville est alors responsable de leur réalisation.

Toutefois, en 2011, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a sollicité le déplacement de l'accès Saint-Jacques, en lien avec le projet de reconstruction du complexe Turcot. La Ville et le CUSM ont accepté, en demandant au MTQ de réaliser les travaux et en maintenant leur contribution financière.

En 2011, une entente a été conclue entre le MTQ et le CUSM pour réaliser ces travaux (voir pièces jointes). Cette entente prévoit :

- que les travaux soient réalisés par le MTQ;
- que le paiement soit effectué à 100 % par le CUSM.

Suite à l'acceptation définitive des travaux du MTQ par le CUSM, le 14 mai 2013, la convention de 2008 (Ville-CUSM) prévoit que le CUSM récupère la portion de la Ville pour les travaux à hauteur de 50 %. Du même fait, la Ville de Montréal est libérée de l'obligation de réaliser l'accès Saint-Jacques (point iv de l'article 2.3 de la convention) (voir lettre du CUSM en pièces jointes).

Le SMVT recommande de réduire la portion de la Ville au compte à recevoir du CUSM à la condition que le CUSM fournisse à la Ville toutes les pièces justificatives demandées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0105 - 23 février 2009 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 59 180 000 \$ pour la réalisation des travaux municipaux pour le CUSM sur le site Glen et les activités du Bureau de gestion des grands projets qui a le mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

CG07 0448 - 29 novembre 2007 - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et le CUSM relativement à la réalisation, au partage de coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site Glen.

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une compensation de 1 368 949,92 \$, non taxable, au CUSM, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation. Ce montant représente la portion de la Ville de Montréal prévue dans la convention signée entre la Ville de Montréal et le CUSM (CG07 0448) pour les travaux d'aménagement de l'accès au CUSM par la rue Saint-Jacques, réalisés par le MTQ dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen.

JUSTIFICATION

Le MTQ a complété les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques le 30 novembre 2012. Les pièces justificatives suivantes, demandées au CUSM, doivent être reçues et considérées à la satisfaction du Service des finances en vue de procéder au remboursement :

- Contrat accordé par le MTQ à l'entrepreneur;
- Factures de l'entrepreneur reçues et traitées par le MTQ;
- Acceptation définitive des travaux;
- Preuve de paiement du CUSM envers le MTQ;
- Décompte final des travaux effectués par le MTQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le MTQ a transmis deux factures au CUSM pour un montant total de 2 737 899,84 \$, non taxable. En vertu de la convention signée entre la Ville et le CUSM, la portion devant être assumée par la Ville de Montréal représente 50 % de ce montant, soit 1 368 949,92 \$, non taxable. La portion de la Ville a été validée par le Service des finances.

Les travaux de réalisation de l'accès Saint-Jacques sont prévus au PTI corporatif 2015-2017 du Service de la mise en valeur du territoire. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de la compensation du CUSM est requise afin que la Ville respecte ses engagements envers le CUSM dans le cadre des travaux municipaux nécessaires en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier prévu pour compenser le CUSM est le suivant :

- Autorisation de la compensation par le CM : mars 2015.
- Écriture comptable pour corriger le compte à recevoir du CUSM : mai 2015, si toutes les pièces justificatives demandées sont reçues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Josée BÉLANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume LARMOR
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Claude LAURIN
Chef de division

Le : 2015-03-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2015-04-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

Approuvé le : 2015-04-29



Dossier # : 1151158003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation révisée des travaux de compétence locale soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé:

-d'approuver la programmation révisée des travaux de compétence locale soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Transfert de la taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et,

-de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ces informations au MAMOT.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-04-30 13:14

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151158003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation révisée des travaux de compétence locale soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur de nombreuses années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles directives et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements fédéral et québécois ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de transfert de la taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0824 - 27 août 2013 - Abroger la résolution CM13 0450 / Approuver la programmation numéro 4 modifiée des travaux d'infrastructures de l'eau de la Ville admissibles au programmes de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) / Autoriser le Service de l'eau à soumettre cette programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - 1131158004

CM13 0450 - 28 mars 2013 - Approuver la programmation numéro 4 préliminaire des travaux d'infrastructures de l'eau de la Ville inscrits au PTI pour 2013 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - 1131158002

CM12 0847 - 24 septembre 2012 - Approuver la programmation des travaux sur les réseaux

locaux d'aqueduc et d'égout à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) - 1121158005

CM11 1033 - 20 décembre 2011 - Approuver la programmation no 2 des travaux sur els réseaux locaux d'aqueduc et d'égout à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) - 1111158003

CM10 0871 - 23 novembre 2010 - Approuver la programmation des travaux sur les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour comptabiliser les subventions provenant du volet II du programme de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) - 1100458008

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de valider définitivement la liste des projets constituant la réclamation finale de la Ville de Montréal à l'égard des projets d'auscultation, de reconstruction ou de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout de compétence locale soumis dans le cadre du deuxième programme de subvention Taxe sur l'essence - contribution du Québec couvrant les années 2010-2013. Ce programme a fait l'objet d'une prolongation en 2014 de façon à permettre aux villes du Québec de réaliser suffisamment de projets pour atteindre le niveau de subvention prévu à l'origine dans le programme. Cette prolongation explique l'existence d'une seconde programmation révisée ayant été soumise aux instances de la Ville en août 2013, tel que mentionné plus haut dans les décisions antérieures. Comme cette dernière programmation prévoyait des projets dont la valeur totale dépassait le maximum prévu de subvention au programme, il est maintenant nécessaire de procéder à l'approbation officielle de la liste des projets de compétence locale ayant été financés par le programme.

Le programme de subvention TECQ 2010-2013 subventionne à un taux de 100 % les projets d'infrastructures de l'eau soumis au programme et ayant été réalisés entre le 13 mai 2009 et le 31 décembre 2014 si on tient compte de la prolongation ayant été autorisée en 2013 suite aux retards causés par l'introduction des dispositions légales à l'égard de l'octroi des contrats municipaux à soumettre à l'Autorité des marchés financiers.

Dans le cadre de ce programme, la Ville de Montréal disposait d'une enveloppe de 396 M \$. Ces subventions ont servi au financement de projets de compétence d'agglomération (les subventions atteignent 128,7 M\$) et de projets de compétence locale (les subventions se chiffrent à 267,3 M\$). En contrepartie, la Ville devait maintenir un seuil général d'investissements totalisant 183,7M \$ dans d'autres projets. En fait, les investissements réalisés par la Ville dans la voirie, dans des projets de l'eau non inscrits à la TECQ ou à un autre programme de subvention, ont atteint 492,8 M\$ entre 2010 et 2014.

La programmation en annexe, qui s'élève à 267 284 797 \$ se compose de projets de compétence locale conformes aux critères du programme (auscultation, renouvellement et mise à niveau des infrastructures de l'eau) et qui ont été réalisés entre le 13 mai 2009 et le 31 décembre 2014. Le taux de subvention pour ces projets est de 100 % si bien que la Ville n'a pas eu à investir d'argent d'autre source pour leur financement.

La programmation en annexe fait partie de la reddition de comptes soumise au MAMOT qui confirme que la Ville a atteint ses objectifs dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 et a touché des subventions totales de 395 966 768 \$.

JUSTIFICATION

Pour clore le programme TECQ 2010-2013 et effectuer la reddition de comptes prévue, il faut que la programmation révisée des projets locaux soit entérinée par le conseil municipal avant d'être remise au MAMOT.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe de 396 M\$ allouée à la Ville de Montréal sur quatre ans a été entièrement utilisée selon les critères et paramètres du programme.

Projets	Coûts totaux des projets	Subvention TECQ au taux de 100 % de la part de la Ville	Net Ville
Programmation locale	267 284 797 \$	267 284 797 \$	0
Programmation agglomération *	157 885 178 \$	128 681 970 \$	0
Total	425 169 975 \$	395 966 767 \$	

* La différence entre les coûts des projets d'agglomération et les subventions TECQ appliquées à ces projets n'est pas payée par la Ville mais par les autres villes liées comme dans tous les projets d'agglomération, Montréal assumant environ 80 % des coûts (ce taux est calculé annuellement en fonction notamment de la richesse foncière) et les autres villes liées se partageant le 20 % restant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés contribuent à une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La production de la reddition de comptes finale est nécessaire au versement des subventions promises. Or cette reddition de comptes nécessite la production de la programmation des travaux financés par ces subventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La résolution du conseil municipal sera transmise dès que possible. Elle mettra un terme aux exigences du programme de subvention TECQ 2010-2013 sous réserve de toute autre démarche de vérification qui pourrait être entreprise à l'initiative du MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid

BEKKOUCHE)

Avis favorable :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mélanie BRISSON)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-24

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-04-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-04-30



Dossier # : 1151158004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation révisée des travaux de compétence d'agglomération soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé:

-d'approuver la programmation révisée des travaux de compétence d'agglomération soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Transfert de la taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et,

-de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ces informations au MAMOT.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-04 15:27

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151158004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation révisée des travaux de compétence d'agglomération soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal de par son rôle à l'égard de l'Agglomération de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnnera sur de nombreuses années. Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles directives et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements fédéral et québécois ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de transfert de la taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0340 - 29 août 2013 - Abroger la résolution CG13 0179 - Approuver la programmation numéro 4 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI 2013-2015 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - 1131158005
 CG13 0179 - 30 mars 2013 - Approuver la programmation numéro 4 des travaux d'infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI 2013-2015 et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - 1131158003

CG12 0365 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - 1121158003

CG11 0459 - 22 décembre 2011 - Approuver la programmation numéro 2 des travaux sur les infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles au programme de la Taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013) à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - 1111158002

CG10 0456 - 16 décembre 2010 - Approuver la programmation des travaux sur les infrastructures de l'eau de l'agglomération inscrits au PTI et admissibles aux subventions du programme du Transfert de la taxe sur l'essence - contribution Québec (TECQ 2010-2013), à soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - 1100458009

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de valider définitivement la liste des projets constituant la réclamation finale de la Ville de Montréal à l'égard des projets sur les infrastructures de l'eau de l'agglomération soumis dans le cadre du deuxième programme de subvention Taxe sur l'essence - contribution du Québec couvrant les années 2010-2013. Ce programme a fait l'objet d'une prolongation en 2014 de façon à permettre aux villes du Québec de réaliser suffisamment de projets pour atteindre le niveau de subvention prévu à l'origine. En effet, le programme de subvention a été prolongé suite aux retards causés par l'introduction des dispositions légales à l'égard de l'octroi des contrats municipaux à soumettre à l'Autorité des marchés financiers. Le programme s'applique donc aux projets réalisés entre le 13 mai 2009 et le 31 décembre 2014. Cette prolongation explique l'existence d'une seconde programmation révisée ayant été soumise aux instances de la Ville en août 2013, tel que mentionné plus haut dans les décisions antérieures. Comme cette dernière programmation prévoyait des projets dont la valeur totale dépassait le maximum prévu de subvention au programme, il est maintenant nécessaire de procéder à l'approbation officielle de la liste des projets de compétence locale ayant été réellement financés par le programme.

La Ville de Montréal s'est servi de son enveloppe du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec 2010-2013 pour défrayer sa quote-part des projets d'agglomération inscrits dans la programmation en annexe. Les quotes-parts des villes liées sont déterminées annuellement en fonction de leur richesse foncière. Dans le cas de la Ville de Montréal, sa quote-part oscille autour de 80 %, les autres villes se partageant les quelque 20 % restant. Tous les emprunts servant à financer les projets d'infrastructures de l'eau de compétence d'agglomération sont répartis ainsi. D'un point de vue administratif, la Ville offre annuellement aux villes participantes de défrayer leur part en utilisant leur programme de subvention TECQ 2010-2013, ce que certaines font; les autres préférant avoir recours aux règlements d'emprunt prévus à cet effet.

Dans le cadre de ce programme, la Ville de Montréal disposait d'une enveloppe de 396 M \$. Ces subventions ont servi au financement de projets de compétence d'agglomération (les subventions atteignent 128,7 M\$) et de projets de compétence locale (les subventions se chiffrent à 267,3 M\$). En contrepartie, la Ville devait maintenir un seuil général d'investissements totalisant 183,7 M \$ dans d'autres projets. En fait, les investissements réalisés par la Ville dans la voirie, dans des projets de l'eau non inscrits à la TECQ ou à un autre programme de subvention, ont atteint 492,8 M\$ entre 2010 et 2014.

La programmation en annexe, qui s'élève à 128 681 970\$ se compose de projets de

compétence d'agglomération conformes aux critères du programme, qui ont été inscrits aux programmations annuelles et qui ont été réalisés entre le 13 mai 2009 et le 31 décembre 2014. Ce montant correspond à la quote-part de la Ville de Montréal pour le financement de ces projets dont la valeur réelle s'est établie à 157 885 178 \$, la différence étant partagée entre les autres villes liées. La Ville a choisi de financer 100% de sa quote-part dans le programme si bien que la Ville n'a pas eu à investir d'argent d'autre source pour son financement.

La programmation en annexe fait partie de la reddition de comptes soumise au MAMOT qui confirme que la Ville a atteint ses objectifs dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 et a touché des subventions totales de 395 966 768 \$.

JUSTIFICATION

Pour clore le programme TECQ 2010-2013 et effectuer la reddition de comptes prévue, il faut que la programmation révisée des projets locaux soit entérinée par le conseil municipal avant d'être remise au MAMOT.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe de 396 M\$ allouée à la Ville de Montréal sur quatre ans a été entièrement utilisée selon les critères et paramètres du programme.

Projets	Coûts totaux des projets	Subvention TECQ au taux de 100 % de la part de la Ville	Net Ville
Programmation locale	267 284 797 \$	267 284 797 \$	0
Programmation agglomération *	157 885 178 \$	128 681 970 \$	0
Total	425 169 975 \$	395 966 767 \$	

* La différence entre les coûts des projets d'agglomération et les subventions TECQ appliquées à ces projets n'est pas payée par la Ville mais par les autres villes liées comme dans tous les projets d'agglomération, Montréal assumant environ 80 % des coûts (ce taux est calculé annuellement en fonction notamment de la richesse foncière) et les autres villes liées se partageant le 20 % restant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés contribuent à une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La production de la reddition de comptes finale est nécessaire au versement des subventions promises. Or cette reddition de comptes nécessite la production de la programmation des travaux financés par ces subventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La résolution du conseil d'agglomération sera transmise dès que possible. Elle mettra un terme aux exigences du programme de subvention TECQ 2010-2013 sous réserve de toute autre démarche de vérification qui pourrait être entreprise à l'initiative du MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Patrice LANGEVIN)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Dominique DEVEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Louise B LAMARCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-27

Chantal MORISSETTE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-05-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-05-01



Dossier # : 1150541023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, relativement à l'exécution des travaux pour le remplacement de pavés-unis sur l'avenue Duluth entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, relativement à l'exécution des travaux pour le remplacement de pavés-unis sur l'avenue Duluth entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-04 11:17

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150541023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, relativement à l'exécution des travaux pour le remplacement de pavés-unis sur l'avenue Duluth entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2015-2017, un budget de 56 M\$ a été prévu pour le programme de réfection des rues (PRR) artérielles pour l'année 2015. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permet d'améliorer l'état global des chaussées.

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi la Ville a repris la responsabilité d'environ 1200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'exécution des travaux pour le remplacement de pavés-unis sur l'avenue Duluth entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert et nouvellement ajoutée au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) le 1er janvier 2015.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier artériel et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction des transports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0072 - 2 mars 2015 - D'offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour le

remplacement de pavé-unis sur l'avenue Duluth Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert.

CM 14 1272 – 16 décembre 2014 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) »

DESCRIPTION

Accepter l'offre du conseil d'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, de réaliser pour le bénéfice de la Direction des transports, des travaux de remplacement de pavés-unis sur l'avenue Duluth entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, rue nouvellement (1^{er} janvier 2015) ajoutée au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV). Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

JUSTIFICATION

Les travaux consistent en un projet de réfection routière que l'arrondissement a planifiée sur une rue qui, avant le 1er janvier 2015, faisait partie du réseau local, mais est maintenant incluse dans le Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV).

Comme les travaux seront exécutés sur une rue qui relève de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant la fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux visant à améliorer le réseau routier artériel, les dépenses seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Il y a par ailleurs lieu de mentionner que l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal présentera lors de l'octroi du contrat, une estimation détaillée ainsi que les plans et devis du projet, lequel dossier fera l'objet d'une demande d'intervention à la Direction des transports ainsi qu'au Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables. La provenance budgétaire sera alors précisée lors de l'octroi du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal aurait pour conséquence de retarder les travaux de réfection sur cette rue dont l'état de dégradation est avancé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015: octroi du contrat, juin 2015: réalisation des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean CARRIER
Ingénieur chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2015-04-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports

Approuvé le : 2015-04-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur du service des infrastructures, de la voirie et des transports

Approuvé le : 2015-05-04



Dossier # : 1150541019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

1. d'accepter l'offre de services de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-04 11:18

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150541019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, relativement à l'exécution des travaux dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2015-2017, un budget de 56 M\$ a été prévu pour le programme de réfection des rues (PRR) artérielles pour l'année 2015. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permet d'améliorer l'état global des chaussées.

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi la Ville a repris la responsabilité d'environ 1200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

L'arrondissement Rivière Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'exécution des travaux de réfection de rues inscrites au programme PRR de l'arrondissement et nouvellement ajoutées au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) le 1er janvier 2015.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier artériel et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction des transports.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 30 03 0060 - 10 mars 2015 - D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en

oeuvre des programmations 2015 et 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

CM 14 1272 – 16 décembre 2014 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

DESCRIPTION

Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de réaliser pour le bénéfice de la Direction des transports, des travaux de reconstruction, de pulvo-stabilisation ou de planage-revêtement de rues du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV). Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

La Direction des Transports procédera à l'étude des aménagements proposés dans le cadre des travaux de réfection, mais la portée de cet examen se limitera à l'analyse de l'opportunité uniquement. Cette validation ne relèvera aucunement l'arrondissement ou son mandataire de la responsabilité de la conception géométrique des aménagements et des plans signés et scellés produits. L'approbation des aménagements proposés sera confirmé à l'intérieur du sommaire décisionnel d'octroi de contrat via l'intervention du Service des infrastructures, de la voirie et des transports sous réserve de toutes autres exigences transmises à l'arrondissement préalablement.

JUSTIFICATION

Les travaux consistent en des projets de réfection routière que l'arrondissement a planifiée sur des rues qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local, mais sont maintenant incluses dans le Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV).

Comme les travaux seront exécutés sur des rues qui relèvent de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant la fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

La liste des rues faisant l'objet de l'offre de services de l'arrondissement est celle jointe au dossier décisionnel 1152726007 (résolution CA15 30 03 0060). L'étendue de l'acceptation demandée au conseil municipal se limite donc aux projets cités dans ladite liste.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux visant à améliorer le réseau routier artériel, les dépenses seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Il y a par ailleurs lieu de mentionner que l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles présentera lors de l'octroi du contrat, une estimation détaillée ainsi que les plans et devis du projet, lequel dossier fera l'objet d'une demande d'intervention au SIVT ainsi qu'au Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables. La provenance budgétaire sera alors précisée lors de l'octroi du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles aurait pour conséquence de retarder les travaux de réfection sur ces rues dont l'état de dégradation est avancé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015: octroi du contrat, Octobre 2015: réalisation des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean CARRIER
Ingénieur chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2015-04-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports

Approuvé le : 2015-04-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur du service des infrastructures, de la voirie et des transports

Approuvé le : 2015-05-04



Dossier # : 1150843009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, les 25 et 26 avril 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Washington (États-Unis). Montant : 1 484,05 \$.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, les 25 et 26 avril 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Washington (États-Unis) - montant : 1 484,05 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-11 14:41

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150843009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, les 25 et 26 avril 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Washington (États-Unis). Montant : 1 484,05 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le maire s'est rendu à Washington pour rencontrer sa vis-à-vis et participer à des activités officielles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à ratifier la dépense relative au déplacement, les 25 et 26 avril 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Washington (États-Unis).

JUSTIFICATION

Depuis 1924, le gala annuel du White House Correspondent's Association (WHCA) est une tradition nationale à laquelle participent, entre autres, le président et le vice-président des États-Unis. Le maire de Montréal a été invité à prendre part à l'événement. Il a profité de son passage à Washington pour rencontrer la mairesse de la ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 484,05
Division Soutien aux élus	\$
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale.

- Réseautage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-30

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-05-04



Dossier # : 1153489016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nomination de membres au Comité de gestion du régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

DE RECONDUIRE le mandat de madame Marie Cinq-Mars à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans;

DE NOMMER madame Marie Potvin à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans;

DE RECONDUIRE les mandats de madame Suzanne Jeffrey et de madame Julie Desjardins, à titre de membres désignés par l'employeur au sein du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-04-27 15:27

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1153489016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nomination de membres au Comité de gestion du régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'adoption de la résolution numéro CA15 16 0139 lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2014, le conseil d'arrondissement recommande au comité exécutif de :

Reconduire le mandat de madame Marie Cinq-Mars à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans;

Nommer madame Marie Potvin à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans;

Reconduire les mandats de madame Suzanne Jeffrey et de madame Julie Desjardins, à titre de membres désignés par l'employeur au sein du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Anne P BERGERON)

Avis favorable :

Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite (Alain LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France PAQUET
Directrice

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nomination de membres au Comité de gestion du régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Il est requis de reconduire le mandat de madame Marie Cinq-Mars à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans. Il est également requis de nommer madame Marie Potvin à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans.

Par ailleurs il est également requis de reconduire les mandats de madame Suzanne Jeffrey et de madame Julie Desjardins, à titre de membres désignés par l'employeur au sein du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA14 16 0060 (CE14 0586)
- CA13 16 0128 (CE13 0937)
- CA12 16 0035 (CE12 0325)

DESCRIPTION

Ces désignations sont requises en vertu de l'article 2.01 du Règlement 1292 intitulé "Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont" et en vertu de l'article 2.1 du Règlement 1038-10 intitulé "Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont". La nomination de madame Marie Potvin est requise, Madame Lucie Cardyn ayant démissionné de son poste de conseillère d'arrondissement en décembre dernier. Madame Potvin, de mars 2015, a été élue à titre de conseillère du district de Robert-Bourassa en remplacement de madame Lucie Cardyn. Madame Potvin a été assermentée le 1er avril 2015.

JUSTIFICATION

Articles 2.01 et 2.03 du règlement 1292 ("Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont");
Articles 2.1 et 2.3 du règlement 1038 ("Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont").

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-07

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1150014002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 13 359 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la diffusion du spectacle <i>Ssst!</i> de la Compagnie Florschütz & Döhnert dans le cadre du Programme d'accueil de spectacles étrangers / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.

Il est recommandé :

- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 13 359 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la tournée du spectacle *Ssst!* de la Compagnie Florschütz & Döhnert .
- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter ce montant pour le paiement des dépenses afférentes à cette tournée.
- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-04-30 19:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1150014002**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 13 359 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la diffusion du spectacle <i>Ssst!</i> de la Compagnie Florschütz & Döhnert dans le cadre du Programme d'accueil de spectacles étrangers / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant.

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau Accès culture est membre de RIDEAU (Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis) depuis plusieurs années. RIDEAU est le plus important regroupement de diffuseurs culturels à travers le Québec. Il regroupe plus d'une centaine de diffuseurs membres ainsi qu'une dizaine de réseaux de diffuseurs.

Rideau s'est vu confié, par le ministère de la Culture et des Communications, la gestion du programme d'accueil de spectacles étrangers qui permet la circulation de productions étrangères dans les réseaux de diffusion à travers le Québec. Ce programme est réservé aux réseaux de diffusion et à ce titre, Accès culture a déposé une demande pour la tournée du spectacle *Ssst!* de la Compagnie Florschütz & Döhnert. La demande du réseau Accès culture a été acceptée. Le spectacle pour enfants *Ssst!* sera présenté, dans le cadre de l'événement *Petits Bonheurs* à la maison de la culture Maisonneuve ainsi qu'à Outremont et à Pierrfonds-Roxoboro. S'adressant aux enfants à partir de l'âge de 2 ans, le spectacle bénéficiera d'une tournée d'une quinzaine de représentations données à travers le réseau de tournée du Festival *Petits Bonheurs*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Dans le cadre du *Programme d'accueil de spectacles étrangers*, les diffuseurs du réseau Accès culture et des partenaires du Festival *Petits Bonheurs* diffuseront 15 représentations du spectacle *Ssst!* de la compagnie allemande Florschütz & Döhnert. Ces représentations se déroulent du 1er mai au 10 mai 2015

Tel que convenu dans l'entente avec RIDEAU, un soutien de 13 359 \$ est alloué au réseau Accès culture pour assumer les dépenses relatives à la tournée de ce spectacle. Ces dépenses sont principalement liées aux frais de transport et frais de séjour de la troupe

durant son séjour à Montréal et au Québec. Des frais de promotions sont également couverts par cette subvention

JUSTIFICATION

Le Programme d'accueil de spectacles étrangers et la subvention remise par RIDEAU permettront au réseau Accès culture de diffuser un spectacle d'une grande qualité qu'il n'aurait probablement pas pu se permettre d'accueillir sans un soutien financier spécifique. Le Festival *Petits Bonheurs* est de plus en plus reconnu pour son travail auprès du public de la petite enfance et l'ouverture à des propositions artistiques venant de partout dans le monde permet d'enrichir la programmation et de garantir une qualité des représentations au nombreux public montréalais qui fréquente ce festival

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses reliées à la tournée du spectacle *Ssst!* s'élèvent à 26 479 \$. La subvention de 13 359 \$ remise par RIDEAU dans le cadre du Programme d'accueil de spectacles étrangers couvre une partie seulement des dépenses de la tournée du spectacle *Ssst!* :

- Frais d'hébergement et de repas des artistes et techniciens 2 860 \$
- Frais de déplacement au Québec 2 623 \$
- Promotion du spectacle 5 000 \$
- Aide aux cachets et droits d'auteur 2 876 \$

Total 13 359 \$

Le reste des dépenses sera assumé par les différents diffuseurs qui présenteront le spectacle

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une mention du soutien à la tournée du spectacle par le Programme d'accueil de spectacles étrangers doit être faite par le promoteur de la tournée le Festival *Petits Bonheurs*

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er mai 2015 début de la tournée au Québec

10 mai dernière représentation à la maison de la culture Maisonneuve

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE
Agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2015-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-04-30



Dossier # : 1150843007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 344,93 \$, taxes incluses, représentant l'achat d'un billet en vue de la participation de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, dans le cadre de la tenue des 94e Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront du 21 au 23 mai 2015, à Montréal.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 344,93 \$, taxes incluses, représentant l'achat d'un billet en vue de la participation de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, dans le cadre de la tenue des 94e Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront du 21 au 23 mai 2015, à Montréal;
2. d'imputer ces revenus et dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-17 07:33

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1150843007**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 344,93 \$, taxes incluses, représentant l'achat d'un billet en vue de la participation de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, dans le cadre de la tenue des 94e Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront du 21 au 23 mai 2015, à Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Chaque année, le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) mandate la Commission des assises annuelles afin d'assurer l'organisation de l'événement le plus attendu du monde municipal, qui se tiendra cette année à Montréal sous le thème «Municipalités, sources d'énergie».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0062 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015 - Dépense de 412 150,84 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Les Assises annuelles de l'UMQ permettent aux élus non seulement de participer à des activités de perfectionnement, des ateliers politiques, des cliniques techniques, des conférences ainsi qu'à des forums de discussion traitant de législation, de politique et d'actualités municipales, mais elles favorisent aussi le développement de réseautage avec les principaux intervenants du milieu municipal qui seront présents. En effet, quelque 1 500 délégués provenant de toutes les régions du Québec y sont attendus.

JUSTIFICATION

En tant que ville hôte et pour assumer son leadership, Montréal doit compter sur une importante délégation, et ce, afin d'assurer une présence montréalaise tout au long des activités qui se dérouleront durant ces trois jours.

Ainsi, la Ville de Montréal sera représentée par des élus et des fonctionnaires tout au long de ces trois jours d'activité. L'entente globale prévoit, entre autres, 3 inscriptions gratuites pour la durée des assises et le privilège additionnel de 2 inscriptions additionnelles. Un achat supplémentaire est donc nécessaire pour assurer la présence du vice-président du comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	344.93\$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Développement de réseautage.

- Partage de connaissances, perfectionnement.
- Assurer une présence montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Avis favorable :

Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-14

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-04-14



Dossier # : 1150032003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 1 400 739 \$ de la réserve de voirie locale et de 185 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Il est recommandé :

- 1- d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude préliminaire sur implantation d'un système de gestion des lampadaires.
- 2- d'autoriser une appropriation de 75 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude préliminaire sur le développement d'un outil de gestion pour les RTU.
- 3- d'autoriser une appropriation de 10 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour finaliser le rapport d'inspection des assemblages du pont Jacques-Bizard.
- 4- d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un nouveau mandat d'inspection.
- 5- d'autoriser une appropriation de 40 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un mandat d'expertise externe pour valider l'intervention à réaliser sur les structures ponts et tunnels ayant un indice d'état de 1, au bilan 2013.
- 6- d'autoriser une appropriation de 93 600 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des travaux additionnels d'inspection et d'évaluation des structures (ponts et tunnels) non financés par l'entente-cadre avec SNC Lavallin.
- 7- d'autoriser une appropriation de 60 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'octroi de contrat de gré à gré, selon l'avancement de la

réalisation des inspections: la mise en place du nouveau système de gestion des structures nécessitera plus de temps pour la réalisation de l'inspection et la rédaction des rapports.

8- d'autoriser une appropriation de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la location d'équipement d'accès pour réaliser des inspections « doigt sur la pièce » pour les structures où la nacelle sur fourgonnette n'est pas appropriée.

9- d'autoriser une appropriation de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'octroi de contrat pour la fourniture, l'installation, le maintien et l'enlèvement de panneaux de signalisation pour la réalisation des inspections des projets de voirie par les employés de la Ville.

10- d'autoriser une appropriation de 18 750 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'expertises sur les matériaux lors de l'évaluation de la capacité portante ou pour orienter la nature et l'ampleur des interventions lors de la réalisation de projets de voirie.

11- d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la documentation des processus opérationnels.

12- d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la mise à jour documentaire pour les études préliminaires et les avants-projets liés à l'installation des feux de circulation.

13- d'autoriser une appropriation de 30 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude d'avant-projet préliminaire du réaménagement des 4 intersections du flanc Est du Mont-Royal.

14- d'autoriser une appropriation de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude (mise à jour de l'étude 2001 : concept, tracé, géométrie, estimation, etc.) du raccordement du boulevard Langelier.

15- d'autoriser une appropriation de 250 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le développement et la mise en place d'outils de gestion de l'information dans le cadre du dossier INFO RTU. Améliorer les outils de planification et de coordination des chantiers sur le Réseau artériel administratif de la Ville, incluant des travaux de voirie (reconstruction ou planage revêtement) et établir les partenariats internes et externes requis pour optimiser les arrimages des données des chantiers, notamment de voirie avec les compagnies d'utilités publiques.

16- d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude à confier à un consultant afin de dresser un inventaire des types de passages inférieurs, établir un diagnostic en terme de sécurité routière, esquisser des solutions types et recommander une priorisation des interventions.

17- d'autoriser une appropriation de 109 389 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation du concept de la bretelle de la sortie St-Antoine et évaluer les contraintes techniques d'une future passerelle dans le cadre du projet de l'autoroute Ville-Marie.

18- d'autoriser une appropriation de 140 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des avants-projets préliminaires pour le projet du secteur l'Assomption (projet conjoint avec le MTQ).

19- d'autoriser une appropriation de 175 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire du projet de raccordement Cavendish.

20- d'autoriser une appropriation de 124 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'élaboration d'un concept d'aménagement pour la Plaza St-Hubert.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-05-06 14:02

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150032003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 1 400 739 \$ de la réserve de voirie locale et de 185 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la révision de la base budgétaire du budget de fonctionnement 2015, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a présenté des demandes additionnelles au budget 2015.

Ces demandes visent à financer des études dans le cadre de travaux de voirie au budget de fonctionnement du SIVT.

Le SIVT a des besoins opérationnels de 1 400 739 \$ de la réserve de voirie locale et de 185 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1507 - 8 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 475 865,81 \$, taxes incluses, pour le planage de chaussée et le revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de l'éclairage et les travaux de signalisation lumineuse, sur la rue Sherbrooke, côté nord, de la rue Pierre-Tétreault à la rue Mousseau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant (dossier 1144822046).

CG14 0373 - 21 août 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1144372002).

CM14 0794 - 19 août 2014 - Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c. pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux et de travaux d'éclairage,

là où requis, dans le boulevard Saint-Laurent, de la rue Jarry Est au boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 2 136 822,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 257506 (1 soum.) (dossier 1144822030).

CM14 0486 - 26 mai 2014 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de signalisation, de conduites d'égout et d'eau dans les rues Sauvé, Berri, Clark et l'avenue Papineau, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 6 044 117,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 252901 (5 soum.) (dossier 1144822028).

CG14 0227 - 1 mai 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1133455002).

CM14 0415 - 29 avril 2014 - Autoriser une appropriation de 960 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation (dossier 1140776002).

CG14 0156 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables (dossier 1140776001).

CG14 0074 - 27 février 2014 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, sur différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R. - Réseau artériel et centre-ville) - Dépense totale de 2 041 280,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 288001 (5 soum.) (dossier 1134822077).

CM14 0166 - 24 février 2014 - Accorder un contrat à Les Pavages Dorval inc. pour la mise en place d'une grave-bitume, la pose de revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails et de travaux de mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Saint-Jean, de l'avenue Anselme-Lavigne au boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Dépense totale de 1 739 542,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 257302 (3 soum.) (dossier 1134822074).

CM14 0159 - 24 février 2014 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, d'îlots, de mails centraux, de planage et de revêtement bitumineux, là où requis, dans le boulevard de l'Acadie, de la rue Victor-Doré à la rue De Salaberry (P.R.R. 2013 - Réseau artériel), dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville - Dépense totale de 2 832 701,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 279602 (6 soum.) (dossier 1134822071).

CM14 0160 - 24 février 2014 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour le planage, le revêtement bitumineux et la reconstruction de trottoirs, là où requis, aux arrêts d'autobus et dans différentes rues de la Ville (P.R.R. 2014 - Réseau artériel) - Dépense totale de 702 215,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 264002 (4 soum.) (dossier 1134822066).

CE14 0130 - 29 janvier 2014 - d'autoriser une dépense de 360 405 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la pose des glissières de sécurité, d'atténuateur d'impact et reconstruction des bordures, là où requis, dans les rues Saint-Patrick, Saint-Rémi et le boulevard de la Vérendrye (P.R.R. 2014 - Réseau artériel), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant (1134822048).

CM13 1136 - 16 décembre 2013 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1134822067).

DESCRIPTION

L'appropriation de la réserve de voirie locale est évaluée à 1 400 739 \$ et l'appropriation de la réserve de voirie d'agglomération est évaluée à 185 000 \$. Ces appropriations seraient effectuées à même les fonds de voirie locale et d'agglomération et serviraient à financer la réalisation de projets d'études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du SIVT.

JUSTIFICATION

Division de la gestion d'actifs - Direction des transports

- Appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude préliminaire sur implantation d'un système de gestion des lampadaires.
- Appropriation de 75 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude préliminaire sur le développement d'un outil de gestion pour les RTU.
- Appropriation de 10 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour finaliser le rapport d'inspection des assemblages du pont Jacques-Bizard.
- Appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un nouveau mandat d'inspection.
- Appropriation de 40 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un mandat d'expertise externe pour valider l'intervention à réaliser sur les structures ponts et tunnels ayant un indice d'état de 1, au bilan 2013.
- Appropriation de 93 600 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des travaux additionnels d'inspection et d'évaluation des structures (ponts et tunnels) non financés par l'entente-cadre avec SNC Lavallin.
- Appropriation de 60 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'octroi de contrat de gré à gré, selon l'avancement de la réalisation des inspections: la mise en place du nouveau système de gestion des structures nécessitera plus de temps pour la réalisation de l'inspection et la rédaction des rapports.
- Appropriation de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la location d'équipement d'accès pour réaliser des inspections « doigt sur la pièce » pour les structures où la nacelle sur fourgonnette n'est pas appropriée.
- Appropriation de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'octroi de contrat pour la fourniture, l'installation, le

maintien et l'enlèvement de panneaux de signalisation pour la réalisation des inspections des projets de voirie par les employés de la Ville.

- Appropriation de 18 750 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'expertises sur les matériaux lors de l'évaluation de la capacité portante ou pour orienter la nature et l'ampleur des interventions lors de la réalisation de projets de voirie.

Tableau sommaire pour la division de la gestion d'actifs

	Budget fonctionnement
Compétence locale	552 350 \$
Compétence d'agglomération	10 000 \$
TOTAL	562 350 \$

Division de l'exploitation du réseau artériel - Direction des transports

- Appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la documentation des processus opérationnels des activités en feux de circulation.

- Appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la mise à jour documentaire pour les études préliminaires et les avants-projets liés à l'installation des feux de circulation.

Tableau sommaire pour la division de l'exploitation du réseau artériel

	Budget fonctionnement
Compétence locale	75 000 \$
Compétence d'agglomération	0 \$
TOTAL	75 000 \$

Division du développement des transports - Direction des transports

- Appropriation de 30 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude d'avant-projet préliminaire du réaménagement des 4 intersections du flanc Est du Mont-Royal

- Appropriation de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude (mise à jour de l'étude 2001 : concept, tracé, géométrie, estimation, etc.) du raccordement du boulevard Langelier.

Tableau sommaire pour la division du développement des transports

	Budget fonctionnement
Compétence locale	50 000 \$
Compétence d'agglomération	0 \$
TOTAL	50 000 \$

Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel - Direction des transports

- Appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude à confier à un consultant afin de dresser un inventaire des types de passages inférieurs, établir un diagnostic en terme de sécurité routière, esquisser des solutions types et recommander une priorisation des interventions majeures.

Tableau sommaire pour la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel

	Budget fonctionnement
Compétence locale	100 000 \$
Compétence d'agglomération	0 \$
TOTAL	100 000 \$

Division de la planification intégrée et de la gestion des impacts - SIVT

- Appropriation de 250 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le développement et la mise en place d'outils de gestion de l'information dans le cadre du dossier INFO RTU. Améliorer les outils de planification et de coordination des chantiers sur le Réseau artériel administratif de la Ville, incluant des travaux de voirie (reconstruction ou planage revêtement) et établir les partenariats internes et externes requis pour optimiser les arrimages des données des chantiers, notamment de voirie avec les compagnies d'utilités publiques.

Tableau sommaire pour la division de la planification intégrée et de la gestion des impacts

	Budget fonctionnement
Compétence locale	250 000 \$
Compétence d'agglomération	0 \$
TOTAL	250 000 \$

Division des grands projets 1 - SIVT

- Appropriation de 109 389 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation du concept de la bretelle de la sortie St-Antoine et évaluer les contraintes techniques d'un lien piéton dans le cadre du projet de l'autoroute Ville-Marie.

- Appropriation de 140 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des avants-projets préliminaires pour le projet d'un boulevard du secteur l'Assomption.

- Appropriation de 175 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire du projet de raccordement Cavendish.

Tableau sommaire pour la division des grands projets 1

	Budget fonctionnement
Compétence locale	249 389 \$
Compétence d'agglomération	175 000 \$
TOTAL	424 389 \$

Division des grands projets 4 - SIVT

- Appropriation de 124 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'élaboration d'un concept d'aménagement pour la Plaza St-Hubert.

Tableau sommaire pour la division des grands projets 4

	Budget fonctionnement
Compétence locale	124 000 \$
Compétence d'agglomération	0 \$
TOTAL	124 000 \$

Tableau sommaire pour le SIVT

	Budget fonctionnement
Compétence locale	1 400 739 \$
Compétence d'agglomération	185 000 \$
TOTAL	1 585 739 \$

L'appropriation de la réserve de voirie locale au montant de 1 400 739 \$ et de la réserve d'agglomération au montant de 185 000 \$ est nécessaire afin de financer au cours de l'année 2015 des travaux de voirie prioritaires à l'Administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables concernant ces appropriations se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettra de financer les travaux de voirie qui sont jugés prioritaires par l'Administration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Autorisation de l'appropriation de la réserve: Mai 2015
- Réalisation (études): Mai à Décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude M BÉLANGER
Conseillère analyse - contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-30

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports

Approuvé le : 2015-05-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-05-06



Dossier # : 1150843010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, et de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part à la Rencontre annuelle de METROPOLIS qui se tiendra à Buenos Aires (Argentine), du 18 au 21 mai 2015. Montant estimé : 9 558,00 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, et de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part à la Rencontre annuelle de METROPOLIS qui se tiendra à Buenos Aires (Argentine), du 18 au 21 mai 2015 - montant estimé : 9 558,00 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-11 13:34

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150843010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, et de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part à la Rencontre annuelle de METROPOLIS qui se tiendra à Buenos Aires (Argentine), du 18 au 21 mai 2015. Montant estimé : 9 558,00 \$.

CONTENU

CONTEXTE

METROPOLIS, l'Association mondiale des grandes métropoles, est la principale organisation internationale de villes et de régions métropolitaines de plus d'un million d'habitants. Créée en 1985, METROPOLIS rassemble plus de 130 membres du monde entier. Elle a pour ambition de constituer un forum international où les grandes villes puissent se concerter sur les problèmes qui leur sont communs.

Depuis plus de 25 ans, METROPOLIS a pour mission d'accompagner les métropoles dans l'apprentissage mutuel, l'innovation, la gouvernance, l'assistance technique et financières, la présence internationale et le débat.

À noter que Montréal est coprésident de METROPOLIS, une association de villes de plus d'un million d'habitants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1462 (24 septembre 2014) - Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € (18 653 \$CAD) à l'Association Metropolis, incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, et de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin qu'ils prennent part à la Rencontre annuelle de METROPOLIS qui déroulera cette année sous le thème «Vivre la ville».

JUSTIFICATION

Cet événement sera pour les élus et cadres des plus grandes villes du monde l'occasion de se rencontrer et d'échanger leurs connaissances et pratiques d'avant-garde en matière de gestion métropolitaine. «Vivre la ville» sera la première Rencontre annuelle de METROPOLIS qui mettra l'expérience sur le territoire urbain au cœur de son programme et en fera le point de départ des débats sur les grandes villes. Inclusion, innovation et développement

durable seront les axes stratégiques de la Rencontre. Ils coïncident non seulement avec les principes qui sous-tendent la gestion de la ville de Buenos Aires, mais aussi avec certains piliers du nouveau programme politique transversal de METROPOLIS, ce qui montre que les grandes métropoles peuvent et doivent devenir des points de référence mutuels.

- Montréal est candidate pour accueillir le congrès de METROPOLIS (qui a lieu tous les trois ans) en 2017, ce qui coïncidera avec le 375^e anniversaire de Montréal. Lors de la Réunion annuelle à Buenos Aires, Montréal soutiendra sa candidature et la ville hôte de 2017 sera désignée.
- Le maire de Montréal a été désigné ambassadeur de METROPOLIS en changement climatique. Montréal présentera une trame de déclaration en changement climatique aux membres de METROPOLIS, qui sera ensuite déposée à COP21 à Paris.
- La mission vise aussi à établir des partenariats d'affaires avec des entreprises d'Argentine et du Canada œuvrant dans le pays. À cet effet, un événement avec le maire de Montréal et des gens d'affaires est organisé par la Chambre de commerce Argentine-Canada (CCAC) et l'ambassade du Canada.
- Enfin, la mission vise à renforcer nos liens politiques par des entretiens avec des représentants du gouvernement de Buenos Aires : une rencontre avec le chef du gouvernement de Buenos Aires devrait avoir lieu et avec d'autres maires qui seront présents au congrès. En effet, plusieurs maires seront présents, ce qui constitue également une opportunité pour présenter le Sommet sur le Vivre ensemble. METROPOLIS est par ailleurs partenaire dans l'organisation du Sommet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	9 558,00 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Partage d'expertise
- Réseautage

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Avis favorable :

Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-11

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-05-11



Dossier # : 1150090001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 17 au 20 mai 2015, à Paris, afin de participer à la rencontre internationale ayant pour thème «Végétaliser le bâti dans les villes denses : un nouveau modèle urbain?». Montant estimé : 2 315,57 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 17 au 20 mai 2015, à Paris, afin de participer à la rencontre internationale ayant pour thème «Végétaliser le bâti dans les villes denses : un nouveau modèle urbain?» - montant estimé : 2 315,57 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-11 10:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1150090001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 17 au 20 mai 2015, à Paris, afin de participer à la rencontre internationale ayant pour thème «Végétaliser le bâti dans les villes denses : un nouveau modèle urbain?». Montant estimé : 2 315,57 \$

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, la Ville de Montréal et la Ville de Paris ont signé un Accord de coopération visant à encourager, à soutenir et à accroître les échanges dans plusieurs domaines, notamment l'aménagement urbain. Le 13 mai 2014 et le 2 février 2015, le maire de Montréal, M. Denis Coderre et la maire de Paris, Mme Anne Hidalgo, se sont rencontrés à Paris. Ils ont réitéré leur volonté de coopération, notamment en matière de développement durable. Montréal et Paris sont fermement engagées en faveur du développement durable depuis plusieurs années, un engagement illustré par les plans de développement durable montréalais (collectif et corporatif) et le document-cadre «Référentiel - Un aménagement durable pour Paris».

Paris et Montréal se sont fixé des objectifs ambitieux pour créer des villes vertes, où il fait bon vivre. Montréal vise notamment la protection et l'accroissement de la forêt urbaine (incluant la plantation de 300 000 arbres supplémentaires d'ici 2025), ainsi que la protection de 10 % des milieux naturels intérieurs sur le territoire de l'agglomération (tel qu'annoncé dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, en vigueur depuis le 1er avril 2015). Paris a pour objectif de créer, d'ici 2020, 100 hectares de toits, murs et façades végétalisés, dont un tiers sera consacré à l'agriculture urbaine.

Dans ce contexte, un projet de collaboration entre Paris et Montréal portant sur la végétalisation de l'espace public et des bâtiments sera réalisé de 2015 à 2017 grâce au soutien financier du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD). Le FFQCD avait également contribué au financement d'un premier projet de collaboration sur l'aménagement urbain et la biodiversité s'étant déroulé de 2013 à 2015 et ayant résulté en des échanges d'expertise enrichissants et bénéfiques pour les deux villes.

Cette année, Paris accueille la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui sera l'occasion de démontrer l'action concrète des villes en matière de lutte contre le changement climatique, à laquelle la végétalisation en milieu urbain contribue de façon significative.

Le maire de Montréal a aussi participé, en avril dernier, au Congrès mondial 2015 du

Conseil international des initiatives écologiques locales (ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable), illustrant l'importance pour Montréal de l'implication des villes en matière de développement durable, de lutte aux changements climatiques et de protection de la biodiversité. Le maire de Montréal y a d'ailleurs signé le *Compact of Mayors*, un effort collectif de villes du monde concernant, entre autres, la réduction des gaz à effet de serre en vue de la 21e Conférence des Parties à la CCNUCC à Paris.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

En continuité avec les efforts visant à atteindre l'objectif de créer 100 hectares de toits, murs et façades végétalisés, la Ville de Paris et ses partenaires organisent une rencontre internationale «Du vert sur les toits! Végétaliser le bâti dans les villes denses: un nouveau modèle urbain?», qui se tiendra le 19 mai 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, afin de mobiliser l'ensemble des parties prenantes. En plus de Paris, plusieurs villes ont été invitées à partager leur expérience, dont Milan, New York, Berlin, Nantes, Rennes et Montréal. La Ville de Montréal a été invitée à faire deux présentations portant respectivement sur les services économiques et sociaux rendus par les immeubles végétalisés ainsi que sur l'agriculture urbaine. Une lettre d'invitation officielle a été envoyée le 17 avril dernier à cet effet à M. Réal Ménard, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts.

JUSTIFICATION

Cette rencontre s'inscrit dans les objectifs de la Mairie de Paris en matière de végétalisation et de développement durable. L'invitation à M. Ménard à prendre la parole et à partager l'expérience montréalaise s'inscrit dans l'esprit de collaboration entre les deux villes. La participation de M. Ménard favorisera aussi le rayonnement de Montréal dans un réseau de villes et d'autres acteurs internationaux, tout en permettant d'en apprendre davantage sur les meilleures pratiques en matière de végétalisation des bâtiments ainsi que les meilleures façons de faire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 315,57 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce colloque international s'inscrit dans une perspective de développement durable en cherchant à rassembler et à mobiliser les villes et autres partenaires de la collectivité en faveur de la végétalisation des toits, murs et façades en milieu urbain pour le bénéfice de tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La participation de M. Ménard à la rencontre permettra :

- 1 - de raffermir les liens entre Montréal et Paris et de renforcer leur collaboration en matière de végétalisation, d'écologie urbaine et de développement durable;
- 2 - de favoriser le rayonnement de Montréal dans un réseau de villes et autres acteurs provenant d'Europe et d'ailleurs;
- 3 - de renforcer notre positionnement comme ville internationale, hôte d'organisations telles que le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies et la Plateforme internationale de recherche Future Earth, ainsi que notre engagement en tant que ville verte en vue de la 21e Conférence des Parties à la CCNUCC.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Avis favorable :

Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-08

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-05-11

CE : 30.013
2015/05/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.014

2015/05/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151361002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art » (exercice financier 2015)

Il est recommandé :
d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2015) »

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-04 15:33

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151361002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art » (exercice financier 2015)

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement permet à la Ville d'accorder, via le Programme de subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art, une subvention à l'artiste professionnel pour l'utilisation d'un atelier d'artiste pour la production d'œuvres originales de recherche ou d'expression. Ce règlement est adopté annuellement de 1995 à 2014. En 2008, la Ville abandonne le rôle des valeurs locatives. Or, jusqu'en 2008, les valeurs de ce rôle servent de base pour le calcul des subventions de ce programme. En conséquence, le règlement pour l'exercice financier 2008 introduit des modalités différentes pour tenir compte de ce changement et pour remplacer l'ancienne formule de calcul. Depuis 2009, le règlement reconduit les modifications de 2008 avec la nouvelle formule de calcul des subventions.

À l'instar des années antérieures, la date limite d'acceptation des demandes est fixée 90 jours après la fin de l'année visée. Ainsi, la date limite d'acceptation des demandes pour l'année 2015 est le 31 mars 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0432 du

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014)

CM13 0470 du 27 mai 2013

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2013)

CM12 0319 du 16 avril 2012

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2012)

CM11 0663 du 22 août 2011

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des

métiers d'art (exercice financier 2011)

CM10 0615 du 24 août 2010

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2010)

DESCRIPTION

Le règlement accorde une subvention à l'artiste professionnel ou à la personne morale, dont un tel artiste a le contrôle ou au regroupement d'artistes professionnels, pour l'utilisation d'un atelier d'artiste dans un immeuble ou une partie d'immeuble non résidentiel situé sur le territoire de la Ville.

Depuis 2008, le calcul de la subvention tient compte de la superficie occupée et utilisée comme atelier d'artiste ainsi que du nombre de jours durant lesquels la partie de l'immeuble ou l'immeuble, non résidentiel, est utilisé comme tel. Cette approche méthodologique adoptée en 2008 est conservée pour l'année 2015. Plus précisément, le taux utilisé pour le calcul de la subvention demeure à 5,38 \$ le m² de superficie de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble utilisé comme atelier d'artiste.

Depuis la création de ce programme, le total annuel des subventions accordées à ce jour est comme suit :

Année	Arts visuels (\$)	Demandes #	Métiers d'art (\$)	Demandes #	Total (\$)	Demandes #
1995	112 002,41	-	-	-	112 002,41	-
1996	157 361,15	275	43 317,32	60	200 678,47	335
1997	166 187,43	282	50 419,58	78	216 607,01	360
1998	187 623,46	304	54 371,90	83	241 995,36	387
1999	199 949,23	332	59 851,26	86	259 800,48	418
2000	202 500,91	325	67 834,47	99	270 335,38	424
2001	170 601,31	333	71 011,34	112	241 612,65	445
2002	162 996,15	312	75 908,61	119	238 904,76	431
2003	179 665,28	292	85 731,47	106	265 396,75	398
2004	178 219,09	288	80 581,93	99	258 801,01	387
2005	169 612,11	256	82 153,52	95	251 765,64	351
2006	159 494,02	243	80 575,59	99	240 069,61	342
2007	143 535,88	201	68 730,65	87	212 266,53	288
2008	160 130,96	222	63 040,74	90	223 171,71	312
2009	178 078,53	252	60 210,64	92	238 289,17	344
2010	182 828,00	269	56 963,00	93	239 791,00	362
2011	175 521,00	253	60 634,00	95	236 154,00	348
2012	176 767,00	257	65 108,00	106	241 875,00	363
2013	175 207,00	258	64 306,00	114	239 513,00	372
2014	90 827,00*	116*	38 328,00*	56*	129 155,00*	172*

* traitées à ce jour

L'équipe de gestion procède chaque année à l'envoi de deux rappels ou plus, auprès des bénéficiaires de l'année précédente.

JUSTIFICATION

Ce règlement donne suite aux décisions depuis l'exercice de 1995, par des administrations municipales qui se sont succédées, d'accorder des subventions aux artistes professionnels dans le domaine des arts visuels et, depuis l'exercice de 1996, d'en accorder aussi à ceux du domaine des métiers d'art. En effet, la Ville a décidé de soutenir les artistes au même titre qu'elle a toujours soutenu les OBNL locataires. Le soutien aux OBNL locataires se traduisait jusqu'en 2003 par le manque à gagner dû aux exemptions de taxe d'affaires, auxquelles ces derniers avaient droit. Les artistes ne pouvant être exemptés de la taxe d'affaires, la Ville considérait important de leur accorder un avantage du même genre, par le biais d'un programme de subvention. Depuis, 2008, la subvention est plutôt pour soutenir leur atelier d'artiste professionnel. À l'heure actuelle, le soutien aux OBNL de ce domaine s'effectue notamment par les mesures ou programmes adoptés en vertu de la Politique de développement culturel alors que le soutien aux artistes au moyen d'une subvention sera maintenu par l'adoption du présent règlement. Finalement, le programme maintient un lien de confiance important entre la Ville, le milieu et les artistes concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits budgétaires afférents aux subventions, consentis dans le cadre de ce règlement sont passés de 260 000 \$, en 2008, à 235 000 \$, et ce, depuis 2009. Tout montant additionnel de subvention est pris à même l'enveloppe prévue. Les crédits budgétaires sont prévus au Service de la culture, mais la gestion du programme est assurée par le personnel de l'équipe du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en œuvre de ce règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art est prévue pour juin 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avril 2015

- Mise à jour des documents du programme, du formulaire de demandes
- Lien sur le site Internet de la culture de la Ville
- Mise à jour des rubriques sur le site de la culture avec PDF du programme et du formulaire de demande

Juin 2015

- Annonce auprès des bénéficiaires de 2014

Octobre 2015

- 2e rappel auprès des bénéficiaires de 2014

Février 2016

- 3e rappel auprès des bénéficiaires de 2014

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015 Présentation au comité exécutif pour recommandation au conseil

Mai 2015 Présentation au conseil - avis de motion

Juin 2014 Présentation au conseil pour adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2015-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-05-04



Dossier # : 1152685002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 900 000\$ pour financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (QI).

Adopter un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 900 000\$ pour financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (QI).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-05-01 09:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1152685002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 900 000\$ pour financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (QI).

CONTENU

CONTEXTE

La feuille de route du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 prévoyait la réalisation d'un audit sur les quartiers durables. Les recommandations de cet exercice mené avec plusieurs unités d'affaires et deux arrondissements ont conduit à mettre en place une expérience de programme pilote Quartier intégré 2015 afin de permettre une planification intégrée, une action concertée et agile basée sur un cadre de rendement durable axé sur une triple performance (économique, sociale et environnementale) des interventions menées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le programme pilote Quartier intégré prévoit des interventions dans trois quartiers, Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, identifiés comme très vulnérables au plan économique, sociale et environnemental. L'objectif du programme pilote est de regrouper sous un même vocable (Quartier intégré) l'ensemble des objectifs des programmes de: Quartier vert, de Quartier culturel, de Promenade urbaine, de Revitalisation urbaine intégrée et de Quartier 21. D'arrimer les investissements de ces programmes avec les besoins du milieu et des arrondissements et de tester la faisabilité de l'approche intégrée. Les interventions, qui seront prioritaires dans les territoires choisis, seront en lien avec les cinq programmes regroupés et les besoins des arrondissements. Elles se déclineront en cinq volets: la mobilité sécuritaire sur des pôles et des secteurs identifiés, un réseau structurant de mobilité active liant les milieux de vie des arrondissements, l'alimentation saine et l'agriculture urbaine, la mobilisation et la communication.

Les interventions choisies pour les projets pilotes dans trois arrondissements sont les suivantes:

- **Hochelaga** (« Place des réceptions » et traverse piétonne)

L'arrondissement Hochelaga présente un **projet de place publique et de traverse piétonne qui s'inscrit dans le prolongement de la promenade Luc Larrivée**, qui s'inscrit entre le Parc Dézéry-Lafontaine (phase 1 – R.U.I.) et la phase 3 de la R.U.I. du projet d'aménagement d'un corridor vert et viendra s'intégrer dans l'axe de la rue Préfontaine, axe de connectivité majeur débouchant plus à l'ouest vers Sainte-Marie. L'aménagement de la place publique, « Place des réceptions », viendra augmenter le pourcentage d'espaces végétalisés dans l'arrondissement.

- **Sainte-Marie**

Les deux projets déposés par l'arrondissement Ville-Marie sont les suivants :

- **Embellissement des abords des viaducs Ontario et De Rouen (lien avec Quartier Hochelaga)**

- 1) Sentier du Parc Thomas-Valin
- 2) Aménagements paysagers aux abords du Bain Mathieu
- 3) Plantations aux abords de la voie ferrée du CP

- **Aménagement du jardin communautaire St-Eusèbe (secteur de la JTI McDonald)**

Le projet comprend l'aménagement d'une serre et d'un espace de jardinage.

- **Montréal-Nord**

L'arrondissement Montréal-Nord présente un projet d'aménagement de corridors verts de cinq (5) écoles qui préconise l'installation de saillies végétalisées, d'intersection surélevée et de marquage de chaussée.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement d'emprunt est nécessaire pour financer les projets dans le cadre du programme pilote Quartier intégré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 du Service de la concertation des arrondissements. Le règlement d'emprunt et le PTI, nécessaire à la réalisation des projets, seront à la charge de la ville centrale. La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs du programme pilote Quartier intégré s'inscrivent dans le cadre du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le règlement d'emprunt n'est pas adopté ou s'il est reporté, la réalisation des projets dans le cadre du programme pilote Quartier intégré 2015 pourrait être compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion sur le règlement d'emprunt par le conseil municipal: 25 mai 2015
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal: 15 juin 2015
Adoption du règlement d'emprunt par le MAMOT: date à venir

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-01

André HAMEL
C/d - proprete_ denoigement et concertation
des arrond

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2015-04-30



Dossier # : 1154527002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide.

Il est recommandé de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-04-28 16:24

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154527002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide.

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu le mandat, à la séance du 28 octobre 2014 du Conseil municipal, de procéder à l'examen public du projet de règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide. Ce projet de règlement fait appel aux pouvoirs habilitants de la Ville en matière d'environnement et il vise à réduire l'impact de l'utilisation des appareils de chauffage à combustible solide dans la Ville de Montréal afin d'assurer une amélioration de la qualité de l'air pour la santé des citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1043 - 28 octobre 2014 - Mandat à la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de tenir une consultation publique sur le projet de règlement.
CM13 0867 - 27 août 2013 - Avis de motion et adoption du projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)

DESCRIPTION

La commission a tenu, le 18 novembre 2014, une première assemblée publique pour présenter le projet de règlement, puis elle a reçu les mémoires et opinions de citoyens et d'organismes au cours des séances publiques des 8 et 9 décembre 2014. La commission a adopté ses recommandations à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 31 mars 2014 et elle a déposé son rapport lors du conseil municipal du 27 avril 2015.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de règlement est en lien avec les orientations et les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 pour l'amélioration de la qualité de l'air.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane BOLDUC
Secrétaire-rechechiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-28

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Soutien aux commissions et suivi

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-04-28



Dossier # : 1153624027

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-03 07:22

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624027

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau.

CONTENU

CONTEXTE

Les 27 et 30 avril 2015, la Commission permanente sur l'inspecteur général déposait aux conseils municipal et d'agglomération ses recommandations suite à l'étude du Rapport et des recommandations de l'inspecteur général concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0134 - (2015-03-26) - Dépôt du Rapport du Bureau de l'inspecteur général - Rapport et recommandations concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau.

CM15 0245 (2015-03-23) - Dépôt du Rapport du Bureau de l'inspecteur général - Rapport et recommandations concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau.

CG14 0174 (2014-03-27) - Nomination aux commissions permanentes

CG14 0170 (2014-03-27) - Adoption - Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général

DESCRIPTION

Le 23 mars 2014, le Bureau de l'inspecteur général a transmis à la ville son rapport et ses recommandations concernant le projet de revitalisation et de développement Horizon 2017 de la Société du parc Jean-Drapeau. Ce document a été déposé à la séance du conseil municipal du 23 mars 2015 et du conseil d'agglomération du 26 mars 2015, conformément à la Loi.

Les 26 et 30 mars et le 9 avril 2015, la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général a tenu trois séances de travail pour étudier ce rapport.

La Commission a adopté à l'unanimité trois recommandations faisant suite au rapport de l'inspecteur général.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-29

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-05-01



Dossier # : 1153624028

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa quatrième année d'activité.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du Rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa quatrième année d'activité.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-03 07:23

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624028

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa quatrième année d'activité.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et au Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007), la commission invite le comité exécutif à prendre connaissance de son rapport portant sur le bilan de sa quatrième année d'activité. Le rapport de la commission a été déposé à la séance du conseil municipal du 27 avril 2015 et à la séance du conseil d'agglomération du 30 avril 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite aux vingt-quatre (24) séances de travail et aux quarante-sept (47) contrats étudiés par la commission en 2014. Il présente un bilan détaillé des travaux de la commission ainsi que treize (13) recommandations portant sur le fonctionnement de la commission et sur des améliorations administratives qui vont dans le sens d'une meilleure gestion contractuelle à la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-29

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON

Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-05-01



Dossier # : 1151079004

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2014 de l'Office de consultation publique de Montréal

Il est recommandé de déposer au Conseil municipal, le rapport annuel 2014 de l'Office de consultation publique de Montréal

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2015-04-30 16:08

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1151079004

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2014 de l'Office de consultation publique de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal a été créé en 2002 dans le cadre de la mise sur pied de la nouvelle Ville de Montréal.

Créé par l'article 75 de la Charte, l'Office a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0537 - 16 juin 2014 : Dépôt du rapport annuel 2013 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

DESCRIPTION

L'année 2014 a été riche en changements pour l'OCPM. En premier lieu, le départ de Louise Roy, qui a assumé la présidence de l'Office pendant deux mandats et qui a quitté ses fonctions en juin dernier. Mme Roy aura marqué l'Office au cours des dernières années en mettant en place des mécanismes de consultation crédibles, transparents et novateurs.

Nous lui sommes reconnaissants de ces initiatives et son héritage teintera longtemps la vie de l'Office. Nous tenons à la remercier pour son excellent travail.

En second lieu, la nomination d'une nouvelle présidente au CM de septembre dernier, Mme Dominique Ollivier, suite à un rigoureux processus de sélection mettant à contribution des élus représentant toutes les formations politiques siégeant au CM, des fonctionnaires et des représentants de la société civile. J'ai eu le plaisir et l'honneur d'être nommée à sa succession, par le conseil municipal du mois de septembre dernier. Depuis, je me suis attelée à mettre toute mon énergie et mes compétences pour bien cerner les défis qui se présenteront à notre institution au cours des prochaines années.

L'histoire de l'Office a démontré que les années postélectorales se traduisent par un nombre plus restreint de mandats. 2014 n'a pas fait exception. On recense quatre dossiers traités par l'Office durant l'année qui vient de s'écouler, soit celui du projet immobilier Les ateliers Castelnau, l'implantation d'un centre de traitement des matières organiques à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, un projet immobilier sur la rue Saint-Antoine Ouest et la première partie de la consultation d'amont en vue d'un PPU pour le secteur d'emplois du Plateau Est. Profitant de cette accalmie dans un rythme souvent effréné de travail, l'Office a ainsi pu s'attaquer en 2014 à d'autres volets de son mandat.

L'article 83 de la Charte permet à l'OCPM d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville. Par cette disposition, l'Office a aussi le mandat de faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique.

Les nouvelles technologies créent un environnement propice à l'expression des opinions, à la cocréation de solutions, à l'échange et au partage de savoirs. Ces fulgurantes avancées ainsi que le désir maintes fois exprimé par les citoyens d'être entendus et de participer de façon plus soutenue aux mécanismes de décision publique, ont amené l'OCPM à se pencher sur des pratiques de consultations publiques qui font appel à l'immense potentiel du numérique.

C'est pourquoi l'événement Wikicité s'est tenu en février. Ce colloque a soulevé beaucoup d'intérêt dans une variété de milieux et joint des auditoires nouveaux. Il a permis de constater que le phénomène de la participation citoyenne à travers les outils numériques se développe à grande vitesse. Il pose plusieurs défis et problèmes, mais présente également de nouvelles pistes d'actions porteuses.

Dans ce contexte, il importait pour l'Office d'être en mesure de mener parallèlement une réflexion sur les conditions d'un dialogue citoyen authentique, fructueux et utile à la décision publique utilisant le numérique, tout en favorisant une expérimentation et une appropriation des outils et des méthodes qui en découlent.

C'est à cette tâche que l'Office a voulu contribuer en s'associant à la démarche du Bureau de la Ville intelligente et numérique (BVIN) dans le cadre de ses consultations citoyennes. Durant tout l'automne, l'Office a accompagné le Bureau dans la tenue de causeries citoyennes dans cinq bibliothèques aux quatre coins de la ville et organisé, le 23 novembre dernier, une journée de codesign portant sur la vision d'une ville intelligente.

À cette occasion, l'Office a utilisé des outils nouveaux, tant dans ses communications, dans l'utilisation des technologies, que dans les processus d'animation. Cette opération, qui rejoignait nos valeurs et notre mission, nous a permis de contribuer à la réflexion du Bureau, mais aussi de faire avancer notre propre réflexion sur les modes de consultations à l'ère du numérique et de consolider certaines pratiques en matière de participation citoyenne.

L'incursion de l'Office dans les technologies numériques en contexte de consultation publique s'est poursuivie dans l'exercice d'amont sur l'avenir du Plateau Est, en décembre dernier. Le déploiement traditionnel d'une consultation a donc été repensé. Des ateliers pratiques ont été organisés avec des maquettes interactives utilisant la réalité augmentée pour faciliter l'élaboration de divers scénarios et nous avons organisé un forum avec des représentants de la Ville, des groupes de citoyens et groupes communautaires, des experts, des représentants du milieu économique et institutionnel, ainsi que des résidents, pour permettre un examen plus approfondi des enjeux et une expérimentation large des outils. Cette première utilisation de la réalité augmentée a constitué un grand succès pour l'Office.

Devant la complexité des dossiers qui lui sont confiés, l'Office devra de plus en plus recourir à ces formes variées d'animation et aux technologies pour bien réaliser sa mission et rester en phase avec les meilleures pratiques en termes de consultation publique.

L'Office contribue à la cohésion sociale en permettant un dialogue serein entre des citoyens, des promoteurs de projets, des représentants de la société civile, des représentants de l'administration municipale. Ils y trouvent des forums pour parler de la ville selon une procédure connue et transparente qui leur assure que chacun est entendu et pris en compte. En mettant en lumière dans ses analyses les points de convergences, l'Office contribue aussi continuellement au décodage et à la reconnaissance des valeurs sociales communes. Son rôle de tiers neutre, un modèle unique en Amérique, favorise la participation.

JUSTIFICATION

Article 83 de la Charte de la Ville de Montréal :

" L'Office rend compte au conseil municipal de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rédaction et la préparation du rapport annuel se fait à même les ressources internes de l'Office. Les frais d'impression sont pris à même le budget de l'Office.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La majorité des copies du rapport annuel 2014 se retrouvent sur des clés USB. L'Office réduit ainsi ses coûts et son empreinte écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La publication du rapport annuel 2014 de l'Office de consultation publique de Montréal permettra aux élus, aux médias, aux associations et au public en général de mieux apprécier le travail fait par l'Office dans le cadre des mandats qui lui sont confiés et dans la réalisation de ses activités en général.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le rapport sera expédié à tous les élus municipaux ainsi qu'à un certain nombre de partenaires. Il est aussi disponible en version papier ainsi que sur le site Internet de l'Office, en français et en anglais. Un communiqué a été émis lorsque le rapport a été rendu public et la présidente a tenu une rencontre de presse pour le présenter. Par ailleurs, une version résumée accessible sur les tablettes et téléphones sera aussi disponible à travers les médias sociaux utilisés par l'Office.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Semaine du 4 mai : publication du rapport
13 mai, dépôt au comité exécutif
25 mai dépôt au conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-04-30

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM



Dossier # : 1151079005

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation tenue par l'OCPM sur le secteur d'emplois du Plateau Est

Il est proposé de déposer le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique sur le secteur d'emplois du Plateau-Est.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2015-04-30 16:13

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1151079005

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation tenue par l'OCPM sur le secteur d'emplois du Plateau Est

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 mai 2014, le comité exécutif de la Ville de Montréal confiait à l'Office de consultation publique le mandat d'accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'emplois du Plateau Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0167 5 mai 2014 Résolution du conseil d'arrondissement de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal demandant au CE de mandater l'OCPM pour accompagner l'arrondissement dans l'élaboration d'un PPU pour le secteur d'emplois du Plateau-Est.
CE14 0800 21 mai 2014 mandatant l'OCPM afin d'accompagner l'arrondissement Plateau-Mont-Royal dans l'élaboration d'un PPU pour le secteur d'emplois du Plateau-Est

DESCRIPTION

Le **secteur d'emplois du Plateau Est**, qui constitue la zone proposée pour le futur programme particulier d'urbanisme (PPU), forme une bande plus ou moins large longeant la voie ferrée de la rue Sherbrooke à l'avenue Papineau. Au chapitre de l'arrondissement du Plan d'urbanisme, le secteur d'emplois est identifié depuis juin 2014 comme un secteur de planification détaillée de portée locale pour lequel des orientations et des balises d'aménagement ont été identifiées. À l'intérieur des limites du secteur d'emplois, on retrouve le **secteur D'Iberville** qui est, pour sa part, identifié comme un secteur à transformer dans le chapitre de l'arrondissement du Plan d'urbanisme. Ce secteur a été agrandi et ses paramètres de hauteur de densité ont également été modifiés en juin 2014 en prévision du futur PPU.

Le secteur d'emplois accueille aujourd'hui plus de 300 entreprises, ce qui représenterait entre 4 000 et 4 500 emplois selon les sources. Plus de la moitié des entreprises du secteur sont de très petites entreprises qui emploient 4 personnes et moins. Les deux plus grands

employeurs du secteur sont le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau et le Centre de transport Mont-Royal de la Société de transport de Montréal (STM).

Les services professionnels, scientifiques et techniques (24 %) ainsi que la fabrication (15 %) représentent les deux principaux secteurs d'activités. Outre cette concentration d'activités, le secteur abrite une variété d'activités.

JUSTIFICATION

Le secteur à l'étude possède de nombreux atouts qui en font un site à vocation économique exceptionnel à l'échelle montréalaise. Sa localisation, les caractéristiques des espaces locatifs qui y sont proposés, la complémentarité de certaines entreprises qui y sont établies et la stabilité des emplois institutionnels présents, sont perçus par les citoyens et la commission comme autant d'atouts sur lesquels construire.

Malgré ces avantages, ce quartier n'a pas une réelle identité propre, marquée à la fois par des éléments architecturaux structurants, par des aménagements originaux du domaine public et par une originalité de la manière d'y vivre et de s'y déplacer. La démarche de consultation et d'adoption d'un éventuel PPU pourrait permettre de mieux positionner le quartier et de mieux le définir par rapport aux quartiers environnants, tant au sein de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal que dans ses rapports avec les quartiers des arrondissements limitrophes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les questions financières n'ont pas été abordées dans le cadre de la consultation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'exercice permettra une cohabitation plus harmonieuse entre les fonctions industrielles, commerciales et résidentielles et voudra faire de ce secteur un quartier où il fait bon vivre. Par ailleurs, la zone d'emplois du Plateau Est fait face à des enjeux environnementaux cruciaux dans un contexte de revitalisation. La présence d'îlots de chaleurs importants et le niveau de contamination des terrains à redévelopper sont une véritable source de préoccupation. Un plan de verdissement est aussi un élément essentiel à inclure dans le futur PPU.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus de consultation pourra faire émerger à terme, dans ce secteur, un « quartier complet », notion qui réfère à une organisation spatiale favorisant une mixité de fonctions et où s'imbriquent harmonieusement des activités génératrices d'emplois, résidentielles, commerciales ou de loisirs et d'éducation.

Pour ce faire, et compte tenu des barrières physiques et psychologiques présentes dans le quartier, il est proposé de revoir l'organisation du secteur pour créer trois zones distinctes : une zone industrielle qui longerait la voie ferrée, une zone tampon regroupant une mixité de fonctions et une zone résidentielle qui s'inscrirait en continuité de la zone résidentielle existante. Cette hiérarchie des fonctions permettrait que soient concentrés à l'est les emplois et les nuisances existantes ou potentielles et, à l'ouest, le résidentiel.

Il faut aussi miser sur la rénovation de plusieurs immeubles mal entretenus et le redéveloppement d'un grand nombre de terrains mal exploités, tels les stationnements de surface, les sites d'entreposage extérieurs, ou les terrains vacants pour réaliser une vaste opération de verdissement, de densification et de consolidation du cadre bâti.

La qualité et la sécurité des liens à développer vers le quartier Rosemont-La Petite-Patrie sont aussi de la plus haute importance pour combattre l'enclavement dû à la présence de la

voie ferrée. Les personnes consultées se sont également montrées inquiètes de l'étiollement de certaines sections des artères commerciales. À cet effet, la commission suggère d'élaborer une stratégie d'aménagement qui vise à améliorer la connectivité entre les différents quartiers avoisinants, à reconfigurer et sécuriser certaines intersections, ainsi qu'à consolider l'animation urbaine, notamment par la dynamisation des artères commerciales.

Les problématiques liées au logement ont également été omniprésentes dans la consultation. L'ajustement de la Stratégie d'inclusion, l'inclusion à la planification de certains bâtiments et terrains qui pourraient devenir disponibles à moyen ou long terme pour du logement social et abordable, de même que la bonification des outils réglementaires favorisant le maintien des populations en place ont fait l'objet de recommandations de la commission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera émis lorsque le rapport sera rendu public. Le rapport sera aussi déposé sur le site internet de l'OCPM et expédié à tous ceux et celles qui en auront fait la demande. Il sera aussi diffusé au travers des médias sociaux par l'Office.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera déposé au CE du 13 mai, rendu public ce même jour et déposé au CM du 25 mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OCPM

Le : 2015-04-30



Dossier # : 1155179002

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2014 du Conseil jeunesse de Montréal

Il est recommandé:

de prendre acte du dépôt du rapport d'activité 2014 du Conseil jeunesse de Montréal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-03 07:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155179002

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2014 du Conseil jeunesse de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative de la Ville de Montréal, responsable de conseiller l'Administration municipale sur toutes les questions relatives aux jeunes et de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations. Annuellement, il doit rendre compte, par le dépôt d'un rapport écrit, conjointement au maire et au comité exécutif, de ses activités. Le présent rapport d'activité 2014 illustre sommairement l'ensemble des actions menées par le Conseil jeunesse pour le mieux-être des jeunes Montréalaises et Montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0206 : dépôt pour information du rapport d'activité 2013.

CM 02 0777 : adopter le projet de règlement constituant le Conseil jeunesse de Montréal.

DESCRIPTION

Ce onzième rapport annuel rend compte des publications, activités et réalisations du Conseil jeunesse de Montréal de janvier à décembre 2014. L'ensemble témoigne de l'énergie continue qui anime ses membres dans leurs fonctions, leur passion et le dévouement dont ils font preuve au quotidien pour la défense et l'amélioration de la qualité de vie des jeunes Montréalais.

Parmi les principaux travaux de l'année 2014, il faut noter la réalisation d'un avis sur l'entrepreneuriat jeunesse à Montréal dans le cadre duquel 22 recommandations sont émises pour mieux soutenir les efforts des jeunes entrepreneurs. Le CjM a également apporté sa contribution à la réflexion collective sur le schéma d'aménagement et de

développement de Montréal à l'occasion de la consultation et y a soumis un mémoire conjoint avec ses collègues du Conseil des Montréalaises et du Conseil interculturel de Montréal.

Un concours de photos a aussi été organisé, qui a permis aux participants et participantes de faire découvrir les coins de leur ville, les endroits méconnus qu'ils aiment fréquenter.

Enfin, la poursuite de notre collaboration avec le journal Métro a permis la publication de neuf nouveaux portraits de jeunes inspirants, engagés au sein de leur communauté. La diversité des profils présentés démontre sans conteste la contribution des jeunes au développement de notre Ville.

Les perspectives d'action pour l'année 2015 sont présentées à la fin du rapport d'activité.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé dans son règlement, le CjM doit déposer annuellement à l'Administration son rapport d'activité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal pour 2014 était de 225 000 \$. Ce montant a été assuré à 100% par la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes Montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rendre compte des actions du Conseil jeunesse de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cent vingt copies du rapport d'activité seront imprimées et transmises à l'Administration, aux partenaires municipaux et aux organismes jeunesse.
Diffusion par courriel, sur le site web du CjM et sa page Facebook.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-04-30

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-05-01